UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00912468 6

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lacaricaturerv00blumuoft

La Caricature Révolutionnaire

(1789 à 1795)

LE TRIUMVIR ROBESPIERRE

André BLUM
Docteur ès lettres

La Caricature Révolutionnaire

15 c 115
12/5/19

PARIS
JOUVE & Cie, Éditeurs
15, rue Racine

A Monsieur AULARD

Hommage de sincère gratitude.

r

La Caricature Révolutionnaire
(1789 à 1795)

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

La Caricature politique et l'esprit public en France pendant la Révolution. — La Liberté de la Presse. — Les Partis. — Caractère particulier des estampes révolutionnaires.

Un préfet de police impérial, le comte Réal, comprenant tout l'intérêt que des collections de caricatures pouvaient présenter, écrivait : « Je ne sais si l'idée viendra jamais à un homme d'esprit, d'écrire l'histoire du peuple français par des caricatures, depuis qu'on fait des caricatures en France. Une pareille histoire ne serait ni moins intéressante, ni moins vraie que beaucoup de celles dont on nous a gratifiés depuis vingt ans (1). Il serait certainement fort curieux, ajoutait-il, de suivre sur ces ébauches grotesques, mais en général fidèles, les variations du caractère national, à différentes périodes. » Cet apho-

1. *Indiscrétions. — Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire*, mis en ordre par Musnier-Desclozeaux, Paris, 1835, 2 vol. in-8°, t. I, p. 335.

risme ne serait pas suffisant pour justifier une histoire de la caricature en général, et plus particulièrement pendant la Révolution.

Mais en étudiant les images satiriques, publiées dans la période comprise entre 1789 et 1795, on verra comment l'étude de ces pièces est susceptible d'apporter une contribution utile à l'histoire de l'esprit public en France pendant cette époque. « On a observé que dans toutes les révolutions, écrit Boyer de Nîmes, en 1792 (1), les caricatures ont été employées pour mettre le peuple en mouvement, et l'on ne saurait disconvenir que cette mesure ne soit aussi perfide que ses effets ne sont prompts et terribles. Les caricatures sont le thermomètre qui indique le degré de l'opinion publique. » Boyer fut un des premiers historiens qui eut l'idée de réunir en un recueil un ensemble de caricatures révolutionnaires, car il saisit toute l'importance de ces feuilles, destinées à se répandre dans le public, comme des pamphlets. On peut répéter à propos d'elles ce que disait M. Aulard (2) des brochures de polémique : « spirituelles ou bêtes, violentes ou malignes, elles ne lassaient jamais la curiosité populaire. » Si chaque incident politique était commenté par une nuée de pamphlets, on peut ajouter qu'il l'était aussi par les caricatures. Tout ne finissait pas seulement par des

---

1. Boyer de Nîmes, *Histoire des caricatures de la révolte des Français*. Paris, *Journal du peuple*, 1792.

2. Aulard, *Les Orateurs de la Révolution. L'Assemblée constituante*, p. 7. Paris, 1905.

chansons et des brochures, mais aussi par des estampes satiriques. Un écrivain (1) qui essayait d'écrire l'histoire des journaux pendant la Révolution, se rendait compte qu'il lui fallait s'occuper d'étudier les caricatures : « Les motifs, dit-il, qui m'ont engagé à parler des pamphlets m'autorisent, je crois, à consacrer un petit nombre de pages aux caricatures du même temps. J'y retrouve les mêmes passions, les mêmes haines, les mêmes exagérations. L'esprit qui a conduit la plume dirige aussi le pinceau. Ce n'est que la forme de la satire qui est changée. »

Cette publication de caricatures politiques en 1789, constituait-elle un fait nouveau ? N'en existait-il pas avant cette date ?

Les Goncourt (2) le croyaient, prétendant que le génie de la France n'est pas caricatural et soutenant que les estampes satiriques y étaient rares au XVIIIe siècle. Nous avons montré que malgré cette assertion, il s'en rencontre un nombre assez important dans plusieurs de nos collections publiques, comme celle du département des estampes à la Bibliothèque nationale. (3) Il faut ajouter que les mémoires et les pamphlets en signalent aussi de fort curieuses, dont beaucoup malheureusement ont disparu.

C'est que, jusqu'en 1789, ce mouvement frondeur,

---

1. Monseignat (Ch. de), *Un chapitre de la Révolution française ou Histoire des journaux en France de 1789 à 1795*, p. 251 à 256, Paris, 1853.

2. Goncourt, *Du Barry*, Paris, 1878, p. 71.

3. *Gazette des Beaux-Arts*, mai à décembre 1910.

quoique très hardi, se heurte aux pénalités d'une censure sévère. L'emprisonnement du graveur et du marchand, coupables de vendre les estampes satiriques, attaquant le gouvernement ou les institutions, constituaient une des fréquentes mesures destinées à restreindre l'éclosion des caricatures politiques (1). Si leurs auteurs arrivaient à se soustraire à ce système de répression, leurs gravures étaient du moins confisquées et détruites (2).

C'est seulement à partir de 1789, sous l'influence des théories des philosophes et publicistes du XVIIIe siècle, et grâce au mouvement d'enthousiasme pour les idées de liberté, provoqué par l'exemple de la république américaine, que disparurent toutes les sanctions et les entraves contre la publication des caricatures. A l'organisation de la police de la librairie, telle qu'elle existait sous l'ancien régime, se substitua le principe de la liberté de la presse (3), qui fut proclamée dans la *Déclaration des Droits* de 1789.

« La liberté de la presse, écrivait M. Aulard (4), fut, pen-

1. Mellottée, *Histoire de l'imprimerie*. Paris, 1905.

2. Manuel, *La Police de Paris dévoilée*. Paris, an II, t. I, p. 45. « Il arrivait, disait-il, que les grandes puissances, celles qui étaient chargées de la police de la librairie, se heurtaient. » Il cite le cas d'un inspecteur faisant enlever sur l'ordre de Le Noir, des estampes « embarrassant le regard des princes, lorsqu'une lettre du secrétaire du Grand Écuyer lui annonça qu'il était presque un voleur : La manière dont vous vous êtes servi pour prévenir la vente des estampes prohibées est irrégulière, et opposée aux droits de Mgr le Grand Écuyer. »

3. Alma Soderhjelm, *Le Régime de la Presse pendant la Révolution*, t. I, Helsingfors, 1900.

4. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, 1903, p. 359.

dant toute la Révolution, comme un dogme politique que l'exemple des Anglo-Américains avait imposé aux Français. La *Déclaration des Droits* de 1789 proclame cette liberté et elle exista complètement en France sous la monarchie constitutionnelle. Sous la république démocratique, le principe continue à être proclamé; il n'y eut pas de législation de la presse, presque pas de lois spéciales sur les journaux. Ce fut, pour la presse, presque le droit commun, aggravé par des mesures particulières. »

Une courte introduction à *l'Histoire de la Caricature révolutionnaire* ne peut prétendre à écrire l'histoire de la liberté de la presse à cette époque. Il y aurait d'ailleurs peu de renseignements à ajouter à l'ouvrage si documenté de M. Soderhjelm sur la liberté de la presse pendant la Révolution. Il suffit de rappeler qu'elle était réclamée avant la convocation des États dans plusieurs des cahiers, que le 16 mars 1789 *le Patriote Français* d'Hébert paraissait avec cette épitaphe : « Une gazette libre est une sentinelle qui veille sans cesse sur le peuple » et que le 2 mai le journal de Mirabeau, *les États Généraux*, fut publié avec cette devise : *Novus nascitur ordo*. C'est surtout grâce à Mirabeau que le principe de la liberté fut acquis et *la Déclaration des Droits* de 1789 le consacrait dans l'article 11 : la libre communication des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi. Sans énumérer d'autres textes, relatifs à ce sujet, il est bon de

noter que la Constitution de 1791 accordait à tout homme la liberté de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspections préalables.

Mais on sait que plusieurs lois vinrent s'opposer aux abus de la liberté de la presse. On connaît les principales. Le 31 juillet 1790, à propos du numéro des *Révolutions de France et de Brabant*, « *C'en est fait de nous* », c'est un décret concernant les écrits excitant les peuples à l'insurrection. Le 18 juillet 1791, toutes personnes qui auront provoqué le meurtre et le pillage par des placards seront poursuivies comme pertubateurs de la paix. Les 8 et 21 juillet 1792, un décret ordonne des poursuites contre les libelles. Mais la pénalité la plus forte, prévue contre les délits de presse, se trouve dans les décrets des 26 et 31 mars 1792 contre ceux qui provoqueraient par leurs écrits le meurtre ou la violation des propriétés. La sanction est la peine de mort, si le délit a suivi la provocation et six ans de fers, si le délit ne l'a pas suivie. Le même jour, la peine de mort était indiquée contre « quiconque serait convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages ou écrits, qui provoqueraient la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. »

En ce qui concerne plus particulièrement les caricatures, certains documents prouvent que plusieurs furent interdites en 1789, par une sorte de censure. A la date du 16 mai 1789, une lettre du directeur de

la librairie de Maissemy, adressée à de Crosne (1), est relative au colportage de la gravure du *Convoi des Abus,* mise en vente par le sieur Sergent, graveur et marchand d'estampes, et interdite, et d'une contrefaçon de cette même gravure, répandue depuis par le sieur Macler. Mais pendant les premières années de 1789, ces poursuites contre les graveurs étaient isolées et ne s'exerçaient pas en raison d'une organisation de la censure. C'est seulement à la fin de juillet qu'on songea à instituer des sanctions. Un décret des plus importants à cet égard, qui fut pris contre elles, est celui de la municipalité provisoire, à la date du 31 juillet 1789. Dès cette époque, elle avait songé à nommer un censeur pour les caricatures qui se multipliaient et elle avait choisi pour ce poste Robin, membre de l'Académie royale de peinture et sculpture.

Cette nomination d'un censeur chargé de surveiller la publication de caricatures, fut bien accueillie par les partis, qui redoutaient les excès de la liberté de la presse. On trouve l'écho de cette opinion dans un procès-verbal manuscrit du district de Saint-Nicolas-du Chardonnet, signé de l'abbé Mulot, secrétaire. Un catalogue (2), qui en analyse le contenu, le résume ainsi : « Le district, écrit l'auteur de cette description, est heureux d'apprendre qu'un de ses membres,

---

1. Tuetey, *Répertoire,* T. II. n° 2904, d'après un document des Archives nationales, V¹ 551.

2. *Catalogue d'une importante collection de documents autographes, et historiques sur la Révolution,* Paris, Charavay, 1862, n° 155, p. 111.

M. Robin, a été choisi par la municipalité provisoire, pour surveiller la publication des gravures, lesquelles ne peuvent plus être exposées en vente sans une autorisation. Considérant que ce n'est point nuire à la liberté que de mettre un frein à tout ce qui peut exciter les passions, que parmi les moyens qui existent, les tableaux et les gravures sont ceux qui agissent le plus puissamment sur le cœur de l'homme, par les impressions durables qu'ils laissent, il a été statué que l'on prierait chacun des honorables membres de ce district, de vouloir bien faire connaître à l'assemblée les gravures qui, sur leur route, frappent leurs regards, attristeraient leurs âmes, jalouses de voir se consolider la paix et la tranquillité publique, afin qu'on pût ensuite, non comme de vils dénonciateurs, mais comme des amis du bonheur, et de la félicité générale, les indiquer au Comité de police (de l'hôtel de ville) qui les proscrira. » Cette pièce est surtout curieuse par sa date, ajoute le rédacteur du catalogue. « Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis la prise de la Bastille, et déjà la bourgeoisie, maîtresse dans les districts, ne songeait qu'à réprimer cette libre publicité d'où était sortie la révolution, et dont les élans, tumultueux il est vrai, la remplissaient d'effroi. »

Ces premières atteintes à la liberté de la presse rencontrèrent l'hostilité d'un grand nombre d'écrivains et d'artistes.

L'archéologue Millin publia une protestation contre cette mesure, dans une *Lettre aux représentants de*

la Commune de Paris (1). « Qui peut contester à l'homme, écrivait-il, l'exercice de la pensée ? La gravure et le burin ne sont-ils pas comme l'imprimerie, le moyen de la manifester ? » Et il concluait ainsi. « Quand nous avons remporté la citadelle du despotisme, renversé des ministres perfides, on nous contesterait le droit de publier des caricatures. Non, Messieurs, votre amour pour le bien public fera rétracter un arrêt pris avec trop de précipitation ».

Beaucoup de documents manuscrits (2) permettent de constater que, malgré la protestation de Millin, des mesures continuèrent à être prises pendant la période 1789-1795 contre certains caricaturistes, qui abusaient de la liberté d'imprimer. Le 16 septembre 1791, dans les procès-verbaux des commissaires de police de la butte des Moulins (3), on trouve une lettre du département de la police, chargeant le commissaire de la section de faire disparaître des étalages toutes les estampes injurieuses pour le roi ou rappelant sa fuite à Varennes. »

Le 9 novembre 1791, chez les mêmes commissaires (4), c'est un procès-verbal de saisie sous les piliers du perron du Palais-Royal, entre les mains

---

1. Millin, *Lettre aux représentants de la Commune de Paris sur le danger de la défense qu'ils ont faite de publier des estampes et des écrits burinés sans l'approbation du censeur qu'ils ont nommé* (Bibl. nat., Lb.[39] 2241).

2. Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, Paris, 1890-1910 9 vol.

3. *Id.* t. 2, n° 2467.

4. *Id.*, t. 5, n° 3331.

d'un colporteur, de brochures indécentes ou prohibées, ornées de gravures obscènes ayant les titres suivants : *Gouberdon, portier des Chartreux, les Fureurs utérines de Marie-Antoinette, Orgies militaires et nationales, le Catéchisme libertin, la Tourière des Carmélites, Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette et Thérèse philosophe.*

Les procès-verbaux des commissaires de police nous font connaître une série d'arrêtés ayant pour but d'interdire aux marchands d'estampes, surtout à ceux du Palais-Royal, la vente de ces images prohibées. Mais ces mesures visaient seulement celles qui avaient un caractère d'indécence et d'immoralité. Les caricatures politiques les plus hardies étaient exposées aux devantures des libraires, et tolérées par l'autorité. Les mémoires de Ferrières (1) mentionnent, entre autres, celles qui étaient contre le clergé. « Les révolutionnaires, dit-il, joignirent à des instructions publiques contre le clergé des caricatures encore plus appropriées aux hommes auxquels elles étaient destinées. On y voyait des prélats figurés de la manière la plus grotesque, revêtus des marques de la dignité, auxquels des paysans pressaient un ventre monstrueux et faisaient rendre des sacs de louis d'or, des moines et des religieuses dans des postures indécentes et des abbés avec des formes ridicules. Ces caricatures exposées à profusion sur les quais, les boulevards, dans toutes les promenades publiques, allaient cher-

1. Ferrières, *Mémoires*, Paris, 1822, t. II, p. 211.

cher les regards du peuple, et lui offraient de tous côtés les prêtres sous un aspect vil, fait pour lui faire perdre son estime et sa confiance. »

Parmi les caricatures ainsi exposées au public, il y avait deux catégories. Les unes, les plus populaires, exécutées au burin, et rehaussées le plus souvent par un coloriage violent, indiquaient qu'elles n'étaient pas l'œuvre de caricaturistes de profession, mais traduisaient un sentiment de colère. Les autres, œuvres d'artistes, plus habilement gravées, souvent à la manière noire, n'étaient pas moins inspirées par des idées de vengeance, qui leur faisaient perdre tout trait spirituel. Toutes ces feuilles satiriques, dépourvues, comme le disait Mallet du Pan, de cet esprit d'humour, qui rend piquantes les caricatures anglaises, se distinguaient par un caractère particulier de férocité. Il faut bien reconnaître qu'elles présentent plus de force brutale que d'ironie fine, mais malgré leur aspect âpre et dur, elles révèlent une conviction sincère. On sent que ces caricaturistes sont aussi naïfs que les imagiers du moyen âge. Leurs œuvres, malgré leurs inexpériences, sont vraies et font connaître l'état des esprits, sans le dissimuler par des allégories froides et conventionnelles. S'il arrive à des graveurs en renom de buriner des pièces de ce genre, ils expriment avec une telle passion leur rancune qu'il est difficile d'y retrouver leur style personnel. Au milieu de toutes ces attaques, ce qui domine dans une image, ce n'est pas l'originalité d'un artiste, mais l'esprit qui anime cette gravure militante.

C'est ce caractère d'arme de guerre qui paraît rendre la caricature révolutionnaire assez grossière et la fait proscrire par certains esprits. « On s'étonne, écrit un littérateur, en 1791, (1) que le pape laisse subsister à Rome Pasquin et Marforio. Il est plus surprenant que la municipalité de Paris, qui fait enlever les boues et les ordures, ne fasse pas brûler les caricatures dégoûtantes dont les quais sont couverts. Il ne suffit pas que le tombereau des immondices nettoie la ville. Ces caricatures sont mille fois plus révoltantes que des rues mal balayées. »

Ces protestations contre les images rudes et violentes qui s'étalaient sans pudeur dans les boutiques des marchands d'estampes furent très fréquentes, mais demeurèrent vaines. Un rapport (2) de l'administration départementale de Paris à Roland, ministre de l'Intérieur, à la date du 12 juin 1792, mentionne l'existence au milieu de la capitale d'une chaire publique de diffamation, où « les citoyens de tout âge et de tout sexe peuvent s'abreuver de ce que la calomnie a de plus impur ». Mais tous les rapports de police, tous les règlements, les arrêtés, les mesures de confiscation, d'emprisonnement, restèrent lettre morte. On peut croire Mercier (3), quoiqu'il ne doive être cité qu'avec précaution. « On a épuisé, dit-il, les

---

1. *Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution*, Paris, 1791, p. 68.

(2) Schmidt (Adolphe), *Paris pendant la Révolution, d'après les rapports de la police secrète*, Paris 1880 à 1890, t. I, p. 64.

(3) Mercier, *Paris pendant la Révolution*, nouvelle édition, Paris, 1862, p. 400.

caricatures sur tous les candidats. La voix de la calomnie est infatigable. On a enveloppé du manteau de l'oubli les feuilles périodiques. Les caricatures semblent vouloir les remplacer et former une addition à la liberté illimitée de la presse. »

Mallet du Pan, dans une lettre adressée au chef de la municipalité de Paris (1), estimait que l'exercice de la liberté de la presse devait être limitée par des lois et il se plaignait de la tyrannie qu'exerce aujourd'hui l'esprit de parti. « On veut tout se permettre, écrivait-il, et ne rien tolérer ; on aime beaucoup le liberté pour soi, mais en opprimant celle d'autrui ».

En réalité, Mallet du Pan exagère à dessein l'état d'exaltation des patriotes, afin de chercher à supprimer cette liberté de la presse ; elle transformait le paysan, l'ouvrier, le bourgeois en singes grimaçants, suivant le mot de Taine, qui tuaient en ricanant. Mais les révolutionnaires laissaient circuler les caricatures royalistes, qu'ils savaient être bien inoffensives et dépourvues de mordant.

Les restrictions à la liberté de la presse sont rares. On trouve, il est vrai, mentionnées des saisies de gravures dans les registres de la police de la section du Palais-Royal (2), principalement le 3 mars 1792. Mais les seules mesures sérieuses prises contre les vendeurs et colporteurs de caricatures, visaient les infractions aux lois qui servent de base à la Répub'ique,

---

1. *Mercure de France*, p. 167, 10 avril 1790.
2. Tuetey, *Ouvrage cité*, t. V, n° 3525.

comme on en trouve en mars 1793 (1). « La plupart des marchands d'estampes, dit-on, vendent publiquement le testament de Louis Capet, surmonté de trois figures en médaille, dont celle du milieu représente le ci-devant Roi, décoré du cordon et de la plaque du Saint-Esprit, et les deux autres les enfants du tyran, l'un avec le titre du prince royal, l'autre avec celui de Madame de France· On observe à ce sujet que, si les marchands ont la liberté de vendre toutes sortes d'images, ils sont cependant astreints à ne pas commettre d'infractions à la loi qui sert de base à la République, en osant accompagner l'effigie des ci-devant de titres qu'ils n'ont plus, infractions qui sont d'une extrême conséquence. »

C'est seulement pendant la Terreur qu'il n'y eut guère de liberté pour les caricaturistes royalistes, qui encouraient les peines sévères, prévues par la loi du 29 mars 1793. La création du Tribunal révolutionnaire devait entraver toute manifestation satirique, quelle qu'elle soit. Quelques gravures de combats furent approuvées un instant mais elles parurent odieuses à la Convention, lorsqu'elle désavoua la Terreur. C'est ainsi qu'au moment du procès Fouquier-Tinville, elle condamna à mort le graveur Jean-Louis Prieur, considéré comme son complice, quoi qu'il prétendît avoir seulement griffonné « des petites bêtises (2) ». Mais Wolff l'accusa d'avoir montré le

1. Tuetey, *Ouvrage cité*, t. IX, n° 478.

2. Tourneux. *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, Paris, 1890-1906, 4 vol, t. I, p.34.

POMPE FUNÈBRE DE TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT ET MAGNIFIQUE SEIGNEUR CLERGÉ DE FRANCE

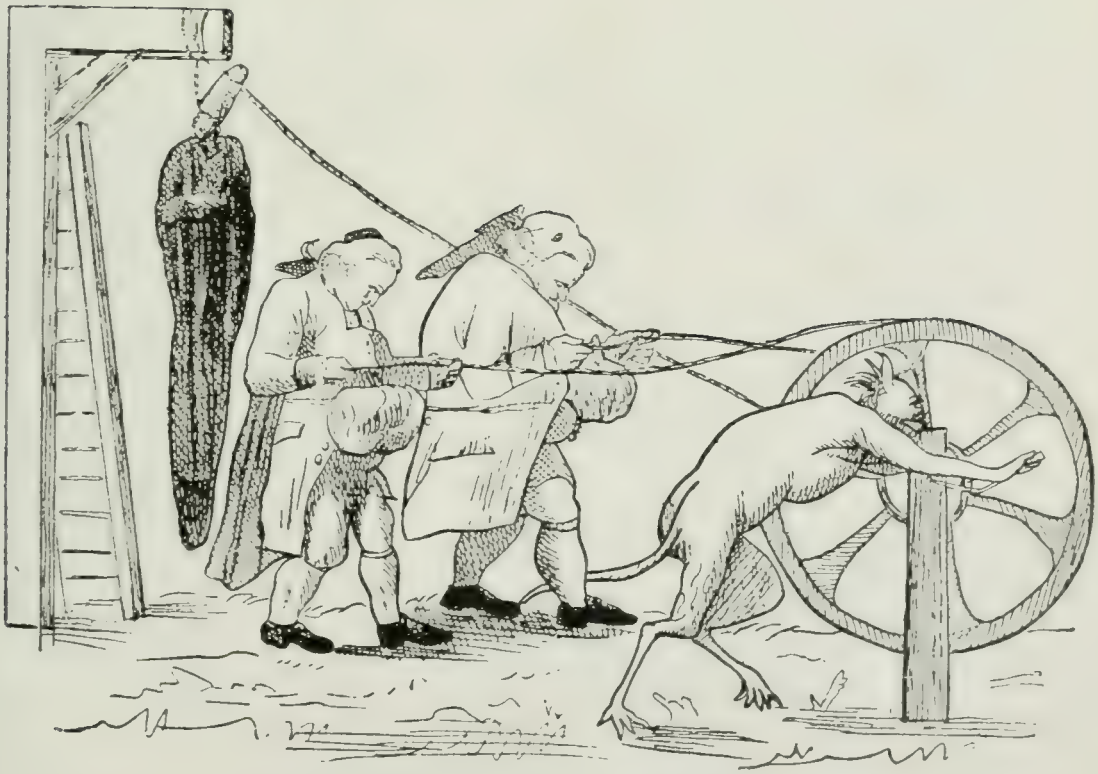

RIEN N'EST PLUS CERTAIN, ILS FILENT LEURS CORDES. COURAGE, IL LEUR EN FAUT BEAUCOUP

caractère le plus sanguinaire et de dessiner les têtes des accusés en les représentant couverts de sang. Cambon, dans son réquisitoire (1), reprit l'accusation en disant : « On l'a vu pendant les débats s'occuper à dessiner la figure mourante des accusés. »

Des esprits modérés s'étaient inquiétés des excès de cette liberté de la presse, qui justifiait le mot de Galliani. « Dieu nous préserve de la liberté de la presse établie par édit. Rien ne contribue à rendre davantage une nation grossière. » Un artiste, membre de la Commune de Paris, section Bonne-Nouvelle, Pierre Simon Joseph Jault, qui fut d'ailleurs guillottiné, le 11 thermidor an II, à trente ans, avait signalé dans une séance de la Commune de Paris, du 28 germinal an II, les dangers de ces images injurieuses (2). Il dénonçait le numéro d'un ouvrage, se vendant à Paris, orné d'une gravure qui représentait : « Capet, Antoinette et plusieurs autres personnages de cette trempe, tenant leurs têtes. » Un des collègues de Jault, nommé Lubin, appuya cette dénonciation à la séance et dénonça ces feuilles dégoûtantes qui détournent le peuple du but principal de la Révolution. « Ces productions, disait-il, loin d'éclairer et d'instruire le peuple, ne tendent qu'à l'égarer, l'avilir et l'insulter. Que de pareilles productions disparaissent, qu'elles ne souillent plus les yeux des républicains ;

---

1. *Pièces originales du procès Fouquier-Tinville*. Paris, an III, p. 75 (Bibl. nat., Lb [41], 1799).

2. *Journal de Paris national*, 30 germinal an II, p. 1914.

Les mœurs, s'écriait-il, qu'elles soient à jamais respectées, c'est par elles seules que les républiques se fondent et se soutiennent. » A la fin de la séance, le Conseil arrêta que cette dénonciation serait envoyée à la police, avec invitation de rechercher et surveiller les graveurs qui feraient distribuer des productions anticiviques et républicaines. Ces dénonciations de gravures injurieuses sont assez fréquentes. M. Tuetey (1) signale « une Adresse de la veuve de Jean-Paul Marat, l'ami du peuple, à la Constitution nationale, dénonçant la scélérate perfidie des conspirateurs qui répandent à grands frais d'infâmes gravures, où l'exécrable assassin est représenté sous des traits favorables, tandis que le martyr de la liberté est défiguré par les plus horribles convulsions. »

On peut aussi noter qu'à une séance de la Société populaire des Arts, Hassenfradz « proposa à la Convention de requérir des graveurs, pour multiplier des copies fidèles des martyrs de la Révolution et faire oublier ces portraits ridicules dont on inonde les portiques de nos villes. » Le fait est mentionné dans le *Journal de la Société Républicaine des Arts* (2), à propos de réflexions sur la gravure. Mais si on rapproche les citations de plusieurs autres passages de discours prononcés aux séances des commissions, on peut constater que ni la Société républicaine des Arts, ni la Convention ne condamnait les caricatures.

---

1. Tuetey, *ouvrage cité*, t. IX, n° 812.

2. *Journal de la Société Républicaine des Arts séante au Louvre, salle du Laocoon*, Paris (du 1er ventôse au 1er prairial), p. 300.

Au contraire, la Société présentait une pétition (1) à la Convention dans laquelle elle protestait que les artistes ont tous juré de ne faire servir leurs productions qu'à la gloire de la liberté : « Artistes républiblicains, dit un appel des membres de la commission des Travaux publics, à la date du 5 floréal, pénétrez-vous de l'esprit qui doit vous animer. Faites respirer dans vos ouvrages la haine du despotisme. » Hassenfradz, loin de proscrire la caricature, demandait à la nation de donner 200.000 livres à titre d'encouragement à la gravure. « Les Arts, disait-il, à une séance du Club du 14 germinal, jusqu'à présent ont satisfait le goût de la classe des hommes paresseux. Il faut qu'ils plaisent maintenant aux hommes laborieux. Échauffez, brûlez le papier du feu de vos idées. » Ainsi pour donner satisfaction à la demande de la Société républicaine des Arts, il était nécessaire de multiplier les caricatures, considérées comme un moyen de réveiller l'esprit public.

La caricature non seulement était tolérée par les patriotes révolutionnaires, mais encore était regardée comme un moyen de propagande de leurs idées. On trouve une preuve de ce goût pour la caricature dans une motion de M. de Chartres au Club des amis de la Constitution (2), en faveur des artistes peintres, sculpteurs et graveurs de Paris. « On occupera, dit-il, tous les dessinateurs à faire les caricatures les plus déshonorantes contre les ennemis des

1. *Journal de la Société républicaine des Arts*, p. 211.
2. Aulard, *la Société des Jacobins*, Paris, 1889, t. I, p. 477.

Jacobins. M. Gorsas sera chargé de prêter son génie burlesque à la confection de ce projet et pour le payer, de son travail, il prendra pour lui avant la lettre cinquante épreuves qu'il vendra à son profit. »

Sous la Convention, la caricature devient en quelque sorte une institution officielle. Il suffit de consulter certains arrêtés du Comité de Salut Public (2). Ainsi, à la date du 12 septembre 1793, un arrêté signé de Carnot, Barère, Hérault de Séchelles, Billaud-Varenne et Prieur, est ainsi conçu : « Le Comité de Salut Public de la Convention nationale arrête que le député David sera invité d'employer les talents et es moyens qui sont en son pouvoir, à multiplier les gravures et les caricatures qui peuvent réveiller l'esprit public et faire sentir combien sont atroces et ridicules les ennemis de la liberté et de la République. »

A côté de David, il y eut plusieurs autres artistes auxquels le Comité de Salut Public commandait des caricatures (2). *Les Actes du Comité de Salut Public* les mentionnent : de Roo reçut 1.250 livres pour mille exemplaires de *la Coalition des Rois*, Naigeon reçut la même somme pour la caricature *la Fuite du roi des marmottes*, Massard reçut 1.000 livres pour la caricature *la Vénalité des orateurs anglais*, Dupuis reçut 1.250 livres pour la caricature *la Chute en masse*, Dubois reçut 1.250 livres pour la caricature *la Correc-*

1. Aulard, *Étud[illegible] et leçons sur la Révolu[illegible] [illegible]çaise*, Paris 1893, p. 264.

2. Archives nationales AF II, 66, dossier 489.

tion républicaine, et *la Grande éguiserie royale de poignards anglais*, Bouerne reçut 1.250 livres pour la caricature *la Révolution de Pologne*, Godefroid reçut 1.500 francs pour la caricature *Pitt mettant l'Angleterre en équilibre sur une loterie*, Dupuis reçut 1150 livres pour la caricature *la Lanterne magique*, Chandel reçut 1.440 pour la caricature *l'Echafaud ridicule et prêt à s'écrouler de la puissance britannique*, Courcelles obtint 500 souscriptions à ses caricatures, désignées sous trois numéros et Mailly reçut 1 .000 livres pour la caricature *le Congrès des Rois*. Quant à David, on signale (1) dans les archives du Comité de Salut Public, deux caricatures de sa composition, l'une figurant une armée de cruches, commandée par Georges, mené par un dindon, l'autre représentant le gouvernement anglais, sous la forme d'une figure horrible. Ainsi le peintre Louis David fut caricaturiste à son heure, et l'on peut ajouter qu'à ce moment l'estampe satirique n'était point un genre surveillé par la censure, mais institué par ordre officiel.

---

1. *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 10 avril 1888.

CHAPITRE II.

Bibliographie.

Boyer de Nîmes, Jaime, Cayla, Renouvier, Champfleury. — Goncourt, Lord Gower, Spire Blondel, Grand-Carteret, Benoît, Jaurès, Bruel.

Bien des volumes ont été déjà écrits qui mentionnent ou étudient les caricatures de la période révolutionnaire. Parmi les auteurs de ces travaux, les uns sont des chercheurs et des collectionneurs, soucieux de retrouver les images parues pendant la Révolution. Leur nombre est si grand, suivant un mot de Champfleury (1), qu'il n'est pas de mouvement social à n'importe qu'elle époque qui se soit affiché avec tant de prodigalité. D'autres sont des esprits plus pénétrants qui, en feuilletant ces collections d'estampes, en les commentant, ont essayé de comprendre les tendances politiques dont elles étaient l'expression. Il semblerait qu'après tant de travaux, il ne restât plus rien à glaner et pourtant un répertoire de caricatures révolutionnaires, composé suivant une méthode scienti-

1. Champfleury, *Histoire de la Caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*, Paris, 1877, p. 113.

fique, manquait encore, comme on peut le voir d'après l'analyse de tous les ouvrages publiés sur ce sujet.

L'idée d'avoir voulu constituer pour la première fois un catalogue des caricatures révolutionnaires peut être revendiquée par Boyer Brun, dit Boyer de Nîmes (1), le directeur du *Journal du Peuple*. Il est le premier historien qui peut prétendre s'être efforcé de recueillir et publier plusieurs de ces feuilles volantes satiriques, que l'on colportait principalement pendant les principales journées de la Révolution. Mais le nombre de celles dont il fait l'inventaire, est bien insuffisant. Il ne mentionne dans son premier volume que vingt-six caricatures et dans le second, douze. Il les divise en caricatures faites pour favoriser la révolte et les révoltés et caricatures contre la Révolution et les révoltés.

Catholique et royaliste, l'auteur est plus préoccupé de polémiques que de commentaires explicatifs, dans la rédaction des notices accompagnant les planches qu'il reproduisait. Son procédé habituel consiste à décrire longuement une estampe et à ajouter à cette analyse une dissertation souvent diffuse contre les « ineptes et sacrilèges horreurs » des révolutionnaires qui provoquent l'indignation de sa conscience de royaliste. S'il donne un échantillon de ces images, c'est qu'il espère « qu'en montrant combien est hideux le vice, on parvient à le faire détester et à inspirer de l'amour pour la vertu. » Le grand défaut

1. Boyer de Nîmes, *Histoire des caricatures de la révolte des Français*, Paris, 1792.

de Boyer est d'avoir été trop aveuglé par ses passions politiques, d'avoir voulu toujours plaider la thèse royaliste, et d'avoir laissé une œuvre tout à fait dépourvue de sens critique, et d'impartialité historique.

Il s'imagine dans ses deux volumes avoir découvert des preuves du rôle sourd et mystérieux des francs-maçons et des protestants. Il trouve que depuis l'édit de 1787, accordant surtout aux protestants l'état civil, la France est aux prises avec l'anarchie et il leur voue une haine violente. Il leur attribue le rôle d'instigateurs de caricatures contre la royauté. « Faut-il s'étonner, dit-il, que les protestants, ces dangereux novateurs, qui ont fait un si grand nombre de révolutions, aient employé avec tant de soin et de constance les caricatures de tous les genres pour circonvenir le peuple et s'emparer ensuite de l'opinion publique? Depuis les dessins, grotesquement atroces, qu'ils faisaient circuler du temps de la révolution de Hollande et de la Ligue, ce moyen leur a encore servi à invétérer la haine dans le cœur de leurs fanatiques et en chasser les remords. Ils livrèrent au ridicule Louis le Grand, Mme de Maintenon, le ministre Louvois, Bossuet, l'intendant Baville et l'abbé du Chayla, parce qu'ils étaient assurés qu'ils avaient bien contribué à la révocation du désastreux édit de Nantes. Et ils y ont livré de nos jours le bienfaisant Louis XVI. »

Il accuse Necker d'attaquer la royauté au moyen des agitateurs salariés qui font publier une quantité

infinie de caricatures. Il s'effraie de voir un trop grand nombre de protestants, à l'Assemblée constituante, à l'Assemblée législative, au Club des Jacobins, dans les faubourgs, partout et principalement à Nîmes, sa patrie, qui est la pépinière des agents de la Révolution. Mais les caricatures qu'il cite à l'appui de ses théories ne lui fournissent aucune preuve de ce qu'il prétend établir.

Aveuglé par ses passions politiques, il ne se rend pas compte de la manière simpliste qu'il adopte pour défendre la famille royale contre les révolutionnaires. Il espère faire naître pour elle un sentiment d'intérêt, en parlant des hideuses caricatures dirigées contre elle et il reproduit toutes celles que devrait se reprocher un écrivain royaliste. Involontairement il sert la cause de ses adversaires en donnant à leurs productions la publicité qu'il les soupçonne de rechercher.

Il fournit une série de renseignements sur les moyens qu'ils employaient pour la propagande de leurs idées (1). « Je dois apprendre à mes lecteurs, dit-il, comment les factieux s'y prenaient pour faire exposer les caricatures à la vue du public sans avoir besoin que les marchands d'estampes soient d'intelligence avec eux. Lorsque les Jacobins voulaient frapper quelque grand coup, émouvoir le peuple, ils faisaient fabriquer des caricatures, payaient le graveur, l'imprimeur, le papier, et le marchand les

1. Boyer, *op. cit.*, t. II, p. 7.

répandait par intérêt. Mais lorsque les factieux avaient besoin de faire reparaître à telle ou telle époque, telle caricature, comme par exemple toutes celles qui avaient été faites contre le roi, ils parcouraient les étalages des marchands d'estampes et, allant ainsi de marchand en marchand, leur promettant à tous de revenir, ils les mettaient dans le cas d'acheter les caricatures demandées et de les exposer en vente. » Mais, sauf ces détails intéressants, ses commentaires sont remplis d'indignation déclamatoire : « O vous qui ne rougîtes pas de prostituer ainsi votre talent, crie-t-il aux auteurs de caricatures, si vous eussiez éprouvé, en les faisant, la poignante inquiétude qui maintenant me dévore, jamais elles n'auraient vu le jour. »

Un homme, qui avait un sens plus exercé de l'iconographie, essaya de faire connaître les plus amusants échantillons de la caricature révolutionnaire, en publiant par fascicules les reproductions des images principales. Dans *le Musée de la Caricature* (1), qui constitue un répertoire commode d'estampes satiriques, souvent fort rares, il a reproduit une soixantaine de pièces révolutionnaires, très curieuses. Il s'est adressé à des écrivains comme Nodier, Philarète Chasles, etc., pour faire précéder ces planches de dissertations historiques de deux ou trois pages, mais elles manquent de cohésion. Il n'y a pas de plan dans l'ouvrage, pas d'idée directrice, et

1. Jaime, *Musée de la Caricature*, Paris, 1838.

le choix des estampes est souvent arbitraire. Il semble que l'auteur ait surtout voulu donner des exemples d'images satiriques, susceptibles d'être comprises et goûtées du public. Il choisit de préférence les sujets relatifs à la chute de l'ancien régime, à la royauté, au clergé, à l'émigration, à la politique extérieure. Il les reproduit en format réduit, gravé au trait, assez sommairement et les place sans ordre. Il ne paraît y avoir vu qu'un moyen de piquer la curiosité. Son but essentiel est de trouver une illustration, capable de produire un effet pittoresque ; la méthode semble peu lui importer.

Ce n'est guère qu'en 1850 que Cayla (2), entreprit une *l'Histoire de la Caricature politique pendant la Révolution*. L'ouvrage est resté inachevé. Le sujet avait provoqué chez Cayla un très vif enthousiasme : « La caricature politique, écrivait-il, ne date réellement que de 1789. Elle a pris en France depuis 1789 un si grand développement, que son histoire est le complément des *Annales de la Révolution*. Sœur jumelle de la presse, elle l'a toujours suivie pas à pas. Compagnons d'armes des journalistes, les caricaturistes ont coopéré si puissamment au triomphe de l'émancipation nationale, que leurs œuvres doivent nécessairement entrer dans le cadre immense de l'épopée révolutionnaire. » L'exécution du projet de Cayla ne fut pas très brillante. Sa manière de procéder se borne à énumérer pêle-mêle les caricatures

1. Cayla (J.-M.), *Histoire de la Caricature politique pendant la Révolution française*, Paris, 1850.

qui ont été publiées en 1789 et 1790. Il mentionne, décrit et reproduit, en se servant de mauvaises gravures sur bois insérées dans le texte, une centaine de pièces satiriques concernant le Tiers, le Clergé, l'Aristocratie, et certains personnages de l'Assemblée constituante. L'ouvrage s'arrête à la date de 1790, et il n'y a pas lieu de regretter qu'il ne soit pas terminé, car les chercheurs ne sauraient tirer un grand parti de cette sèche nomenclature.

Il y a plus de profit à lire les deux volumes de Challamel (1) qui contiennent beaucoup de remarques et de notes judicieuses sur les caricatures, bien qu'ils ne leur soient pas exclusivement consacrés. L'auteur ne leur fait pas une place à part dans l'étude des documents iconographiques de la Révolution, mais il ne peut les négliger, car il a senti la place considérable qu'elles occupent à cette époque : « On comprend, dit-il, que nous ne pouvons passer sous silence les caricatures qui ont joué un si grand rôle et dont notre livre s'est souvent emparé pour révéler l'opinion publique. On a dit qu'en général le sens n'était saisissable qu'à force d'explication de textes au dedans et au dehors des sujets. Le reproche est peu mérité, en ce que, dans les estampes, le texte a toujours une signification et un sel qui ajoutent souvent beaucoup au sujet. Impossible de nier, d'autre part, que dans certaines caricatures on ne devine parfaitement le sens, soit par l'expression des

1. Challamel (Augustin), *Histoire-Musée de la République*, Paris, 1857, 2 vol.

figures, soit par la composition. » L'observation de Challamel est très juste et mérite d'être citée tout particulièrement, car elle répond à l'objection faite généralement à la caricature d'être inintelligible quelques années après sa publication. En réalité, si elle a perdu son actualité, ce n'est pas une raison pour lui reprocher d'être une énigme. Il suffit de la replacer dans le milieu où elle est éclose et d'évoquer les événements auxquels elle fait allusion, sans s'embarrasser de commentaires trop longs. Il ne s'agit pas, dans ces descriptions, d'employer le système de Boyer Brun ou des *Actes des Apôtres*, c'est-à-dire de composer des plaidoyers à propos d'une pièce satirique. Challamel préconisait une méthode plus historique. « Au milieu des débats, dit-il, qui divisent les historiens de la Révolution, il nous a paru bon de mettre sous les yeux des générations les pièces à conviction du procès, de narrer simplement, lorsque tant d'autres ont plaidé pour ou contre la cause révolutionnaire. Nos idées personnelles sont rarement développées. C'est aux faits que nous prétendons nous attacher. Outre les faits ne faut-il pas, pour donner au drame une couleur locale, que les caricatures soient convenablement indiquées ? » Il raconte, en suivant l'ordre chronologique, les événements qui se succèdent pendant la Révolution et lorsque certaines caricatures ont été publiées qui y font allusion, il les reproduit. Il publie une trentaine de pièces satiriques hors texte et il en insère une vingtaine dans le livre. Outre ces pièces, il en mentionne une cinquantaine d'autres. Il y a dans les deux

volumes de Challamel un effort pour découvrir le sens souvent inintelligible des estampes caricaturales, parues à propos de tel ou tel personnage. Mais, malgré les renseignements utiles que fournissent les livres de Challamel, les caricatures qu'il cite se présentent pêle-mêle à côté des brochures, des pamphlets, des chansons et des journaux, sans que l'auteur indique l'idée directrice présidant à ces publications.

Un des meilleurs, mais des plus succints travaux relatifs aux caricatures révolutionnaires est le livre de Renouvier (1) paru après sa mort, et qu'il aurait sans doute remanié. Il donne des renseignements sûrs et précis concernant les pièces satiriques de la Révolution, mais il n'a malheureusement laissé qu'une dizaine de pages. « Dès les premiers événements de la Révolution, écrit-il, les caricatures arrivèrent en nombre formidable, et ne cessèrent d'ameuter le public à chaque phase du drame qui se dévoilait, devant chacun des premiers rôles qui entraient en scène. Mais le malheur des caricatures est de tomber facilement entre les mains des plus piètres dessinateurs, et de ceux qui, dépensant tout leur esprit dans les légendes de leurs estampes, n'en gardent plus pour les figures. » Il s'est contenté de choisir parmi le grand nombre de ces estampes une cinquantaine de pièces qui lui semblèrent les plus importantes du point de vue de l'art. Il signale surtout celles qui ont

---

1. Renouvier (Jules). *Histoire de l'Art pendant la Révolution considérée principalement dans les estampes*, Paris 1863, t. II, p. 480.

été exécutées par des graveurs comme Louvion et Villeneuve et qui donnent une idée du style employé pour provoquer la foule au meurtre et faire l'apologie des régicides. S'il s'étonne du ton auquel l'art osa s'abaisser, il trouve, malgré les violences du langage,un réel intérêt à examiner ces séries d'images d'un art quelquefois inexpérimenté, mais d'une naïveté si expressive.

A côté de Renouvier, il n'y a guère que Champfleury (1) qui leur ait consacré une étude réellement considérable et substantielle. Il songeait à l'importance de ces estampes, destinées à parler brièvement, et d'une façon visible pour la plupart, à des gens qui ne pouvaient recourir aux débats officiels enregistrés par *le Moniteur* et il voulait analyser dans le détail le concours fourni par les caricatures à la propagation des idées. En présence de leur nombre considérable, qu'il « n'est pas de mouvement social à n'importe quelle époque qui se soit affiché avec tant de prodigalité », il prit le parti de les classer d'après les catégories de personnes aux dépens desquelles ces satires s'exerçaient. « On ne saurait, dit-il, s'astreindre à suivre jour par jour les événements par les caricatures qu'ils engendrèrent ; autant vaudrait compter les feuilles d'un arbre. » Il préfère observer, d'après elles, les expressions successives des divers sentiments de la société. Il considère chaque classe sociale, et étudie la manière propre

1. Champfleury, *Histoire de la Caricature sous la République et la Restauration*, Paris 1877, p. 1 à 280.

à chacune d'elles de présenter ses idées dans ces gravures satiriques. Il montre d'abord le Tiers État plein d'espoir, d'inquiétude et de colère, puis joyeux de célébrer l'égalité et la liberté, de contempler son triomphe. Au milieu de tant d'estampes satiriques, il cherche quels sont les foyers d'images d'où partent les mots d'ordre. Les royalistes qui ne soupçonnent pas que ce mouvement de caricatures est national, s'imaginent qu'elles sont inspirées par des gens soudoyés par le duc d'Orléans, et aiguisent contre lui leurs pointes. Mais, en analysant davantage ces gravures, il découvre un des centres où certains esprits se réunissaient pour forger les instruments satiriques destinés à assurer le triomphe de leurs théories. Il établit que du journal de Camille Desmoulins, naquit l'idée de plusieurs caricatures, En regard des feuilles de Camille Desmoulins, il place le journal royaliste *les Actes des Apôtres*, et oppose à ce persiflage léger et railleur des défenseurs de la cour et de la noblesse la violence sarcastique des estampes dirigées contre le clergé, contre les émigrés, contre Louis XVI et Marie-Antoinette. Il les goûte peu et se dit que ces violences font perdre à la caricature son crédit auprès des esprits mesurés. Du moment où la haine remplace la malice, où la vengeance chasse le trait spirituel, la caricature devient la complice du pillage et du massacre. »

Le plan adopté est peu apparent. Il semble que Champfleury ait voulu réunir en volume une série d'articles de revue et qu'il se soit préoccupé d'établir entre eux un lien nécessaire et logique. Ce livre reste

un ouvrage de vulgarisation, écrit par un écrivain spirituel, plus épris des traits comiques que des images passionnées et sincères. « Les intentions comiques de la caricature de cette période révolutionnaire, dit-il, sont remplacées par des idées de vengeance. C'est ce qui lui donne l'aspect si particulièrement âpre et sombre, qui fait que la coloration s'en loge à jamais dans les yeux. Charbonnages improvisés, lie et écume des mauvais sentiments, qui s'étalent sans pudeur et triomphent facilement par leur rudesse et leur violence de la raillerie spirituelle, s'enfuyant épouvantée. »Ces réserves faites, il reconnaissait qu'il était bon « d'indiquer ces estampes aux chercheurs qui ne veulent rien ignorer, car elles ont leur utilité. »

Mais cette utilité que présentent les caricatures de la Révolution, à titre documentaire, ne saurait aux yeux d'écrivains comme Edmond et Jules de Goncourt (1), tenir lieu de valeur artistique. Ils sont peu indulgents pour la faiblesse et la pauvreté de certaines pièces satiriques et en concluent que le génie de la France n'est pas caricatural, surtout après l'avoir comparé avec celui de l'Angleterre. Ils prétendent que la France, si elle a le flair des ridicules, n'a pas l'entente des charges, que sa caricature n'est pas la caricature, qu'elle est l'épigramme. « Feuilletez, écrivent-ils, toutes ces caricatures de la Révolution. Allez de celles de ses premiers jours à celles de ses

1. Goncourt, *Histoire de la société française pendant la Révolution*. Paris, 1880, p. 252.

derniers, de celle qui montre le Clergé jouant du serpent, la Noblesse de la clarinette, le Tiers du violon au *Congrès des rois coalisés*, vous ne trouverez en ces images ni le jet puissant, ni le crayon étrange, ni la tournure magistrale. Plus la caricature française marche, plus elle s'avance vers la Terreur, plus vous la voyez rabaissée et pauvre, plus vous la voyez mesquine devant l'époque épouvantable dont elle essaie de flatter les rires. Non seulement le formulé convenable de la ligne disparaît, non seulement ce mode doux et ravissant et comme lavé de Debucourt se change en un pointillé dur et sec, non seulement ces estampes vont aux canards et aux coloriages ignobles, mais l'accent même de la vie se retire du dessin. »

Ils citent une quarantaine de caricatures contre le clergé, l'aristocratie et l'émigration et se moquent de ces images, destinées à instruire le peuple. sans viser à des prétentions artistiques. Tous ces professeurs de caricatures patriotiques qui éclairent les amateurs d'art sur le goût de la Révolution, ne leur inspirent qu'une médiocre estime.

La sévérité de ces jugements des Goncourt s'explique surtout par le fait qu'ils ont voulu opposer les caricatures françaises aux caricatures anglaises, et qu'après avoir éprouvé un vif enthousiasme pour les maîtres d'Outre-Manche, ils ont eu la déception de ne pas trouver en France des artistes d'une ironie aussi mordante. Mais l'infériorité des caricaturistes français n'est pas une raison suffisante pour sous-

crire à l'opinion de royalistes, comme Mallet du Pan (1) suivant lequel « ces estampes, se distinguant par un caractère particulier de férocité, seraient éloignées de l'esprit français ».

On se tromperait si l'on considérait les caricatures françaises comme l'œuvre de graveurs consommés qui n'auraient pas réussi à exprimer avec art leurs sentiments. En réalité, cette imagerie porte la marque de gens qui ne sont pas des caricaturistes de profession. Elle s'adresse à un public très nombreux, doit circuler rapidement, être vendue à bon marché, et mérite d'être comparée à l'estampe religieuse du moyen âge. Comme les images de piété, les caricatures révolutionnaires sont empreintes d'une profonde sincérité. Elles traduisent une conviction patriotique. Ces imagiers français ne furent pas dédaignés par des Anglais, comme Lord Ronald Gower (2), qui s'intéressait à toutes leurs productions. Dans l'iconographie qu'il a publiée de la reine Marie-Antoinette, il a mentionné une douzaine de pièces satiriques. Il signale, entre autres, une gravure de Villeneuve, *la Panthère autrichienne*, à propos de laquelle Duplessis disait : « En faisant la part de la passion qui animait l'auteur de cette planche, on ne peut se défendre de reconnaître qu'il faut faire cas de cette image qui, au point de vue iconographique, n'est pas sans valeur. »

---

1. *Mercure de France*, août 1790.
2. Lord Ronald Gower, *Iconographie de la reine Marie-Antoinette*, Paris, 1883.

Le catalogue de Gower, qui contient d'intéressantes caricatures sur Marie-Antoinette, est très incomplet. Beaucoup d'images satiriques ne sont pas citées. Celles qui le sont manquent d'un commentaire historique et iconographique.

Mais cet intérêt que peuvent présenter les caricatures révolutionnaires du point de vue iconographique, paraît avoir échappé à la plupart des historiens de l'art révolutionnaire. Spire Blondel (1) reconnaît que ces pièces avaient été traitées quelquefois par des artistes de valeur, mais il ajoute : « Le malheur de la caricature est de tomber facilement dans l'imagerie, c'est-à-dire dans un genre bas et grossier. Nous ne signalerons donc ici que les estampes qui se recommandent par quelques qualités de composition, dessin ou gravure. » Comme, suivant lui, ces pièces sont rares, il passe sous silence tout le chapitre de l'imagerie révolutionnaire satirique.

Un des plus récents historiens de la caricature, Grand-Carteret (2), citant quelques-unes des estampes satiriques de la Révolution, a bien compris que ces documents iconographiques étaient soit les interprètes de l'opinion publique, soit les manifestations d'un parti ou d'un individu, et qu'il fallait en tenir compte pour reconstituer la physionomie des luttes d'alors. Dans une *Histoire générale de la Caricature en France*, il a consacré tout un chapitre à la carica-

1. Spire Blondel, *L'Art pendant la Révolution*. Paris, 1887, p. 123.
2. Grand-Carteret, *Les Mœurs et la Caricature en France*, Paris 1888, p. 42.

ture révolutionnaire. « Les ouvriers qui burinaient ces images, écrit-il, n'étaient pas des indifférents, des teneurs de crayons, ou des pousseurs de burin, à la solde d'un marchand, fournissant le pour et le contre. Tous furent des convaincus, des citoyens apportant à l'œuvre commune leur travail. Alors on ne vit pas ce qui se présente si souvent de nos jours, des artistes sans conviction, chantant le soir les louanges du personnage qu'ils ont, le matin même, traîné dans la boue. C'est pourquoi, quand on parcourt, classées en bon ordre, ces estampes de la Révolution, on sent passer au travers des papiers jaunis je ne sais quel souffle puissant et terrible. Chacune de ces feuilles rappelle un événement, chacune porte en elle sa raison d'être et son enseignement. Quelle source d'études et d'observations le jour où l'on voudra comprendre que c'est là la véritable histoire, l'histoire vécue et toujours vivante ! »

C'est cet intérêt historique de la caricature qu'il eût été intéressant de préciser par une analyse détaillée des pièces satiriques pendant la Révolution. Malheureusement l'auteur s'est borné à signaler en vingt pages une soixantaine d'entre elles, les décrivant sommairement, sans montrer leur lien, voulant seulement donner des exemples de l'imagerie révolutionnaire.

Toutes ces caricatures continuent à rester enfouies dans des portefeuilles et, malgré le rôle qu'elles ont joué, demeurent dédaignées par les écrivains qui s'occupent de l'art révolutionnaire. M. François

Benoît (1) paraît les ignorer et les passe sous silence. Un autre écrivain (2) n'en parle que pour les rejeter de ses études sur l'histoire de la Révolution. « Ce n'est pas sans un certain étonnement, dit-il, que l'on constate que dans une forme d'art telle que la caricature, où l'esprit combatif d'un temps semblait pouvoir se donner libre carrière, la grande poussée révolutionnaire n'a rien produit qui ne fut au-dessous du médiocre. » Jaurès au contraire (3) a jugé ces pièces si dignes d'intérêt que dans les deux premiers volumes de *l'Histoire socialiste*, il a illustré le texte d'une série de caricatures, dont beaucoup étaient restées inédites. Il a paru utile d'en donner la liste à peu près complète, en les accompagnant d'un commentaire explicatif. Un grand nombre d'entre elles ont été décrites dans le tome II du catalogue de la collection de Vinck, le dernier ouvrage auquel notre ami Bruel ait consacré son érudition, et qui parut peu après l'achèvement de notre travail, dans les premiers mois de 1914 (4).

---

1. Benoît (François), *L'Art français sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1897.

2. Dreyfous (Maurice), *Les Arts pendant la période révolutionnaire*, s. d., p. 255.

3. Jaurès, *Histoire socialiste*, Paris 1901, t. 1 et 2.

4. Bruel, *Inventaire analytique de la collection de Vinck*, Paris, t. I, 1909, t. II, 1914. Les références au tome II ont été ajoutées au cours de l'impression du catalogue et l'on a essayé de n'omettre aucune caricature importante.

CHAPITRE III

Méthode adoptée dans la composition du catalogue

Il est nécessaire d'indiquer, pour faciliter le travail de recherches, la méthode suivie dans ce répertoire de caricatures. Tout d'abord on n'y trouvera point mentionnées de gravures étrangères, car le recueil d'images satiriques est exclusivement limité à la France. Il a pour but de faire comprendre, par les multiples caricatures auxquels donnèrent lieu les hommes et les événements, les manifestations de l'opinion publique. Mais les innombrables estampes anglaises, ou allemandes, ou italiennes ne pourraient trouver ici leur place, car elles se rapportent à un autre sujet, la Révolution Française jugée à l'étranger. Il faudra faire abstraction de ce mouvement et se résoudre à supposer connues certaines pièces anglaises, lorsque des productions françaises seront inspirées par elles ou constitueront une sorte de réponse à leurs attaques.

Ce catalogue ne renferme que les gravures publiées de 1789 à 1795, mais ces six ans sont si remplis d'évé

nements que, suivant le mot de Boissy d'Anglas, « nous avons consommé six siècles en six années ». On s'explique ainsi le nombre prodigieux des caricatures parues pendant cette période révolutionnaire. Essayer de les grouper en un recueil semblait un travail impossible à Champfleury, qui les comparait à la tentative de compter les feuilles d'un arbre touffu. Malgré cette assertion, une pareille entreprise est possible, puisque ce répertoire contient les quelques centaines de pièces satiriques relatives à cette époque, s'il est à peu près complet.

Sans doute, il est difficile de prétendre n'avoir oublié aucune pièce, et il sera toujours permis d'ajouter dans un appendice celles qui seront trouvées depuis la publication de ce recueil. Mais tous les moyens employés pour rendre ce catalogue aussi complet que possible ont été employés. Des investigations ont été faites dans les principales bibliothèques et dans les plus importants cabinets d'estampes. Il en résulte que l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, sont très pauvres en documents de ce genre. L'Angleterre en possède une plus grande quantité mais dans des collections privées. Au British Museum il y a surtout des caricatures anglaises sur la Révolution. Quelques collections privées renferment des exemplaires de pièces révolutionnaires intéressants mais elles ne seront pas signalées, la plupart se trouvant à Paris dans les collections publiques. Après avoir dépouillé tous les documents manuscrits ou imprimés qui les mentionnent, on a la certitude qu'elles sont

presque toutes dans nos grands cabinets d'estampes de la Bibliothèque nationale, du Musée Carnavalet et de la Bibliothèque de l'Arsenal. Certaines images ne se rencontrent que là. D'autres qui sont moins rares et appartiennent à diverses collections se retrouvent également dans ces dépôts parisiens. Plus on poursuit le travail d'investigations, plus on arrive à se convaincre qu'il est inutile de chercher vainement à l'étranger ce qui existe chez nous. Il est peu probable qu'on vienne à découvrir dans des collections privées (1) inconnues des pièces iconographiques dont on ne pouvait soupçonner l'existence.

On peut objecter que ce groupement de caricatures révolutionnaires risquerait d'être un amusement de collectionneurs et qu'elles pourraient paraître reliées entre elles par un lien factice. Mais leur ensemble présente au contraire une parfaite unité. Ce répertoire ne comprend que les caricatures politiques publiées de 1789 à 1795, et non les caricatures sociales ou relatives aux mœurs et aux modes. C'est à partir de 1795, sous le Directoire, que se rencontrent ces types si amusants de personnages grotesques, rendus encore plus comiques par la déformation des costumes d'alors. Jusqu'alors, dans l'espace de temps compris entre l'ouverture des États Généraux et la fin de la Convention, la caricature a d'autres soucis. Elle est un instrument de propagande pour répandre les idées de liberté politique et de souveraineté populaire, pré-

1. La plupart de ces gravures se trouvent dans la collection du baron Edmond de Rothschild, à Paris.

conisées par certains philosophes du XVIIIe siècle et mises en pratique par la jeune République américaine. C'est cette violente passion de liberté qui donne à toutes ces estampes, malgré leur gaucherie d'exécution, leur caractère de sincérité. On les a comparées aux images de piété destinées à aviver la foi dans les âmes des croyants. C'est qu'elles apparaissent, comme elles, des moyens d'exciter la colère populaire contre le clergé, la royauté, l'aristocratie, l'émigration, l'invasion étrangère. Elles sont comme un cri qui jaillirait spontanément de la conscience publique.

Chaque événement, chaque personnage en suscite un grand nombre. Souvent il arrive qu'une caricature, après le succès qu'elle a obtenu, est reproduite dans des formats différents, avec des variantes de légendes ou de composition. Ces états divers d'une même estampe accroîtraient démesurément le catalogue s'ils étaient tous mentionnés. Il a semblé utile de les éliminer, pour ne pas trop encombrer le recueil. L'objet principal étant de faire connaître les sujets satiriques relatifs aux faits ou aux personnages historiques, il n'est pas indispensable d'être renseigné sur tous les états d'une même caricature. Elle n'est pas assez importante du point de vue de l'art pour mériter d'être étudiée dans ses différentes épreuves. Les signaler toutes, depuis la planche parue sans nom d'imprimeur, jusqu'à celles qui étaient revêtues de modifications de coloris ou de dessin, eût été un travail dépourvu d'intérêt. Comme il s'agit surtout de documents historiques, la partie technique a paru

l'accessoire et a été volontairement rejetée au second plan.

Cette réserve faite, il a paru utile d'indiquer les procédés de gravure employés dans chaque gravure citée. La plupart des pièces, comme on le verra, sont des eaux-fortes coloriées, quelquefois des aquatintes ou des burins, plus rarement des gravures à la manière noire. Quant aux autres renseignements fournis sur chaque estampe, on a pris soin de donner tous ceux qui était susceptibles de faciliter la consultation de ce catalogue. D'abord le titre de toutes les caricatures est l'exacte copie de la lettre qui les accompagne. Lorsque la légende est double, parce qu'il y en a une dans le haut de la planche et une autre dans le bas, les deux titres sont indiqués. Lorsque la légende est même très longue, elle a été reproduite autant que possible *in extenso*. Après le titre, on trouvera la mention des collections publiques où ces estampes satiriques sont conservées. Comme plusieurs d'entre elles ont déjà été étudiées dans les histoires générales de la caricature, citées dans la bibliographie, il fallait se préoccuper de se reporter à ces ouvrages et de préciser les références pour les chercheurs désireux de connaître des détails complémentaires sur les images. C'eût été vouloir dépasser les limites d'un catalogue, si on y avait inséré trop de commentaires historiques, trop de notes biographiques, trop de discussions sur les dates ou les significations des sujets représentés. Pour ne pas paraître prolixe, il était nécessaire de s'interdire des

dissertations sur chaque planche et de se borner à une courte description. Certains textes ou renseignements ont été cités exceptionnellement, parce qu'il était indispensable de rapprocher les images des documents auxquels ils se rapportaient.

En ce qui concerne le classement de ces caricatures, l'inconvénient était de s'y retrouver. Comment déterminer ce classement ? Plusieurs méthodes pouvaient être proposées. L'une qui permettrait de distinguer le mouvement des idées dont elles procèdent, serait de les ranger d'après les partis qui les ont inspirées. Elle consisterait à étudier les centres principaux d'où elles proviennent, et leurs tendances, soit royalistes, soit révolutionnaires. Il faudrait éviter d'aborder ce travail, en partant de théories *a priori*, comme celles de Boyer qui manifeste une haine contre les protestants et les francs-maçons. Le fanatisme de Boyer l'égare. L'étude des sources d'inspiration de ces estampes satiriques est plus complexe. N'y a t-il pas eu d'autres personnages, comme Camille Desmoulins, Dusaulchoy, ou des personnalités inconnues qui ont excité les graveurs contre la royauté et le clergé ?

Plusieurs journaux démocratiques comme les *Révolutions de France et de Brabant*, *le Père Duchesne* nous offrent le témoignage d'estampes satiriques d'une source différente de celle des protestants. Il y a quelques documents qui permettent d'affirmer, comme on l'a vu, qu'à l'époque de l'Assemblée Législative, la caricature n'était pas encore exclusivement

protestante, mais que les sociétés jacobines songeaient à l'employer. L'écueil d'une méthode de classification d'estampes satiriques de cette période, d'après les partis qui les avaient inspirées, serait d'être peu instructive. On serait obligé de constater pour les pièces royalistes que, sauf *les Actes des Apôtres, l'Accusateur public* de Sérisy, il y en a peu à placer en regard des nombreuses gravures révolutionnaires. D'autre part, parmi ces dernières, il faut reconnaître qu'elles émanent de partis qui, à l'époque de la Constituante, ne se distinguent pas, comme on l'a dit (1), clairement les uns des autres. « L'existence des partis n'était encore qu'à l'état rudimentaire. De là l'incertitude et les contradictions des historiens, quand il s'agit d'énumérer les groupes et de les classer. » Même les divisions en droite et en gauche n'étaient pas très tranchées, à l'époque de la Constituante. Sous la Législative, on peut bien distinguer les Royalistes des Constitutionnels et des Girondins, et plus tard, sous la Convention, les Montagnards, les Girondins, et les Dantonistes. Mais on ne peut préciser souvent de quel parti déterminé provient telle caricature.

Une autre méthode, non moins remplie de difficultés, eût été de grouper les estampes d'après les graveurs ou les éditeurs, qui les ont publiées. On aurait pu distinguer les pièces de Villeneuve, le graveur de la rue Zacharie-Saint-Séverin, de Basset, le marchand d'estampes, établi au coin de la rue Saint-Jacques et

1. Aulard, *Les Orateurs de la Révolution. L'Assemblée Constituante*, Paris, 1905.

de la rue des Mathurins, de Louvion, de Naudet, Strack, Touzé, Perée, Roger, Desal, Bergny, Guyot, Chéreau, de Cornu, de Croisier. Mais, à côté de ces gravures signées, il eût fallu constater que le plus grand nombre des autres est l'œuvre d'anonymes, ce qui fait perdre tout intérêt à un pareil système.

Pour la même raison, une méthode de classification de ces pièces, d'après les fonds de collections dont elles viennent, a été éliminée, car elle ne répond pas à une grande utilité. Il n'a pas semblé non plus commode de les grouper d'après les sujets représentés, car les faits sont trop enchevêtrés pour qu'on puisse les extraire sous une rubrique particulière, sans tomber dans la confusion. Faire le dossier iconographique de toute une question, sans se soucier des dates, n'est point historiquement intéressant.

Ce sont ces considérations qui expliquent, sinon justifient le groupement des caricatures d'après l'ordre chronologique. Pour suivre les changements de l'opinion publique, et parallèlement leurs manifestations dans la caricature, il était nécessaire de prendre successivement chacun des événements de la période comprise de 1789 à 1795, et de réunir les caricatures relatives à des faits connexes ou des acteurs des mêmes scènes. Cet ordre chronologique a paru l'ordre logique. Il a semblé qu'il fallait distinguer dans l'histoire de la caricature pendant ce temps, trois périodes très nettes :

I. — L'Assemblée Constituante (de la convocation

des États-Généraux, 5 mai 1789. à la clôture de la Constituante, 30 septembre 1791) ;

II. — L'Assemblée Législative (du 1er octobre 1791 au 20 septembre 1792) ;

III. — La Convention (du 21 septembre 1792, au 26 octobre 1795).

Ces trois périodes correspondent à trois phases dans l'évolution de la caricature révolutionnaire.

Dans la première période, la satire procède d'abord par allégories et symboles, puis par charges âpres et violentes. Le thème général des caricatures est la personnification des trois ordres et des idées de liberté et d'égalité. Les plaisanteries sont dirigées contre les attributs aristocratiques et ecclésiastiques. C'est l'affaiblissement du Clergé et de la Noblesse et le triomphe du Tiers. Les sentiments qui se manifestent dans l'imagerie satirique visent : la disgrâce de Necker, la prise de la Bastille, la Déclaration des Droits de l'homme, la nuit du 4 août, les journées des 5 et 6 octobre, les débats sur le marc d'argent, c'est-à-dire sur les conditions d'éligibilité à l'Assemblée Nationale, le décret mettant à la disposition de la nation les propriétés et revenus ecclésiastiques, le décret du 3 novembre 1789 sur l'abolition de la féodalité, les mesures sur l'émission et la circulation des assignats, les débats du 13-19 février 1790 sur la suppression des ordres religieux, la Constitution civile du Clergé du 12 juillet 1790, la fête de la Fédération, le décret relatif aux parlements, les me-

sures concernant la suppression des droits d'entrée aux barrières, l'abolition des droits nobiliaires du 3 mai 1790, le bref du pape. La caricature est à ce moment si outrée que certains sujets seraient difficiles à reproduire. On pourrait croire que ces violences d'expression ne seront pas dépassées. Mais la fuite à Varennes du 21 juin 1791 et l'affaire du Champ de Mars du 17 juillet 1791 offrent à l'ironie des caricaturistes l'occasion de soulever avec plus de force les passions populaires.

La seconde période, qui est moins abondante en caricatures, offre des images d'une technique plus indécise, mais d'un accent plus énergique encore. Il y a peu d'exemples d'estampes satiriques, voisines de l'allégorie. Les gravures de cette période expriment surtout les rancunes de la nation contre les prêtres réfractaires qui refusent de prêter le serment civique et contre le roi à propos de son veto, de la journée du 20 juin 1792 et de celle du 10 août. En même temps la caricature tourne en ridicule les menaces d'invasion étrangère, lors du manifeste du duc de Brunswick du 25 juillet 1792, et s'amuse des émigrés qui ont quitté la France, sans pouvoir donner au dehors libre carrière à leur ambition. Pendant toute cette période, la caricature française est surtout révolutionnaire, car les royalistes sont obligés, pour répondre à ses attaques, de faire appel à l'art étranger.

Après la troisième période, les manifestations de la caricature deviennent très rares. On peut distin-

guer deux phrases dans cette période : l'une avant, l'autre après le 9 Thermidor. Sous le régime de la Terreur, la caricature s'exerce contre les Anglais, les Prussiens, les Autrichiens, patronnée par le Comité de Salut Public. En même temps la Convention encourage toutes les estampes satiriques contre le roi, les royalistes et les prêtres. La crainte de la guillotine empêche plus que des décrets, restés lettre morte, les publications injurieuses pour la République. En général, la Montagne est respectée par les caricaturistes. Ils s'attaquent à Robespierre et à partir du 25 juillet 1794, quand ils purent se montrer plus audacieux, le plus souvent ils s'abstinrent de manifester leurs sentiments, comme si les échafauds étaient toujours debout. A dater de cette période, il semble surtout que le peuple commence à être las de la caricature politique. Avec le Directoire, la mode sera à la caricature de mœurs.

CHAPITRE IV

Des Sources

Ce catalogue n'a pas la prétention d'être tout à fait complet, mais aucune source importante n'a été omise. On peut indiquer brièvement celles auxquelles on a eu recours le plus souvent, pour retracer l'histoire de la caricature politique pendant cette période.

Ce sont les collections publiques seules qui sont citées, ce catalogue n'ayant d'autre but que de faciliter le travail des chercheurs. En premier lieu, il faut placer les dépôts si importants de caricatures, conservées au Cabinet des estampes du Musée Carnavalet. C'est là que se rencontrent les portefeuilles les mieux fournis d'une abondante quantité de caricatures politiques. Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale est beaucoup moins riche que celui de la Ville de Paris. Dans la série de la collection d'histoire de France, il n'y a qu'un très petit nombre de gravures satiriques relatives à la Révolution. La plupart se trouvent dans la collection du baron de Vinck, donnée en 1906 à la Bibliothèque nationale, mais dont on ne peut consulter que les

pièces publiées dans les deux premiers volumes de Bruel (1). Il faut citer aussi le legs de la collection Hennin, qui se compose de 14807 pièces en 169 volumes, dont Duplessis a fait l'inventaire. On y trouvera beaucoup de caricatures étrangères et quelques pièces satiriques. A côté de la Bibliothèque nationale et du Musée Carnavalet, il faut noter les Bibliothèques de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève et, en province, la Bibliothèque de Rouen. Aucune mention n'est faite des collections privées, dont les plus complètes sont, en France, celle du baron Edmond de Rothschild et, en Angleterre, celle de lord Crawford.

On connaît la plupart des collections privées d'autrefois, qui ont servi à constituer le fond des cabinets d'estampes des bibliothèques publiques. Les caricatures du Cabinet d'estampes de Carnavalet, proviennent des collections de Cousin et du comte de Liesville.

Pour la Bibliothèque nationale, il y a d'abord la collection Laterrade (2) (marque Lat.), comprenant 19914 pièces, dont 3420 caricatures. Elle a été acquise en date du 27 avril 1845, par la Bibliothèque nationale, qui les a intercalées dans la collection de l'histoire de France, demeurée très pauvre en documents de ce genre, pendant la conservation de Hugues-Adrien Joly, garde des estampes du roi, du 25 mai 1750 au 15 novembre 1792. Quelques carica-

1. Bruel, *Inventaire analytique de la collection de Vinck*, Paris, t. I, 1909, t. II, 1914.

2. *Catalogue d'estampes, portraits et pièces historiques de la Révolution de 1789, composant le Cabinet L.* (Laterrade), Paris 1858.

tures vinrent accroître ce recueil, en 1864, par suite de l'achat de la collection La Bédoyère, dont le libraire Noël France rédigea une description historique (1).

Mais la plus importante collection de caricatures révolutionnaires est celle de Soulavie, dont les principales pièces figurent au Cabinet des estampes du Musée Carnavalet. On sait comment fut formé ce recueil de Soulavie. Prêtre d Antraigues en Vivarais, Jean-Louis Soulavie abandonna les ordres, pour se consacrer à des travaux littéraires et commença en 1783 une collection qu il poursuivit jusqu'à sa mort, en 1813. Quelques années auparavant, en 1809 vraisemblablement, furent composés *les Monuments de l'Histoire de France en estampes et dessins*, ouvrage de 152 volumes in-folio d'estampes et dessins, recueillis en France et à l'étranger par J -L. Soulavie. Cette collection considérable qui contenait une quinzaine de milliers de pièces fut vendue au prince Eugène de Beauharnais, puis elle appartint à la princesse de Leuchtenberg, passa en Russie, et revint en France où elle fut vendue en quatre fois, en 1903-1904 (3 déc.), (9 décembre), (26 et 27 février,, (25 et 26 avril) (2).

Outre cette collection, on ne peut pas négliger certains catalogues de vente, comme le catalogue des livres, journaux et caricatures, composant la bibliothèque révolutionnaire de feu E. B. (Edouard

1. Noël France, *Description historique et bibliographique de la collection La Bédoyère*. Paris, 1862.

2. Les dessins ont été acquis par le baron Edmond de Rothschild qui possede un grand non bre d'originaux des caricatures révolutionnaires.

Buillot) dont la vente eut lieu le 25 octobre 1837, le catalogue de la collection de pamphlets et caricatures de Nadailhac, vendue le 19 janvier 1885, et pendant ces dernières années le catalogue périodique de Hughon et Bourdage à Londres. Il ne faut pas non plus oublier la célèbre collection Leber, aujourd'hui à la Bibliothèque de Rouen. Dans le catalogue (1) méthodique qui en a été publié, le quatrième volume renferme une table analytique des pièces relatives à la Révolution.

A côté de ces répertoires iconographiques, il était indispensable de recourir à certains documents manuscrits. Il a paru bon de se servir des si précieux livres de M. Tuetey (*Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, Paris 1890-1910, 9 volumes). Aux Archives nationales, on a cru devoir se reporter aux manuscrits originaux des textes publiés dans *le Recueil des Actes du Comité de Salut Public*. Les papiers le plus souvent consultés ont été tirés de AF II, 66, dossier 489, car ils sont accompagnés d'estampes jointes aux arrêtés du Comité de Salut Public. Les nombreux cartons des Archives, relatifs à l'imagerie révolutionnaire, réservent peut-être même encore d'autres découvertes aux chercheurs, car il est impossible de prétendre en avoir fait le complet dépouillement. Quant aux Archives de la Seine, et du ministère des Affaires étrangères, elles ne nous ont fourni aucun renseignement intéressant.

1. Collection Leber, *Catalogue de livres et estampes*, 1839-1852.

Les sources imprimées sont plus nombreuses que les sources manuscrites. Pour les consulter pour la plupart, il était nécessaire de se reporter aux quatre volumes, si documentés, de M. Maurice Tourneux (*Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, Paris 1860-1906). Il y a là l'énumération de tous les journaux et de tous les pamphlets, qui ont été dépouillés pour l'étude des caricatures politiques. La liste de celles qui y figurent est l'objet d'un chapitre spécial. Il a paru bon de séparer les images, destinées à illustrer un pamphlet, des feuilles volantes, qui ont été publiées isolément.

Outre les travaux signalés dans l'excellent ouvrage de M. Tourneux, et qu'il a semblé inutile d'énumérer sous une rubrique spéciale, il fallait bien, pour comprendre les lois et décrets auxquels les caricatures faisaient allusion, se servir des textes de lois dans leur forme authenthique. *Le Bulletin des lois*, *le Recueil* de Duvergier ont particulièrement été mis à contribution, ainsi que le compte-rendu des débats des assemblées d'après *le Moniteur*, *le Journal logographique*.

Les correspondances et les mémoires de cette époque, ne contiennent pas d'informations sur la publication des caricatures. On en trouve, en revanche, dans les Actes du Comité de Salut Public.

En définitive, les sources manuscrites et imprimées peuvent être indiquées assez rapidement, car elles se réduisent à quelques travaux, peu abondants d'ailleurs en documentation iconographique. Ce qui est

le plus intéressant, c'est le travail critique auquel ces sources peuvent donner lieu. Mais ce serait un autre sujet d'apprécier la valeur de celles qui sont citées au cours de cet inventaire.

Ce catalogue ne répond sans doute pas à tout ce que les chercheurs exigeraient d'un répertoire analytique et raisonné, mais tel qu'il est, il présentera, il faut l'espérer, un instrument de travail utile (1) pour tous ceux qui ne croient pas devoir négliger ces gravures, destinées à parler aux yeux du public et à servir à la propagande des idées révolutionnaires.

---

1. *Révolution française,* 14 février 1912, p. 182. M. Tourneux annonçait à cette date la prochaine publication de notre catalogue des caricatures révolutionnaires. Nous exprimons ici toute notre gratitude à M. Aulard, qui a bien voulu nous prêter l'appui de sa haute compétence et nous remercions aussi M. Georges Cain et ses collaborateurs du Musée Carnavalet, ainsi que M. Courboin de la Bibliothèque nationale, qui nous ont communiqué leurs gravures avec tant d'amabilité.

LIVRE PREMIER

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

5 mai 1789—30 septembre 1791.

CHAPITRE PREMIER

LA CHUTE DE L'ANCIEN RÉGIME

(1 à 14)

---

1. — « **Convoy de très haut et très puissant seigneur des Abus, mort sous le règne de Louis XVI, ce 4 may 1789.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2763 ; Champfleury, p. 70 ; Grand-Carteret, p. 48 ; Renouvier, t. II, p. 481 ; Jaurès, t. I, p. 477 ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 35.

Le Tiers État soutient un cercueil immense, renfermant les abus, dénoncés dans les Assemblées des trois ordres. Dessus, l'on distingue une couronne de fer, qui caractérise la tyrannie des abus, un bonnet carré, une mitre, une épée, une bourse. Les cordons du poële sont tenus par la Folie, avec des grelots, une Furie, avec une chevelure de serpents, l'Orgueil, avec un paon et l'Avarice, avec des clefs. En avant, marchent Calas, la fille Salmon, etc., pauvres victimes des abus. Derrière, vient Necker qui, après avoir démasqué les abus, les conduit au tombeau. La Force, la Prudence, la Justice et l'Égalité le soutiennent sur un bouclier. Le cortège se termine par tous ceux qui ont lieu de regretter les abus. Le convoi sort d'un édifice ruiné. Du côté du clergé, de la noblesse, de la magistrature, des chaînes, des boulets ; du côté des victimes, des trophées de peinture et de musique.

Cette caricature fut prohibée. Voir aux Archives nationales

(V2-551) une lettre de Charles Poitevin de Maissemy à Thiroux, de Crosne, lieutenant-général de police.

(1° Aquatinte de Sergent-Marceau ; 2° Contrefaçon de Mixelle, deux épreuves de la même gravure.)

2. — « **Le Grand Abus**. » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX ; coll. de Vinck, t. II, n° 2789 ; Champfleury, p. 57, Pl. des *Révolutions* de Prudhomme.

Une religieuse et une femme noble montées sur le dos d'une femme du peuple, appuyée sur une quenouille.

(Aquatinte en rouge et noir de Villeneuve.)

2 *bis*. — Var : « **A faut espérer qu'eu jeu-là finira bentôt**. » — Carnavalet ; Champfleury, p. 215 ; Grand-Carteret, p. 47 ; Challamel, t. I, p. 29.

Même sujet.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

3. — « **A faut espérer qu'eu jeu-là finira bentôt**. » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2793 ; Champfleury, p. 27 ; Grand-Carteret, p. 47 ; Fuchs, p. 136.

Un paysan courbé portant sur son dos un abbé et un noble. Il s'appuie sur une houe, sur laquelle on lit « mouillés de larmes ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

4. — « **La Bonne Justice**. » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2791.

Citoyenne portée par une aristocrate et une religieuse.

(Aquatinte en rouge et noir.)

5. — « **Le Temps passé**. » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2809 ; Champfleury, p. 276 et 277 ; Cayla, p. 29.

Le Tiers État est figuré par un squelette, la Noblesse, par un personnage tenant une marotte, le Clergé, par un prêtre avec une brebis tondue. Deux serpents mordent le Tiers.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

5 *bis*. — « **Le Temps présent**. » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2812.

Même sujet avec les rôles renversés.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

6. — « **Le François d'autrefois**. » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2800 ; Champfleury, p. 61.

Personnage enfermé dans un chariot de bois sur lequel il est rongé par des rats et un singe, c'est-à-dire « par des avocats, huissiers, procureurs, commis aux aides, greffiers. »

Pl. des *Révolutions* de Prudhomme.

(Aquatinte de Villeneuve.)

7. — « **Le François d'aujourd'hui**. » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2803.

Grenadier tenant une hache, sur laquelle on lit : « Vivre libre ou mourir », et une pique à laquelle sont attachés les rats qui rongeaient le Français d'autrefois.

Pl. des *Révolutions* de Prudhomme.

(Aquatinte rouge et noire de Villeneuve.)

8. — « **Ils ne vouloient que notre bien.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3050 ; Challamel, t. I, p. 97 ; Champfleury, p. 136 ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 67.

Un évêque donne sa bénédiction à un paysan qui s'est agenouillé devant lui et a déposé un sac d'argent à ses pieds. Un noble accorde à un paysan la faveur de lui baiser la main, mais va lui passer la chaîne de servitude. Un greffier écrit quelques lignes en échange d'écus qu'apporte un paysan.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

9. — « **L'Homme de village** » (**né pour la peine**). — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2838.

Un paysan distribuant des graines aux animaux de la ferme.

Légende :

« Tous les jours au milieu d'un champ,
« Par la chaleur, par la froidure,
« L'on voit le pauvre Paysan
« Travailler tant que l'année dure
« Pour amasser par son labeur
« De quoi payer le collecteur. »

(Eau-forte coloriée anonyme, publiée chez Basset. Reproduction d'une pl. de Guérard. Bibl. nat. Est. Ee. 3, f° 9).

10. — « **Ah ! que le temps est dur !** » — Carnavalet.

Sur le pas d'une porte, le Temps chasse une mère de famille avec ses enfants.

(Eau-forte anonyme.)

11. — 1° « **Des barrières, délivrez-nous, Seigneur.** »

Une femme et un contrôleur.

2° « **Des capitaineries et gardes de chasses, délivrez nous, Seigneur.** »

Un paysan et un garde.

3° « **De la milice, délivrez-nous, Seigneur.** »

Un soldat et un paysan.

4° « **Des suppôts de la chicane, délivrez-nous, Seigneur.** »

Un procureur et un chasseur.

Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3908; coll. Hennin, t. CXX, p. 67; Champfleury, p. 55.
(Gravure à la roulette coloriée anonyme.)

12. — « **Conclusion des procès ou les deux plaideurs.** » — Carnavalet.
La justice renvoie un plaideur et fait couronner un autre personnage.
(Aquatinte anonyme.)

13. — Un animal hybride à tête couronnée, monté sur un fauteuil, signe une feuille de papier que présentent deux chats. Sur le papier on lit : Veto. Trois chiens se tiennent près de la table sur laquelle il écrit et ont l'air d'attendre ses ordres. Dans le fond de la salle, deux singes se balançant sur une barre de bois regardent ironiquement l'animal couronné.

Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 104.
(Eau-forte signée Dusaulchoy)

14. — « **Oh ! Moi je me connais plus en argent qu'en esprit.** » — Carnavalet.
Un personnage mettant sur un des plateaux d'une balance les œuvres de Rousseau et sur l'autre de l'argent.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE II

LA SUPRÉMATIE DU TIERS ÉTAT
(15 à 43)

---

15. — « **Le Perruquier patriote.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2813 ; Cayla, p. 42; Champfleury, p. 133. — La légende suivante accompagne l'estampe :

« Au sort de la patrie, oui mon cœur s'intéresse,
Que l'on me laisse faire, il n'est plus de débat,
Je rase le Clergé, je peigne la Noblesse,
J'accomode le Tiers État. »

L'image représente la boutique d'un barbier habile politique, se préparant à raser des ecclésiastiques. C'est la réduction d'une

planche gravée en 1785, par David Weiss, d'après Bunbury. *A Barber's shop.*

(Stipple anonyme.)

16. — « **Le Tems donnant les cendres à la Noblesse et au Clergé.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 46; coll. de Vinck, t. II, n° 3034; Cayla, p. 53; Champfleury, p. 133.

Le temps, après avoir pris des cendres sur l'autel de la patrie où brûlent les privilèges, en jette sur la foule des prêtres et des nobles et leur dit : « Vous n'êtes que poussière et vous allez retourner en poussière. »

Le dessin à la plume de cette estampe se trouve à la Bibliothèque nationale.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

17. — « **Et millions d'empeignes, un peu de patience.** » — Carnavalet; Bibl. nat., Qb [79] et coll. de Vinck, t. II, n° 1749.

Un cordonnier est occupé à ressemmeler des souliers et dit : « Une nation ne se retourne pas comme un escarpin. » Dans le fond, à droite, des troupes en armes.

(Aquatine coloriée anonyme.)

18. — « **Le Paysan goguenard.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2827; Cayla, p. 76.

Un paysan se tourne vers une femme noble éplorée assise près d'un abbé debout et dit :

« Un chacun à son tour. »

Les vers suivants se trouvent au bas de quelques épreuves :

« Pourquoi vous désoler l'un et l'autre en ce jour?
C'est à vous doucement de sonner la retraite.
N'en doutez plus, amis, la sanction est faite.
Et, comme en la chanson, un chacun à son tour. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

19. — « **Je les donne au diable de bon cœur.** » — Extrait d'un auteur patriotique. — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2790.

Femme du peuple portant sur son dos une femme noble et une religieuse.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

20. — « **Le Noble pas de deux.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2016.

« A votre tour, Monsieur l'Abbé, la danse n'est pas ce que j'aime, elle m'est défendue par état. »

Un noble dansant avec un abbé, pendant qu'un représentant du Tiers joue du violon.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

21. — « **Pauvre mourant, quelle est donc ta folie,**
D'appeler près de toi les secours des humains,
Quand la seule vertu peut te rendre à la vie,
Et compenser les biens échappés de tes mains. »

Carnavalet.

Un moribond est entouré de personnages qui fouillent ses livres, comme l'*Art de rapiner*.

(Eau-forte anonyme.)

22. — « **Saute marquis... Et toi hipocrite.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3539; Challamel, t. I, p. 125.

Devant une auberge portant pour enseigne « A la buvette du Tiers État » un tondeur personnifiant le Tiers, essaie de faire sauter un chien coiffé d'un chapeau de marquis, une épée au côté, personnifiant la Noblesse. Un autre chien, coiffé d'un bonnet, symbolisant le Clergé, un rabat autour du cou, le regarde. Cette estampe serait, suivant Bruel, une allusion à la pendaison du marquis de Favras, le 19 février 1790, mais il semble que ce soit plutôt une satire dirigée contre les ordres privilégiés.

(Aquatinte anonyme imprimée en bistre.)

23. — « **Tronc national des Dames Fançaises.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2858; Challamel, t. I, p. 74 et pl. 74.

Femmes de la noblesse s'approchant d'un tronc pour y verser leur obole. Un paysan s'écrie : « Oh ! bravo, Mesdames, c'est donc votre tour. »

Allusion aux offrandes de septembre 1789 faites par les Dames françaises à l'Assemblée nationale.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

24. — « **Allégorie dédiée au Tiers État.** » — D'après un tableau du XVIe siècle, conservé dans une des salles de l'Hôtel de ville d'Aix en Provence. Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2041; coll. Hennin, t. CXX, p. 52; Cayla, p. 13.

Les trois ordres portent un cœur dans lequel un roi est représenté en prières devant un crucifix. Le cœur est tenu par deux bras avec cette devise : *Nihil aliud in nobis*. Le représentant du Tiers supporte tout le fardeau sur son dos, tandis que les deux autres personnages le tiennent à peine.

Jaime (t. I, 88C), la décrit ainsi. Un seigneur, un cardinal et un paysan soutiennent un vaste cœur apporté du ciel par Dieu resté

caché dans les nuages et les mains seules apparaissent. Au milieu du cœur, un roi est à genoux au pied d'une croix. Au-dessus de lui brille un soleil, le soleil de la foi. Au centre, le paysan porte presque tout entier le fardeau imposé par ce cœur symbolique; des instruments de culture sont attachés ou épars à ses pieds. Il se plie, il souffre. C'est lui qui maintient l'équilibre. Le seigneur est à gauche, une de ses mains fines repose sur la hanche, et de l'autre il effleure le cœur, sans en diminuer le poids. Il regarde la croix et le soleil, trouvant l'état social bien organisé; le cardinal est à droite dans une attitude reposée. Il touche le cœur et regarde le roi qui prie. Au-dessous du cœur : *Nihil aliud in nobis*, c'est-à-dire chez nous tout est de droit divin.

(Eau-forte imprimée en bistre.)

25. — « **Le Tems passé n'est plus.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 69; coll. de Vinck, t. II, n° 2807.

Le Temps représenté avec une faux, foule au pied un casque et une mitre et écrase un personnage sous un roc. A gauche, le Tiers portant un étendard.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

26. — « **Le Pied de bœuf.** » — Carnavalet.

Trois personnages symbolisant les trois ordres jouent au pied de bœuf. Au-dessous de la gravure cette inscription :

« Par ma foi, je vous tiens, c'est à moi de proscrire.
« D'abord plus que l'argent aimez moi quelquefois.
« Soyez moi ce qu'à vous vous voulez que je sois.
« Et n'écoutez jamais ce que l'orgueil peut dire. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

27. — « **Quand cera la poule au pot.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2890; coll. Hennin, t. CXX, p. 58; Champfleury, p. 62.

Un paysan essayant d'embrocher une poule.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

28. — « **La Partie d'échecs.** » — Carnavalet; Champfleury, p. 58.

Le représentant du Tiers joue aux échecs avec un noble. Derrière le noble, un abbé le conseille.

(Aquatinte anonyme.)

29. — « **Le Tiers État prophète.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2842; Champfleury, p. 61.

Le Tiers explique à un noble et à un prêtre au milieu d'un festin, ces mots : *Mané, Thécel, Pharès.* — « *Mané*... Dieu a compté les jours de votre règne et en a imaginé la fin. — *Thécel*... Vous

avez été pesés dans la balance et vous avez été trouvés trop légers. »

(Aquatinte anonyme.)

30.—« **Le François d'aujourd'hui. Le François d'autrefois.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 2806; Champfleury, p. 61.

Celui d'autrefois est un noble poudré et de petite taille.

Celui d'aujourd'hui est un géant, vêtu de l'uniforme des gardes françaises, portant un fusil à l'extrémité duquel est le bonnet de la Liberté.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

31. — « **Sans vous je périssais.** » — Carnavalet; Bibl. nat , coll. de Vinck, t. II, n° 1691; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVIII, p. 66.

La France sous les traits d'une femme dans l'anfractuosité d'un roc ; trois soldats viennent l'en retirer.

(Gravure à la roulette coloriée anonyme.)

32. — « **Le Confesseur indulgent.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 46 ; coll. de Vinck, t. II, n° 2830 ; Jaurès, t. I, p. 781 ; Cayla, p. 28 ; Challamel, t. I, p. 65.

Dans un confessionnal surmonté d'un bonnet de la Liberté, le représentant du Tiers écoute les confessions de deux pécheurs. A droite c'est un prêtre, à gauche c'est un noble. Il leur dit : « Allez en paix et ne péchez plus. »

Variante : Autres titres :

« Le Tiers État confesseur » ou « la Confession des aristocrates. »

(Eau-forte anonyme.)

33. — « **Un seul fait les trois.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVII ; coll. de Vinck, t. II, n° 2046; Champfleury, p. 56 et 57 ; Challamel, t. I, p. 60 ; Cayla, p. 24.

Variante du titre : « Lui seul en fait trois. »

Personnage au costume hétéroclite portant un rabat d'ecclésiastique, tenant un étendard fleurdelysé de la main droite, l'épée au côté, et de la main gauche une bêche. A gauche un canon, des balles et un navire, à droite des gerbes et un sac.

(Eau-forte anonyme.)

34. — « **Trois têtes sous le même bonnet.** » - Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVII ; coll. de Vinck, t. II, n° 2030 ; Champfleury, p. 32 ; Cayla, p. 15.

Trois têtes placées dans un triangle, symbole de l'Égalité, sous

LE GRAND ABUS

CETTE FOIS-CI LA JUSTICE EST DU CÔTÉ DU PLUS FORT

un bonnet phrygien, symbole de la Liberté, tenu par un vieillard. Il est assis et appuie sur une charrue son fardeau. A droite, les instruments aratoires du vieillard. A gauche, sous un arbre, cette inscription « Moi, de tous les états l' père nouricier, j'di qu'il faudroit que tout fut ainsi pour que tous sarangi pour not bon Roi et ma patrie. »

(Aquatinte anonyme.)

35. — « **Le Jeu de quilles.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2819 ; Champfleury, p. 25 ; Cayla, p. 21.

Trois personnages jouent aux quilles : un noble, un abbé, un homme du Tiers. Ce dernier seul reussit à faire tomber les quilles.

La légende est la suivante : « Je pars, Monsieur l'abbé. — J'ai manqué mon coup, dit le noble. — Pour moi je ne le manque pas, répond le Tiers. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

36. — « **Monsieur des trois États.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n°s 2043 et 2044, Champfleury, p. 58 ; Grand-Carteret, p. 48.

Un personnage, dont le costume est en partie celui d'un abbé, en partie celui d'un noble, tient une bêche.

36 *bis*. — « **Madame des trois États** (*id.*) »

Femme de la noblesse portant sur son dos une hotte à légumes, ayant un chapelet au cou.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

37. — « **J' suis du Tiers État. J' sommes du Tiers État.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 58 ; coll. de Vinck, t. II, n° 2023 ; Champfleury, p. 58 ; Grand-Carteret, p. 45.

Paysan débraillé tenant de la main droite une bouteille et de la gauche un verre. Il proclame avec joie qu'il fait partie du Tiers.

(Eau-forte anonyme.)

38. — « **Palsangué, Messieurs, v'là le coup.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2822.

Un prêtre et un noble sont assis devant un tambour et jouent aux dés. Le « banquier », qui représente le Tiers, debout, vient de jeter un dé avec la lettre *T*. Il tient un étendard avec cette inscription : « Ma fine y a assez longtemps que j' sommes toujours perdans avec vous. » Un parlementaire, derrière l'abbé qui vient de jouer, tient un drapeau avec ces mots : « C'est de votre faute, il ne fallait pas proposer la partie. »

(Gravure à la roulette coloriée anonyme.)

39. — « **Réveil du Tiers État.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVIII; coll. de Vinck, t. II, n° 1673; Jaime, t. II, n° 596; Jaures, t. I, p. 25 ; Challamel, t. I, p. 64; Boyer de Nîmes, t. I, p. 75.

Un personnage figurant le Tiers est couché. Il entend le bruit des démolitions de la Bastille, se réveille, saisit un fusil. Un abbé et un officier lèvent les bras avec épouvante et fuient. Autour du Tiers, des canons, des munitions de guerre. Le Tiers dit :

« Ma foi il étoit tems que je me réveillisse (*sic*), car l'oppression de mes fers me donnions le cauchemar un peu trop fort. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

40. — « **Entre nou trois pas de façons.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2052 ; Champfleury, p. 58.

Les trois représentants des trois ordres veulent boire, mais il n'y a qu'un verre, que tient l'homme du Tiers.

Légende:

« A la guer come à la guer,
« Pour trois nou navon qun ver,
« Alon donc, pas de façon,
« Le vin n'en est pas moins bon. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

41. — « **Cette fois-ci la justice est du côté du plus fort.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 51 ; Champfleury, p. 97 ; Jaurès, t. I, p. 497.

Une balançoire avec un prêtre ét un noble d'un côté, et de l'autre un homme du peuple. La balance penche du côté de l'homme du peuple, car la Justice armée d'un glaive est près de lui et appuie son pied sur la balançoire.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

42. — « **J'savois ben que j'aurions not tour.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 54 ; coll. de Vinck, t. II, n° 2796. Champfleury, p. 58 ; Jaurès, p. 409 ; Fuchs, p. 136 ; — Renouvier, t. II, p. 482 ; Challamel, t. I, p. 35 ; Grand-Carteret, p. 47.

Un noble appuyé sur un abbé porte sur son dos un paysan. Il tient un sabre à l'extrémité duquel est suspendu un lièvre. « Rempli de courage » dit l'inscription gravée sur le sabre. L'abbé tient une balance. Le paysan applaudit.

Var. — Femme du peuple montée sur le dos d'une femme noble qui s'appuie sur une religieuse.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

43. — « **Je crois qu'il veut encore remuer** ». — Carnavalet.

1° Le Tiers avec un sabre se préparant à couper les têtes d'un monstre à deux têtes (abbé et noble). — 2° Il dissèque la bête et dit : « Je n'y trouve pas de cœur ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE III

CARICATURES CONTRE NECKER
(44 à 53)

---

44. — « **La Nouvelle taille.** » — Carnavalet ; Bibl. nat. coll. Hennin, t. CXX, p. 44 ; Champfleury, p. 55 ; Grand-Carteret, p. 47.

M. Necker, derrière un rideau, tient un niveau sous lequel il fait passer les trois ordres. Le Tiers est représenté par un écorché debout, à la hauteur duquel ce ministre force les représentants de la Noblesse et le Clergé à se ranger malgré le chagrin que leur cause cette nouvelle imposition. Des hommes du peuple, armés d'une scie, vont couper et emporter ce que les deux ordres ont de trop, c'est-à-dire les jambes.
(Eau-forte anonyme.)

45. — « **M. Necker, ne pouvant se résoudre d'abandonner son écusson et protestant contre le décret qui le supprime.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1395. Estampe détachée du n° 37 (9 août 1790) des *Révolutions de France et de Brabant*. Reproduite dans la revue la *Révolution française*, t. V, 1883, p. 348, d'après une épreuve d'Etienne Charavay, inconnue à Bruel.

Assis dans un fauteuil près d'une table, Necker serre sur son cœur un blason et signe de la main droite une feuille de papier portant ces mots : « Protestation pour la Noblesse. » Dans le fond, une bibliotheque près de laquelle se trouvent une couronne de baron et une couronne de comte. Allusion au décret du 19 juin 1790, abolissant les titres de noblesse et à la protestation du 22 juin 1790 contre ce décret.
(Eau-forte anonyme.)

46. — « **Le Compte-rendu.** » — Arsenal, t. CCXIX.

Statue de Necker supporté par des livres qui écrasent un monstre à chevelure de Gorgone, tenant un serpent qui le pique au sein. Sur les livres, une feuille de papier avec ces mots : *Compte-rendu au roi. Necker. Finances*, 1781.
(Gravure au burin et à l'eau-forte, anonyme.)

47. — « **Le Niveau national.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3680 ; coll. Hennin, t. CXX, p. 44 ; Champfleury, p. 55,

Des gardes françaises font passer sous la toise des nobles et des ecclésiastiques avec ces légendes : « Jadis nous étions gentils, et maintenant nous voilà vilains. — J'ai peur de me perdre sans l'aise par l'égalité, que deviendrons-nous ? » — Les gardes disent : « Il est trop gros et trop gras, à l'Égalité il consent. Le niveau est nécessaire. » Le tiers est à la hauteur du niveau, mais les nobles doivent baisser la tête et le clergé doit être mis sous presse pour diminuer sa corpulence.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

48. — « **Patience ! ça ira, y n' faut qu' s'entendre.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 41 ; coll. de Vinck, t. II, n° 2774.

Louis XVI traîné au temple de la Félicité dans un char conduit par un membre de la noblesse, et un membre du clergé. Un personnage symbolisant le Tiers, pousse le char qui écrase une victime. A gauche, la statue de Necker. A droite, le tombeau de Très Haut et Très Puissant Seigneur des Abus.

(Aquatinte anonyme.)

49. — « **Le Législateur la Ressource.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1402.

Un patriote, coiffé d'un chapeau orné d'une plume et d'une cocarde, regarde d'un œil calme une écrevisse à tête humaine (Necker) qui de ses pattes de devant roule jusqu'au bord d'un précipice une sphère décorée de trois fleurs de lys. Au fond la cour. Sous le trait carré cette inscription : « Périsse cent fois la France, plutôt que je marche en rétrogradant comme une écrevisse. »

(Aquatinte anonyme.)

50. — « **Le Roi reproche à Necker son charlatanisme.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1396.

A droite Louis XVI, se détournant, dans un geste de colère, de Necker, ceint du tablier de charlatan. Au premier plan, une table et divers accessoires de charlatan renversés.

Frontispice du pamphlet :

Necker jugé par le Tribunal de la Lanterne (V. Tourneux, n° 24330.)

(Eau-forte anonyme.)

51. — « **Une femme de condition fouettée pour avoir craché sur le portrait de Necker.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., collection de Vinck, t. I, n° 1373. Grand-Carteret, p. 49 ; décrite ainsi dans Bruel (t. I, p. 653) :

« Dans le jardin du Palais-Royal, aux galeries figurées assez sommairement et maladroitement, une aristocrate, les jupes trous-

sées, reçoit d'un patriote qui la tient sous le bras, une vigoureuse fessée. Au premier plan, deux citoyens contribuent à la correction. Dans le fond, des promeneurs en diverses attitudes, plusieurs les bras levés au ciel, en signe de stupéfaction. »

Allusion à un prétendu incident survenu le 24 juin 1789, et sur lequel on peut lire (Bibl. nat. Imp. Lb[39] 1930) : *Dialogue entre un noble et sa femme qui fut fessée au Palais-Royal pour avoir osé conspuer le portrait de M. Necker.*

Sur l'auteur presumé de la gravure, Banse, voir Archives de la Seine, carton 75, n° 3670.

(Eau-forte coloriée de Banse.)

52. — « **Caricature contre Necker.** » — Extraite de *l'Accusateur public,* n° 28, p. 48.

Sur une montagne, composée de sceptres brisés, de têtes couronnées abattues, s'élève majestueusement Necker. Un rouleau de papier sort de sa bouche avec ces mots: *Integer vitæ scelerisque purus.* Il se place naïvement une couronne de lauriers sur la tête. Mais la Postérité indignée lui retient le bras et la Politique, sous la figure du cardinal de Richelieu, lui attache au front les oreilles de Midas.

53. — « **Nouveau moyen de régénérer la France.** » — Carnavalet.

Louis XVI est assis dans un fauteuil ; près de lui, le ministre Necker joue aux dés Emprunt : 1774, 1775, 1777. A droite, sur un coussin, un livre intitulé : *Compte-rendu au roi,* 1778, 1785.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE IV

LA RÉUNION DES TROIS ORDRES

(54 à 87)

---

54. — « **Il faut que tout le monde vive.** » — Carnavalet.

Un marchand d'étoffes entre un noble et un abbé.

Un personnage emporte un ballot.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

55. — « **Chacun joue son jeu.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2074.

Trois groupes de personnages :

1° « Courage, cher M. le chevalier, vous l'attraperez. » Femme de qualité lutinée par un gentilhomme ;

2° « C'est bien, M. le curé. » Curé parlant à une dévote agenouillée ;

3° « Vive le vin. Vive l'amour. »

Soldat embrassant une blanchisseuse qui porte une hotte de linge.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

56. — « **Le Jeu de hasard.** » — Carnavalet.

Les représentants des trois ordres jouent autour d'un tambour.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

57. — « **Magicienne consultée sur la Révolution de 1789.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 38 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3664.

Un noble, un prêtre, un citoyen, devant le trépied d'une magicienne, avec ces mots : « Orgueil dompté, Avarice punie, Mérite reconnu, Union des quatre parties du monde. »

(Eau-forte anonyme.)

58. — « **Le Triomphe des trois ordres.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2019.

Sur le char on voit les trois ordres dans leurs costumes ; derrière sont : l'Espérance, la Paix, la Justice et le Commerce. Les chevaux sont guidés par Mercure, qui les conduit au temple de la Justice. Le Temps qui est à la porte tient d'une main l'histoire de France, avec ces mots : « Siècle de Louis XVI. » A gauche, dans une caverne, l'Envie et des Furies.

(Aquatinte coloriée anonyme.)

59. — « **Départ des trois ordres pour Versailles.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1446-1447.

Dans un char traîné par deux chevaux que conduit un député du Tiers, un homme symbolisant la noblesse est placé près d'un lion et de fleurs de lys. En face de lui est une femme représentant le Clergé. Dans le ciel, la Renommée.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

60. — « **Tiers État laboureur.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2077.

Tiers État figuré sous l'aspect d'un laboureur, poussant sa charrue. De sa ceinture s'élèvent des branches de palmiers, d'où sortent des têtes d'ecclésiastiques et de militaires. Minerve le contemple.

Sous le trait carré de l'estampe, la légende suivante : « Sous la gloire des augustes maisons de nos Princes, Minerve, déesse protectrice de la France, contemple le Tiers État, figuré par un laboureur poussant sa charrue dans un sillon. De la ceinture de ce citoyen s'élèvent les branches de palmiers, de roses et d'épis, d'où sortent des têtes d'évêques, de moines, cardinaux, militaires et gens de robe. »

(Aquatinte anonyme imprimée en bistre.)

61. — « **La Réunion des trois États.** »— Carnavalet ; Champfleury, p. 33.

Un carrosse traîné par un oiseau que conduit un abbé. Au milieu, un noble avec une bêche, personnifiant le Tiers. En arrière, un laquais porte la couronne et les fleurs de lys. Au-dessous, cette inscription : « Tiers-État. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

62. — « **Entre nous que ma place est utile.** » — Carnavalet.

Trois tables avec des attributs symboliques. Sur celle de gauche, un aigle posé sur un casque auprès d'un étendard. Sur celle de droite, un oiseau de proie sur une coiffure ecclésiastique, près d'un crucifix, et d'une crosse. Au centre, un globe fleurdelysé, dans lequel sont placées des fleurs de lys. Les inscriptions suivantes se rapportent : à la première table de gauche : âme noble ; à celle de droite : esprit fertile ; à celle du centre : entre nous que ma place est utile.

(Aquatinte anonyme.)

63. — « **L'Orgue du palais ou le temps perdu.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2048.

Les représentants des trois ordres sont debout sur les consoles et sont symbolisés par des trophées surmontant des orgues.

(Gravure à la roulette coloriée anonyme.)

64. — « **La Réunion des trois ordres ou le Parfait accord.** »— Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2049.

Trois hommes jouant de la musique dans le Temple de la Concorde.

Le superbe trio de l'Europe admiré
Confond nos ennemis et rend la liberté.

(Eau-forte coloriée anonyme, attribuée au peintre Bourgeois.)

On lit dans le *Livre d'achats* de Vallée, à la date du 9 juillet 1789 « Au sieur Bourgeois, graveur — payé — six la réunion des trois ordres à 6 s. chaque ».

65. — « **Voilà le costume désiré.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 75 : Challamel, t. I, p. 53 ; Cayla, p. 25.

Une jeune femme, des fleurs au corsage, le chapelet autour du cou, vend des poissons. Elle personnifie les prétentions à l'égalité des toilettes.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

66. — « **Quid sum.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CX, p. 32 ; Grand-Carteret, p. 44.

Trois gravures représentant un membre du Clergé, un député, et le duc d'Orléans avec cette légende : *Quid sum ?* Je suis citoyen, et député du Tiers.

(Aquatinte anonyme.)

67. — « **Ma finte, monsieur, je crois que vot habit d'officier m'irois ben.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3636 ; Champfleury, p. 57 ; Cayla, p. 24.

Un personnage représentant le Tiers, s'habille avec l'habit d'un noble en chemise assis tristement auprès d'un prêtre.

68. — « **Le Conclusum de la diète.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2899; Jaime, t. II, 65 C.

Un député du Tiers, un soldat, un citoyen, mourant de faim, attendent le pain et la farine promis à Paris. Ils tiennent conseil (premier sens du mot diète). Il vont s'éteindre par suite de la faim (deuxieme sens du mot diète). Dans le fond, le peuple brûle la maison d'un accapareur apres avoir pendu un boulanger.

(Aquatinte anonyme.)

69. — « **Les Aumônes du Tiers État** ». — Carnavalet, Champfleury, p. 136.

Un noble et un prêtre obligent le Tiers à donner de l'argent. Le prêtre vend des indulgences. Le noble menace avec l'épée et le pistolet. L'homme du Tiers paye. Le prêtre dit : « Craignez Dieu. Le noble: Paye, sinon... »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

70. — « **La Bénédiction des armes.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. de Vinck. t. II, n° 2073.

Un prêtre bénit la bêche d'un laboureur et l'épée d'un noble.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

71. — « **Chantons.célébrons la réunion des trois ordres.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVII; coll. de Vinck, t. II, n° 2022.

Les musiciens des trois ordres avec un violon.

(Aquatinte anonyme.)

72. — « **A la bonne heure... Chacun son écot.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVIII ; coll. de Vinck, t. II, n° 2814 ; Champfleury, p. 54 ; Grand-Carteret, p. 47.

Un noble et un abbé jouent aux échecs dans un café orné du buste de Louis XVI. A gauche, l'homme du Tiers se tourne vers la marchande assise au comptoir. Elle lit un imprimé : « le Clergé renonce à ses privilèges pécuniaires. » Sous la statue de Louis XVI est écrit : « Au régénérateur de la France ».

(Aquatinte.)

73. — « **Touchez là, M. l' curé, j' savais ben que vous seriais des nôtres.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2013 ; coll. Hennin, t. CXVI ; Cayla, p. 11 ; Grand-Carteret, p. 47.

Devant une ferme, un laboureur, représentant le Tiers, tend les deux mains à un noble et à un ecclésiastique. Son chapeau et sa canne sont à terre. A gauche, un coq regarde la scène.
(Aquatinte anonyme.)

74. — « **Aux trois obstinés.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2011 ; Cayla, p. 13 ; Champfleury, p. 23.
Ces mots sont l'enseigne d'une auberge. Elle représente un singe (le Tiers), un chat, (le Clergé) et un loup (la Noblesse), devant une table à laquelle est assise une brebis. Dans le bas, une marchande dans son magasin, à droite et à gauche, des personnages aux fenêtres.
Allusion au désaccord des États.
(Aquatinte anonyme en couleurs.)

75. — « **Il faut faire trois choses.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2069 ; Champfleury, p. 58.
« La première est d'être fidèle à la nation et au roi ;
« La deuxième est d'aimer son prochain plus que l'argent ;
« La troisieme est de ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas que l'on vous fît. »
L'homme du Tiers tient prisonnières les mains du noble et de l'abbé ; les trois ordres jouent à :

« Je tiens mon pied de bœuf. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

76. — « **Les Trois ordres avec leurs attributs sous le niveau.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2026 ; Renouvier, t. II, p. 482.
Une femme (l'Egalité) portant un faisceau tient le niveau sous lequel elle fait passer les représentants des trois ordres.
(Aquatinte anonyme imprimée en bistre.)

77. — « **Vive la danse et le pas de trois.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2079 ; Champfleury, p. 50.
Une femme (la Noblesse) danse avec un villageois, représentant le Tiers, et un abbé à petit collet. A gauche, des soldats sous une tente où se lit cette inscription : « Vive le Roi ».

Légende :

Air : *Du Serin qui te fait envie.*
« Sans la musique et sans la danse,
« Tout va de travers ici-bas ».

(Aquatinte de Jean-Louis Allais, d'après Touzé.)

78. — « **Le Concert.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2050 ; Champfleury, p. 54 ; Cayla, p. 20.
Les représentants des trois ordres jouent des instruments de musique, le noble du hautbois, l'abbé du serpent, le Tiers du violon.

Légende :

« Sachons nous accorder et bannissons l'envie,
« Pour jouir du plaisir de la bonne harmonie. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

79. — « **L'Œuf à la coque** » **ou** « **la Mouillette.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nos 2779 et 2780; coll. Hennin, t. CXX, p. 52 et 53; coll. Renouvier, t. II, p. 472; Cayla, p. 14; Champfleury, p. 28; Challamel, t. I, p. 29 et 35.

Œuf symbolisant la France, entouré de trois personnages représentant le Clergé, la Noblesse, le Tiers État. Ils trempent fraternellement des mouillettes dans l'œuf.

Légende:

« Nous mangeons l'œuf ensemble et la poule bientôt,
« Désormais doit bouillir pour nous dans chaque pot. »

Une autre caricature relative à l'œuf à la coque représente l'œuf supporté par l'homme du Tiers tandis qu'un noble et un prêtre le regardent et mangent l'œuf.

(Aquatinte anonyme.)

80. — « **Honni soit qui mal y voit.** » — Carnavalet; Champfleury, p. 161.

Un noble fait la cour à une femme. Un abbé lui prend dans sa poche de l'argent pour donner quelque monnaie à un pauvre éclopé.

(Aquatinte anonyme.)

81. — « **Le Serment de Réconciliation des trois ordres.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CVII; coll. de Vinck, t. II, n° 2062; Cayla, p. 12.

Les représentants des trois ordres prêtent serment au-dessus d'un autel.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

82. — « **Liste de MM. les députés du clergé de Paris.** » — Carnavalet.

Ils sont réunis sur un char traîné par une femme (la Charité) qui tient un enfant. Cf. Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nos 1442 et 1444, les deux pièces sur les députés de la noblesse et du tiers.

(Eau-forte coloriée de Guyot.)

83. — « **Bon, nous voilà d'accord.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVII; coll. de Vinck, t. II, n° 2051; Carnavalet; Grand-Carteret, p. 47; Champfleury, p. 51. D'après un bois de la fabrique de Letourmy à Orléans.

Un noble avec un hautbois, un ecclésiastique avec un serpent, l'homme du Tiers avec un violon jouent de la musique ensemble.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

84. — « **Le Temps présent veut que chacun supporte son fardeau.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVII; Champfleury, p. 29; Cayla, p. 22.
Les trois ordres supportent chacun un fardeau sur lequel est écrit : Dette nationale, Impôt national.
(Aquatinte anonyme.)

85. — « **Le Triple accord.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2053; coll. Hennin, t. CXVII ; Cayla, p. 20.
Les trois ordres prennent ensemble leur repas et tiennent chacun un verre à la main.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

86 — « **Allons, plus de distinction, ce malheur commun nous rend égaux.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3684 ; Cayla, p. 16.
Une femme en face de deux personnages qui portent tous deux des cornes les regarde.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

87. — « **Le Souhait accompli.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVII; coll. de Vinck, t. II, n° 2057.
Les trois ordres s'embrassent.
Légende :
« V'la comme j'avions désiré toujours que ça fût .»
(Eau-forte coloriée anonyme.)

88. — « **Patience Margot. J'auront bientôt 3 fois 8.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2066.
Légende « Espérance pour 1790. Pain... 8 s. Viande... 8 s. Vin... 8 s. Total 24 s. Vive le roi. » A gauche un savetier; à droite, une ménagère; au mur les bustes des représentants des trois ordres.
(Aquatinte coloriée anonyme.)

CHAPITRE V

LA PRISE DE LA BASTILLE, 14 JUILLET 1789 (88 à 98)

---

89. — « **Chasse patriotique à la grosse bête.** » — Champfleury, p. 66 ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVIII ; coll. de Vinck, t. II, n° 1698.
Le despotisme ou la Bastille aux cent bouches d'airain, est figuré

sous l'aspect d'une bête monstrueuse à cent têtes, combattue par des soldats.

(Eau-forte de Mlle Roze Lenoir.)

90. — « **Adieu Bastille, adieu.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXVIII, p. 65 ; coll. de Vinck, t. II, n° 1671 ; Champfleury, p. 39 ; Cayla, p. 17.

Un abbé s'approche, voyant qu'on démolit la Bastille. Il recule devant un garde national qui lui présente la baïonnette.

Un personnage, homme du Tiers, joue de la cornemuse auprès d'un lion enchaîné, symbole du despotisme dompté.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

91. — « **V'la un grand pas de fait.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1610 ; coll. Hennin, t. CXX, p. 50 ; Champfleury, p. 76.

Louis XVI assis devant une table sur laquelle est posé un livre avec ces mots : distribution des charges et emplois. Il serre la main d'un représentant du Tiers qui franchit des bastilles des casques et des têtes coupées.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

92. — « **Portrait d'après nature du Sr Humbert**, compagnon horloger, natif de Langres, qui a monté le deuxième à l'assaut de la Bastille le mardi 14 juillet 1789 et **Portrait d'après nature du Sr Harné**, natif de Dôle, qui a monté le premier à l'assaut et arrêté le Gouverneur de la Bastille, le mardi 14 juillet 1789. » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1645.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

93. — « **Vive la liberté, vive la liberté.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1636.

Un homme attaché au fond d'un cachot pousse des cris.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

94. — « **Destruction de la Bastille** après la Victoire remportée sur les ennemis de la Liberté, le 14 juillet 1789. » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1672.

Un personnage armé d'une épée foule aux pieds un monstre.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

95. — « **La France soutenue par MM. Bailly et de La Fayette sort glorieuse du tombeau creusé par le despotisme ministériel.** » — Carnavalet.

La France est personnifiée sous l'aspect d'une femme s'appuyant sur un homme en uniforme et sur un autre en habit noir.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

96. — « **La Liberté triomphe et détruit les abus.** » — Carnavalet.

Femme allégorique armée de la foudre et d'un bâton surmonté du bonnet de la Liberté. A droite, une colonne avec les mots : Abolition des droits seigneuriaux.

(Eau-forte coloriée.)

97. — « **Mrs Delaunay, Flexelles, Berthier, Foulon et les gardes du corps, cherchent à se rendre aux Champs-Elysées, mais Caron leur répond ensuite en bas.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1624 ; coll. Hennin, t. CXVIII.

Il ne reçoit dans sa barque que le sieur Rémy-François Boulanger. Il barre la route aux autres personnages qui tiennent des têtes suspendues à des piques. Sur l'autre rive, des victimes.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

98. — « **Ah! vive la liberté!.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1633.

Homme assis enchaîné regardant des rayons de soleil avec ces mots :

« Espère. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE VI

NUIT DU 4 AOUT 1789
(99 A 106)

---

99. — « **Le Vœux accompli.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2058.

Une femme (l'Aristocratie), tenant le bonnet rouge de la Liberté au bout d'un sabre, entre un prêtre et un homme du Tiers. Ils foulent aux pieds des serpents représentant les corvées, la main-morte, etc. « A Paris, chez Basset ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

100. — « **A bas les impiots.** » — Carnavalet ; Bib. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2839 ; Champfleury, p. 55.

Deux personnages armés chacun d'une hache abattent des serpents à plusieurs têtes (les impôts).

(Eau-forte coloriée anonyme.)

101. — « **Le mea culpa du Prince Lambesc** ou **Sans restitution point de talent.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1520 ; Cayla, p. 27.

Sous un arbre aux branches duquel est accroché le bonnet de la Liberté, un paysan tient une balance dont l'un des plateaux renferme un casque et un sabre et l'autre une crosse et une mitre. Il foule aux pieds une chaîne. A gauche, un abbé lui présente deux papiers sur lesquels sont écrits :

« Suppression des dîmes, bénéfices. » Un noble marchant sur une lettre de cachet lui offre un papier sur lequel est inscrit : « Droit féodal. » (Allusion à l'entrée aux Tuileries du prince de Lambesc le 12 juillet 1789.)

(Aquatinte anonyme.)

102. — « **Nuit du 4 au 5 août ou le délire patriotique.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck. t. II, n° 2770.

Quatre hommes battent à coups de fléaux des armures, symboles de l'ancien régime.

(Aquatinte anonyme.)

103. — « **Soleil national (constellé).** » — Carnavalet.

Le Temps découvre la vérité qui foule aux pieds la féodalité. Elle est soutenue par la liberté, l'égalité et la bonne foi représentées sous une seule figure et désignées par les symboles suivants : le cœur, le niveau, la pique et le bonnet. Le peuple est représenté sous la figure d'Hercule terrassant l'hydre du Triumvirat. Dans le fond, les nations réunies dansent autour de l'arbre de la liberté.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

104. — « **Le Français d'aujourd'hui — La mort aux rats.** » — Carnavalet.

Un grenadier des gardes-françaises tient une pique au sommet de laquelle sont accrochés des rats et cette inscription : « Décret du 4 août, décret du 2 novembre. » Aux pieds du grenadier, des têtes coupées symbolisant le despotisme terrassé avec cette légende :

« Puissent-ils servir d'exemple. »

(Aquatinte coloriée de Villeneuve.)

105. — « **Le Restaurateur embarrassé.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2771 ; Champfleury, p. 62 ; Challamel, t. I, p. 61.

Personnages entrant dans une salle. L'un devant la cheminée, personnifiant le peuple, tient une poêle un autre (un abbé) souffle le feu et le troisieme (la Noblesse) fait la sauce.

Allusion au titre de *Restaurateur de la liberté française* octroyé à Louis XVI, le 4 août 1789.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

106. — « **Don patriotique d'un capucin.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2861.

Un capucin donne à un député un sac contenant sa barbe qu'il a coupée.

Légende :
« Mon cadot est petit, mais mon zèle est fort grand.
Mon amour pour le bien en peut être garant. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE VII

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, 26 AOUT 1789 (107 à 109)

---

107. — « **La Démocrate. — Ah ! le bon décret.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4201.
Femme tenant les Droits de l'homme.
De la collection générale des caricatures sur la Révolution française de Villeneuve.
(Aquatinte imprimée en noir et rouge.)

107 *bis*. — « **Ah ! le bon décret** ». — Carnavalet ; Bibl. nat,, coll. de Vinck, t. II, n° 4204 ; Renouvier, t. II, p. 482.
1). — Une femme souriant, symbolisant la Démocratie, tient à la main un rouleau de papier intitulé : « Droits de l'homme. »
2). — Une femme couverte de bijoux, de joyaux et de plumes, à la figure renfrognée, symbolise l'Aristocratie.
On lit au-dessous : Maudite Révolution.
(Eau-forte anonyme.)

108. — « **Le Soleil au Signe du Capricorne.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4208.
Légende :
« L'arbre de la raison où sont attachés les Droits de l'homme ; la Liberté, dans un nid, est prête à s'envoler, mais elle est retenue par la France, l'Angleterre et l'Amérique, qui foulent aux pieds l'ancien trône sur lequel est une épée et un masque. Il est porté par des crânes et des ossements d hommes qui ont été victimes du despotisme. Devant le trône est le Temps qui vient de terrasser l Aristocratie. Il foule aux pieds des blasons et des armoiries ; et il semble protéger le trône actuel qui est de pierre. A ses pieds sont des papiers. Dans le fond, le peuple qui témoigne par ses acclamations la joie qu'il ressent de cet événement. Dans les airs brille l'étendard de la Liberté. Du côté opposé, on voit une ruche, symbole du peuple, un laboureur et un berger. »
(Eau-forte de Basset.)

109. — « **La Chute en masse. — Ainsi l'étincelle électrique de la Liberté renversera tous les trônes des bri-**

gands couronnés. » — Carnavalet : Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4209 ; Archives nationales AFII, 66, dossier 489, fol. 38 ; Jaurès, t. II, p. 1117.

L'électricité républicaine donne aux despotes une commotion qui renverse leurs trônes.

Un citoyen fait tourner une machine électrique surmontée du bonnet rouge sur laqnelle est écrite la Déclaration des Droits de l'homme. L'espiègle Joseph, le pape (le petit papa), le despote Espagnol, le coureur de Sardaigne, le gros Georges, le tyran de Prusse, la grosse Catherine, tombent par terre lorsque le fil électrique a touché le trône relié à la machine. Sur le fil on lit : « Liberté, Égalité, Fraternité, Unité, Indivisibilité de la République. »

(Eau-forte coloriée de Dupuis qui avait reçu du Comité de Salut public 1250 livres pour mille exemplaires de cette caricature.)

CHAPITRE VIII

JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789 (110 A 115)

---

110. — « **D'Aiguillon.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2975 ; Champfleury, p. 77 ; Challamel, t. I, p. 80.

Portrait à double tête.

D un côté le « ci devant duc d'Aiguillon, » coiffé d'un bonnet à poil. De l'autre, une tête de poissarde avec cette inscription : « Passe, salope ». Allusion au fait que d'Aiguillon se serait déguisé en femme pour conduire les poissardes.

(Aquatinte anonyme.)

111. — « **Avant-garde des femmes allant à Versailles.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXIX, p. 48.

En avant, une femme montée à cheval. Elle est suivie d'un groupe de femmes battant du tambour et portant des fusils, des bâtons. L'une tient un bonnet de la Liberté, l'autre une balance.

(Eau-forte coloriée.)

112. — « **Retour des Héroïnes Parisiennes après l'expédition de Versailles du 5 octobre 1789.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXIX, p. 55, de Vinck, t. II, n° 2992.

Quelques femmes sont traînées sur un char conduit par des chevaux, sur lesquels est montée une femme. En avant des soldats, des hommes et femmes armés de piques.

(Eau-forte coloriée.)

LES DEUX DIABLES EN FUREUR

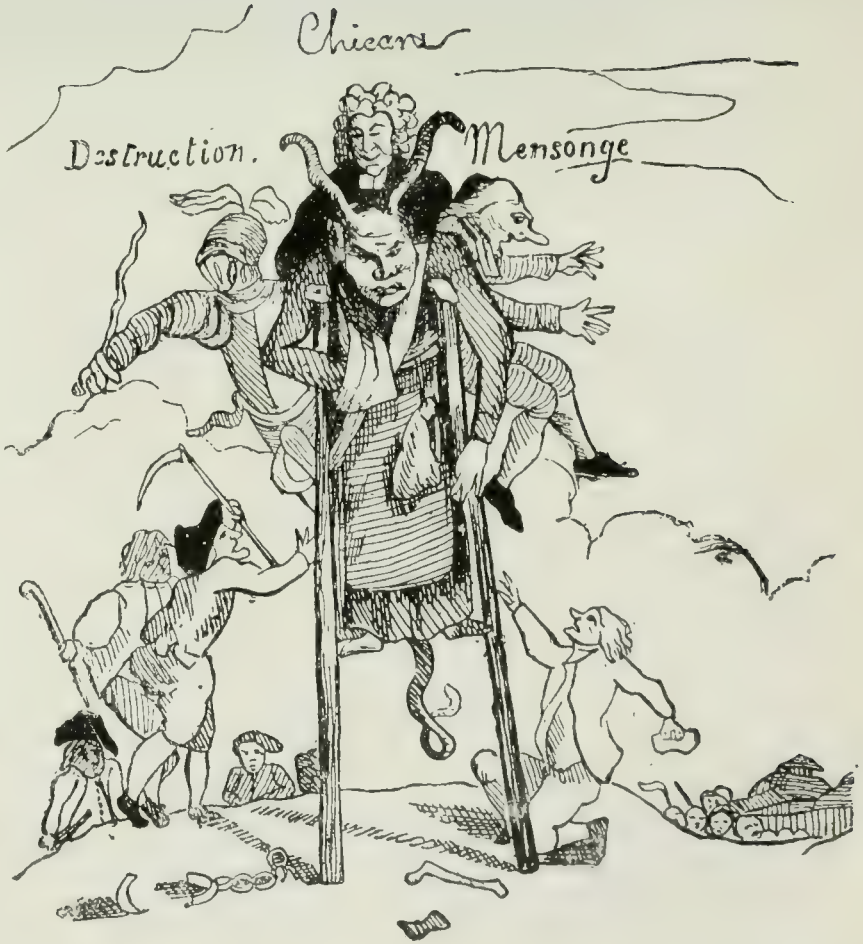

LE VOYAGEUR OU LES ÉCHASSES

112 *bis*. — « **Le Retour triomphant des héroïnes françaises de Versailles à Paris.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2993.

Un groupe de femmes, dont deux montées sur un canon, ramenant avec elles le soir, au château des Tuileries, la famille royale et le « gros Boulanger. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

113. — « **Française devenue libre.** » — Carnavalet.

Une femme tient une pique avec cette légende :

« Et nous aussi nous savons combattre, parce que nous savons manier d'autres armes que le fuseau. »

(Eau-fort coloriée de Villeneuve.)

114. — « **Information des journées des 5 et 6 octobre 1789. — Le voilà donc enfin ce secret plein d'horreur !!!!** » — Carnavalet ; Jaime, t. II, n° 145 C ; coll. de Vinck. t. II, n° 3017.

Boucher d'Argis fait des bulles de savon assis auprès d'un table. Sur ces bulles on lit « déposition. »

A ses pieds, des crapauds et des serpents. A droite, Pétion, l'abbé Grégoire, applaudissent. Sur la table, des gobelets avec cette inscription : Armée de Paris, Gardes-du-corps. Dans le fond, une troupe d'hommes et de femmes et des gens portant des têtes en haut de piques.

Allusion au fait que la procédure contre les révolutionnaires des 5 et 6 octobre n'aboutit à aucun résultat.

(Aquatinte.)

115. — « **Les Grands comédiens du cirque de Pantin.** » — Carnavalet ; Bibl. nat. coll. de Vinck, t. II, n° 2740. Estampe détachée des *Actes des Apôtres*, t. IV, où elle est décrite ainsi :

« Devant les loges des spectateurs sont sculptés des bas-reliefs. Le premier des bas-reliefs à gauche représente le triomphe des Parisiens sur Berthier et Foulon. Leurs têtes sont au bout d'une pique, et leurs cadavres traînés par les pieds. Le bas-relief à droite représente le supplice que fait subir le peuple au boulanger François. Au centre, les deux morceaux représentent le supplice du marquis de Favras, et l'entrée du roi dans la bonne ville de Paris, le 6 octobre 1789. La corniche et les draperies sont couvertes des monuments de la Révolution, des sabres, des lanternes, des échelles, des têtes plantées de distance en distance.

Le docteur Pari municipale, le maître du lieu, monté sur son grand cheval de bataille, sonne du cornet à bouquin. Alors est sorti le petit lévrier américain nommé Marchal. Il poursuit le Peccata, que ne peuvent arrêter ses deux guides, Colas Valmont, et Tom Vassoret qui tombe par terre. Un grand taureau à gauche reste immobile. Dans le fond, plusieurs animaux attendent l'événement, un zèbre d'Espagne, un porc-épic, une petite hyene, un roquet de Saint-Malo, une guenon. Au milieu, un jeune sauteur

italien, nommé Dom Christophoro Luini, fait des sauts de carpe très gracieux. A droite, deux garçons de théâtre font rentrer au chenil des boule-dogues, roquets et barbets. »

(Gravure anonyme à l'eau-forte et au burin.)

CHAPITRE IX

DÉCRET DU MARC D'ARGENT.
(116-120)

---

116. — « **La Romaine aristocratique.** » — Bib. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2749 ; coll. Hennin, t. CXIX, p. 71 ; Cayla, p. 65 ; Jaurès, t. I, p. 745 ; Challamel, p. 93.

Un diable à chevelure de Gorgone pèse dans une balance dite Romaine des hommes pour voir s'ils sont d'un poids suffisant. A l'endroit où est arrêté le poids on lit : point illigible (*sic*). Il dit, en tenant un homme suspendu à la balance par un crochet : « Il n'est pas de poids », et il ajoute : « ils en sont », parlant d'un gros ecclésiastique et d'un gros noble avec un porc.

Légende :

« Le marc d'argent préside en France.
« Enfin talent, dons superflus.
« Au diable vertus sans finances.
« Beaucoup d'appelés, peu d'élus. »

(Eau-forte coloriée.)

117. — « **Législateur futur.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2747 ; coll. Hennin, t. CXIX, p. 70 ; Challamel, t. I, p. 93.

Personnage dont la figure est formée du poids d'un marc surmonté d'une anse et de deux têtes d'ânes avec cette légende :

Toi-même, répond moi dans le siècle où nous sommes,
Est-ce au poids du savoir qu'on mesure les hommes.

Allusion au projet de loi par lequel on ne serait éligible aux assemblées nationales qu'à la condition de payer une contribution équivalent à un marc d'argent.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

118. — « **Le Grand diable mammon d'argent, patron de la finance.** » — Carnavalet.

Peintre, procureur, marchand de vin, cordonnier, tailleur, gref-

fier, tous courent après un diable qui laisse tomber des pièces de monnaie.

(Eau-forte vendue chez de Basset.)

119. — « **Marc d'argent. Je suis Eligible.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2750.

Un âne ayant, pendu au cou, un poids d'un marc.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

120. — « **Balance éligible du marc d'argent.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXIX, p. 70 ; coll. de Vinck, t. II, n° 2748. Cayla, p. 36.

Sur un plateau, un porc énorme qui est éligible.

A côté, un personnage dont la figure est faite d'un poids d'un marc.

Sur l'autre, un citoyen trop léger qui ne peut faire peser la balance.

Un autre s'arrache les cheveux.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE X

DÉCRET DU 2 NOVEMBRE 1789 SUR LA NATIONALISATION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES (121 A 145)

---

121. — « **Enterrement de très haut, très puissant, et magnifique Seigneur Clergé, décédé le jour des morts 89.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., Challamel, t. I, p. 97 ; coll. Hennin, t. CXX, p. 1 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3042.

Le convoi défile dans une rue. A droite, le cercueil sur lequel on a posé une mitre et un cordon bleu.

« Son corps, dit la légende, sera porté au trésor royal. »

(Aquatinte coloriée.)

121 (*bis*). — « **Pompe funèbre de très haut, très puissant, et magnifique Seigneur Clergé de France, décédé le 2 novembre 1789** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3043 ; coll. Hennin, t. CXX ; Champfleury, p. 114 ; Cayla, p. 142.

De droite à gauche défile un convoi à deux chevaux conduit par un squelette juché sur le siège. Un char occupé par des ecclé-

siastiques est rempli de mitres, crosses, croix pastorales et emblèmes religieux.

(Aquatinte anonyme.)

122. — « **Le Déménagement du Clergé. J'ai perdu mes bénéfices, rien n'égale ma douleur** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3047 ; coll. Hennin, t. CXXI ; Cayla, p. 61.

Un cortège défile. On y remarque un moine tenant un bocal, un déménageur emportant des matelas surmontés d'une niche à chien, un dindon ; des enfants de chœur portent un encensoir et une dinde embrochée. Une charrette contient des tonneaux sur lesquels trône un abbé, la pipe à la bouche.

(Eau-forte anonyme coloriée.)

123. — « **Il faut donc mourir puisqu'il n'y a plus de son.** » Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3093.

Un patriote fait faire le beau à un porc revêtu d'une soutane d'ecclésiastique et lui tend une lanterne. Une femme (la Noblesse) lui tend un papier sur lequel on lit : « Voilà votre contrat ».

(Eau-forte coloriée.)

124. — « **Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3037.

L'Assemblée nationale a décidé que les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation. Des prêtres défilent devant le peuple. Des moines portent un cercueil sur lequel sont une mitre et une crosse.

Une estampe portant le titre : « Il faut rendre à César ce qui est à César, et à la nation ce qui est à la nation », représente des prêtres rendant des sacs d'or à des comptables.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

125. — « **Ils sont passés ces jours de fête.** » — Carnavalet.

Paroles d'un abbé, représenté l'escarcelle vide. A gauche, son carrosse et ses chevaux à vendre.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

126. — « **Le Pressoir.** » — Var. : « **Le Dégraisseur patriote** » — Var. : « **L'abbé pressuré** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 27 ; Jaurès, t. I, p. 59 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3055 ; Grand-Carteret, p. 50 ; Cayla, p. 54.

Un abbé est serré dans un étau, manœuvré par un député du Tiers, un évêque très gros est amené pour subir le même sort. Des pièces d'or tombent dans la caisse nationale.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

127. — « **Le Gros moine devenu maigre.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck. t. II, n° 3060 ; Jaurès, t. I, p. 441 ; Cayla, p. 54.

Portrait d'un gros moine. En face, le même, maigre.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

128. — « **Heum ! si je l'avais prévu, ils ne m'ont laissé que deux chicots.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3074 ; Challamel, t. I, p. 122.

Un abbé en colère ouvrant la bouche et montrant qu'il ne lui reste comme dents que deux chicots.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

129. — « **Vive la nation. Elle l'a mis à sec et moi sur le pavé.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3092.

Un abbé assis, éploré, près d'une table. Un noble debout à gauche.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

130. — « **Pape abandonné et ruiné par la suppression des droits d'annates.** » — Carnavalet.

Son escorte se réduit à une femme et un homme, tenant chacun un cierge.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

131. — « **L'abbé dérangé. Chacun son tour.** » — Carnavalet ; Cayla, p. 60.

Un citoyen est assis auprès d'une femme étendue sur un canapé. Un abbé s'enfuit en les voyant.

(Eau-forte coloriée.)

132. — « **Monsieur l'évêque déguisé en petit abbé et confus de la perte de ses bénéfices.** » — Carnavalet ; Cayla, p. 43.

Buste d'évêque. Allusion au décret du 2 novembre 89.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

133. — « **Je t'avais bien dit, mon ami, qu'ils nous feraient tout rendre.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIII ; coll. de Vinck, t. II, n° 3076.

Un apothicaire (le Tiers) donne un lavement à un abbé soutenu par un noble.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

134. — « **L'abbé Furet émissaire du Clergé pour la découverte de leurs anciennes prérogatives.** » — Carnavalet.

Furet reçoit un pot de chambre sur la tête Un homme du peuple se moque de lui devant un aristocrate qui l'observe. Furet, en chiffonnier, porte sur son dos une hotte pleine de papier (caisse du Clergé). Il remue avec un crochet différentes feuilles sur les-

quelles on lit : « Bénéfices, Dîmes, Aides, Capitaineries, Lettres de noblesse. » A droite, une tinette contenant les archives des Dîmes, l'homme du peuple dit au noble : « Mon gentilhomme, s'il m'en croyait, il cesserait de porter plus loin des recherches de titres qui depuis longtemps nous sont à charge et qui certainement n'auront pas plus d'effet que la fumée de sa pipe. Hélas, que cet aristocrate se souvienne qu'il a entendu souvent prêcher que nous sommes poussière et que nous retournerons en poussière. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

135. — « **Par moy vous êtes tous frères.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2064; Grand-Carteret, p. 47.
Une femme, symbolisant la Religion, montre la Croix à un prêtre et un noble enlacés, ainsi qu'à un membre du Tiers, qui s'avance vers elle les deux bras levés. Un monstre à queue de serpent tient une bourse.
(Aquatinte anonyme.)

136. — « **Ils les avaient trop longs.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3078.
Un citoyen coupe les ongles à un prêtre. Un soldat les regarde.
(Aquatinte anonyme.)

137. — « **L'Abbé Commandataire déguisé en petit Cadédis réduit à la portion congrue.** » — Carnavalet; Cayla, p. 43.
Abbé vu jusqu'à mi-corps.
(Gravure coloriée anonyme.)

138. — « **O rage! ô désespoir! ô calotte! ma mie, n'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie!** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 9; coll. de Vinck, t. II, n° 3099.
Un personnage, rue des Jeûneurs, s'arrache les cheveux. Il trouve sa calotte dans le ruisseau. Un couple de chiffonniers se moque de lui (Caricature contre Maury). Extrait des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 4 (Caricature dirigée peut-être contre l'abbé Maury).
(Eau-forte anonyme.)

139. — « **Hé, prenez toujours, M. le curé, tel refuse d'une main qui voudrait tenir de l'autre main. C'est la dernière fois.** » — Carnavalet; Challamel, t. I, p. 73.
Un curé accepte par derrière le dos une bourse d'argent que lui présente un citoyen.
Légende :
« Réforme de différents droits féodaux et de la Dîme le 11 août 1789. »
(Aquatinte anonyme.)

140. — « **Hélas ! je ne peut vous donné puisque l'on m'a tout ôté.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2734.

Devant la porte de l'Assemblée Nationale un mendiant aborde un prêtre qui lui répond par la légende de la gravure.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

141. — « **Le Grand mal de cœur de Monseigneur.** » — Carnavalet ; Bibl nat., coll. Hennin, t. CXXIII, coll. de Vinck, t. II, n° 3053 ; Challamel, t. I, p. 122 ; Cayla, p. 53.

« Courage, Monseigneur, vous allez vous purger de choses bien utiles pour votre salut. »

Un évêque vomit des feuilles de papier avec ces mots : « prieurés, abbayes, bénéfices. » Il tient un papier sur lequel on lit : « Vivre avec 40.000 livres, ce n'est pas possible. »

(Eau-forte anonyme.)

142. — « **Le Dentiste patriote.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3066.

Un dentiste arrache une dent à un abbé.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

143. — « **Vous êtes razé, M. l'Abbé.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3081 ; Cayla, p. 42.

Un abbé lit le décret de l'Assemblée Nationale du 2 novembre 1889. Un perruquier le regarde ironiquement.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

144. — « **M. le chanoine rasé de près par les antiaristocrates.** » — Carnavalet ; Cayla, p. 43.

Chanoine rasé, vu de profil, et représenté jusqu'à mi-corps.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

145. — « **Vox populi. Obéissance au roi. Justice au peuple. Lois pour tous.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2776 ; Hennin, t. CXXIII.

A droite, un char contenant un évêque et un noble avec ces mots : « Tout a un terme. » Un paysan conduit des bœufs et tient un drapeau.

(Aquatinte anonyme.)

CHAPITRE XI

DÉCRET DU 3 NOVEMBRE 1789 SUR L'ABOLITION DE LA FÉODALITÉ (146 à 165)

---

146. — « **Générosité revue et corrigée de l'Assemblée Constituante.** » — Bibl. nat. ; Champfleury, p. 9 ; Cayla, p. 28 ; Jaime, t. I, p. 172 C.

Un lièvre cuirasse et représentant un héros veut conserver son droit aux respects de ses vassaux, le paon veut garder son orgueil, le chien veut conserver son gibier, un grand-duc veut conserver ses tourelles, le coq d'Inde revêtu des insignes du clergé ne veut rien céder sur la dîme. Au-dessous du coq d'Inde, est écrit le nom de Siéyès.

Légende :

« Mes chers collègues, le peuple souffre, que lui sacrifierons-nous ?

Réponse : Tout, excepté mes tourelles, ma dîme, mon gibier, mon droit sur mes vassaux. »

(Aquatinte anonyme.)

147. — « **Un monstre à trois têtes s'occupe à dévorer le cadavre du peuple.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3656; Champfleury, p. 149; Renouvier, t. II, p. 482.

Le monstre symbolise les trois états de l'aristocratie, dévorant le peuple. En avant, des personnages figurant le fanatisme et l'hypocrisie.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

148. — « **Quoique M. De Virieu soit tombé de dessus le fauteuil, il retient la sonnette pour rappeler à l'ordre les aristocrates.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 48, *Révolutions de France et de Brabant*, n° 25.

(Eau-forte et burin anonyme).

149. — « **Les Aristocrates aux capucins.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3605; Cayla, p. 75.

Groupe de Capucins avec cette légende :

« Quand cesserez-vous, citoyens pervers, de déshonorer la Nation française? »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

150. — « **Portraits des Impartiaux, des Modérés, des Modérateurs, autrefois dits les Aristocrates.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3685 ; coll. Hennin, t. CXXI, p. 3; Champfleury, p. 21 ; Jaurès, t. I, p. 385.

Caricatures extraites des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 9.

Deux têtes de profil accolées d'aristocrates dont les cheveux poudrés paraissent se hérisser de peur.

(Eau-forte et burin anonyme.)

151. — « **Vous aurez, mon prince, tous les plus nouveaux, soit journal, soit journaux** ». — Carnavalet.

Un bossu parle ainsi à un aristocrate émigré.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

152. — « **L'Aristocratie mourante.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3640 ; Cayla, p. 79.

L'aristocratie est symbolisée par une femme mourante tenant deux serpents au milieu de trois personnes.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

153. — « **Je ch... sur les aristocrates.** » — Carnavalet.

Garde française fumant en train de faire ce que dit le titre sur des têtes coupées d'aristocrates.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

154. — « **Le Tiers Etat confesseur ou la confession des aristocrates.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2830 ; Cayla, p. 28.

Le représentant du Tiers est au milieu d'un confessionnal surmonté du bonnet de la Liberté.

A droite et à gauche, un noble et un abbé énumèrent leurs péchés.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

155. — « **Assemblée nationale. Ecueil des aristocrates. Le génie de Rousseau en éclaire l'entrée.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2732.

Un Génie tient le *Contrat social* et projette des rayons de lumière avec un miroir. Dans les flots qui baignent l'édifice de l'Assemblée Nationale une barque renversée. Un abbé et un aristocrate essaient de nager.

(Gravure à l'eau-forte de Chapuy, graveur, Paris.)

156. — « **Le Géant Iscariotte aristocrate.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3659.

C'est un monstre à tête d'enfant dont la chevelure est formée de serpents surmontés d'une couronne « à pique ». Il tient un poignard prêt à frapper ceux qui s'opposent à la tyrannie ; il est vêtu d'un corselet, d'un brassard et d'un cuissard de fer ; il a les pieds et les mains armés de griffes de tigre. Dans le fond, la Bastille.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

157. — « **Avis aux aristocrates.** » — Carnavalet.

Caron, batelier, repousse, pour les éloigner de sa barque, les aristocrates.

(Gravure à l'eau-forte et au burin.)

158. — « **Les Aristocrates aux diables.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3654.

Abbés et nobles emmenés par deux démons, pendant qu'un personnage représentant le Tiers joue du violon.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

159. — « **C'est ainsi que l'on punit les traîtres.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1606 et Qb[23].

Têtes de Launay, de Flesselles, Foulon et Berthier portées au bout de piques par des soldats.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

160. — « **Le Chasseur patriote.** » — Carnavalet.

Un chasseur tire à coups de fusil sur un abbé qui vole dans les airs. Un aristocrate est à terre. Un citoyen lui coupe les ailes pour l'empêcher de voler.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

161. — « **Polichinelle vainqueur des aristocrates.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3678.

Polichinelle armé d'un bâton pose le pied sur le corps d'un aristocrate tombé à terre. Un abbé vient au secours du noble.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

162. — « **L'Aristocratie à l'agonie.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXII, p. 13.

Vieillard assis parlant à la Mort armée de sa faux.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

163. — « **L'Assemblée des aristocrates** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3608; Challamel, t. I, p. 128.

Groupes de têtes d'aristocrates caricaturales parmi lesquelles dans le haut domine une tête d'animal.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

164. — « **Rien n'est plus certain. Ils filent leurs cordes. Courage, il en faut beaucoup.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3663; coll. Hennin, t. CXX, p. 66; Champfleury, p. 147.

Abbé et seigneur filant des cordes que tourne un diable. A l'extrémité de la corde, un abbé est pendu par un démon à une potence. En haut : « Quel état, grand Dieu, voilà où nous ont conduits tous nos vices. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

165. — « **Est-ce que le diable sera toujours à notre porte!** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll., de Vinck, t. II, n° 3660; Champfleury, p. 62; Cayla, p. 27.

Un paysan frappe avec un bâton un diable vêtu d'une soutane qui cherche à s'introduire dans sa chaumière. A une lucarne, un personnage crie : *Fort, fort, c'est un aristocrate.*

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE XII

L'ÉMISSION DES ASSIGNATS ET LEUR MISE EN CIRCULATION DÉCEMBRE 1789-AVRIL 1790 (166 à 170)

---

166. — « **L'Homme aux Assignats.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3130 ; Jaime, t. I, p. 81, Boyer de Nimes, t. I. p. 369.

Caricature contre Camus, dont le costume est fait entièrement avec des assignats. Il parcourt une salle avec Barnave et Chapelier. Sa démarche est d'autant plus légère que son habit, sa veste et sa culotte diminuent à chaque pas, parce que les députés qui entourent l'Archiviste, débarrassent celui-ci d'une poche, celui-là d'un pan de son habit ; ce sont : l'abbé Mulot, Fauchet, Brissot, Pastoret, Chabot, Lameth.

Un vieillard vient solliciter une modeste pension. Camus lui répond : « Allez dîner chez vos amis ».

(Aquatinte attribuée à Michel Webert).

167. — « **L'Allégorie est assez claire pour se passer de commentaires.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 63.

Mercure, symbole du Commerce (Caisse d'escompte) est étranglé par un cordon. Il a les mains liées par un traité de commerce. A ses pieds, est une feuille qui indique les principales causes du dépérissement de nos manufactures (droits importants — emprunts ministériels — privilèges). Un colporteur annonce le secours des financiers. Un mendiant, portant une sacoche, vend du numéraire à 2 o/o. Dans le lointain, le public attend des numéros pour être dans deux jours payé à vue.

Cette pièce paraît faire allusion à la suppression des traités de commerce.

168. — « **La Graine de niais ou les Ruses de Finus Bougrus.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3132 ; Challamel, t. I, p. 206 ; Voir Bibl. nat., Imp. Ln[27], 16559.

Un renard (le banquier) vide un sac dont il donne le contenu à des dindons.

Légende :

« Etrennes aux intéressés de la Caisse d'escompte. »

La machine à graine qui, sur le pinacle, tourne à tous les vents

est foudroyée par la tempête. En haut, banque de Vauvineux.
Sur de Vauvineux, voir Bibl. nat., Imp. Ln. [27], 16559 et Arch. nat., DVIII, I, n° 2.
(Aquatinte anonyme.)

169. — « **Rébus sur les assignats.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. I, p. 1081 ; Grand-Carteret, p. 59 ; Cayla, p. 63.
« Jolies pensées de l'abbé Maury, Cazalés et Cie, pour l'instruction de ceux qui montrent la langue par le fondement. »
Trois rébus :
Assignat sur Abbaye.
Assignat sur Canonicat.
Assignat sur Église.
(Eau-forte anonyme.)

170. — « **Cas des assignats chez l'étranger.** » — Challamel, t. I, p. 128 ; Cayla, p. 63 ; Carnavalet et Arsenal, p. 222.
Un Allemand allume sa pipe avec des assignats, un Hollandais en fait un cornet, un Espagnol les porte au derrière.
La Renommée montre un papier avec ce mot :

« Perte. »

(Eau-forte anonyme.)

CHAPITRE XIII

SUPPRESSION DES ORDRES RELIGIEUX
13-19 FÉVRIER 1790
(171 à 190)

---

171. — « **Le Tiers État mariant les religieux avec les religieuses.** » — Carnavalet ; Arsenal, p. 221 ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3356.
« En faisant s'te bonne action-là je nous garantissons des cornes. »
Procession de moines sortant d'un couvent ;
Procession de nonnes sortant d'un cloître.
Un personnage symbolisant le Tiers prend la main du premier moine et de la première nonne et les unit. A gauche, deux couples de prêtres et de religieuses.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

172. — « **Le Mariage de frère Giroflée avec sœur Paquerette ou le rendez-vous au bois de Boulogne.** » — Carnavalet.
Dans le bois, tandis qu'un musicien joue de la flûte et qu'un

couple est assis sous un arbre, une femme vêtue de rouge, le chapeau orné de fleurs, danse avec un ancien ecclésiastique, aujourd'hui habillé de vêtements civils.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

173. — « **Le Froc aux orties et la liberté des religieux et religieuses.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3365.

En haut d'un mât sont accrochés des frocs et des chapelets. Des moines et des nonnes sortent des églises, accompagnés de soldats. A droite, la Porte de la Liberté et cette inscription : « Décret de l'Assemblée Nationale. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

174. — « **La Soirée du palais royal ou les Religieuses à bonnes fortunes.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3354.

Groupes de nonnes assises sous deux arbres. Parmi elles, une religieuse tenant un éventail à laquelle un personnage poudré fait la cour. Un moine et une autre religieuse debout se serrent les bras. Tout autour, des couples d'hommes et de religieuses.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

175. — « **Le Joli moine profitant de l'occasion.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3362.

Un moine se fait raser par une jeune femme assise sur ses genoux. A droite, un moine se fait mettre une perruque chez un barbier. A gauche, un crieur dit : « Il faut espérer que ce jeu finira bientôt. » Au centre, un tailleur se découvre et présente un pantalon au moine.

(Eau-forte coloriée se vendant chez Basset, rue Saint-Jacques, au coin des Mathurins).

176. — « **Le Juif et le capucin.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll., de Vinck, t. II, n° 3364 ; Cayla, p. 61.

— M. le Juif, voulez-vous faire une emplette de cet habit de capucin ? — Gardez-le, révérend père, pour faire une brayette, car il ne vaut pas un carlin.

Un moine présente sa robe monacale à un marchand fripier qui la refuse.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

177. — « **L'Enrôlement de trois religieux.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3366.

Dans un camp, trois religieux, dont l'un a un long nez, l'autre un nez carré et le troisieme porte un chapeau à cocarde. Un abbé les commande avec un bâton.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

178. — « **Fait miraculeux arrivé à Paris l'an du salut 1791, le 6 avril.** » — Carnavalet ; Boyer de Nimes, t. I, p. 221 ; Grand-Carteret, p. 49.

Cette caricature est ainsi décrite par Boyer de Nîmes :

« Des femmes de la halle tiennent une poignée de verges et se ruent sur un religieux qu'elles maltraitent. Un abbé descend du ciel et tient une couronne de fleurs à la main (on voit l'usage qu'il veut en faire). Il tient une palme de l'autre avec des feuilles de parchemin. Sur la première est écrit : « Bref du pape » ; sur la deuxième : « Ordonnance de l'archevêque de Paris ».

Var. du titre : « La discipline patriotique ou le fanatisme corrigé. »

Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 74.

(Eau-forte et burin.)

179. — « **Qui vive ? L'Arlequin des Nations et moi celui des Cordeliers.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3396

Un arlequin et un religieux debout.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

180. — « **Réjouissance d'un monastère.** » — Carnavalet.

Un prêtre dansant avec des femmes. Au premier plan, un prêtre tient des comptes.

(Eau-forte anonyme.)

181. — « **La Provision Échapée.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3391.

A droite, une femme tombe de la fenêtre d'un capucin. A gauche, trois capucins sous une porte apparaissent, le martinet à la main, pour menacer la femme et le moine qui l'a introduite au couvent.

« A Paris chez Basset. »

(Eau-forte coloriée, anonyme.)

182. — « **Au Gagne-Petit** ». — Carnavalet.

Un abbé rémoulant et repassant des couteaux.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

183. — « **La Coupe des bois.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3079 ; Cayla, p. 62.

Un personnage représente le Tiers qui coupe avec une scie les cornes qui ornent la tête d'un moine. Il lui met un genou sur la poitrine. Au-dessous cette légende :

« Quel besogne, Grand Dieu, ni moi ni mes petits enfants ne la finirons jamais. Nous avons beau en couper, ce maudit bois pousse plus vite que le chiendent et par malheur mon pauvre Père en a été bien incomodé ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

184. — « **Eh bien, mon fils, j'avais bien raison de dire qu'il valait mieux être citoyen qu'abbé.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 26.

Bal public avec trois musiciens sur l'estrade. Une femme dansant avec un abbé.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

185. — « **L'Excellent Pourvoyeur.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3389; Grand-Carteret, p. 59; Challamel, t. I, p. 2.

Un moine, apportant sur son dos une gerbe de blé dans laquelle est une femme, se présente avec son fardeau dans un couvent ; il est bien accueilli par deux moines.

« A Paris, chez Basset. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

186. — « **Don Isachart grand inquisiteur.** » — Carnavalet.

Légende :

« Chacun de mes ajustements me coûte un fagot. »

Un prêtre portant une épée et un accoutrement militaire tient un papier avec ces mots : « Point de grâce, c'est notre devise ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

187. — « **Rosine, ma chère Rosine, je jure que je t'adore.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, n° 10674; Cayla, p. 61 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3095.

Un abbé entre dans la chambre à coucher d'une jeune fille et porte éploré la main à son front Elle l'acueille avec ironie.

Décors imités du *Barbier de Séville.*

Au-dessus de l'estampe on lit ces vers:

Ils sont passés.
Ces jours de fête,
Ils sont passés,
Ils ne reviendrons plus.
Et vous aviez,
Pour faire des conquêtes.
Et vous aviez,
Ce que vous n'avez plus.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

188. — « **Les Moines apprennent à faire l'exercice.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 26 ; Challamel, t. I, p. 121 ; Champfleury, p. 135.

Un sergent-instructeur apprend à trois moines, rendus à la vie laïque, à faire l'exercice militaire. Ils sont tous les trois armés d'un fusil.
(Eau-forte anonyme.)

189. — « **Hè oui da, j'ai quitté ma soutane.** » — Carnavalet.
Un abbé, habillé en soldat, danse avec une jeune fille.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

190. — « **Je suis comme le Tems au Gagne petit.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2896.
Un personnage assis, peint une enseigne représentant un Gagne petit. Cet artiste paraît un prêtre sécularisé qui se plaint de la misère générale.

CHAPITRE XIV

L'ABOLITION DES DROITS NOBILIAIRES
(3-9 MAI 1790)
(191 à 217)

---

191. — « **Encore eut-il mieux valu plier que rompre.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3679 ; Champfleury, p. 61 ; Renouvier, t. II, p. 482.
A droite, la Justice tient une balance et le représentant du Tiers présente un faisceau lumineux. A gauche, un abbé et un noble effrayés se brisent en deux et tombent devant les rayons de la justice.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

192. — « **Les Gros ont toujours mangé les petits. — Le temps passé n'est plus.** » — Carnavalet.
A gauche, un caïman, averti par un reptile de ses ennemis. A droite, un gros seigneur, averti par un petit-maître.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

193. — « **L'Aristocratie démasquée.** » — Carnavalet ; Cayla, p. 75.
Un monstre formé, mi-partie du corps d'un abbé, mi-partie d'une femme. Un serpent entoure leur taille. Sur une table, des têtes coupées. Les bras du monstre brandissent des poignards.

Légende : « Défiez-vous de ses caresses, ses mille bras sont armés, prêts à vous frapper ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

194. — « **Les voilà ces jolis tyrans. Jamais portraits ne furent plus parlants.** » — Carnavalet.
Un arbre généalogique avec des médaillons partant de la tête d'un tigre.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

195. — « **La Chasse aux Aristocrates.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3653.
Quatre chasseurs tirent des coups de fusil sur des moines réfugiés sur un arbre avec des animaux.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

196. — « **Fameux combat de Jean-Bart, le père Duchesne et le compère Mathieu contre trois aristocrates.** » — Carnavalet.
Deux aristocrates sont renversés à terre. Le père Duchesne debout crie à l'un d'eux : « Quel coup pour la France, si c'était le dernier de ses ennemis. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

196 *bis*. — « **Combat entre le père Duchesne et l'abbé Caisse.** » — Carnavalet.
Deux personnages vêtus seulement jusqu'à mi-corps se battent.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

197. — « **La Noblesse est donc dans ton habit ?** » — Carnavalet.
« 1° Un citoyen menaçant de sa bêche. »
2° Un citoyen assis : « Prenez garde que ma patience ne m'échappe. »
3° Le noble dit : « Vois-tu que je suis noble ? »
4° Le roi : « Je suis sous le rideau et je réponds de tous. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

198. — « **Fédération antipatriotique des ci-devant aristocrates convoqués par la Discorde, conseillés par l'Ambition.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., Lb 39, n° 8647 ; Cayla, pl. 75.
Un abbé à tête de chacal prêche qu'il faut désarmer le peuple pour l'écraser. Un singe écrit « le projet pour la dissolution de l'assemblée ». A gauche, le tableau de la Saint-Barthélemy ; à droite, un autodafé. Au milieu, la discorde brandit un poignard. Allusion à une séance des Capucins de mai 1790.
En bas, un médaillon représente la prise de la Bastille avec ces mots : « Il était temps ».
(Aquatinte anonyme.)

199. — « **Le Maître de danse des aristocrates.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3677.

Un personnage représentant le Tiers tient un fouet et joue du tambour. Un singe et un porc, l'un avec une soutane et un rabat, l'autre avec une épée et un pourpoint, et un dindon avec un rabat dansent sous la conduite de l'homme du Tiers.

(Eau-forte anonyme.)

200. — « **L'Enterrement de l'Aristocratie.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3645.

Convoi funèbre. Cercueil porté par quatre femmes.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

201. — « **Les Aristocrates anéantis.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3670.

Un capitaine enchaîne le démon de l'Aristocratie à une pièce de canon.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

202. — « **Tombeau des aristocrates.** » — Carnavalet.

La Mort armée d'une faux et du tonnerre foudroie une assemblée de prêtres et de nobles.

Légende : « Mort, si la foudre échappe de tes mains, que ce soit pour punir nos prêtres et nos nobles. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

203. — « **L'abolition des titres de noblesse par le décret de la Sainte Alliance en juin 1790.** » — Carnavalet.

Des flammes dévorent des écussons, des couronnes, des blasons, des mitres et des chapeaux de cardinal.

« Grands titres, vains honneurs, vous n'êtes que fumée. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

204. — « **Les Voyageurs de nuit.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 49 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3697 ; Cayla, p. 73.

Un abbé et un noble fuient. Un membre du Tiers qui passe projette sur eux une lanterne et dit : « Allons, l'abbé, donne-moi la main car je crois voir la fatale lanterne de la place de Grève. »

(Gravure à la roulette coloriée.)

205. — « **Déguisement aristocrate.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3674.

Un limaçon collé le long d'un tronc d'arbre montre ses cornes

Légende :

« Beau masque, on te connaît, cache tes cornes. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

206. — « **Eh bien J... F..., diras-tu encore vive la Noblesse??.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 48.

Une femme montée sur le dos d'un seigneur qui se traine sur les mains.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

207. — « **Les Aristocrates à Lanternopolis. — La peste soit des lanternes, elles feront notre perte.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3671 ; Cayla, p. 73.

Des lanternes sont descendues, rue de la Lanterne, par un personnage représentant le Tiers. Un abbé et un noble se blessent en se heurtant la tête contre les lanternes qu'ils cassent.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

208. —« **Aristocrate berné par les patriotes brabançons pour avoir déchiré des affiches.** » — Carnavalet.

Un aristocrate a le cou pris dans une échelle. Une femme lui jette un seau d'eau.

Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 17.

(Eau-forte anonyme.)

209. —« **Le Sort mérité.** » — Carnavalet.

Une horloge représente trois personnages : un noble tenant un papier avec le mot : « Prison » ; un abbé portant une lanterne ; un personnage figurant le Tiers avec un papier intitulé : « Liberté ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

210. — « **L'Onguent national.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 39 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3061 ; Champfleury, p. 153.

Légende :

« Cornu pharmacien natif de Rennes en Bretagne, ayant fait la découverte du Calembourg ou de l'Onguent National, pour détruire les cors et les empêcher de revenir, en offre la recette.

Deux soldats sont occupés l'un et l'autre à moudre et broyer de la graisse de chanoine, de la cervelle de noble. A gauche, l'abbé fait cuire le produit sur le feu. A droit, un noble très gros regarde. La recette est la légende suivante :

« Prenez 2 livres de graisse de rable de chanoine, 3 onces de fiel de président, 4 onces de crâne de conseiller aux enquêtes, greffier et procureur, 2 dragmes de cervelle de duc, comte, baron et marquis, 4 gigiers de financiers, un cœur de grenadier, 2 onces de bile aristocratique et 6 gros de précipité ; le tout étant très broyé ou cuit à consistance suffisante sur un feu d'arrêts, bulles et privilèges, vous en formerez des bâtons de la longueur du nez de l'abbé M...i (Mauri), ou de la langue de Dep...il

(Despremesnil), et les envelopperez dans les Actes des apôtres, et vous pourrez vous en servir au besoin »...
(Eau-forte coloriée anonyme.)

211. — « **Grande ronde au Tembour.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nº 3647.
Un abbé vomit : « Bénéfice, Prieuré, Abbaye »; un noble rend des pièces d'or après avoir pris un clystère ; d'autres s'enfuient. Ronde de grenadiers en quinze couplets sur l'air : *Dans les amours d'été*.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

212. — « **L'Instituteur des aristocrates.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nº 3676 ; Champfleury, p. 66.
Un diable en costume d'abbé, avec des cornes, tenant un martinet, enseigne à de petits aristocrates des crimes. Un enfant lui présente un livre intitulé : *Massacre de la Saint-Barthélemy*, que le diable lui fait étudier.
« Belphégor fut nommé recteur de l'Université de Paris..... ayant été chassé, se retira à Aristocratopolis, où il fut obligé d'enseigner les enfants. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

213. — « **Halte-là, plus d'aristocratie.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nº 3635 ; Champfleury, p. 66.
Un garde français empêche d'avancer une femme montée sur un paon.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

214. — « **Naissance des aristocrates.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nº 3634 ; Champfleury, p. 65.
Après un lavement, un diable laisse échapper un nuage d'où surgissent un noble et un prêtre.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

215. — « **Fesse-Mathieu.** » — Carnavalet ; Arsenal, t. 221 ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nº 3613 ; Champfleury, p. 148.
Un aristocrate nommé Mathieu est déculotté et fessé par un soldat devant son ancêtre, le connétable de Montmorency.
Allusion à la proposition de Mathieu de Montmorency qui demandait abandon par les nobles de leurs titres.
(Aquatinte attribuable à Michel Webert.)

216. — « **Le Voyageur ou les échasses.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nº 3681 ; Champfleury, p. 141 ; Cayla, p. 65.
Un diable emporte sur son dos trois personnages symbolisant la Chicane, la Destruction, le Mensonge. Il est monté sur des échasses et poursuivi par des paysans.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

217. — « **La Marque des sots.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXII, p. 15; coll. de Vinck, t. II, n° 3616; Renouvier, t. II, p. 482.

Un noble, à ailes de papillon, l'épée au côté, les pieds fourchus, fait peindre ses armoiries par un peintre. A gauche, un diable, en évacuant, forme une armoirie sur un tapis rouge ; il tient un livre intitulé *Origine des blasons*.

Sous l'estampe, on lit :

« Aussitôt maint esprit, fécond en rêveries.
« Inventa le blason avec les armoiries,
« L'homme de mérite va sans marque ni surnom.
« Et de ses ayeux n'emprunta jamais le nom ».

Dans le haut : « Dédié à la Noblesse Savonnée ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

218. — « **Les Fripons craignent les Réverbères.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3657.

L'hydre aristocratique à quatre têtes : l'une de dindon (magistrature) tenant en son bec la broche qui le rôtira ; les autres avec le casque, la mitre et le bonnet d'abbé. On voit sur la droite le soleil de la Liberté et sur la gauche un réverbère avec l'inscription « Vengeur de la Patrie ».
(Eau-forte anonyme.)

219. — « **Essais de la guillotine.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 53.

Défilé d'aristocrates et de membres du Clergé à têtes d'animaux devant la guillotine. Un personnage a été placé sous le couperet et dit : « Malgré Chabrou. » Un monstre accroupi hurle : « Ah Coco ! ». Un procureur s'écrie : « Je n'ai pas changé de métier ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

220. — « **La Complaisance de Pandore.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3658.

Pandore, nue sur un lit, fait ouvrir par son amant un vase d'où s'échappent trois aristocrates.
(Eau-forte anonyme en bistre.)

221. — « **La Visite du jour de l'an au roi en 1790.** » — Carnavalet.

Hommes et femmes apportant au roi des feuillages et des fruits. Une petite fille avec un agneau parle au dauphin. Le dauphin demande : « Le petit agneau mord-t-il ? » Réponse : « Il n'est pas un aristocrate ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

222. — « **La Noblesse et le Clergé conduits par Caron dans leur domaine.** » — Carnavalet.

Une barque contenant un noble et un prêtre est conduite par Caron dans les Enfers.

(Eau-forte anonyme.)

223. — « **Les Trois fumeurs.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2840; Renouvier, p. 482; Champfleury, p. 66; Challamel, t. I, p. 72.

Les trois fumeurs sont les représentants des trois ordres.

L'homme du Tiers, la pipe à la bouche, fume avec liberté. Les deux autres, le représentant du Clergé et celui de la Noblesse, en fumant ont l'air agité et abandonnent leurs droits de chasse, dîmes et bénéfices.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

223 *bis*. — « **Le Fumeur patriote.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3649.

Un citoyen regarde avec mépris un abbé et un noble furibonds et dit en fumant sa pipe : « Pauvres aristocrates! c'est en vain que vous vous cassez la tête à former des complots... ils ne produiront que de la fumée. »

(Eau-forte coloriée anonyme.) (1)

224. — « **Caricatures à un seul personnage. — Profils d'aristocrates.** » — La plupart, estampes à quatre compartiments. Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n°s 3686 à 3696; médaillons satiriques, *ibid.*, n°s 3626 à 3633.

(Eaux-fortes coloriées anonymes.)

CHAPITRE XV

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ (12 JUILLET 1790) ET QUESTIONS RELIGIEUSES

(225 A 239)

---

225. — « **Le Curé de S^t..., accompagné de deux diables, descend dans l'empire des démons pour demander à Belzébuth des secours pour tâcher s'il est possible d'empêcher l'exécution de la Constitution Civile Ecclésiastique.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll., de Vinck, t. II, n° 3481; Jaurès, t. I, p. 777.

Un curé est conduit par deux diables aux Enfers.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

1. *Erratum:* Page 100, titre du chapitre XIV. Au lieu de lire : n°s 191 à 217, lire : n°s 191 à 224.

226. — « **Quel malheur, plus d'indigestion !** » — Carnavalet.
Un médecin agenouillé tient un clystère, mais il n'a plus un client ecclésiastique qui en ait besoin.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

227. — « **On n'entre pas ici, Monsieur l'abbé; plus d'argent, plus de maîtresse.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI.
Une femme est assise près d'une table de toilette. A droite, la porte s'ouvre et un laquais refuse de laisser entrer un prêtre qui s'avance.
(Gravure au pointillé anonyme.)

228. — « **Le Père Istille Augustin. — Pour moi je m'en vais, car on ne s'entend pas.**
« **Le Père-Oquet, fameux prédicateur capucin.** » — « **Vous n'y pensez pas, vous nous ferez découvrir.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3404 et n° 3406.
Cf. Suite de caricatures contre les prêtres avec des jeux de mots : « L'abbé-Casse » « l'abbé-Quille », « l'abbé Tise », « l'abbé Trave », « ce chien de nez m'empêche toujours de voir devant moi. » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n°s 3405 à 3414.
(Eaux-fortes coloriées anonymes.)

229. — « **Combat d'Arlequin avec le révérend père Don Asinon.** » — Carnavalet.
Un Arlequin à cheval, avec une religieuse en croupe, lève un bâton contre un moine.
Légende :
« Ah ! pendard, tu veux avoir la femme et encore la bourse ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

230. — « **La Culbute.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3098; Jaurès, t. I, p. 521.
Un prêtre, appuyé sur une branche qui se brise, tombe dans un précipice.
Deux paysans (le Tiers), dont l'un lui fait un pied de nez et l'autre applaudit de le voir renversé.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

230 *bis*. — « **Pour avoir passé les bornes, il s'est cassé le nez.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3096.
Un abbé butte contre une borne, un diable l'aide à se ramasser. Un villageois dit : « Que le diable le ramasse, pour moi je n'y mets plus les mains ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

231. — « **Ils ont fait de ma maison une caverne de voleurs.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3417.

Chassés par le Christ, des prêtres s'enfuient du Temple ave les biens des pauvres et les objets du culte.
(Eau-forte anonyme.)

232. — « **Translation de deux prétendues côtes de saint Romain, le 7 novembre 1790.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3416.
Une procession défile tenant une châsse. Derrière le reliquaire le curé de Sèvres avec un grand nez (Illustration extraite du n° 55 des *Révolutions de France et de Brabant*).
(Eau-forte coloriée anonyme.)

233. — « **Le Pied de nez.** » — Bibl. nat. coll. de Vinck, t. II, n° 3618.
Un ange debout sur un globe, renverse un démon. A gauche, un cardinal, un abbé, un moine et deux femmes aristocrates auxquels il a poussé un pied de nez.
(Eau-forte coloriée anonyme).

234. — « **Étrennes du Tiers État au Clergé.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 40; coll. de Vinck, t. II, n° 3100 ; Champfleury, p. 126
Deux villageois portent à un prêtre des provisions sur leurs épaules entre deux bâtons, surmontés d'un balai, de sabots, d'un martinet, d'une bannière. Deux sacs sont suspendus avec cette inscription : pomme de terre, aricot (*sic*). L'un des personnages offre de l'eau au prêtre. A gauche, un troisième villageois tient des pains ronds sur sa tête.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

235. — « **Vanité des vanités, tout n'est que vanité.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3088; Champfleury, p. 133.
Un abbé prie devant une croix. Dans le ciel, une mitre, une crosse, un chapeau de cardinal s'en allant en fumée.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

236. — « **Au voleur, à l'assassin, ou les Accapareurs d'argent.** » — Carnavalet ; Champfleury, p. 136.
Des paysans se précipitent contre deux prêtres, un officier et un conseiller au Parlement, qui s'enfuient avec des sacs d'argent.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

237. — « **Le Ventillateur. — On n'engraisse pas les cochons avec de l'eau claire.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3097 ; Grand-Carteret, p. 50.
Un moine est près d'un tonneau d'arrosage. Deux citoyens introduisent un tuyau d'eau dans la gorge du moine.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

238. — « **Mascarade formée de gens du peuple habillés de vêtements sacerdotaux et portant des objets du culte.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXXIII, p. 17.
(Dessin à l'aquarelle.)

239. — « **Les Ténèbres constitutionnelles.** » — « **Incipit lamentatio Jeremiæ prophetæ.** » — Carnavalet.
Au milieu d'une assemblée brûlent plusieurs cierges symbolisant les fermiers généraux, le Grand Conseil, le Châtelet, la Chambre des comptes, la Cour des Aides, les Parlements. A gauche, les ducs et pairs, les archevêques, les nobles, les chanoines, les moines ; les corps et métiers à droite ; le roi au milieu. Un prélat avec un éteignoir veut éteindre le cierge central.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE XVI

FÊTE DE LA FÉDÉRATION

14 JUILLET 1790

(240 A 246)

---

240. — « **Le Champ de Mars.** » — Carnavalet.
Des femmes de la Noblesse labourent la terre et poussent des brouettes. Un abbé porte une hotte. Le paysan s'écrie: « Et, je vous dis: « Ah! ça ira. »
Légende :
« Ceux qui ont vu, il y a peu de jours, le Champ de Mars et qui le voient aujourd'hui, sont surpris de la métamorphose qui s'est opérée. Tous les habitants de Paris et tous les ordres religieux se sont employés à ces pénibles travaux. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

241. — « **Renversement de l'aristocratie.** » — Carnavalet.
Un dais surmonté du bonnet de la Liberté. Tout autour, des soldats.
Dans le bas cette légende : « La Fédération de Paris, du 14 juillet 1790, ou la Fête nationale de l'anniversaire de la prise de la Bastille. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

242. — « **Les Aristocrates désespérés le 14 juillet 1790.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3743.
Des hommes et des femmes de la Noblesse, des prêtres demeu-

rent éplorés. En avant, une statue symbolique : un homme du Tiers, de son pied écrase une femme personnifiant l'Aristocratie. Un soldat poursuit un prêtre et un aristocrate.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

243. — « **Cupidon, tambour-major national.** » — Carnavalet.

Cupidon monté sur un piédestal, orné d'armes, couronne le Roi. Dans le haut, le bonnet de la Liberté avec cette inscription :

« Vive la Nation, la Loi et le Roi ! »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

244. — « **Les Fédérés.** » — Carnavalet.

Un orateur est monté sur une estrade, formée d'une planche, et supportée par deux tonneaux. Il est entouré de personnages gros, difformes et bossus qui l'applaudissent. A droite, près de la porte, un personnage chasse deux curieux avec un balai.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

245. — « **Les Efforts patriotiques. — Nous l'avons renversé pour mieux le relever.** » — Carnavalet.

Un navire est suspendu à des poulies et soutenu par Pierrot, Arlequin et le Docteur qui vont le remonter.

(Aquatinte anonyme.)

246.— « **Le Feu sacré du patriotisme les anime tous.** » — Carnavalet.

Une femme sur un piédestal, tient une couronne d'une main et de l'autre une table avec ces mots: « La Nation, la Loi, le Roi ».

Autour d'elle, différents personnages : Brissot, de Varville, Gorsas, *les Révolutions de Paris*, *les Révolutions de France et de Brabant*, *la Chronique de Paris*, etc...

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE XVII

DÉCRET SUR LES PARLEMENTS
(247 A 251)

---

247. — « **Monterai-je ???.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1340.

Devant un palais sur lequel est écrit :

« Maison à louer », un Conseiller demande :

« Monterai-je ?? » — « Je n'en crois rien », lui répond un joueur de violon invalide, amputé d'une jambe. Suivant Bruel, ce serait

une allusion à la vacance du Parlement de Troyes du 3 novembre 1789.

(Eau-forte anonyme.)

248. — « **Ménagerie nationale.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3638 ; Champfleury, p. 147.

Deux paysans et des soldats, armés de piques, traînent sur un chariot des lanternes. L'un brandit un écriteau : « Recette contre Aristocratie. »

Dans le bas, trois cages avec cette inscription : « Collection d'animaux féroces et traîtres. » A gauche, « deux singes de Rennes, » Au milieu, le « chat de Lille. » A droite, le « loup de Tréguier. »

Allusion au Parlement de Rennes.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

249. — « **Je crois que cette bourrasque nous emportera.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 41. Challamel, t. I, p. 99 et 151 ; Champfleury, p. 150 ; Jaurès, t. I, p. 1073.

Deux parlementaires, dont l'un a les mains dans un manchon. La bourrasque enlève la perruque de l'un d'entre eux.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

250. — « **Départ des Apothicaires patriotiques des faubourgs de Paris, munis d'une provision de pilules pour purger les Parlementaires aristocrates.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II n° 3662 : Champfleury, p. 149 ; Cayla, p. 52.

Une troupe de gens en armes traîne sur un chariot des lanternes qui contiennent des pilules.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

251. — « **Le Parlement de Rome en marche pour aller au Châtelet de Paris.** » — Carnavalet ; Champfleury, p. 149.

Trois avocats, conduits par un monstre, reçoivent des ruades de deux ânes. Ils sont suivis par des paons.

Légende :

« Un des avocats a nom Double-main ; un autre Bride-oison et l'autre le pauvre Avocat éconduit. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE XVIII

BREF DU PAPE
(252 A 268)

---

252. — « **Bulles du XVIIIe siècle.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3437.

Pie VI joue avec des bulles de savon, environné de sa garde, avec cette légende, « l'abbé Royou, armé d'un paquet de plumes, qu'un général d'ordre lui a taillées avec un poignard, fait mousser le savon apostolique. Deux grandes Dames ont beau faire, la France repousse les bulles avec un sourire dédaigneux. Le cardinal de Bernis, qui a ramassé les lunettes du Pape, les lui présente cassées. L'abbé Mauri, prieur de lions, monté sur un âne, se presse tellement pour venir chercher à Rome le chapeau de cardinal, qu'il fait chopper le pauvre animal. Sous le roc de la Constitution sont anéantis pour jamais les ordres qu'enfanta l'orgueil et le despotisme ».

Cf. *Tableaux historiques de la Révolution française*, n° 51.

(Eau-forte anonyme.)

253. — « **La Bulle du Pape.** » — Bibl. nat., Qb 1791 ; Arsenal, t. 221 ; Jaime, t. II, 191 C.

Le pape est représenté sur le trône pontifical. Il souffle des bulles de savon. Les cardinaux l'assistant lui présentent une aiguière d'or, qui contient l'eau bénite. La figure de la France apparaît sur un nuage et du doigt brise les bulles qui sont lancées contre elle.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

254. — « **Réponse à l'auteur de la chronique qui appelle Bombe la Bulle du Pape.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll., de Vinck, t. II, n° 3441.

Pie VI souffle des bulles de savon que la France fait crever Légende :

Sachez de moi qu'un bref inique,
Fait pour nous faire la nique,
N'est ni bombe ni canon.
Et qu'une bulle apostolique
N'est qu'une bulle de savon.

(Eau-forte anonyme.)

255. — « **Bref du Pape en 1791.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3452 ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIV, p. 50 ; voir Tourneux, t. III, n° 15668.

Un citoyen, porte à son derrière un papier sur lequel est écrit : « Bref du pape, dédié à S. E. M. de La Rochefoucaud », signé de l'Abbé Royou. L'abbé regarde avec une lorgnette. Dans le fond, des citoyens frappent un âne portant les armoiries pontificales, d'autres font brûler le mannequin du pape sur un bûcher.

(Eau-forte anonyme.)

256. — « **Saint Père, les Français croiront que ce Bref est votre ouvrage, mais vous savez que c'est moi qui vous inspire.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 3440.

Le Pape est représenté avec le diable qui lui présente un bref. (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 70).

(Eau-forte coloriée anonyme.)

257. — « **Les Pèlerins de Saint-Jacques.** » — Carnavalet ; Challamel, t. I, p. 226.

Défilé de pèlerins, comprenant entre autres :

Riquetti la Houppe, Hohenlohe, le cardinal Nigaud, vêtu d'accoutrements grotesques.

La Renommée publie le « Bref du Pape. »

(Eau-forte anonyme.)

258. — « **La Brûlure.** » — Bibl. nat., Qb 1795 ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3448.

« Les citoyens du Palais-Royal, après avoir tenu conseil sur ce que l'on devait faire à l'égard du pape, délibérèrent que l'on porterait un mannequin d'osier semblable au Saint Père, et qu'après l'avoir dépouillé de ses ornements pontificaux il serait jeté dans un bûcher élevé à cet effet en face du Café de Foy. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

258 *bis*. — « **Mannequin du pape brûlé au Palais-Royal le 6 avril 1791 par un grand nombre de citoyens. On y a joint un mannequin représentant Sa Sainteté.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIV, p. 51 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3444.

Le mannequin du pape à genoux, les mains liées à un poteau. Un citoyen brûle la bulle du pape devant lui.

(Eau-forte coloriée de Prieur et Berthault inspirée suivant Bruel par Gorsas.)

259. — **Le pape**, outré de ce que le Bref qu'il avait envoyé en France, a été méprisé par tous les patriotes français, monte au paradis terrestre, mais les clefs étant rouillées par ses péchés et ceux de ses prédécesseurs, il ne peut ouvrir la porte. Il a recours à l'ange Gabriel, qui le porte sur son dos, pour le descendre dans la barque de Caron où l'archevêque de Paris, le cardinal de Rouen, et un noble aristocrate l'attendent. — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II. n° 3460. Deux autres caricatures sans titre, publiées contre le pape, figurent au tome II de la collection de Vinck, n°s 3439 et 3459.

(Eau-forte anonyme.)

260. — « **Saint Pierre reniant le pape Pie VI.** » — Carnavalet.

Saint Pierre empêchant d'entrer au paradis le pape conduit par le diable.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

261. — « **Présentation des Hacquenées au Saint Père.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIV, p. 43 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3438 ; Renouvier, p. 482.

Le Saint Père le pape est représenté, sur un lit de misère, le Cardinal Foriandi lui extrait un Bref... Le légat du côté soutient le pape. Adroite, debout, le gros cardinal de Bernis introduit deux Hacquenées, vieilles femmes richement habillées ; puis la princesse de Sainte-Croix, dame de boudoir du cardinal, une nourrice portant un poupon et un gentilhomme. Suivant Bruel, ce serait une allusion au tribut d'une Hacquenée que, depuis Charles d'Anjou, les rois de Naples font au pape annuellement. La caricature suppose que Mesdames, tantes de Louis XVI, payent la dette napolitaine en s'offrant d'elles-mêmes à Pie.

Voir Srtyenski, *op. cit.* p. 280.

(Eau-forte anonyme.)

262. — « **Ah! comme ils mangent du fromage !** » — Carnavalet.

Le pape et le roi mangeant une tranche de fromage, assis devant une table. Le caricaturiste joue ici sur le sens de l'expression « manger du fromage » qui servait à exprimer une forme de mécontentement.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

262 *bis.* — « **Le Pape mangeant du fromage de Roquefort. — Décret du... mai 1791.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3458.

Il est assis devant une table coiffé de la tiare, et mange un morceau de fromage. Sur la table, un cierge, une bouteille et un fromage.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

263. — « **Matinée du Palais-Royal, 3 mai 1791.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3447.

Un mannequin tenant le Bref de Pie VI brûle sur un bûcher. Il est entouré de personnages tenant des journaux royalistes comme *les Actes des apôtres, l'Ami du roi.*

Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 76.

(Eau-forte anonyme.)

264. — « **Le Vendeur d'indulgence. — On fait argent de tout.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3415.

Gros moine tenant une lettre d'indulgence.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

265. — « **Arrivée du pape aux Enfers.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n°s 3464 et 3465 ; coll. Hennin, t. CXXVI, p. 23.

Le pape au milieu de diables et de monstres qui l'entraînent dans des flammes. Un monstre est posé sur sa tiare. Au-dessous, cette

légende : « Venez, venez Saint-Père, vous allez voir bon nombre de vos confrères, beaucoup de vos disciples et surtout de ceux qui portaient la crosse et la mitre dorées. Ce n'était pas là ce que Notre Père vous avait recommandé et, pour avoir foulé aux pieds tous les devoirs les plus sacrés, vous allez être bien grillé. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

Cf. « **Arrivée du pape au Paradis** », Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3463.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

265 *bis*. — « **Lancée et vomisé, Saint Père, tout ce que vous avée de plus noir dans l'esprit.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3449 ; Champfleury, p. 123 et 125.
Légende : « Invoquée les démons, pour qu'ils vous inspirent tout ce qu'il y a de plus affreux, mais la nation française craint peu vos foudres.... » Le pape sur un bûcher vomit des papiers d'excommunication contre les évêques et les prêtres. Une femme à genoux pleure, les mains levées.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

266. — « **Départ de l'état-major du pape.** » — Carnavalet.
Défilé d'ecclésiastiques grotesques au nez et au menton très longs, tenant des étendards, des pipes, des fusils, des sabres, précédés d'un tambour unijambiste à tricorne de noble et conduits par un moine tenant un poignard et un sabre.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

267. — « **La Bizarrerie.** » — Carnavalet.
Le pape assis sur un trône, dont les bras sont ornés de marottes et le haut de moulins à vent ; la tiare porte le mot « désordre », donne des papiers à un soldat des deux main. Dans l'un est écrit « ordre », dans l'autre « contre-ordre ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

268. — « **Nouvelle sinagogue de l'encien curé de Saint-Sulpice.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3479.
Intérieur d'église. Curé prêchant devant une assemblée composée d'oies. A gauche, l'enfer. (un prêtre tenant sur ses genoux une jeune femme.) A droite, des âmes figurant les marguilliers ; les officiants sont des dindons ; le suisse est un chien qui porte une hallebarde.
(Allusion à la lecture du bref du pape par l'ancien curé de Saint-Sulpice Mayneaud de Pancemont. Il en avait été empêché par les patriotes.)
(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE XIX

L'ORGANISATION DE LA RÉGIE DES DOUANES

(269 A 273)

269. — « **La Querelle des Chats et des Rats de cave.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 64 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3911.

Des contrôleurs ou rats de cave, avec leurs instruments destinés à visiter les tonneaux, vrilles, sondes sont en train de perforer des fûts. Mais le propriétaire et sa femme déchaînent contre eux des rats qui labourent leur visage. L'homme dit :

« Avec vos mines de singes, vous avez beau faire la grimace,
Mes chats avec leurs griffes détruiront votre race.
Nous allons être enfin exempts de payer des droits onéreux.
Que vous perceviez sur les citoyens les plus malheureux. »

La femme ajoute :

« Halte-là, contrôleur, tu es pour moi un monstre infernal.
« J'aimerai mieux voir le diable que ton visage hideux et brutal.
« Je ne craindrons plus vos sondes, vos roueries, vos bougies.
« Vienne à jamais la Constitution et au diable l'aristocratie. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

270. — « **Le Fermier général allant en consultation avec son premier commis des Aides et Gabelles qui se trouvent supprimées.** » — Carnavalet.

Il est représenté très gros, tandis que son commis en face de lui est très maigre et dit :

« Ah ! Monsieur, vous êtes gras et moi toujours maigre. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

271. — « **Le Doyen des fermiers généraux porté par quatre commis aux barrières conduit par les troupes de son Corps faisant route vers le Néant.** » — Bibl. nat. coll. de *l'Histoire de France*, Qb 1791 ; coll. de Vinck, t. II, n° 3905.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

272. — « **Recette pour faire périr les Rats de cave.** » — Carnavalet, coll. de Vinck, t. II, n° 3909 ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 64.

Ane chargé de deux paniers remplis de maltôtiers que des diables entrainent aux Enfers.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

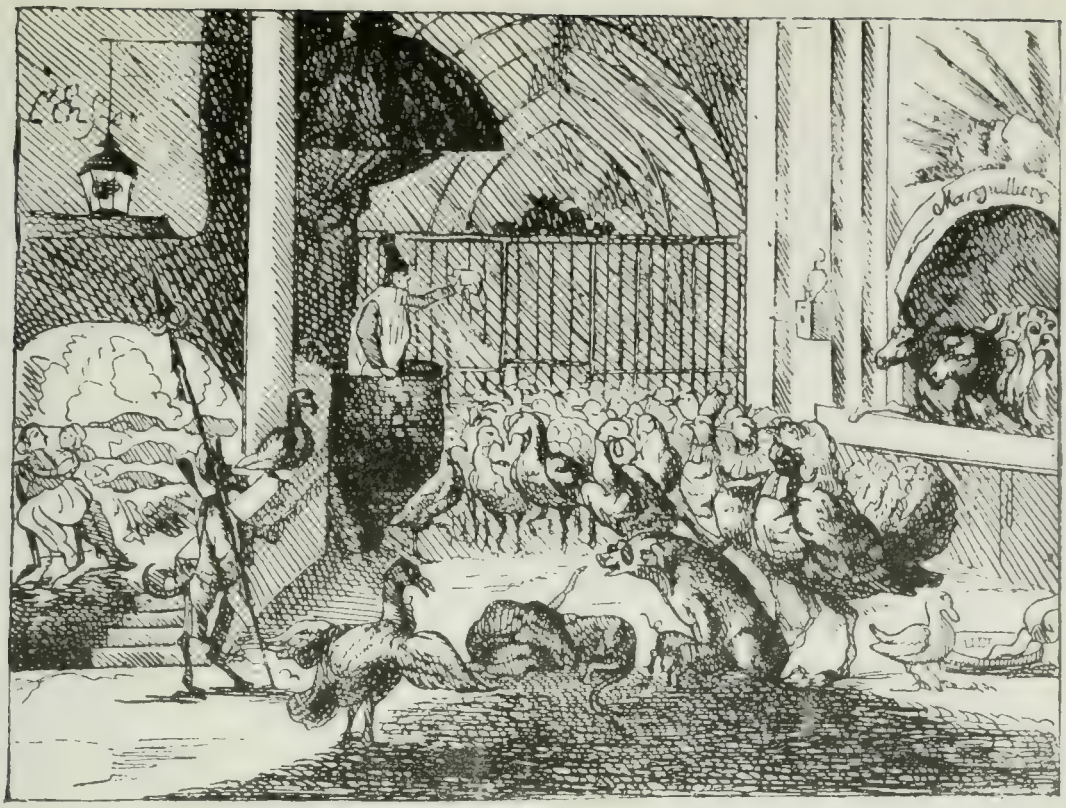

NOUVELLE SYNAGOGUE DE L'ANCIEN CURÉ DE SAINT-SULPICE

GÉNÉROSITÉ REVUE ET CORRIGÉE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

273. — « **Convoy d'un fermier général mort de chagrin de la catastrophe du 1er mai 1791 et la désolation de ses confrères et des Rats de Cave.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3906; Challamel, t. I, p. 118.

Cercueil porté par quatre personnages, suivi d'une foule, escorté par un maître de cérémonies à tête de rat.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

Voir Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nos 3913-3916, d'autres caricatures de la même série sur les « Rats de Cave. »

CHAPITRE XX

LA FUITE A VARENNES DU 21 JUIN 1791
(274 A 295)

---

274. — « **Enjambée de la Sainte Famille des Thuileries à Montmidy.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3929; coll. Hennin, t. CXXV, p. 3; Renouvier, t. II, p. 485.

Marie-Antoinette fait une enjambée des Tuileries à un rocher où une horloge marque midi (Montmédy) : « Je me charge de tout. »

Elle tient de la main droite un sceptre brisé et porte sur son dos Louis XVI et le Dauphin.

Au-dessous Cazalès dit: « Si le pas manque, j'abandonne tout. » L'abbé Maury : « Si le coup manque, nous sommes f... » Mirabeau Tonneau: « Je me repose sur elle, à votre santé. » Mme La Mothe, agitant un collier: « Ce que j'en raconte en fait assez connaître. » Le cardinal de Rohan : « Je m'en tiens à la motte. » M. Coigné: « Si je la remontais, elle sauterait le pas. » A gauche, sur un rocher, Monsieur et Madame disent : « Courage, je me charge des frais. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

275. — « **L'Égout royal.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXV, p. 1; Renouvier, t. II, p. 484; Grand-Carteret, p. 54; Boyer, t. II, p. 115.

« Dans un égout passe le cortège suivant: en tête, la Reine, la robe relevée, conduisant le Dauphin par la main. Le Roi apparaît avec des cornes gigantesques, marchant sur les mains et se traînant sur les genoux. Derrière lui, Mme Élisabeth, Mme Royale et Madame, la robe relevée, puis Monsieur, avec des cornes. La reine dit: « Ils vont faire la guerre civile quand nous serons partis. » Le roi répond : « J'entends déjà ronfler le canon. » Le Dauphin dit en se retournant vers la couronne qui est à l'entrée de l'égout : « Mais maman, la couronne de papa. » Mme Élisabeth crie : « Allons vite. » Mme Royale dit : « Cachez donc votre ...., on voit vos dartres. » Madame, d'une main, tient un flacon qu'elle

porte à son nez, et de l'autre main tire son mari par les cornes qui doivent être très courtes. Monsieur dit : « Ah ! vous me traînez dans la margouillis. » Madame lui répond : « Allons, M. le Tartuffe, ne faites pas tant de façons, vous verrez là-bas la petite Balby ».

Au-dessus de l'égout, Bailly laisse tomber des ordures sur le Roi. La Reine dit : « Voilà une excellente purgation. »

On suppose, lors de son départ pour Montmédy, que le roi s'était évadé par un égout des Tuileries.

276. — « **Hé Hu dada !** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXV, p. 4 ; coll. de Vinck, t, II, n° 3930.

Louis XVI est monté sur un cheval de bois dont la tête porte deux cornes. Il joue du tambour, poussé vers Montmédy par Marie-Antoinette. Le mont est surmonté d'une horloge marquant midi. (Allusion à la fuite de Montmédy.)

(Eau-forte coloriée anonyme.)

277. — « **Fuite du roi.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXV, p. 6 :

Louis XVI, déguisé en cuisinier, s'avance précédé de la Reine qui elle-même s'appuie sur le comte de Fersen, vers le fiacre dans lequel le Dauphin et Mme Royale sont prêts à monter. La Reine reçoit les conseils de l'aigle Impériale. Le fanatisme, sous la figure du pape, agite des flambeaux pour éclairer le départ. Des seigneurs de la suite sortent de l'égout des Tuileries.

(Eau-forte anonyme.)

278. — « 1° **Louis le Parjure, valet de chambre de la baronne De Korf suivant sa maîtresse dans sa fuite** ; 2° **la baronne De Korf partie furtivement de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nos 3921 et 3922.

Louis XVI en porc, Marie-Antoinette en hyène.

La baronne de Korff est le nom sous lequel se cachait Marie-Antoinette.

(Aquatinte attribuée à Villeneuve.)

279. — « **Le Promenoir royal ou la fuite en Empire.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3984 ; Jaurès, t. I, p. 681.

Louis XVI tenant un moulin en papier, enfermé dans une cage d'enfant, un bourrelet autour de la tête tiré par Marie-Antoinette et ses deux enfants, avec cette légende :

« Pauvres enfants, vous vous êtes brûlés à la chandelle. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

280. — « **Je fais mon tour de France. Je suis serrurier pour mieux river mes fers.** » — Carnavalet ; Arsenal, t. 222 ; Champfleury. p. 205 ; Jaurès, t. I, p. 569.

Louis XVI, moitié serrurier, moitié valet de chirurgien, est

représenté, tenant d'une main un marteau, de l'autre un rasoir ; avec cette légende :
« En valet de chambre, malgré nous, il veut nous faire la barbe. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

281. — « **Troc pour troc.— Coeffure pour couronne. — Paris pour Montmédy. — Départ pour l'Autriche.** » — Carnavalet ; Bibl. nat. coll., de Vinck., t. II, n° 3927.
Louis XVI, le peigne dans les cheveux, dans son cabinet de toilette, coiffe Marie-Antoinette assise. Une bouteille sort de sa poche. Au-dessous ces mots : « Passe-port pour Mme de Caoffre, du 21 juin. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

282. — « **Le Gourmand. Scène à Varennes, 21 juin 1791.** » — Carnarvalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3967 ; Jaime, t. II, 45 G ; Champfleury, p. 203 ; Gower, 478.
Louis XVI est représenté arrêté à une table à Varennes, découpant une volaille. Un procureur lui présente un mandat d'arrêt. Il demande à manger tranquillement. Légende :

« Les gros oiseaux ont le vol lent. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

283. — « **Le Roi mangeant des pieds à la Sainte-Menehould. Le maître de Poste confronte un assignat et reconnaît le roi.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3944.
Extrait des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 82.
Louis XVI s'attarde à manger des pieds à la Sainte-Menehould dans une auberge.
Il est à table, dans une auberge, qui a pour enseigne son portrait avec ce titre :

« Au fuiard. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

284. — « **Il est pris.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3970.
Des abbés et des nobles sont réunis en groupe. Leur nez s'allonge démesurément en apprenant l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Parmi les aristocrates, Mirabeau-Tonneau.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

845. — « **Les Derniers hoquets de l'aristocratie, en date du 21 juin.** » — Carnavalet ; Champfleury, p. 201 ; Challamel, t. I, p. 73.
Aristocrates consternés. Bouillé vomit dans un mortier où l'archevêque Juigné enfonce sa crosse. A gauche, le grand-inquisiteur ; à droite, le cardinal de Rohan.

286.— « **Trait de l'Histoire de France du 21 juin 1791.** » — Bibl. nat. de Vinck, t. II, n° 3931 ; Jaime, t. II, 44 C.

Le caricaturiste donne au roi, Silène mythologique, pour voiture un tonneau, d'où sort la tête du vicomte Mirabeau-Tonneau. Louis XVI en Silène nu est assis sur Mirabeau-Tonneau. Son mauvais génie lui montre dans un miroir la route « qu'il désire parcourir, mais opposée à celle qu'il voulait prendre ». La route qu'il désire parcourir est celle d'Autriche. Son guide, la Folie (Marie-Antoinette), tient d'une main la marotte qui lui sert de fouet ; de l'autre, les rênes de deux écrevisses. A droite, un guide à cheval se lance au galop dans une cage d'écureuil qui tourne sur elle-même.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

287. — « **Ci-gît Louis le faux Capet l'aîné.** » — Carnavalet.

Buste de Louis XVI entre Jean-Bart et le Père Duchesne représenté debout avec cette légende.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

288. — « **Grand Dieu ! de quel côté je tourne mes pas je vois la honte et le supplice. Ah ! si j'avais du cœur, je n'hésiterais pas à rendre au monde un grand service.** » — Carnavalet.

Louis XVI, le fuyard, est dans un char traîné par des lièvres. Un Espagnol lui fait un signe de croix. L'Allemagne, figurée par un aigle, fond sur lui. Le pape et ses cardinaux le poursuivent à coups de crosse, un Danois aboie. La Suisse, la Hollande, la Savoie ne veulent pas le reçevoir. L'Angleterre, figurée par trois bêtes féroces, s'oppose à son passage, Blanchard lui offre un aérostat.

(Aquatinte anonyme.)

289. — **Bouillé dit Sacrogorgon général de l'armée noire faisant faire l'exercice à un ex-conseiller au Parlement.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4022.

« Portez... armes ! ».

Bouillé en uniforme rouge, au visage à oreilles de faunes, fait ce commandement à un soldat maigre qui répond :

« Eh ! comment diable voulez-vous que je porte mon arme, je ne puis me porter moi-même. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

290. — « **L'Aveugle mal conduit** ». — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3935.

Louis XVI tenant son sceptre est conduit par Marie-Antoinette. Un diablotin le pousse par derrière.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

291. — « **Que faites-vous, ma fille ? Quel désespoir ?**

J'étais altérée du sang des Français. N'ayant pu éteindre ma soif, mon désespoir m'a plongée au fond de ce puits. Ah maudits français pourquoi m'arrêtiez-vous ? » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4004; Boyer de Nîmes, t. I, p. 295 ; Champfleury, p. 206.

Marie-Antoinette précipitée dans un puits parle à sa mère en deuil, qui se penche vers elle.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

292. — « **Au lieu d'un trésor ne voici qu'un gros sou et quelques mauvaises pièces. Trouvaille du 21 juin 1791.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3942; Jaime, t. II, 61 C. ; Champfleury, p. 201 ; Boyer de Nimes, t. I, p. 87.

Près d'une voiture au chiffre P.-16 et à la marque *A Mon Medi*, deux gardes ramassent des pièces de monnaie. L'un tient une pièce avec le portrait de Louis XVI. C'est un gros sou; l'autre, une effigie avec le mot Antoinette. A gauche, le Royal Allemand ; à droite, trois hussards.

(Aquatinte anonyme.)

293. — « **Il a des rats plein sa cervelle, plein sa gamelle et plein ses bas.** » — Carnavalet.

Louis XVI debout fume sa pipe. A gauche son fils près de lui. Sa couronne est tombée à terre. Un drapeau tournant à tous vents est planté sur sa tête. Son fils tient le sceptre. Dans le bas, cette inscription : « Il jette à ses pieds ce qu'il tenait dans ses mains. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

294.— « **La Famille des cochons ramenée dans l'étable.** » — Carnavalet; Bibl., nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3985; coll., Hennin, t. CXXV, p. 17; Renouvier, t. II, p. 484; Grand-Carteret, p. 54; Boyer de Nîmes, t. I, p. 315.

Dans une brouette traînée par deux chevaux, sont étendus sur la paille six porcs, avec les têtes poudrées de Louis XVI, Marie-Antoinette et celles du reste de la famille, du Dauphin, de Mme Elisabeth, de Mme Royale et de Monsieur; à droite, deux gardes. En avant, à gauche, un berger; en arrière, des soldats accompagnent le cortège.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

295. — « **L'Idole renversée.** » — Carnavalet; Boyer de Nîmes, t. I, p. 195.

« La France foule aux pieds le buste de Louis XVI qu'elle vient de renverser à coups de massue. Elle l'a traîné jusqu'au bord des marches du piédestal sur lequel il était élevé. Mais un garde national, un chasseur, un soldat, un homme du peuple et un vétéran portent sa couronne au bout de leurs baïonnettes ou de leurs piques. Un enfant qui s'approche veut faire comme eux. »

Cette caricature fut faite le jour du départ du roi pour Montmédy. « Le but de cette caricature tendait à persuader au peuple qu'il

pouvait sans le roi soutenir sa couronne et que Louis XVI était une idole inutile. »

(Aquatinte anonyme.)

CHAPITRE XXI

DÉCRET DONNANT UNE GARDE AU ROI

(296 A 300)

---

296. — « **Que faites-vous là ?** » — « **Je garde une grosse piéce dont on ne veut plus.** » — « **Fondez-la, vous y gagnerez toujours.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3945 ; Champfleury, p. 206 ; Grand-Carteret, p. 52 ; Jaurès, t. I, p. 673 ; Boyer de Nîmes, t. II, p. 85.

Un grenadier monte la garde devant une pièce à l'effigie de Louis XVI.

(Eau-forte anonyme.)

297. — « **La Grande colère de Capet l'aîné ou qui casse les verres les paie.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4001 ; Challamel, t. I, p. 275.

Louis XVI casse une glace avec une marotte de fou.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

298. — « **O père des Bourbons, soulage mes peines. — Dois-je passer mes jours à me forger des chaînes ?** ». — Carnavalet.

Louis XVI enchaîné forge sur une enclume des chaînes.

Dans le ciel, un de ses ancêtres lui crie : « J'attends la seconde législature. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

299. — « **Ventre Saint-Gris, où est mon fils ? Quoi, c'est un cochon. — C'est lui-même, il noye sa honte.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4002 ; Arsenal, t. CCXXII ; Champfleury, p. 210.

Henri IV, debout à gauche, aperçoit Louis XVI dans un tonneau d'où émergent sa tête avec des oreilles d'âne et deux pieds d'animaux. Il est entouré d'une cruche, d'un vase de nuit et de différentes bouteilles sur lesquelles on lit : « Vin des aristocrates, vin d'Alicante, vin d'Espagne, vin du Rhin, vin du 21 juin ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

300. — « **Pénitence du 25 juin 1791** » « **Miserere mei populus secundum magnam misericordiam tuam.** » — Carnavalet ; Arsenal, t. 222 ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3998.

Louis XVI à genoux, les mains jointes, devant un piédestal orné d'une médaille avec cette inscription : « La loi et la nation. » A droite, Marie-Antoinette faisant son *mea culpa*.

(Aquatinte anonyme.)

300 *bis*. — « **Que faites-vous là ? — Je suis en pénitence.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3995.

Un citoyen questionne ainsi Louis XVI enfermé dans une cage.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE XXII

L'AFFAIRE DU CHAMP DE MARS (17 JUILLET 1791) (301-302)

---

301. — « **L'Age d'or et l'Age de fer.** » — Challamel, t. II, p. 185 ; Jaime, t. II, 177 C ; Arsenal, t. CCXXII ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4073.

L'Age d'or, le règne de Louis XVI, montre de riches moissons, des troupeaux magnifiques, un château et un sujet tiré de la fable de La Fontaine, « les Grenouilles qui demandent un roi. » Dans l'air, Jupiter écoute leurs plaintes. Deux arbres s'élèvent au milieu de l'estampe. Du côté de Louis XVI, (âge d'or), un laurier ; du côté de l'âge de fer, un saule pleureur. Dans l'âge de fer, les cigognes se sont emparées du pouvoir et dévorent les grenouilles. Au fond, une église abattue, un château incendié ; le canon est braqué sur les grenouilles, le bourreau les dirige vers une guillotine. D'autres victimes sont entassées dans une barque qu'on fait couler. (Allusion à la loi martiale le 17 juillet 1791.)

(Eau-forte coloriée anonyme.)

302. — « **Le Roi Soliveau ou les Grenouilles qui demandent un Roi.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4074 ; Estampe tirée de La Fontaine, liv. III, fable IV.

Une mare plantée de roseaux près desquels une grue (La Fayette) a tendu ses filets. Cette grue et plusieurs grenouilles sont perchées sur le roi Soliveau, tronc d'arbre dont une extrémité représente Louis XVI. A droite, à l'extrémité d'une perche, un buste de Bailly.

(Aquatinte anonyme.)

CHAPITRE XXIII

CLUB DES JACOBINS
(303 A 310)

303. — « **Club des Jacobins. Mirabeau le préside.** » — Carnavalet.

Il est au-dessus d'un bûcher et tient un fauteuil. A gauche, un noble et un évêque en prières; à droite, un personnage à tête d'âne; un chiffonnier ramasse un papier intitulé « Comité des recherches. » Dans le ciel, des monstres.

(Eau-forte anonyme.)

304. — « **1° Je viens des Feuillants; 2° Je viens des Jacobins ; 3° J'y vais aux Jacobins.** » — Carnavalet.

Trois personnages debout avec ces inscriptions.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

305. — « **Le Père-nicieux Jacobin.** » — « **J'en suis encore indigné.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n. 3408.

Un religieux en costume mi-partie blanc, mi-partie noir, s'appuie sur une épée.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

306. — « **Grognard dit le sanguinaire, major général des Jacobins.** » —Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 59.

Un personnage vêtu d'un pourpoint rouge, orné d'un rabat, tient un sabre.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

307. — « **Le Déménagement prochain des Jacobins.** » — Carnavalet.

Trois diables, l'abbé Fauchet, Carra et Brissot enlève chacun un personnage.)

(Eau-forte anonyme.)

308. — « **Grand convoi funèbre de messieurs les Jacobins, de leur vivant nos Seigneurs et Maîtres décédés en leur palais de la rue Saint-Honoré.** » — Bibl. nat , coll. de Vinck, t. II, n° 2769 ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 130.

En tête, Condorcet et Brissot, montés sur des ânes, le premier portant l'étendard d'Autriche, le second l'étendard d'Angleterre. Près du cercueil un ours (Danton).

Viennent ensuite : Rouhier, Antonelle, Garant de Coulon, des députations, l'Abbé Danjou, Desmoulins, Grégoire, R. P. Chabot, l'abbé Mulot, Audoin, Fouché, Basire, Danton, Robespierre, Rœderer, Gorsas, Marat, Prudhomme, Petion, Couthon.
(Aquatinte anonyme.)

309. — « **Les Intrigants foudroyés. — Dédiés aux Jacobins.** » — Carnavalet.
A gauche, un bras brandit un papier sur lequel est écrit : *Affiliation suprême*. La foudre tombe sur le président qui agite la sonnette. Une table est renversée sur un Jacobin. Six autres s'enfuient à droite, épouvantés.
(Aquatinte anonyme.)

310. — « **Indigestion mortelle d'un Jacobin** ». — Arsenal, t. 222 ; Challamel, t. II, p. 6.
Un homme rend des flammes et des piques par la bouche.
(Eau-forte anonyme.)

CHAPITRE XXIV

LA CONSTITUTION DE 1791

---

311. — « **La Bascule patriotique.** » — Carnavalet ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 159 ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4310.
D'un côté, l'Assemblée Constituante ayant pour tête la Constitution fait peser la balance ; sur l'autre plateau, la peste, la guerre, la famine.
Boyer décrit ainsi cette estampe :
« L'Assemblée Nationale est représentée sous l'emblème d'une femme qui, au lieu de tête, a le livre de la Constitution. Elle tient sous le bras gauche des croix, des sceptres, des couronnes, des écussons, des sabres, des épées et porte dans la main droite une bouteille de poison, avec cette étiquette : *Aqua To Fana.*
L'Assemblée Nationale est assise sur une bascule qu'elle fait pencher jusqu'à terre. A l'extrêmité opposée se trouvent la peste, la guerre, la famine, c'est-à-dire les fléaux, mais ils sont légers en comparaison de l'Assemblée Nationale. »
(Aquatinte anonyme.)

311 *bis*. — « **La Balance patriotique.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2782 ; Cayla, p. 36.
Une balance avec un personnage (un intendant) sur un plateau qui fait basculer la balance.
Sur l'autre plateau, un marc. Un noble dit : « Mon intendant m'a supplanté. »

« Cataloguée ici, à raison de son titre, fait remarquer Bruel dans son catalogue de la collection de Vinck, cette pièce doit être rapprochée de toutes celles qui traitent du marc d'argent. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

312. — « **Les Couches de M. Target.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4278 ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXV, p. 44 ; Challamel, t. I, p. 209.
En bas, Target vient d'accoucher. Autour des fonts baptismaux se tiennent debout l'abbé Fauchet, Populus, d'Aiguillon, Mlle Théroigne. Cf. Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4277 (Target accouche l'Assemblée.)
(Aquatinte anonyme.)

313. — « **Les Douleurs de Target ou les Travaux d'Hercule.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4276.
Estampe détachée des *Actes des Apôtres* où elle est décrite ainsi :
« L'estampe représente l'intérieur du manège, aujourd'hui Salle de l'Assemblée nationale. M. Target est dans les douleurs de l'enfantement. Sa position l'indique autant qu'il a été possible à l'artiste de le rendre. Les trois prophètes, Sièyès, Touret et Chapelier, qui ont beaucoup travaillé à faire cet enfant-là à M. Target, ont prédit qu'il deviendrait une jolie demoiselle, nommée Mademoiselle Constitution. Le duc d'Aiguillon, en sage-femme, avec un jupon de pinchinat, un casaquin d'indienne, un bonnet de Marly noué sous le menton, attend le fruit de la conception de Target. Malouet joue de l'harmonica pour adoucir le travail. M. Bergasse est derrière M. Malouet et tient une trompette sous le bras. Dans le groupe qui entoure le patient, on remarque le bonhomme Gérard, M. Bailly, prenant M. de La Fayette sous le bras pour le mener jurer, l'archevêque de Bordeaux conduisant l'archevêque de Vienne. Près d'eux un chevalier français, brisant son épée sur son genou. A gauche, des députés en foule. M. de Virieu, assis à sa petite table, recevant les dons patriotiques qu'on dépose sur l'autel de la patrie. Quelques aristocrates forment un groupe auprès de la barre. Mathieu de Montmorency occupe la tribune. L'abbé Sièyès lui souffle son discours. Au milieu de la salle, M. Guillotin explique sa machine nationale, dont le modèle est sur le poële. M. Barnave lui fait des observations et craint que le sang ne coule point assez abondamment. »
(Eau-forte anonyme.)

314. — « **La Devideuse patriotique.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4317 ; Challamel, t. II, p. 205 ; Grand-Carteret, p. 48.
Cette estampe est aussi décrite par Boyer, t. II, p. 65.
La France, sous la figure d'une vieille femme, dévide l'écheveau de la nouvelle Constitution, mais un ecclésiastique, gentilhomme et le diable de la chicane en robe et bonnet carré la retardent dans

son travail en faisant des nœuds à son fil auquel ils attachent des feuilles de papier. Sur la première feuille, elle écrit : « Rareté du numéraire ». Sur la deuxième : « Créances simulées ». Sur la troisième : « Brochures impartiales ». Le diable dit : « Je l'attends à ce nœud, la maman. » Mais la dévideuse répond par un sourire de pitié.

La légende est la suivante :

Hélas ! plus je travaille et plus cela s'emmêle.
Ne pourrais-je en repos dévider tout le fil.
Sans qu'un noble ignorant et un abbé subtil
Secondent contre moi le diable qui s'en mêle ?

315. — « **Tôt, tôt, tôt**
Battez chaud
Tôt, tôt, tôt
Bon courage
Il faut avoir cœur à l'ouvrage. » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II. n° 2072 ; coll. Hennin, t. CXVII ; Champfleury, p. 63.

Un noble et un prêtre, armés chacun d'un marteau, frappent sur l'enclume un livre intitulé : *Nouvelle constitution.*

Un ouvrier représentant le Tiers maintient avec un marteau et une tenaille le livre sur l'enclume.

(Eau-forte anonyme.)

316. — « **Ah, je serions bien content quand j'aurions tous ces papiers-là.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 40 ; coll. de Vinck, t. II, n° 4315 ; Champfleury, p. 65.

Le représentant du Tiers entouré d'un noble et d'un ecclésiastique tire avec une corde un paquet de papiers enfoui sous terre, que porte une femme et qui sont désignés ainsi : « Vœux de la nation. Nouvelle Constitution. »

(Eau-forte anonyme.)

317. — « **L'État actuel du royaume de France.** » Carnavalet ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 5.

La Constitution personnifiée par une femme, la tête en bas, les pieds en haut, le bonnet de la Liberté au milieu, entre un chevalier féodal et un prêtre.

« La France, dit Boyer, appuyée sur un tronçon de colonne, les pieds en haut, le visage apoplectique, se soutient à peine à l'aide de ses mains dans cette situation violente. Elle est entourée de débris de sceptres, de couronnes, d'armoiries, d'épées, d'encensoirs, de croix, et non loin d'elle se trouvent des torches, sabres, poignards, une bouteille de poison. Elle porte sur ses pieds la Constitution. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

318. — « **Bravo ! Vive la Constitution. L'on me rendra justice, mes fers seront brisés, je triompherai du Vice.** » — Carnavalet.

Un homme prisonnier est attaché dans son cachot. Une femme apparaît tenant le bonnet de la Liberté au bout d'un bâton et couronnée par un chevalier armé.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

319. — « **L'Optique naturelle et artificielle ou le Microscope de la rage, le Télescope de l'orgueil et les yeux de la raison et du sens commun.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4258 ; Challamel, t. I, p. 206.

Les trois représentants du Clergé, de la Noblesse et du Tiers regardent successivement dans une lorgnette la Constitution posée sur un piédestal qu'une femme (la Nation) présente au Roi.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

320. — « **La Constitution française.** » — Carnavalet.

Le Duc d'Orléans, le marquis de La Fayette supportent sur un fauteuil, Necker qui foule aux pieds une chaîne, symbole de l'esclavage et d'une main soutient une couronne, et de l'autre porte en triomphe le bonnet de la Liberté.

(Eau-forte anonyme.)

321. — « **Constitution entre les mains des Brissotins.** » — Carnavalet.

Un personnage tient un papier qui est la réponse de Brissot à la lettre de Barnave. Au fond, un port dans lequel on aperçoit un vaisseau.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

322. — « **Étrenne à la noblesse.** » — Carnavalet.

Une femme, foulant à ses pieds des couronnes, brandit d'une main une torche, de l'autre un sabre.

En haut se lit : la Constitution.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

323. — « **Halte-là les monstres.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, no 4313.

La Constitution est symbolisée par une bête apocalyptique, montée par Pétion qui vomit la foudre contre la noblesse. La Constitution est entourée de Jacobins et arrêtée par Hercule et des chevaliers (la Noblesse.)

Variante du titre : « Nous verrons qui l'emportera. »

(Aquatinte anonyme.)

324. — « **Digestion de la Constitution.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4312.

La Constitution figurée par un monstre avale des produits qui lui ingèrent deux patriotes. La Municipalité lui extrait un décret.

(Aquatinte anonyme.)

325. — « **La Poule d'Autr$^{u}_{y}$che.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4305.

Une autruche à tête de femme coiffée d'un bonnet (Marie-Antoinette). Au-dessous cette légende: « Je digère l'or, l'argent avec facilité, mais la Constitution, je ne puis l'avaler. »

(Eau-forte anonyme.)

326. — « **En reviendra-t-elle ?** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4282.

Une femme est étendue sur un fauteuil, malade. Elle est entourée de docteurs de la Faculté, en robe rouge. Un homme lui donne un bain de pieds (Target).

(Eau-forte coloriée anonyme.)

327. — « **Chute prochaine de la Fille à Target.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4280; Champfleury, p. 105; Jaime, t. II, n° 84 C.

Trois chevaux figurant la guerre, la banqueroute tirent un char. Un jacobin, placé près de la fille à Target sur le char lui fait avaler de la purée d'assignats. Cette voiture sort du manège constitutionnel et va se précipiter vers l'abîme, malgré les efforts du cocher feuillant. Les chevaux prennent le mors aux dents, harcelés par la famine, la colère, la peste qui sont les jockeys de la Constitution.

(Aquatinte de Webert, au Palais-Royal.)

328. — « **L'Expirante Targinette.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n°s 1847 et 4281.

Targinette se meurt dans son lit. Trois personnages l'entourent (Target, Camus, l'abbé Fauchet). Au premier plan, Bailly regarde un vase de nuit avec sa lunette d'astronome. Mme Bailly dit : « Ah coco, où mets-tu ta lunette ? »

(Aquatinte anonyme.)

329. — « **Le Roi Janus ou l'Homme à deux visages.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4308; Jaurès, t. I, p. 669.

Louis XVI à deux têtes. A gauche, il dit à un Constitutionnel : « Je maintendrai la Constitution. » A droite : « Je détruirai la Constitution. »

(Aquatinte anonyme.)

330. — « **Ça ira, ça n'ira pas.** » — Carnavalet; Grand-Carteret, p. 147; Jaurès, t. I, p. 185; Boyer de Nîmes, t. I, p. 401.

Louis XVI, revêtu d'habits royaux est assis sur un tronçon de colonne. La Constitution sous l'emblème d'une jeune femme en négligé semble vouloir se mettre sous le manteau royal et même l'enlever au Monarque avec lequel elle est dos à dos. Le bonnet de la Liberté couvre sa tête. Ils sont l'un et l'autre sans bras pour donner vraisemblablement à entendre que les législateurs constituants les leur ont coupés et se les sont réservés.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

331. — « **Le Patrouillotisme chassant le patriotisme du Palais-Royal.** » — Carnavalet; Challamel, t. I, p. 67.

Monseignat, *Un chapitre de la Révolution*, Paris, 1853, p. 252.

Des soldats, un bandeau sur les yeux, marchent à tâtons, la baïonnette en avant. Ils ont à leur tête des monstres, coiffés de mitres et chamarés de croix. Un de ces chefs tient une épée nue sur la poitrine d'un citoyen, qui a dans la main un livre sur lequel est écrit « Constitution, Liberté. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

332. — « **Que fais-tu là, Beau frère ? — Je sanctionne.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4275; Jaurès, t. I, p. 665; Challamel, t. I, p. 223.

Dans une cage surmontée de la couronne royale, Louis XVI est assis, orné de ses décorations et du cordon bleu, et écrit sur une table. Son beau-frère, l'empereur Léopold, en uniforme de général, le regarde avec étonnement à travers les barreaux de la cage.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

333. — « **Le Pouvoir exécutif à cheval sur la Constitution.** — Casse-col des Jacobins en attendant etc., etc. » Carnavavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4307.

Quatre personnages, dont l'un a une tête d'oiseau (Louis de Narbonne), sont montés sur un cheval à tête de femme. Le premier personnage, Louis XVI, a sur la tête une couronne.

(Aquatinte anonyme.)

LIVRE II

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

CHAPITRE PREMIER

CARICATURES CONTRE LES PRÊTRES RÉFRACTAIRES DÉCRET (29 NOVEMBRE 1791) ET AUTRES CARICATURES RELIGIEUSES (334 A 346)

334. — « **Moyen de faire prêter serment aux évêques et curés aristocrates.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3483 ; Champfleury, p. 137 ; Grand-Carteret, p. 50. Voir Jaime, t. II, 189 C. ; Jaurès, t. I, p. 625.

Cette caricature rappelle le décret du 29 novembre 1791, à l'occasion des troubles religieux qui avaient éclaté dans l'Ouest. L'Assemblée Nationale exigea le serment des curés, lorsque le veto intervint. La caricature est une protestation contre le veto à cette occasion. Dans une église de village, sans doute la Vendée, la municipalité, escortée des gardes nationaux de la commune, vient assister à la prestation du serment. Le curé, comme à l'ordinaire, se montre récalcitrant. Les notables imaginent un moyen sûr de sortir d'embarras. Une poulie et une corde sont fixées à la toiture, la corde est attachée à la main droite du prêtre, à l'autre bout, sont suspendus deux conseillers municipaux, qui, de tout leur poids, s'efforcent de lever le bras du curé. Derrière lui, le sacristain se désole. A gauche, près de la porte, sa servante éplorée veut s'élancer pour le défendre, mais elle est retenue par le vicaire qui craint une douleur indiscrète.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

335. — « **Sujet de sainte Colère. L'évêque du Calvados contre les prêtres réfractaires.** » — Carnavalet.

Un évêque surprend une femme assise sur un canapé avec un

homme qui tient la Déclaration des Droits de l'Homme, art. 11 : « Libre communication de penser. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

336. — « **Les Réfractaires allant à la Terre promise.** » — Carnavalet.

« Le pape déguisé en Moïse bénit les nouveaux venus. Il est entouré de « Condé, de M. Bagatelle, de Monsieur, des Hacquenées (Mesdames tantes du roi), des pages, de l'évêque de Spire, l'électeur de Cologne, le prince de Lambesc, l'évêque de Munster, M. Bourbon, M. Damas, Riquetti-Tonneau, Melle de Condé, Mme de Polignac. » Il reçoit à leur arrivée : M. Juigné, M. d'Enghien, le baron de Breteuil, le prieur des Capucins, M. Bouillé, d'Autichamp, le Cardinal des bosquets de Trianon, Antoine Séguier brûle-bon-sens, M. et Mme Necker, l'abbé d'Eyman, M. de Calonne. Mme de Crac. »

Un Silène, monté sur un tonneau, tient un étendard avec cette inscription : « Vive la Noblesse et le Clergé. » Bellone, tenant d'une main le flambeau de la guerre civile et de l'autre une épée ensanglantée, conduit cette cohorte. »

(Eau-forte anonyme.)

337. — « **Le Diable, président à l'Assemblée tenue à la Sorbonne pour refuser de prêter le serment fait jurer aux évêques, archevêques et cardinaux sur l'Autel infernal qu'ils n'obéiront pas aux Décrets.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3485 ; Jaurès, t. I, p. 504.

Assemblée d'ecclésiastiques présidée par un diable. En haut, un chapeau de cardinal et une banderole avec ces mots : « Fanatisme, Trahison, Perfidie, Hypocrisie. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

338. — « **Un grand nombre de prêtres réfractaires s'était embarqué sur le Rhin à dessein de rejoindre l'armée Noire le bateau qui les portait coula à fond. Ils allaient tous périr lorsqu'on vit descendre M. Veto qui les a sauvé** (*sic*) **du danger.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3489.

Des prêtres essayent de nager et vont se noyer sans le secours d'un monstre ailé. C'est M. Veto (Louis XVI) qui essaie de les aider.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

339. — « **Conseil des mauvais Ecclésiastiques présidés par le diable.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3486.

Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 59.

GRAVURE EXTRAITE DES *Révolutions de France et de Brabant*

LES COUPS DE RABOT

Au milieu, un diable sur un trône est entouré de prélats. La foudre tombe sur eux.
(Eau-forte et burin.)

340. — « **Messieurs les Noirs lancent leur venin anti-constitutionnel contre les décrets de l'Assemblée Nationale, sur l'abolition des pouvoirs temporels du Clergé.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3477.
A gauche, des prélats protestent ; de leurs bouches sortent des serpents. A droite, deux évêques prononcent le serment civique (Talleyrand et Gobel).
(Eau-forte coloriée anonyme.)

341. — « **Dernière procession constitutionnelle pour l'enterrement du Serment civique qui se fera le ... 1792.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3492 ; Jaurès, t. II, p. 381 ; Boyer, t. II, p. 159.
La procession se compose du pontife Gobel, de trois évêques constitutionnels, de curés jureurs, de vicaires et du bedeau portant dans une bière le Serment civique. Les nez des trois ecclésiastiques s'allongent à mesure qu'ils approchent de l'église de Sainte-Infamie. Celui de l'évêque constitutionnel s'est tellement accru que deux enfants de chœur et un suisse doivent le soutenir. (Caricature réactionnaire contre les évêques ayant prêté le serment civique.)
(Aquatinte anonyme.)

342. — « **L'abbé Vert dansant une bourrée avec la sœur Rose.** » — Carnavalet.
Un gros personnage joue du serpent. Un abbé danse avec une religieuse.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

343. — « **L'abbé d'Autrefois. — L'abbé d'Aujourd'hui.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3058.
Deux abbés, l'un d'un embonpoint excessif, l'autre d'une maigreur effrayante.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

344. — « **On me raze aujourd'hui et je me marie demain.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3351 ; Champfleury, p. 130.
Un prêtre auquel un soldat fait la barbe. En face de lui, une perruque poudrée, ornée d'une corne. A gauche, une religieuse achète un chapeau à rubans de couleurs à une dame.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

344 *bis*. — « **On me raze ce matin et je me marie ce soir.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3350 ; Champfleury, p. 131 ; Jaime, t. II, 190 C.

« L'Amour, son flambeau dans une main, tient de l'autre un miroir, devant lequel un capucin essaie une perruque. Une sœur lui tend les bras et lui fait compliment sur sa nouvelle coiffure. Sur le devant, un grenadier rase un moine. Près de là, s'élève une tête à perruque qui supporte l'ornement destiné à remplacer la tonsure. Cet ornement n'est pas de bon augure, car il porte déjà les signes futurs d'un hymen compromis. Le chien, qui aboie en regardant les cornes sous la perruque, est le symbole de la fidélité. A droite, une mercière présente un bonnet à une nonne, qui échange son humilité contre une coquetterie mondaine. Au-dessus de la tête du moine, cette légende : « Savonnez, savonnez, rasez bien le petit mignon, pour qu'il ne sente plus le cafignon. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

345. — « **Le Jeu de la clinemusette. Oh! il l'attrapera** ! » — Carnavalet.
Un personnage déguisé en Pierrot court après deux moines.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

346. — « **Le Coup de filet.** « **Ah grand Dieu, nous sommes tombés dans leurs filets.** » — Carnavalet ; Cayla, p. 61.
Un moine et une religieuse sont dans un champ de blé. Un enfant jette sur eux un filet et les prend comme des poissons.
(Eau-forte coloriée anonyme.)
Cf. d'autres caricatures religieuses sur des sujets analogues à ceux déjà décrits, Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, nos 3060, 3064, 3069, 3080, 3083, 3084, 3087, 3089, 3090, 3101 et 3102.

CHAPITRE II

LES MINISTÈRES FEUILLANT ET GIRONDIN

(347 A 358)

---

347. — « **Pas de deux entre un Jacobin et un Feuillant.** » — Carnavalet ; Challamel, t. I, p. 238.
Deux personnages, pendus à deux gibets, se balancent avec cette légende :
« Danse qu'ils danseront. »

348. — « **Le ministre Linotte déclarant la guerre à la noblesse française, aux frères du roi et à tous les peuples.** » — Carnavalet.
Caricature contre Louis de Narbonne.
(Aquatinte anonyme.)

349. — « **Grandre tour du ministre Linotte.** » — Carnavalet.
Le ministre Narbonne (Linotte), dont le nez s'allonge démesurément, est conduit « par la bonne Staël le tenant par les lisières d'apres la légende, et disant d'un ton colère : « Comment, après

toutes les peines que je me suis données pour perfectionner votre éducation patriotique, vous avez l'imprudence de choisir, pour vous accompagner dans les voyages que je viens de vous faire faire pour le salut de Mlle Target, des gens aussi étourdis que vous ; quand on a une tête de linotte, comme vous savez, on ne doit pas prendre conseil de tels hannetons. »

Ces hannetons sont désignés ainsi ;

« Papir Nitiers, Belle Masqueze, Darcono Gibralla Jossano Charla, La Mothe des Jockey, constitutionnel, Villette-lefesse-mathica, Montmar. Dans le fond, une voiture aux armes de Narbonne (tête de linotte), est appelée « Club des Effeuillés ». A droite, est représenté le Club des Jacobins. A gauche, celui des Feuillants.

(Aquatinte anonyme.)

350. — « **Grande séance aux Jacobins, en janvier 1792, où on voit le grand effet intérieur que fit l'annonce de la guerre par le ministre Linotte à la suite de son grand discours.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. I, p. 873.

Gravure encadrée de deux serpents, dont l'un vomit le nom de La Fayette, l'autre celui de Mirabeau. Au milieu de l'Assemblée, le ministre Narbonne, à tête de dindon. A droite, des femmes entourent l'orateur. A gauche, une tribune avec les orateurs.

(Aquatinte anonyme.)

351. — « **La Prise de porc en truie.** » — Carnavalet.

Le ministre Narbonne (appelé Linotte), à tête de dindon, est « sifflé par la baronne de Staël et veut, à la faveur d'un gazouillement, glisser la main sur la gorge d'une truie. Le jockey de Narbonne va annoncer cette nouvelle au Pouvoir exécutif. »

(Aquatinte anonyme.)

352. — « **La Chute du ministre Linotte.** » — Carnavalet ; Boyer, t. II, p. 115.

De Narbonne grimpe à un arbre où Mme de Staël est occupée à dénicher trois ministres, Rochambeau, Luckner et La Fayette qu'elle cache sous le bonnet de la liberté. Le ministre chasseur Delessart, d'un coup de fusil, abat le ministre Linotte et le fait tomber dans le puits de l'oubli. En ajustant Linotte, Delessart blessé a été obligé de découvrir sa partie sensible et Brissot, sous le costume d'un garçon apothicaire, lui injecte un décret qui l'envoie à Orléans. Pendant cette scène, un dindon Feuillant, un singe Jacobin, et un royaliste font la sentinelle autour du puits.

(Eau-forte anonyme.)

353. — « **D'un tas de fumier les Jacobins tirent un ministère de la Guerre.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXVI, p. 37 ; Challamel, t. I, p. 255 ; Jaurès, t. II, p. 101.

Devant un immeuble, représentant les écuries d'Orléans, est

posé un tas de fumier. Des personnages armés de fourches en font sortir un ministère de la Guerre. Allusion à Dumouriez.
(Aquatinte anonyme.)

354. — « **Oh ! si Louis XVI avait ma tête et mon fouet.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. I, p. 953.
Assemblée présidée par un personnage a perruque, tenant d'une main un sceptre et de l'autre un fouet. A droite, des personnages à genoux l'acclament.
Un autre titre de cette planche est « Louis XVI à l'Assemblée Législative avec ses ministres Jacobins déclarant la guerre ».
(Gravure au burin de Webert.)

355. — **Adoration des patriotes à l'aspect d'un gros sou dessiné en France d'après nature l'an 3 (sans argent) de la liberté.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3121 ; Arsenal, t. 222 ; Jaime, t. II, 166 C ; Champfleury, p. 206.
Personnages agenouillés devant un sou.
(Aquatinte dans le goût de Webert.)

356. — « **Recrue patriotique allant à la guerre pour soutenir les Jacobins et les Feuillants.** » — Carnavalet.
Des soldats armés de bâtons, dont quelques-uns sont éclopés, rejoignent d'autres soldats armés en face le Rhin.
(Eau-forte coloriée anonyme).

357. — « **Échantillon de l'affaire de Mons.** » — Carnavalet.
Légende : « Le soldat patriote feuillant : 1° Feuillant ; 2° Houlan, le soldat patriote Jacobin ; 3° Talpache Jacobin. »
Houlan poursuit avec un sabre celui qui représente le personnage appelé Feuillant. Talpache se bat au sabre avec celui qui est désigné comme le Jacobin.
(Aquatinte anonyme.)

358. — « **Discours des Sans-culottes à l'Assemblée.** » — Carnavalet.
Les Sans-culottes sont représentés assis ; au milieu, des citoyens armés de piques s'avancent contre la tribune.
Au-dessous ces vers :

« Ah ! que nous serions satisfaits,
Si toujours patriotes,
Au lieu de faire des décrets
Vous faisiez des culottes ».

(Eau-forte anonyme.)

CHAPITRE III

CARICATURES CONTRE LA FAYETTE

(359 A 378)

359. — « **Mes amis, menez-moi, je vous prie, coucher à Versailles. Départ du général parisien pour la fameuse nuit du 5 au 6 octobre.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2969 ; Charavay. *Le général La Fayette*, Paris, 1898, p. 189.

Un cheval à tête d'homme (celle de La Fayette) est conduit par un patriote tenant une pique et une hache et lui montrant la route de Versailles. Au fond de la rue, près de l'Hôtel de Ville, des soldats en armes.

(Pièce ovale anonyme à l'aquatinte.)

360. — « **La Fayette traité comme il le mérite par les démocrates et les aristocrates.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1804 ; Jaurès, t. II, p. 501.

Air : *Le Poulailler.*

Légende : « Tu seras pendu, fameux général. »

La Fayette est pendu à un réverbère par deux citoyens.

(Aquatinte anonyme.)

361. — 1° « **Monsieur de La Fayette est comme une chandelle qui ne brille que chez le peuple et qui pue en bonne compagnie.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 1806 ; Challamel, t. I, p. 65.

Une chandelle au milieu de laquelle est présenté le buste de La Fayette tourné à gauche.

2° « **Une chandelle avec le buste tourné à droite** ».

Légende :

Bon mot d'un ambassadeur : « La réputation d'un grand général ressemble à une chandelle qui ne brille que chez le peuple et pue en s'éteignant. »

(Aquatinte anonyme inspirée par un mot de Mme de Staël.)

362. — « **Le Sans-tort.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2968 ; Hennin, t. CXXVI, p. 29 ; Challamel, t. I, p. 88 ; Charavay, p. 274.

Pièce relative à La Fayette.

On lit au bas de la planche : « Le chagrin monte en croupe et galoppe avec lui. »

Un Centaure laisse tomber une clef. A la queue du cheval est le

bonnet de la Liberté. Trois têtes sont fixées au haut d'une pique avec ce médaillon : « Dormez tranquille, je réponds de tout ».
(Aquatinte anonyme.)

363. — « **Caricature contre La Fayette.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXVI, p. 28.
La Fayette est représenté en coq courtisant la reine, figurée en poule, entourée de ses trois enfants en poulets. L'Abbé Vermont, perché sur une pierre, regarde. Allusion aux prétendus amours de La Fayette et Marie-Antoinette.
(Gravure ronde en couleur, anonyme.)

364. — « **La Fayette, soutenu sur les bâtons des Maréchaux Luckner et Rochambeau, prend la lune avec les dents.** » — Bibl. nat., Qb 22 janvier 1792 ; Carnavalet, coll. de Vinck, t. II, n° 1802 ; Jaurès, t. II, p. 757 ; Challamel, t. I, p. 273.
La Fayette est porté par les deux bâtons des maréchaux de Luckner et Rochambeau pour prendre la lune, car il s'imaginait, au moment de la campagne des Pays-Bas, cueillir des lauriers grâce à ces deux maréchaux.
(Aquatinte anonyme en bistre.)

365. — « **La Fayette à terre.** » — Carnavalet.
Une femme écrase La Fayette qu'elle frappe avec une massue. Derrière elle, des soldats tiennent une couronne au bout de leurs baïonnettes.
(Aquatinte anonyme.)

366. — **Caricature contre La Fayette.** — Carnavalet ;
Dans le haut, cette légende : Le général à la mode.
Un singe joue du violon devant une boutique de libraire.
Dans le bas, ces vers :

« Sauts périlleux, fanfaronnades,
« Crimes, forfaits et pasquinades,
« De la valeur de Blondinet,
« Ce sont là les dignes effets. »

(Aquatinte anonyme.)

367. — « **Épouvantail de la Nation.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1798 ; Challamel, t. I, p. 203 ; Charavay, p. 241.
Un général (sans doute La Fayette), dont le haut du corps est représenté par trois piquets de bois ornés de cette inscription « commune de Paris, congrès américain », tient d'une main un sabre, de l'autre une arme à feu et menace des oiseaux à têtes d'hommes couronnés, qui volent autour de lui.
(Aquatinte attribuée par Bruel à Michel Webert.)

368. — « **Scène des pages au premier acte de la Journée de Louis XII.** » — Carnavalet.
La Fayette dit à Rochefort : « Ce n'est qu'aux méchants rois

qu'on manque de respect en retraçant leurs actions, mais celles d'un Louis XII peuvent se représenter hardiment. »

Quatre pages représentés sur une scène.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

369. — « **L'un a raison, l'autre n'a pas tort. Lequel des deux croire ? L'homme impartial. Où est-il ? Cherchez.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 1800.

La Fayette et Santerre se dirigent l'un vers les Tuileries, l'autre vers le donjon de Vincennes. Un juge assis entre ces deux personnages. Légende : « Lafayette, 28 février 1791 ; Affaire des poignards; Affaire de Vincennes. »

Allusion à l'assaut du 28 février 1791 contre le donjon de Vincennes. Santerre aurait été assigné devant le Tribunal d'arrondissement des Minimes, qui le 10 juin 1791, se serait déclaré incompétent.

(Eau-forte anonyme.)

370. — « **L'Homme à deux faces.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1799; Challamel, t. I, p. 86.

D'un côté, Bailly; de l'autre, La Fayette.

Le personnage est représenté vêtu d'un costume, mi-partie ecclésiastique, mi-partie militaire.

(Eau-forte coloriée anonyme. Allusion à la versatilité de La Fayette et Bailly.)

371. — « **Avis aux honnêtes gens.** » — Carnavalet ; Challamel, t. I, p. 231.

Rébus sur Pétion, Bailly et La Fayette.

« Des trois, le meilleur ne vaut rien. »

(Aquatinte anonyme.)

372. — « **L'Éléphant blanc.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4077 ; coll. Hennin, pl. détachée des *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, n° 96, p. 214.

Sur un petit théâtre le roi Soliveau et son épouse l'Hermine regardent un éléphant blanc, chef des Siamois, et le maire Grue, suivi de la municipalité. Ils sont entourés d'aides de camp, de Siamois et citoyens. L'Éléphant blanc est le surnom de La Fayette à cause de son cheval blanc, Soliveau est Louis XVI, Grue est Bailly.

(Eau-forte anonyme.)

373. — « **Deux pendus dans la lune.** » « **Découverte faite par le cousin Jacques.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1803.

Un homme agenouillé derrière une lorgnette aperçoit dans la lune deux pendus se balançant au bout de deux potences (La Fayette et Bailly). L'un avec cette légende : « Insurrection est le plus sain des devoirs. » L'autre avec ce titre : « La publicité est la sauvegarde du peuple ». Cousin Jacques serait le pseudonyme de Beffroy de Reigny qui rédigea le journal *Les Lunes*.

(Aquatinte anonyme.)

374. — « **Le Bâton de maréchal qui tombe du ciel au général.** » — Carnavalet.

Un général est sous un réverbère et cherche à prendre un bâton de maréchal. Légende : « Si j'ai échappé l'un, au moins attraperai-je l'autre ». Caricature contre La Fayette.

(Aquatinte anonyme.)

375. — « **Grande colère du dieu La Fayette lors de l'affaire de Verdun.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1805.

Paroles qu'adresse le général Blondinet au régisseur de Piémont. « Ah, vous voulez suivre l'impulsion de votre cœur. Tremblez devant le vainqueur du Champ-de-Mars. » Blondinet est le surnom de La Fayette.

(Aquatinte anonyme.)

376. — « **Journée du 17 juillet 1791. Songez qu'il faudra du courage pour tuer ces gens-là.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4076.

Un général tient attachés à la queue de son cheval des dindons bottés. Caricature contre La Fayette. (Stipple anonyme.)

377. — « **Je suis entre le peuple et la loi. — J'ai des principes, un caractère et des confrères. Ça ira-t-il, Jacobins ??.** » — Carnavalet.

A gauche, des soldats armés ; à droite, un canon et des drapeaux. Au milieu, l'orateur qui paraît être La Fayette.

(Aquatinte anonyme.)

378. — « **L' Général va-t-en guerre avec Royal Bonbon et le Royal Pituite.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3701 ; Grand-Carteret, p. 58 ; Challamel, t. I, p. 189.

Suivant Bruel, ce serait une caricature contre La Fayette

Air de *Marlborough* :

Un général et un petit tambour jouent avec une médaille au bout d'un fil, suivis de deux vétérans.

D'après *les Actes des Apôtres*, lors de la création des bataillons de Vétérans et d'Enfants de la garde nationale, on les qualifia de Royal Pituite et Royal Bonbon.

(Aquatinte anonyme.)

CHAPITRE IV

CARICATURES CONTRE DIFFÉRENTES PERSONNALITÉS

(379 à 466)

---

379. — « **Assemblée des aristocrates où l'Harmonica des aristocruches.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck,

t. II, n° 3602 ; Champfleury, p. 147. Voir l'explication suivante dans Jaime, t. II, n° 83 C.

« Dans l'ancien couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, s'assemblaient tous les chefs du parti royaliste que le dessinateur a représentés sous la forme de cruches et de fontaines. Cazalès, Mirabeau cadet, Monlauzier, l'abbé Maury, Despréménil, le Cardinal de la Rochefoucauld l'abbé de Montesquieu, les évêques de Clermont, Ypres, Blois, Tréguier, et une foule d'autres, présidés par l'archevêque d'Aix. La main de la reine fait parler la cruche noire (l'abbé Maury). Le cardinal de Rohan, un sac d'écus à la main, imprime à toutes les cruches une vibration éloquente. Le président Fontaine verse de l'encre. »

Satire sur la tentative du club monarchique des Capucins.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

380. — « **Triomphe de l'abbé Royou.** » — Décrit ainsi dans *la Chronique de Paris*, n° 31, p. 50, lundi 13 janvier 1791.

On vend sur les quais une gravure qui a pour titre *Triomphe de l'abbé Royou*. On distingue ce valeureux chevalier du clergé à ses yeux hagards, à ses regards lascifs, à son teint bourgeonné, à sa face cramoisie de satyre. Ses culottes sont composées de feuille d'Amis du Roi sur lesquelles on lit : « Aux armes, des torches, des poignards, des roues, des potences, l'Église, le pape l'ordonnent. » Un prospectus ensanglanté sert de housse à sa monture qui en est magnifiquement caparaçonnée. Un autre ami du roi, le noble Montjoye marche à pied, face à face, la queue de l'âne entre ses mains. Peletier, paré d'un bonnet vert, des lettres de change sortant de ses poches. Deux personnages ornés d'une belle paire d'oreilles de Midas et décorés aussi du collier de l'ordre, tiennent à l'animal par une jolie petite chaîne d'or et portent deux papiers maculés. Sur l'un on lit : *Gazette de Paris*, sur l'autre : *Actes des Apôtres*. Le cortège est suivi des dames de la Halle qui portent une longue branche, non d'olive, mais de bouleau, et qui frappent en cadence un tambour qu'on prendrait au premier coup d'œil pour le dos de l'abbé Royou. Suit une longue file de petits abbés en pleureuses, le chapeau rabattu avec un pied de nez. Ils semblent se dire : « Où et de quoi dinerons-nous désormais ? » Tous les barbets de Paris accourent et paraissent prendre part à ce joyeux événement.

381. — « **Branle d'Autun.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3030.

Talleyrand, évêque d'Autun, est pendu à une cloche. Un moine et une religieuse le tirent chacun par une jambe pour sonner le « Branle d'Autun. »

Caricature royaliste contre Talleyrand.

(Aquatinte anonyme.)

382. — « **Je suis de la ci-devant noblesse qui, jalouse de ses titres, veut par de vains débats réclamer de vains**

titres, et voilà mes confrères. ils sont tous des pantins et je les vois déjà faire le saut du Rhin. » — Carnavalet.

Un personnage éclopé montre un tableau qui représente un homme poignardé par le pape. Ce tableau est tenu par un abbé, à tête d'âne (l'abbé Royou).

(Eau-forte coloriée anonyme.)

383. — « **Les Coups de rabot.** » — Carnavalet, Boyer de Nîmes, T. P., p. 163 ; Champfleury, p. 187.

Caricature contre Rabaut Saint-Étienne.

Décrite ainsi par Boyer de Nimes :

« Au devant de la porte du manège se trouve un établi de menuisier. Le calvinisme personnifié dans la figure de M. Rabaud Saint-Étienne rabote la Constitution représentée sous l'emblème d'une pièce de bois très longue et très plate. Ce monstre, moitié homme moitié serpent, porte le rabat et la robe des prédicants. Au bout de sa longue queue, dont il veut cacher le dard, se trouvent ces mots caractéristiques : « Je suis rampant comme le serpent, mais j'ai plus de venin que lui. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

384. — « **Allusions aux trames ministérielles.** — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1400.

Décrite dans *les Révolutions de Paris*, Bibl. nat., Lc², n° 63 (25 septembre 1790.)

Légende : « Allusions aux trames ministérielles, estampe satirique dont l'idée est empruntée au groupe fameux du Laocoon. Laocoon incarne ici la patrie, ses deux fils incarnent les patriotes, et les serpents qui les étreignent sont les ministres passés et actuels acharnés à leur trépas. Voici les noms de ces ministres auxquels on a joint ceux de quelques réactionnaires de l'époque et qui sont inscrits sur les serpents mêmes : Calonne, Maury, Cazalès, Bouillé, Guignard, Necker, Rozoy, Royou, Duval (d'Esprémenil), la Tour du Pin, La Luzerne, Champion, Malouet, Malet.

Au-dessus du médaillon ovale à fond rouge sur lequel se détache en blanc le groupe du Laocoon et de ses fils enserrés par des serpents colorés en jaune, on lit : « Allusion aux trames ministérielles. Qui ne connaît le groupe célèbre de Laocoon ? »

(Stipple en couleurs dû au graveur Villeneuve, rue Zacharie Saint-Séverin, Maison du Passage.)

385. — « **Calonne en paralisie.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3705.

Calonne est debout avec un petit chien. A terre, un papier avec ces mots : « Projet d'invasion en France ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

386. — « **Gare aux faux pas.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4059 ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 281.

« Pétion, maire de Paris, en costume municipal, danse sur la

corde tendue. Le balancier qui l'aide à se soutenir porte à l'un de ses bouts la Constitution ; à l'autre, le bonnet de la Liberté ; le projet de la République et ses quatre colonnes Brissot, Camus, d'Orléans et Condorcet. Au bas de la corde, La Fayette en Pierrot et Bailly en Arlequin. Un enfant tâche de faire rester en équilibre le discours de Pétion prononcé en juillet 1791, lors de l'affaire du Champ de Mars. Cette danse est accompagnée par un grand orchestre. De Narbonne, ministre de la Guerre, tient le bâton de mesure ; Brissot chante dans un porte-voix ; Camus joue du hautbois, de Villette du basson et d'Orléans de la contrebasse, tandis que Mme de Sillery, ci devant Genlis, pince de la harpe et que Mmes Picot-Lameth, Staël, Calonne et Condorcet sonnent du cor. On s'aperçoit que le balancier du maire penche du côté de la République. Sur la devanture de l'orchestre, un faisceau de licteurs tombe sur l'écusson du roi et, tandis qu'une des haches de ce faisceau frappe la couronne qu'elle renverse, le bonnet de la Liberté vient se mettre à la place. »

(Aquatinte anonyme.)

386 *bis*. — « **Encore une fois garre aux faux pas.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4060.

« Le nouveau maire, danse sur la corde avec un balancier orné d'un bonnet phrygien rempli de pains de sucre et tient un projet de République ». Brissot, Camus, Orléans, Condorcet, Bailly soufflent au maire : « Gare au faux pas ». La Fayette joue du tambour, Camus du haut-bois, Brissot de la trompette, Sillery de la harpe, d'Orléans de la contrebasse, Villette du basson, Narbonne bat la mesure.

(Aquatinte anonyme. Peut être attribuée à Michel Webert.)

387. — « **Le petit Dum ....., venant annoncer à M. Péthion, maire de Paris, l'arrestation de son ami, M. de Lessart, et pleurant comme un veau blanc.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4064.

Pétion reçoit un personnage qui se cache le visage dans la main droite.

Sur une motion de Brissot du 9 mars 1792, Antoine de Valdec de Lessart fut décrété d'accusation.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

388. — « **Les Parques nationales parisiennes.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4066 ; Challamel, t. I, p. 230.

Pétion est enfermé dans une tinette sous un réverbère auquel est suspendue une épée tenue par une corde. Une des trois tricoteuses qui le regardent et représentent les trois Parques va couper la corde.

(Aquatinte anonyme.)

389. — « **La Liberté donnant l'écharpe municipale à Pétion.** » — Carnavalet.

Une femme, tenant le bonnet de la Liberté au bout d'un bâton, donne une écharpe à Pétion.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

390. — « **Dernier effort des Jacobins.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4062.
Caricature contre Pétion.
Un âne, avec le mot Pet-hion en deux parties « Pet du côté postérieur, Hion à la tête. » Cet âne, d'une ruade, menace de faire tomber la statue de Louis XVI.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

391. — « **L'Homme de la Cour, 1791** ».— « **L'Homme du peuple, 1789** ». — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4035; Challamel, t. I, p. 185.
Homme à double visage, la main gauche appuyée sur la hanche, et la main droite tenant un sac (Liste civile, opinions sur les hommes de couleur). A droite, un papier avec ces mots : « Droits de l'Homme. » Portrait satirique de Barnave.
« Est-il donc si pur ce sang qu'on ne puisse le laisser couler. »
« Tantôt froid, tantôt chaud, tantôt blanc, tantôt noir?
A droite maintenant ; mais autrefois à gauche :
Je vous disais bonjour, et je vous dis bonsoir. »
(Aquatinte anonyme.)

392. — « **L'Aristocrate charlatan.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4038.
L'alchimiste de Grenoble (Barnave) distribue à la foule l'élixir antinational.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

393. — « **Les Aristocrates en enfer** ». — Carnavalet; Boyer, t. II, p. 185.
Un gouffre s'est ouvert en France, qui a vomi des démons. Ceux-ci sont venus débarrasser l'Assemblée de tous les aristocrates qui lui faisaient ombrage : l'abbé Maury, l'évêque de Tréguier, d'Espréménil qui brûlent au milieu des flammes.
Satan tient dans ses bras le vicomte de Mirabeau.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

394. — « **Le Ministre Grave, directeur de spectacle.** » — Bibl. nat., Qb 1792 ; Arsenal, t. 221 ; Jaime, t. I, pl. 35 C.
Luckner et Rochambeau ayant été nommés maréchaux de France, La Fayette, froissé veut prouver qu'il manie le bâton comme un autre. Il essaie la démonstration de ses talents devant le chevalier Grave. Grave a pour effigie un corps surmonté d'une bouteille dont le vin s'échappe à grands flots. Le caricaturiste a représenté Luckner jouant sur la corde, Rochambeau jouant des castagnettes, La Fayette faisant des tours de force, le ministre Grave, le duc d'Orléans, Brissot, Villette, Camus, de Talinoms, Staël, Condorcet, Théroigne de Méricourt.
(Eau-forte anonyme.)

394 *bis*. — « **Le Ministre Grave.** » — Carnavalet.
Sa tête est formée par une bouteille. Il répand ses bienfaits sur des ouvriers et des paysans. Sur une table, du vin de Graves.
(Aquatinte anonyme.)

395. — « **Trésorerie nationale.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXVII. p. 2 ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 227.
La France: « Que fais-tu là, coquin! »
Montesquiou : « Je n'ai pas de comptes à vous rendre. Passons à l'ordre du jour. »
Une femme qui personnifie la France entre dans la Trésorerie et interrompt dans son travail Montesquiou. Celui-ci remplit ses poches, pensif, auprès d'un coffre-fort, qu'il vient d'ouvrir.
(Aquatinte anonyme.)

396. — « **D'animaux malfaisants c'était un très bon plat.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXVI, p. 28; coll. de Vinck, t. II, n° 2967.
Pièce ronde avec trois personnages représentés en animaux :
Bailly, en chat, extrait du foyer des écus et les passe à La Fayette, en centaure (avec un uniforme). Philippe-Egalité, duc d'Orléans, en singe, une bourse à la main, jette l'argent dans le foyer.
(Aquatinte anonyme.)

397. — « **Eh donc coco !** » — Bibl. nat., coll. de Vinck t. II, n° 1846; Boyer de Nîmes, t. I, p. 57; Challamel, t. I, p. 87; Fuchs, p. 134.
(Cf. coll. de Vinck : t. II, n° 1476, une estampe circulaire représentant face à face un dindon, dont la tête est celle de Bailly et une poule gratifiée du buste de Mme Bailly. Une autre pièce de la même collection, n° 1845, représente Bailly en dindon et sa femme en poule tournant une sauce dans un petit tonneau.)
Bailly, maire de Paris, moitié homme, moitié femme, avec des attributs de science, lit devant sa femme, moitié femme, moitié poule, le discours qu'il prononça au roi le 17 juillet 1789, en lui remettant les clefs de la bonne ville de Paris.
(Aquatinte anonyme.)

398. — « **L'Astronome B. (Bailly) en observant les astres se laisse tomber dans un puits. Il est tombé de Charybde en Scylla.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 1842 : Jaurès, t. I, p. 1121.
Bailly tenant une longue-vue tombe dans un puits. Dans le fond, l'hôtel de la mairie.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

399. — « **Régénération du capucin Chabot. Où allez-vous, Monsieur l'abbé ?** » — Carnavalet.
Mercure, dans un laboratoire d'alchimiste, tient dans une mar-

mite, l'abbé Chabot et se prépare à le mettre au four. L'abbé dit : « La V... me crible jusqu'aux os. »
(Aquatinte anonyme.)

400. — « **Étrennes aux patriotes. Dom Chabot député par l'Assemblée pour donner des étrennes à la nation.** » — Carnavalet.
Un abbé devant un édifice tient un sac, contenant cette inscription : « voilà vos étrennes ». Autour de lui sont des hommes et des femmes assemblés. Sur l'édifice on lit « plus de gueux et plus de gueux, plus de besace. »
(Aquatinte anonyme.)

401. — « **La Religion vendue.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3031 ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 14.
« Trois personnages, désignés sous le nom d'Evêque d'Autun, de la Religion, de Rabaut, se présentent à un quatrième nommé Camus, qui leur offre de l'argent.
Le prélat (évêque d'Autun, Talleyrand) amène à Camus la Religion et lui dit : « Combien me donné-vous et je vous la livre ». L'homme aux assignats ou le janséniste répond en montrant un papier : « Cette grâce efficace doit opérer sur vous. » Le ministre calviniste arrache l'encensoir des mains de la Religion et se dispose à lui plonger un poignard dans le sein. Il dit au prélat : « De moitié, nous serons ensemble ».
(Aquatinte anonyme.)

402. — « **L'Impayable rentier de l'État. Que ne suis-je Camus...** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3127.
Un personnage est debout, vu de profil à gauche, vêtements en guenilles, montrant son nez camus.
(Eau-forte anonyme.)

403. — « **La Balance de Thémis.** » — Carnavalet.
D'un côté, Vincent Planchut et Jeannot Pieyre essayent de tirer un plateau ; de l'autre, Brissot et Condorcet font pencher la balance.
Boyer de Nîmes, t. I, p. 136, la décrit ainsi :
« Le bras droit de Thémis perce les nuages et de sa main tient une balance. Deux jacobins à figures de singes veulent faire pencher la balance en tirant le plateau qui contient *le Livre des crimes des rois de France depuis le XIVe siècle*. Le plateau opposé est maintenu à terre par deux personnages, dont l'un s'appuie avec son levier sur un in-folio intitulé *Histoire des crimes de la propagande*. Ces deux derniers seraient Brissot et Condorcet. Les deux premiers seraient Vincent Planchut et Jeannot Pieyre. »
(Aquatinte de Webert.)

404. — « **A l'abbé Sieyès.** » — Carnavalet.
Légende :
« L'abbé Sieyès voulait présenter à l'Assemblée Nationale des

projets contre la liberté de la presse, voulant étouffer la vérité, mais cette déesse brise les vitres du temple qu'il profane et lui fait apercevoir qu'il renverse la religion par des sophismes. »

Une déesse nue est assise sur les genoux de l'abbé devant une table.

(Eau-forte anonyme.)

405. — « **L'abbé Raynal en délire.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2009; Challamel, t. I, p. 190. — Sur une table est construit un château de cartes. L'abbé Raynal est debout tenant sa « lettre à l'Assemblée Nationale. » Un fou le conduit en le tenant par des rênes.

Allusion à sa lettre du 31 janvier 1791 contre le pouvoir arbitraire.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

406. — « **Les Marseillais conduisent le buste de l'abbé Raynal à l'hôpital des fous.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2010; coll. Hennin, t. CXXIV, p. 57; *Révolutions de France et de Brabant*, n° 80.

L'abbé Maurice Royou et Malouet témoignent leur douleur en voyant qu'on traite ainsi leur maître, dont ils ont égaré l'esprit.

(Eau-forte anonyme.)

407. — « **Les Loups ne se mangent point.** » — Les Jacobins lavent leurs confrères galériens, soldats de Châteauvieux. » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3572

Une lessiveuse ornée des têtes coupées de Delaunay, Flesselles, Foulon et Berthier. Autour de la lessiveuse, Villette, Chabot, Fauchet, Brissot, etc. A gauche, groupe de Suisses dont l'un porte une pancarte : « Nous avons volé la caisse du régiment, lavez-nous. »

(Aquatinte anonyme, peut-être de Webert.)

408. — « **Les Puissances étrangères faisant danser aux députés enragés le même ballet que le sieur Nicolet faisait danser à ses dindons.** » — Boyer de Nîmes, t. II, p. 285; Jaime, t. II, n° 79 C.

Condorcet, Dumas, Couthon, Bazire, Le Cointre, Meslin, Isnard, Brissot, de Séchelles, Chabot, etc , renversés en dansant autour d'une table.

Boyer raconte qu'un ballet de dindons avait été donné à Paris, dans lequel un réchaud de charbons, chauffant au dessous d'une volière en forme de théâtre, faisait sauter les dindons. La caricature représente la salle de manège. Le plancher est brûlant. Les membres de l'Assemblée nationale dont les noms sont indiqués sur l'estampe souffrent de la chaleur et font des contorsions. En dessous, le feu est allumé à droite par l'empereur, le roi de Prusse, le roi de Suède, l'impératrice de Russie, et à gauche, par le comte d'Artois et le prince de Condé.

Allusion à la coalition.

(Aquatinte anonyme.)

408 *bis*. — « **Ça va mal.** » — Carnavalet ; Jaime, t. II, p. 79 C; Boyer, t. II, p. 285.

Variante de l'estampe.

Dans le bas, des femmes couronnées, accompagnées du roi, mettent avec des soldats le feu au bûcher. Dans le haut, deux orateurs se battent à une tribune. Autour d'une table, d'autres personnages se disputent. L'un d'eux est à terre.

(Aquatinte anonyme.)

409. — « **Brissot mettant des gants.** » — Carnavalet; Challamel, t. I, p. 216 ; Jaurès, t. II, p. 989.

Un personnage âgé lit un livre. Un autre (Brissot) vient par derrière lui voler des gants dans sa poche.

(Aquatinte anonyme.)

410. — « **Le Général en raccourcy fuyant de Noyon.** » — « **Conversus est retrorsum.** » — Carnavalet.

Devant une troupe de soldats, qui le montrent du doigt, un général, au long nez, apparaît à cheval tenant une cravache et portant en croupe un personnage de petite taille. Un soldat lui montre la route.

(Aquatinte anonyme.)

411. — « **La Cour des pairs.** » — Carnavalet.

Un personnage armé d'un poignard en menace deux députés de l'Assemblée législative, tandis que des chiens aboient autour d'eux.

(Aquatinte anonyme.)

412. — « **Riquetti Cravate.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1948.

Mirabeau-Tonneau est debout près de tonneaux, vêtu d'un costume formé de cravates de tons blancs et bleus.

Allusion à l'affaire de Perpignan quand, le 17 juin 1790, l'Assemblée reçut une lettre des officiers municipaux de Perpignan au sujet du vicomte de Mirabeau qui avait emporté furtivement les cravates des drapeaux de son régiment de Touraine.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

413. — « **Avec autant de matière on peut faire des déjeûners.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXII, p. 18; coll. de Vinck, t. II, n° 1941 ; Champfleury, p. 84; Challamel, t. I, p. 133.

Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 30.

Mirabeau-Tonneau est dans un tonneau, les cuisses sont formées par deux tonneaux, les jambes par deux bouteilles. Il tient d'une main un verre et de l'autre une bouteille.

Allusion au journal intitulé *le Déjeûner ou la Vérité à bon marché*, qui parut en 1790.

« Les caricatures, écrit M. Aulard dans *les Orateurs de la Révolution*, (Paris, 1905, p. 175), par allusion à sa grosse taille et à sa

gourmandise l'affublaient d'un tonneau et donnaient à ses petites jambes la forme de bouteilles. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

414. — « **M. Mirabeau prêt à partir pour Aix-la-Chapelle, coéffé du chapeau de l'aristocratie par son ami et collègue l'abbé Maury.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIV, p. 45 ; coll. de Vinck, t. II, n° 1958.

Mirabeau-Tonneau s'est moqué de lui-même dans un libelle intitulé : *Voyage national de Mirabeau-Cadet*, 1790. Une caricature relative à ses voyages se trouve également dans le tome II de la coll. de Vinck, n° 1955.

(Eau-forte anonyme.)

415. — « **Mirabeau-Tonneau à Kehl voulant tuer un de ses pères nourriciers.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 1954 ; coll. Hennin, t. CXXIV, p. 36.

Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 73.

Debout au sortir de table, Mirabeau-Tonneau tire un coup de pistolet sur un personnage assis.

(Eau-forte anonyme.)

416. — **Très haut, très illustre, bien gros, singulièrement noble de Mirabeau-Tonneau** qui, après avoir été encavé pour dettes et reparraissant au grand air, visite dans les forteresses de rassemblement les Excellences. — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXVI, p. 33 ; coll. de Vinck, t. II, n° 1957.

Mirabeau s'avance vers des soldats grotesquement accoutrés.

Une autre caricature sans titre, très grossière, figure au t. II de la coll. de Vinck, n° 1951.

Une autre plus importante est signée de David et fait partie des dessins de la collection Soulavie, vendue en 1904.

(Eau-forte anonyme.)

417. — « **Allons M. le Vicomte, voilà le moment de monter à l'échelle.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1952 ; coll. Hennin, t. CXXI, p. 44.

Mirabeau monte à une échelle que maintient un soldat (journée du 8 avril 1790). Allusion à l'échelle que prit Mirabeau pour monter dans une tribune frapper un avocat nommé Péraud.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

418. — « **Riquetti Cravate ayant disparu de l'Assemblée Nationale, son ami, l'abbé Maury, après bien des recherches, le retrouve.** » — Carnavalet.

Riquetti est au fond d'un tonneau. Un abbé l'en retire.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

419. — « **L'ex-vicomte de Mirabeau, gros major de l'armée noire.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 1940.

Il est représenté de face en uniforme rouge, les manches ornées de têtes de mort, emblème des hussards de la mort.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

419 *bis*. — « **Mirabeau chef d'une légion de l'armée noire et jaune en grand uniforme.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 1964.

Mirabeau-Tonneau, au bonnet et au vêtement ornés de têtes de mort, tient d'une main un sabre et de l'autre un balancier avec le mot « Veto ».

Dans le fond, quelques soldats jouent avec un balancier identique.

(Aquatinte anonyme.)

420. — « **La maîtresse de Mirabeau-Tonneau.** » — Bibl. nat., coll., de Vinck, t. II, n° 1950.

Vivandière avec une cocarde rouge, la main sur la hanche.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

421. — « **Le grand colonel Tonneau allant à son régiment.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1956; Extrait des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 32.

Mirabeau-Tonneau s'avance en titubant, tenant une bouteille à la main.

Une caricature de la même série figure au tome II de la coll. de Vinck, n° 1963.

(Eau-forte et burin.)

422. — « **Monsieur le vicomte de Mirabeau voulant escalader la Tribune fait soutenir l'échelle par M. l'abbé Maury et Cazalès, mais sa chute anéantit les Aristocrates.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, n° 1953; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 54. Caricatures extraites des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 23, 17 décembre 1789.

(Gravure au burin anonyme.)

423. — « **Rencontre de Mr de Mirabeau et de Mme de Villeroy à Aix-la-Chapelle.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1959.

Cette caricature contre Mirabeau-Tonneau et sa maîtresse est surtout une caricature des modes de l'époque.

(Eau-forte anonyme.)

424. — « **Jugement en dernier ressort de l'aristocratie aux enfers où on remarque les principaux monstres.** » — Carnavalet.

Des diables entourent des abbés qui sont dévorés par les flammes. Dans le haut, le vicomte de Mirabeau ; à droite, l'abbé Maury ; à gauche, d'Espréménil.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

425. — « **Avec de la patience on vient à bout de tout.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1967.

Trois lanternes symbolisent l'abbé Maury, le vicomte de Mirabeau et d'Espréménil. Au-dessus, les trois personnages : la Rage, le Désespoir et l'Envie. Des diables les entourent ; à gauche, l'homme dit : « On ne peut trop les punir. » A droite, la Nation, sous la forme

d'une femme armée d'un martinet, les oblige à demander pardon.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

426. — « **C'est bien dégoûtant, l'abbé, mais encore vaut-il mieux cela que d'être lanterné.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1949. Caricature contre Mirabeau et l'abbé Maury.

Un seigneur et un abbé portent leurs mains à leur nez après avoir touché le marteau d'une porte qui a été maculé. L'un d'entre eux dit : « Ah ! c'en est, je le sens. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

427. — « **La Bête noire insinuant au maître du troupeau qu'il faut différer et surtout prendre l'avis d'un étranger pour régler ces affaires.** » — Carnavalet.

Extrait des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 57.

Un berger sous un arbre avec un faune et des moutons.

Caricature contre Maury.

(Eau-forte et burin.)

428. — « **L'abbé Sans-suré retournant à Péronne.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3414 ; Champfleury, p. 111

Abbé très maigre représenté les mains dans un manchon.

Caricature contre Maury.

(Eau-forte coloriée anonyme).

429. — « **Danse aristocrate.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXX, p. 39; coll. de Vinck, t. II, n° 1991.

Un abbé danse sur une corde. A gauche, un seigneur et un soldat qui le menace de son sabre. Un diable ailé fait glisser la corde. Un personnage joue du violon ; à droite, une citoyenne et un soldat qui le menace de le faire tomber avec son fusil.

Légende : « Il ne sait sur quel pied danser ».

(Caricature contre l'abbé Maury.)

(Eau-forte coloriée anonyme.)

430. — « **Il faut en goûter.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2869 ; Cayla, p. 29.

A un globe fleurdelysé, surmonté du bonnet rouge, est suspendu une balance. Sur l'un des plateaux, le plus léger, est assis un personnage, l'abbé Maury, tenant un papier avec ces mots: « Veto absolu ». Deux hommes se cramponnent à ce plateau. et sont enlevés de terre. L'autre plateau, le plus lourd, est maintenu par trois députés, dont l'un est agenouillé sur le sol. Sur le dernier plateau, Thouret, debout, tient un papier avec ces mots : « Veto suspensif. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

431. — « **Chassez le naturel, il revient au galop.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1994.

Caricature contre l'abbé Maury.

Un garde national frappe avec un sabre l'abbé. A droite, un citoyen près d'un globe fleurdelysé sur lequel est posé un livre intitulé : *Motion du 22 janvier*, par L. M.
Eau-forte coloriée anonyme.

432. — « **Arrivée de l'abbé Maury aux Enfers.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2002.

432 *bis*. — « **L'abbé M(aury) chassé des enfers.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2003.
Des diables poursuivent un personnage nu, dont le corps est orné d'un rabat.
Voir la brochure : *l'abbé Maury aux Enfers*, s. d. ; Bibl. nat., Lc² 3931.
(Eaux-fortes coloriées anonymes.)

432. — « **Fustigez fort et fustigez d'accord.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1992. Légende « L'abbé, il l'a toujours mérité. »
Devant un tribunal de trois personnages, des gens armés de verges frappent un abbé déculotté, monté sur un monstre à mamelles pendantes.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

433 *bis*. — « **Frappez fort, nous le connaissons. Ah ! vous l'avez bien mérité, cela vous apprendra à être plus réservé.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t, II, n° 1993.
Variante de la même gravure.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

434. — « **Punition de J.-F. Mauri et courroux de son père.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 79, coll. de Vinck, t. II, n° 1995. Extrait des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 7.
« Infâme aristocrate, tu renies le Tiers État. »
Il est à genoux devant une table du tribunal où un personnage lit le décret contre l'abbé Maury.
(Eau-forte anonyme).

434 *bis*. — « **Retour de l'abbé M(aury) chez son père.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXII, p. 16, coll. de Vinck, t. II, n° 1999.
Caricature contre l'abbé Maury.
Un personnage frappe à coups de lanières et saisit à la gorge l'abbé agenouillé. A la fenêtre, une femme applaudit.
(Eau-forte par Mariage.)

435. — « **La Rage souffle par sa bouche, et l'Enfer est dans son cœur.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1984. Cayla, p. 52.
Caricature contre l'abbé Maury.

L'Abbé joue avec des serpents dans les mains.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

436. — « **Eh l'abbé, l'abbé, prends garde à la Lanterne. Car ils sont plus fins que nous.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1997.

Maury, accompagné d'un noble, tous deux avec un bandeau sur les yeux, manque de se pendre à une corde préparée par des Jacobins.

(Eau-forte anonyme).

437 et 437 *bis*. — **Deux portraits-charges** de l'abbé Maury : l'une un profil avec nez crochu, l'autre, un visage à double face, regardant à gauche Louis XVI, à droite un veau d'or. Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n°s 1983 et 2005.

(Eaux-fortes coloriées anonymes).

438. — « **Ego stultus propter Christum.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI ; Renouvier, t. II, p. 482.

Caricature contre Maury.

Extrait des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 18.

Ecclésiastique monté sur une un âne, coiffé d'un bonnet de fou, une marotte à la main, porte un étendard sur lequel on lit *Fgo stultus propter Christum*.

(Eau-forte et burin anonyme.)

439. — « **Les deux diables en fureur.** » — Carnavalet ; Cayla, p. 64 ; Champfleury, p. 144 ; Renouvier, t. II, p. 483 ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 47 ; coll. de Vinck, t. II, n° 1989.

Deux diables cornus en évacuant lâchent l'un, l'abbé Maury, l'autre, d'Espréménil la tête en bas, avec cette légende :

Le 13 avril 1790 deux diables en volant
Firent une gageure.
A qui ch... le plus puant.
Sur l'humaine nature
L'un nous ch... l'abbé M...y
L'autre en devint tout pâle
Et nous lâcha d'Ep...y
Et toute sa cabale.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

440. — « **Épicier droguiste du château** ». — Carnavalet ; Jaurès, t. I, p. 1001 ; Bibl. nat., coll. de Vinck. t. II. n° 2893.

Buste de profil dans un ovale se détachant sur un pain de sucre.

« D'André cet épicier de fabrique nouvelle
Pour son commerce a tant d'habileté
Qu'il vient mettre avec la Liberté
Le patriotisme en canelle. »

Voir sur d'André de Bellevue, conseiller au Parlement d'Aix,

député de la Noblesse, membre de l'Assemblée Constituante, Aulard, *les Orateurs de la Révolution*, Paris, 1905, p. 408. En 1792, il ouvrit une boutique d'épicerie, dans la rue de la Verrerie. Mais on se moqua de lui, Brissot menant les rieurs. Les caricatures le coiffèrent d'un pain de sucre.

(Aquatinte coloriée de la *collection des caricatures sur la Révolution Française de 1789*, à Paris chez Villeneuve, rue Zacharie.)

441. — « **Au coq André, rue de la Grande Truanderie.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2894; Jaurès, t. I, p. 993.

Le droguiste d'André à mi-corps derrière son comptoir sur lequel est un coq.

Il tient une balance avec cette inscription sur le comptoir :

« Son patriotisme est en canelle ».

(Aquatinte.)

442. — « **Mounier travesti en jockey désertant l'Assemblée Nationale.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2866; coll. Hennin, t. CXIX, p. 61 ; Jaime, t. II, 145 C.; Boyer, t. II, p. 95.

Mounier, déguisé en jockey, s'enfuit à cheval, poursuivi par une lanterne ailée « symbolisant la permanence de sa peur ». Des naseaux de son cheval, sort *l'Appel à l'opinion publique*, ouvrage où il essaye de justifier son attitude à l'Assemblée Nationale.

(Eau-forte et burin anonyme, extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 3.)

443. — « **Monsieur Veto.** » — Bibl. nat., coll. Hennin. t. CXXVII, p. 35 ; de Vinck, t. II, n° 2865.

Un géant nu est poursuivi par des paysans armés de faux, par des soldats et mordu par un chien.

Au-dessous cette inscription :

Quel est donc le seigneur Veto
Qui, plus bruyant que Figaro,
Sans être du canton de Berne,
Veut du peuple faire un zéro.
Sans redouter ce numéro,
Menez-le vite à la lanterne.

Séance du 8 octobre 1789 à l'Assemblée nationale.

Suivant Bruel, ce serait Mounier que viserait cette caricature.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

444. — « **Héritiers de la Constitution. — Les Malheurs de la France furent leur ouvrage.** » — Carnavalet.

« La rage, l'erreur et la cupidité enfantent ces monstres : Chapelier tend la main, Target écrit: « Pour ma Constitution », Leconte montre un papier intitulé « Banqueroute », Camus tient un papier intitulé « Charité bien ordonnée commence par soi-même », Barnave présente un papier intitulé « A double visage », « émission d'assignats, mine intarrissable », Lameth est debout

dans les bras de Barnave, Guillaume, placé devant un tableau, intitulé *Sacrilège de Guillaume*, contemple le duc d'Orléans poignardant la France sous l'aspect d'une femme, tandis que Necker pille l'ancien trésor royal. »

(Aquatinte anonyme.)

445. — « **J'use tout mon savon et ne puis vous blanchir.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXIX; coll. de Vinck, t. II, n° 3020; Boyer, t. I, p. 278; Champfleury, p. 78.

Piece sur le duc d'Orléans et Chabroud. Voir la brochure indiquée dans Tourneux, n° 1482, *Faits et gestes de Chabroud.*

Allusion à Chabroud de Grenoble qui essaye de mettre hors de cause Mirabeau et le duc d'Orléans dans l'affaire des 5 et 6 octobre, Chabroud est représenté tenant une bouteille (véritable savon de Grenoble) et une éponge (rapport de l'affaire des 5 et 6 octobre), mais il ne fait que noircir un personnage plongé dans la boue (le duc d'Orléans) et ne peut le blanchir. Le duc est assis en face de piques dont l'une est surmontée d'une tête. Sur le terrain on lit : « Poissarde d'Aiguillon, Mirabeau, baron de Menou ».

(Aquatinte anonyme.)

446. — « **Grands envoyés extraordinaires de leurs Majestés les Jacobins pour le blanchissage de Jourdan et son armée.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3022.

Allusion à l'affaire des Massacres d'Avignon, dans laquelle fut inculpé Jourdan.

Chabroud et Bouche tiennent des éponges avec cette inscription : « courage Chabroud. » Dans un cachot un homme est enfermé. Sur les grilles de sa prison est écrit : « à mort Chabroud. »

(Aquatinte anonyme.)

447. — « **Avis aux perturbateurs du bon ordre par feu Bordier, mort en l'air, à Rouen, le 21 août 1789.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXIX, p. 28; Jaime, t. I, pl. 149 C.

Bordier était un acteur de chez Audinot qui fut pendu, pour avoir excité, voulant imiter Camille Desmoulins, le peuple de Rouen à la révolte. La veille il avait joué le rôle de Frontin, dans la *Journées aux Aventures*, et s'était fait applaudir en prononçant ce passage de son rôle, reproduit dans la légende : « Vous verrez que je serai pendu pour arranger l'affaire ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

448. — « **Les Braves brigands d'Avignon.** » — Carnavalet; Boyer de Nimes, t. I, p. 347.

« Un scélérat, ayant deux pistolets à la ceinture et le sabre à la main s'approche de MM. Bouche et Camus et leur dit en leur montrant un tas de cadavres, de jambes coupées, de membres pantelants : « C'est vous traiter, je crois, à bouche que veux-tu. » Sur un des bras de ce personnage on lit : « Jourdan », et sur l'autre : « Coupe-tête ». Rabaud jette un coup d'œil de satis-

faction sur les cadavres. Bouche, s'approchant du héros de la glacière d'Avignon, lui pose la main sur l'épaule, comme pour lui accorder une familière protection, et lui dit qu'il aurait pu mieux faire. Camus, à droite, en paraît étonné. Plus loin, un brissotteur fouille la poche de Bouche et n'y trouve rien. Une des gazettes qui forment la culotte de ce personnage, est le *Courrier d'Avignon*, pour montrer qu'il était le directeur de cette feuille. Après ce gazetier, deux autres personnages dont l'un mange un bras, et l'autre une jambe. On lit sur la manche du premier: « Mainvielle » et sur la cuisse du deuxième : « Duprat ».
(Aquatinte anonyme.)

449. — « **Je fais mes visites.** » — Carnavalet.
Brissot est représenté en chiffonnier mettant dans une hotte des papiers intitulés rapsodies, etc.
(Eau-forte coloriée anonyme).

450. — « **Pe... on bri... ot et Derme arrivant à Paris pour le bonheur de cette capitale.** » — Carnavalet.
Ils sont représentés dans la rue, le premier, vendant des croix, le deuxième et le troisième, des gâteaux. A une fenêtre, Carra et Condorcet s'écrient : « Ah ! la bonne recette ! »
(Aquatinte anonyme.)

451. — « **Le Général d'Alton, poursuivi par les réverbères patriotiques.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXI, p. 29.
Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 15.
Il tient deux têtes coupées. Des réverbères chaussés de bottes le poursuivent. On lit : « Premier vengeur des crimes. »
(Eau-forte anonyme.)

452. — « **Lettre du traître Bouillé sur la folie des tyrans.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4015.
Bouillé écrit une lettre, assis sur un tambour, dans un camp. Dans le fond, des potences. Au premier plan, une banderole avec ces mots : « Plus de bruit que de besogne ».
(Eau-forte coloriée anonyme.)

453. — **Madame de Balb..., première aristocrate, courant par monts et par vous** (*sic*) **pour rassembler les vampires de sa race.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3703.
Femme debout appuyée sur une canne. Mme de Balbi était la maîtresse du Comte de Provence.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

454. — « **Tiens, voilà M. Depiballe.** » — Carnavalet.
Garde en sentinelle, avec des bésicles sur les yeux, devant un rideau aux armes royales.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

455. — **Monsieur Lucas se disant député et faisant sa motion au Palais-Royal.** — Carnavalet.

Homme tenant une branche et entouré de femmes et de soldats.

(Eau-forte coloriée anonyme).

456. — « **Départ de Talleyrand et Chauvelin pour Londres.** » — Carnavalet.

Dans un carrosse un personnage à tête d'âne porte la mitre, conduit par un porc. Deux porcs sont placés derrière le carrosse.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

457. — « **Abbé de Tangolo.** » — Carnavalet.

Un abbé tient une épée avec cette légende:

« Effigie d'un prélat belge, propriétaire de plusieurs régiments d'infanterie ».

(Eau-forte coloriée de Basset.)

458. — « **Plaidoyer par M. de Malesherbes.** » — Carnavalet.

Trois procureurs écrivent sur une table. Un personnage assis entouré de deux personnages debout.

(Eau-forte coloriée anonyme. A Paris chez Jem.)

459. — « **Le peintre amoureux de son modèle.** » — Carnavalet.

Villette, peignant le portrait de l'abbé Anus et de l'évêque Fessier.

(Aquatinte anonyme.)

460. — « **Philippe pique.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXXIII, p. 6.

Portrait de Louis-Philippe, duc d'Orléans, en pied (carte à jouer).

(Aquatinte anonyme.)

461. — « **La Balance des abus.** » — « **Elle ne descendra pas.** » — Carnavalet; Champfleury, p. 225; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2754.

Une main tient une balance, les personnages suivants essaient de soulever un des plateaux :

1° Condorcet veut soulever un livre intitulé *les Abus constitutionnels* qui pèse sur un des plateaux et empêche la balance de s'élever ;

2° Villette prête son dos pour servir d'appui au levier;

3° Bazire essaie aussi de soulever les abus ;

4° Sanson tire un cordeau qui ne peut les faire descendre ;

5° Brissot, embarrassé dans les cordes de Sanson ;

6° Clavière imitant Sanson ;

7° L'abbé Fauchet tourne un rouet ;

8° et 9° Isnard et Le Cointre portent les œuvres de M. J. Chénier ;

10° Chabot sur une échelle.

(Aquatinte de Michel Webert.)

462. — « **Tesserae tirannidis.** » Projet de monument de Pierre François Palloy. » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1683.

L'estampe représente un tombeau devant une église. Sur ce tombeau est gravée cette inscription : « Reposent en paix quatre victimes du despotisme ».

(Aquatinte anonyme.)

463. — « **Mon cher ministre il ne faut pas sortir de notre place, qu'on ne nous chasse je guigne à la vérité mais je ne bronche pas.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIII, p. 5; coll. de Vinck, t. I, n° 1398.

Caricature extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 49 (11 novembre 1790).

Un évêque et un noble causent. Caricature sur Champion de Cicé et Guignard de Saint-Priest. Un noble tient un décret de l'Assemblée.

Cette caricature est expliquée dans *les Révolutions de France et Brabant*, n° 48 (25 octobre 1790).

Bruel, p. 674, la décrit ainsi :

« L'archevêque Champion de Cicé, mitré et crossé en pied, de trois quarts à droite, tient sous son bras droit le coffret où l'on enfermait les sceaux, et, à la main droite, un sceau aux trois fleurs de lys. Il s'adresse à Guignard de Saint-Priest, tenant de la main droite le « décret de l'Assemblée », qui vient d'arrêter un arrêté contresigné par lui. La légende reproduite en tête de cette estampe est d'abord la phrase de Champion, puis la réponse de Guignard. »

(Eau-forte et burin anonyme.)

464. — « **Cambon calculant la ruine des propriétaires capitalistes et des rentiers.** » — Carnavalet.

Cambon est debout, tenant de la main droite un sac d'argent et de la gauche un livre. Sur sa tête est posé un oiseau.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

465. — « **La vertu fuit le crime.** » — Carnavalet.

Légende : « L'évêque Fauchet en fonctions sous le masque de la Fidélité. »

Avec cette inscription :

« Le tableau de son âme représente la discorde, l'assassinat, l'ambition, la folie, capitaine des brigands senculotemambre (*sic*) de l'antre infernal et courrier des dénonciations infâmes. »

Faucheta tête de chien tient une marotte et un sabre. A droite, un homme s'enfuit.

(Eau-forte anonyme.)

466. — « **Ouverture du club de la Révolution.** » — Carnavalet.

Estampe détachée des *Actes des apôtres*, t. II, chap. XXIII. Elle y est décrite ainsi :

« Cette estampe représente l'ouverture du Club de la Révolu-

tion au Panthéon, et la fête nationale qui y fut donnée par une troupe d'amateurs. La décoration est celle du dernier acte de Panurge. On observera qu'au lieu de ces devises connues qu'on lit sur les rideaux de nos théâtres, telles que *Castigat ridendo mores* ou *Sicut infantes audi nos*, on a choisi un « motto » bien plus analogue à la circonstance. C'est la loi et le roi. Deux grelots et une lanterne forment les accessoires du ballon majestueux qui porte cette enseigne. On a supprimé le couronnement de ce globe pour des raisons qu'on n'a pas besoin de dire. Mlle Théroigne de Méricourt est présidente ; en cette qualité, elle dirige l'orchestre. Deux sonnettes de 44 livres chacune servent d' « amila ». Deux secrétaires sont auprès d'elles. L'un est M. Goupil de Préfelu, l'autre M. Emeri. Ils sont occupés à rédiger le procès-verbal de la séance.

L'instant de la scène est celui où le sieur Target commence l'équilibre sur le fil de fer. L'abbé Sieyès, son confrère, monté sur le dernier échelon d'une échelle double, pour parvenir au degré d'élévation de son collaborateur, lui met sur le bras la Constitution, représentée sous la forme d'un obélisque renversé. Les quatre dés qui devraient le soutenir, figurent le Pouvoir judiciaire, le Pouvoir législatif, le Pouvoir exécutif, et le Pouvoir administratif. Mais la machine au lieu de tenir sur les quatre bases, est renversée sur la pointe. Thouret, en arlequin, regarde ses deux collègues et se moque d'eux. A droite, le duc d'Aig, déguisé en reine de Hongrie, Malo de Lam... masqué en roi de Prusse. Derrière eux, la baronne de Sta... donnant le bras à de Champi. Le duc de la Rochefoucauld contemple l'équilibre avec ses bésicles. Le jeune Barn... est devant M. de la Rochel... costumé en Droits de l'Homme avec un museau de requin. Entre Barn... et Mlle Théroigne, un jeune général. A gauche, un seigneur écossais, donnant le bras à une jeune femme qui laisse voir un squelette sous sa robe de gaze. A gauche, dansant la bamboula, l'abbé Gré... et l'évêque d'A... Ce dernier portant une jambe de bois. Le dernier groupe représente les deux frères Mir... C'est le vicomte en face de son frère costumé en tigre royal. Le vicomte le repousse.

Le fond du théâtre est occupé par les représentants de la nation. La décoration est un mélange de paysage de la Chine, de la Tartarie, de la Crimée, de la Turquie.

(Eau-forte et burin anonyme.)

CHAPITRE V

LA JOURNÉE DU 20 JUIN 1792

(467 à 480)

467. — « **Louis XVI coiffé du bonnet rouge d'où sort une corne crie : « Vive la Nation » et tient une bouteille de la main droite.** » — Carnavalet.

Légende : « Louis XVI avait mis le bonnet rouge et avait crié « Vive la Nation »,et bu à la santé des Sans-culottes. Et bien, ce même Louis XVI a attendu que ses concitoyens fussent rentrés dans leurs foyers pour leur faire une guerre occulte. »

Aulard, *la Révolution Française*, Paris, 1903, p. 186:

« On répandit dans toute l'Europe une caricature qui représente Louis XVI au gros ventre, plastronné de son crachat, coiffé du bonnet rouge et buvant à même une bouteille à la santé des Sans-culottes, criant : « Le roi boit, le roi a bu. Il a le bonnet de la Liberté sur la tête, s'il pouvait l'avoir dans le cœur. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

468. — « **Louis Seize.** » — Carnavalet.

Louis XVI est coiffé d'un bonnet rouge orné d'une cocarde bleue, avec cette inscription : « Bonnet des Jacobins donné au roi le 6 juin 1792. »

(Aquatinte coloriée.)

A Paris, chez l'auteur, rue des Augustins.

468 *bis*. — « **Louis XVI roi de France et de Navarre.** » — Carnavalet.

Louis XVI est représenté coiffé du bonnet rouge, avec cette inscription : « La deuxième couronne de Louis XVI. »

(Eau-forte coloriée d'Audoin, chez les Godets, marchands d'estampes.)

469. — « **Le Roi protecteur de la Révolution, terrassans la Ristocratie et courone le Patriotisme.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3655.

Louis XVI foule aux pieds l'hydre aristocratique et jure fidélité à la Constitution.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

470. — « **Aristocrates, soyez tranquilles sur la santé du maître Louis XVI, il boit comme un templier.** » — Carnavalet.

Coiffé d'un bonnet rouge, Louis XVI tient de la main gauche une bouteille et verse du vin dans un verre qu'il tient de la main droite. De sa poche sort un papier intitulé : « Trahison découverte et punie. »

(Eau-forte coloriée de Villeneuve.)

471. — « **Le Roi au milieu de son conseil,s'aperçoit,qu'il n'a plus de tabatière.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4057 ; Challamel, t. I, p. 217.

Louis XVI est assis, entouré de quatre ministres.

« Ah ça, dit-il, qui est-ce qui a brissoté ma tabatière, qu'il la garde, mais qu'il rende au moins le portrait de la reine qui était dessus. » Le premier ministre dit : « Qui est bon à prendre... » « Est bon à garder »,ajoute le deuxième. Le garde qui est à la porte dit : « Je vois bien qu'il faudra désormais faire clouer les tapis. »

(Aquatinte anonyme.)

472. —« **La Partie d'échecs.** » — Arsenal, t. 222 ; Boyer, t. II, p. 33.

Le roi fait une partie d'échecs avec un grenadier et, comme le roi n'a pas une belle partie, il lui dit : « échec et mat. » Louis XVI s'écrie : « J'ai perdu toutes mes pièces. » La reine en est désespérée et arrache de colère sa coiffure en disant au roi : « Je vous ai porté malheur. » Mme Élisabeth s'avance et dit : «: Mon Dieu, la partie était belle. » Un ecclésiastique, accoudé sur le dossier de la chaise du roi, ajoute : « Je vous avais conseillé de conserver vos tours. » Le Dauphin et Mme Royale sont près d'une table sur laquelle se trouvent des verres et une bouteille. Le sceptre et la couronne sont portés par le Dauphin. Mme Royale renverse la couronne d'une chiquenaude.

(Eau-forte anonyme.)

473. — « **Le Salut impérial ou les propositions de paix rejetées, mai 1792.** » — **Dernières concessions de Louis XVI à la Liberté.** » — Carnavalet ; Jaime, t. II, n° 11 C.

Louis XVI embrasse le derrière d'une femme qui tient le bonnet de la Liberté. Un roi apporte un canon ; dans le fond, l'impératrice de Russie avec cette légende : « Le diable m'emporte si j'embrasse la chienne. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

474. — « **Nouveau pacte de Louis XVI avec son peuple, le 20 juin 1792.** » — Bibl., nat., coll. Hennin, t. CXXVII, p. 25 ; Challamel, t. I, p. 272.

Louis XVI, coiffé du bonnet rouge, tient de la main droite une bouteille de vin qu'il s'apprête à boire.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

475. — « **Le Crible de la Révolution.** » — Carnavalet.

Le Temps tient un crible, sur lequel sont les têtes du roi, de la reine, de la famille royale. Le crible est tenu par trois bâtons surmontés d'une pelle, d'une tiare, d'un casque réunis par un serpent.

(Aquatinte anonyme.)

476. — « **Le Gargantua du siècle ou l'Oracle de la dive bouteille.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXVI, p. 21.

La légende suivante accompagne cette caricature :

« Le fameux glouton, nommé Gargantua, suivi des cardingots, des évêgots, des abbégots et de capucingots, oiseaux très sales, très puants et très voraces, se transporte. monté sur une jument avec sa famille et va consulter l'Oracle de la dive bouteille sur les événements futurs, mais les destinées qui sont écrites sur les deux tablettes pendantes à deux chênes (Du joug de l'oppression la France sera affranchie. Un peuple entier indépendant a compris la liberté) arrêtent et saisissent d'étonnement cette suite gro-

tesque. Gargantua seul. digne successeur de Pantagruel, persiste à savoir le secret de la bouteille qui, après un bourdonnement épouvantable, fait sauter le bouchon, se fend et prononce le mot : « Trinke », tandis que Panurge et le Grand prêtre, saisis de respect, se promettent de suivre les décrets du destin. Dans le fond, on voit un papegot et trois têtes couronnées qui attendent le résultat de la consultation. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

477. — « **Le ci-devant grand couvert du Gargantua moderne.** » — Carnavalet.

Louis XVI et les membres de sa famille mangent à une table. Devant les convives il y a trois assiettes, remplies de milliers de louis d'or. Louis XVI embroche un porc avec sa fourchette et se dispose à le manger tout entier. Il dit : « Y en a-t-il assez pour mon grand gosier pendant une année ? » A sa droite, Marie-Antoinette présente un verre, que Bouillé, appelé ici boucher de Nancy, remplit du sang d'un villageois qu'il égorge sur la table. Un personnage monté sur des échasses, appelé l'Ombre du grand maître résidant à Worms, fait le service de Gargantua. Le comte de Provence et le comte d'Artois mangent en disant : « Quand j'ai le ventre plein, je m'en tiens au jeu. J'ai mangé de l'argent en bagatelles et je ronge le papier à Worms. » Mme Elisabeth : « J'en ai plein ma poche. » Une autre femme de la famille : « Argent ou papiers, prenons toujours. » Tout autour de la table, une foule de personnages apportent les vivres nécessaires à l'appétit insatiable de la famille royale. Ce sont des tonneaux de vin de Champagne, Bordeaux, Bourgogne et des monceaux de pain, des cargaisons de fritures, légumes, pâtés, entremets.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

478. — « **Vive la Liberté !** » — Carnavalet.

Louis XVI laisse des oiseaux s'envoler d'une cage.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

479. — « **J'ai écarté les cœurs, il a les piques et je suis capot.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4008 ; Arsenal, t. 222 ; Grand-Carteret, p. 53 ; Jaurès, t. I, p. 737 ; Jaime, t. II, 165 c.

Louis XVI est représenté, jouant aux cartes, la couronne sur la tête, avec un citoyen portant le bonnet phrygien de la Liberté. Ce dernier étale son jeu. Louis XVI regarde tristement ses cartes.

(Aquatinte anonyme.)

480. — « **La Trinité bourbonnaise.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 4007 ; Arsenal, t. 222 ; Boyer, t. II, p. 147.

Cette caricature représente trois cartes : les rois de trèfle, de pique et de cœur, au-dessous desquels se trouvent trois médail-

lons. Sous le trèfle un vaste champ de trèfle, gardé par un cerbère. Un porc qui a pour tête Louis XVI y pâture : « c'est assez d'être roi de trèfle. L'impuissance du roi l'a réduit à ce triste sort. » Sous le pique, une femme porte une couronne au-dessus de la tête de Louis XVI assis qui tient, au lieu de sceptre, une pique surmontée du bonnet rouge de la Liberté. « La Constitution pouvait me faire roi de pique. » Sous le cœur, Louis XVI jure de la main gauche de maintenir la Constitution et prend de la main droite une bourse de la liste civile. « Mais il faudrait être roi de cœur. »

Voir Henry d'Allemagne, *les Cartes à jouer*, t. II, p. 75.

(Aquatinte anonyme dans le goût de Villeneuve.)

Chapitre VI

Manifeste du duc de Brunswick
25 juillet 1792
(481 à 489)

---

481. — « **Pauvre manifeste, tu devais avoir un sort plus noble.** » — Carnavalet.

Brunswick accroupi tient son manifeste et laisse tomber sa culotte. Légende :

« La foire est un fléau à nulle autre pareille.
« On a beau se traiter,
« La vilaine qu'elle est
« Nous fait la sourde oreille ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

482. — « **La Querelle des brigands.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. II, p. 8.

Brunswick et Frédéric, en uniforme d'apparat, se querellent et se montrent leur long nez.

Légende : « Tu me le paieras, perfide Autrichien, ton intrigue m'a fait perdre mon honneur et mon armée. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

483. — « **Rentrée joyeuse et triomphante des Don Quichotte prussiens en Allemagne après la conquête de la France sous la conduite de l'aigle autrichien.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. II, p. 13 ; Fuchs, p. 144 ; Challamel, t. I, p. 404.

Brunswick et Frédéric, à cheval et tournant le dos à la tête de leur monture, sont conduits par un aigle avec cette légende : « Volons à de nouvelles conquêtes. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

484. — « **La grande foire remportée par Brunswick en France.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 61.
Brunswick, son cheval à terre, ouvre sa culotte pour se soulager.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

485. — **Amende honorable du prince de Brunswick et brûlure de son manifeste.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. II, p. 157.
Brunswick est à genoux devant un cierge qui brûle. Un barbier lui dit : « Tu seras rasé d'une bonne façon, j'espère que tu te souviendras. »
Le barbier tient un papier avec ces mots : « L'an IV de la Liberté et le premier de la République fut brûlé le manifeste de Brunswick.» « Coquin, dit le barbier, si, en venant au monde, on t'avait étouffé, tu n'aurais pas tant causé de mal à l'humanité. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

486. — « **Brunswick saignant du nez.** » — Carnavalet ; Légende : « Il a le nez cassé. »
« Ah ! Brunswick, toute l'Europe dira qu'en France tu as eu le nez cassé. »
Brunswick sous sa tente, debout en uniforme de cérémonie, saigne du nez. A ses pieds, des blessés et des estropiés, dont deux se disputent une jambe de cheval.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

487. — « **Le Trium-Gueusat.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 62 ; Jaurès, t. II, p. 349.
Trio formé de Frédéric, Brunswick, François représentés tous les trois dans un réverbère.
(Aquatinte par Villeneuve.)

488. — « **La Désolation de l'armée prussienne battue.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 62.
Le Duc de Brunswick, ayant passé le Rhin, s'enfuit avec son manifeste à Berlin. Il est à la tête de ses troupes et s'arrache les cheveux.
Air de Marlborough. « Nous venons de la guerre. Ça a fort mal été. »
(Aquatinte anonyme.)

489. — « **Fréderic-Guillaume roi de Prusse.** » — Carnavalet.

Son médaillon est représenté dans un réverbère avec cette légende : « Si tu ne crains pas la déchéance, crains la suspension. »

(Aquatinte.)

CHAPITRE VII

JOURNÉE DU 10 AOUT 1792
(490 A 493)

---

490. — « **Le Traître Louis XVI voué au mépris et à l'exécration de la nation française dans sa postérité la plus reculée.** » — Carnavalet.

Le médaillon de Louis XVI vu de profil est représenté accroché dans une lanterne avec cette inscription. « Cette suspension vaut bien la déchéance ». Sous la gravure cette légende :

« Le 10 août 1792 était encore plus affreux que le 24 août 1572 et Louis XVI bien autrement monstre que Charles IX. Celui-ci du moins qui, sur un balcon du Louvre, une arquebuse en main, canardait les protestants, s'exposait à la représaille, mais Louis XVI, le matin, fait boire les Suisses, les passe en revue, leur distribue de l'argent et après leur avoir donné ainsi qu'à ses chevaliers du poignard, le mot d'ordre d'assassiner bravement le peuple à travers les croisées de son palais, aussi lâche que perfide, il va se cacher au sein du Corps Législatif et demande un asile aux représentants de cette même nation dont il vient de commander le meurtre. Le forfait était inconnu dans l'histoire. »

(Aquatinte de Villeneuve, rue Zacharie-Saint-Séverin, Maison du passage n° 21.)

491. — « **Patrouille révolutionnaire.** » — Carnavalet ; Jaime, t. II, n° 28 C. ; Jaurès, t. II, p. 1413.

Troupe de personnages armés de piques avec cette légende :

« Vois quelle moisson s'offre à notre courage.
« Laissons là tes lauriers, mais courons au pillage. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

492. — « **J'en ferai un meilleur usage et je saurai la conserver.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 52.

Louis XVI laisse tomber le sceptre que le Dauphin va ramasser. Enfermé dans un carcan, il est accompagné de la reine Marie-Antoinette.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

493. — « **Domine salvum fac regnum.** » — Carnavalet ; Challamel, t. I, p. 423.

Légende :

« La France écrasée sous les débris du trône. Le Prince de Condé veut venger la royauté. Necker et Compagnie sourient. »

Les princes du sang jurent de défendre un buste de Louis XVI. A droite, des personnages portent des têtes au bout de piques.

(Aquatinte anonyme.)

LIVRE III

LA CONVENTION

(20 septembre 1792-26 octobre 1795)

CHAPITRE PREMIER

L'ÉMIGRATION

(494-530)

---

494. — « **La grande armée du ci-devant prince de Condé.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. *Histoire de France* Qb., 22 mars 1791 ; coll. Hennin, t. CXXIV, p. 17 ; Champfleury, p. 168, Grand-Carteret, p. 57 ; Cf. *Le Moniteur* du 22 mars 1791, art. Paris (suivant la légende de la gravure).

Les Condé jouent de triomphales fanfares. Mais leur armée se compose d'une caisse contenant 10.000 soldats de bois apportés par deux hommes du peuple qui la regardent ironiquement. Les enfants se jettent sur ces jouets.

Légende :

« 1° M. Condé dans son château de Worms passant en revue l'armée formidable qui lui a été envoyée de Strasbourg par la diligence. On le voit fumant sa pipe de laquelle s'exhalent en fumée les armes destinées à accomplir de vastes projets ; 2° d'Autichamp, son écuyer, méditant l'attaque ; 3°-4° Mlle Condé, la vice-abbesse de Remiremont, déballant les soldats et les passant au ci-devant duc d'Enghien qui les dresse et les range en bataille ; 6° M. Bourbon parcourant le registre d'enrôlement ; 6° Mme M... C... vivandière de l'armée ; 7° les deux pages de Sa Hautesse ; 8° les heiduques sur des barils de munitions jouant la fanfare ; 9° et 10° un médecin et un apothicaire accourant a la nouvelle de l'hydrophobie du parti contre-révolutionnaire ; 11° Buttord en pissant renverse un escadron ; 12° tableau représentant Worms réduit par les Français. »

(Eau-forte à la manière anglaise anonyme.)

495. — « **Envoi d'un supplément d'armée au-ci-devant prince de Condé par MM. les Noirs ou du Cul-de-Sac.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIV, p. 18; Champfleury, p. 168; Grand-Carteret, p. 57.

« 1. Premier violon de l'évêque de Spire envoyé au-devant de Condé.

2. Le cardinal des Bosquets de Trianon (Rohan) avec son collier et une cartouche d'arsenic.

3. Riquetti-la-tonne montant Rossinante.

L'armée apportée à Condé par les capucins est composée de farfadets, sylphes. M. de Crac escorte l'armée avec Dom Pourceau, aumônier de l'escorte, l'abbé Mol, maître de chapelle, psalmodiant la bulle *in cœna domini.* »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

496. — « **La Contre-Révolution.** » — Carnavalet; Jaime, t. II, n° 48 C.

« L'armée de la contre-révolution s'avance jusqu'au Rhin. Sur l'autre rive, un rocher avec cette inscription : « Constitution française. » Sur le sommet du rocher flotte le drapeau tricolore avec le mot « Liberté ». L'armée de la contre-révolution se compose, d'après la légende, des personnages :

« 1° Le petit Condé, venant reconnaître le fort de la Constitution, commandant : halte !

2° Le général d'Autichamp proposant la retraite.

3° Antoine Séguier, portant le réquisitoire contre la Nation.

4° M. Calonne portant le coffret du trésor de l'armée.

5° Le cardinal Collier (Rohan), tambour-major, précédé de sa petite famille, la musique du Grand Chapitre.

6° L'abbé d'Eymar portant l'oriflamme épiscopal avec les mots : *lettre pastorale.*

7° Mme de la Motte aide de lit de camp du cardinal (montée sur un âne).

8° Mirabeau-Tonneau, armé en guerre, lieutenant général d'avant-garde.

9° Deux capucins sauvages, sapeurs de l'avant-garde.

10° Groupe de fuyards, formant l'avant-garde.

11° Son Impuissance Monseigneur l'évêque de Spire coiffé du traité de Westphalie.

12° La pucelle de la contre-révolution.

13° Autres femmes formant le corps de bataille.

14° Le chevalier « Va t'en voir s'ils viennent », premier aide de camp du général, court à cheval rejoindre l'armée. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

497. — « **Défaite des contre-révolutionnaires commandés par le Petit Condé.** » — Carnavalet ; Jaime, t. II, n° 49 C.

L'armée de la contre-révolution tourne le dos au Rhin, après sa déroute. Sur l'autre rive, le drapeau flotte sur le fort de la Constitution française. Il est orné d'une femme assise, tenant la carte

des quatre-vingt-trois départements avec le mot : Liberté. Les vaincus sont ainsi désignés :

« 1° Le grand sabreur, colonel du Royal anthropophage.

2° L'abbé d'Eymar, traînant les débris de l'oriflamme épiscopal.

3° Le nain des princes porte l'étendard du général.

4° Le cheval de bois ex-commandant du siège de Pont-Neuf, aide-major de l'armée.

5° Deux capucins sauvages de l'avant-garde.

6° Le général d'Autichamp présentant au petit Condé la cruche à l'eau.

7° Necker baron de la Ressource et autres lieux, entrepreneur de vivres.

8° Antoine Séguier brûle-bon-sens regrettant son réquisitoire.

9° Le petit Condé, acceptant de M. d'Autichamp la cruche.

10° Mme de la Motte tombe de son âne.

11° Son Impuissance l'évêque de Spire essaie de relever Mme de la Motte.

12° L'ancien archevêque de Paris, aumônier de l'armée.

13° La pucelle de la contre-révolution perdant courage.

14° Le baron de Breteuil observateur de l'armée.

15° Le cardinal Collier voulant couvrir l'honneur de Mme de la Motte.

16° Mirabeau-Tonneau l'hydrophobe tombe de Charybde en Scylla.

17° Calonne ou le Trésor à vau-l'eau, tombe sur le bord du Rhin.

18° Pélé, frise-lard, tambour-major, bat la retraite.

19° Les mignons du Grand Chapitre.

20° La comtesse Jules de Pac, vivandière de l'armée.

21° Reliques des émigrants.

22° Personnages plus qu'importants examinant tranquillement l'action (avec une longue-vue).

23° Camps volants de l'armée tombés dans le Rhin. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

498. — « **L'attaque de la Constitution.** » — Carnavalet; Jaime, t. II, n° 48 C.

L'armée de la contre-révolution, de l'autre côté du Rhin, essaie de détruire le fort de la Constitution française où flotte le drapeau de la Liberté. Elle se compose des éléments suivants :

« 1° Le cardinal (Rohan), pièce en campagne, lâchant les aristocrates contre la Constitution.

2° La furie de l'Orgueil et de l'Avarice sourit de ses succès.

3° Résultat des chefs fanatiques contre la Constitution.

4° Le prince de Condé se plaignant du mauvais succès de l'attaque à Mme de la Motte.

5° L'abbé d'Eymar suivant des projets d'attaque pour la pucelle.

6° Mirabeau-Tonneau commandant l'assaut.

7° L'évêque de Spire avançant avec l'avant-garde.

8° Le corps d'armée (envoyant des balles par des raquettes).

9° Le drapeau de ralliement (surmonté d'une tête de mort) avec cette devise : « Vaincre ou mourir. »

10° Un des plus enragés portant les boulets (un prêtre tenant un baquet).

11° La musique de l'armée (composée de quatre musiciens jouant des cuivres. »)

12° Un capucin sauvage fait rougir sur le gril les boulets.

13° Le corps de réserve (formé de femmes).

14° Le sac de munitions (un sac de pommes de terre avec quelques boulets.)

(Eau-forte coloriée anonyme.)

499. — « **Marche du Don Quichotte moderne pour la défense du Moulin des abus.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3972 ; Jaime, t. II, n° 46 C.

« Au camp de l'armée de Condé un courrier monté sur des échasses extraordinaires, dépêché de Varennes, vient annoncer l'événement. Ce courrier trouve le Don Quichotté en marche et longe le moulin des abus, surmonté du buste royal, en guise de girouette. Le don Quichotte (prince de Condé) suit son Sancho (Mirabeau-Tonneau) juché sur un âne de bois. Une députation du parlement de Tournai, et un courrier de Mons, sont accourus au-devant de la troupe de don Quichotte. Derrière ce groupe, le gros de l'armée d'invasion : l'évêque de Spire, traînant à sa suite le personnel de sa cathédrale, chanoines, abbés, etc., jusqu'au distributeur d'eau bénite que le caricaturiste appelle donneur de graine de niais. Puis, devant, le grand sabreur des Tuileries (le prince de Lambesc) se développe un fantastique corps de musique. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

500.. — « **La Foire de Coblentz ou les grands fantoccini français.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1961.

Léopold, faisant jouer Condé en mezzetin, tire les ficelles du pantin. Lambesc vend du baume antirévolutionnaire. L'abbesse de Remiremont distribue des billets de loge. Mirabeau-Tonneau armé porte un uniforme à têtes de morts. De Calonne accompagne Mme de Balbi.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

501. — « **L'Arrestation de Mesdames de France, filles de Louis XVI, à Arnay-le-Duc.** » — Cf. Stryenski, *Mesdames de France*, Paris, 1910, p. 195. Frontispice du t. I des *Soldats jacobites*.

Des officiers municipaux inventorient le linge contenu dans les bagages des princesses et y cherchent les chemises de Gorsas qu'elles étaient accusées d'avoir prises. « Tout ce que vous possédez, écrivait Gorsas dans *le Courrier des 83 départements* (9 février 1791), depuis votre château de Bellevue jusqu'à vos dentelles, jusqu'à vos chemises, pardonnez-moi le mot, ne vous appartient en aucune façon. »

502. — « **Estampe satirique contre les princesses Victoire et Adelaïde, tantes du roi.** » — Carnavalet.

Allusion à leur fuite du 19 février 1891.

Les deux femmes sont représentées à genoux devant le pape Pie VI.

(Eau-forte anonyme).

503. — « **La Mascarade royaliste** ». — Arsenal, t. 221 ; Jaime, t. II, 41 H.

Sur un char à quatre roues, des généraux à longues oreilles de fous, parés de plumes de dindons, discutent des plans de campagne en se fondant sur le secours hypothétique de la grande Catherine. Elle accorde sa protection aux émigrés en soufflétant de sa pantoufle le comte d'Artois, qui s'est rendu à Saint-Pétersbourg. Le comte de Lille admire Catherine. Mirabeau-Tonneau cherche une improvisation. Les députés de Berne, ours muselés par Broglie et Bouillé, regimbent en conduisant le chariot de l'émigration. Bouillé les traite de chenapans. Le secret conseil de Vienne sommeille. Le grand singe Bertrand déploie un drapeau où se lit cette inscription : « Que le sang des émigrés fasse explosion. »

(Eau-forte anonyme).

504. — « **La Noblesse tirée d'embarras par le Clergé ou aventure de la dame de Polignac à Sens, qui est sauvée par un abbé au moment où sa voiture est arrêtée.** » — Carnavalet; Arsenal, t. 220 ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXIX, p. 19; coll. de Vinck, t. I, n° 1145. Bruel, t. I, p. 529, la décrit ainsi :

Au premier plan, un abbé en pied, de profil à droite, donnant des nouvelles à cinq habitants. Derrière lui, et à sa gauche, la duchesse de Polignac en robe à paniers et à fichu, coiffée d'un capot à fond tuyauté très élevé, garni de plumes et se cachant le visage à l'aide d'un éventail. Derrière elle, sa femme de chambre. A gauche, la voiture dont un charron répare la roue. Au-dessous, le commentaire suivant : « La dame de Polignac, suivie d'une seule femme de chambre et d'un abbé son complaisant, après avoir réduit plus de vingt chevaux de poste, s'était enfin arrêtée dans la ville de Sens, pour faire réparer la roue. Plusieurs personnes les questionnent sur les nouvelles du jour. Polignac croît que chacun la devine. Elle n'ose ouvrir la bouche, mais le jeune abbé la tire d'embarras d'une manière assez plaisante. « Vous demandez des nouvelles, réjouissez-vous. Tous les ministres sont noyés, toute la canaille des Polignac a pris la fuite, et M. Necker, le brave Genevois, va rentrer dans le ministère. » Et aussitôt, ils partent comblés de bénédictions.

(Aquatinte imprimée en sépia.)

505. — « **Le Petit Condé piquant des deux l'autruche sur lequel il est monté.** » — Carnavalet ; Challamel, t. I, p. 228.

Monté sur une autruche à plumes, un grelot sous la selle, Condé tient de la main droite un bâton de commandement.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

506. — « **La Revue du général Fayence contre-révolutionnaire.** » — Challamel, t. I, p. 189.
Un chameau, coiffé d'un chapeau à plumes et botté, représente le chef des recrues allemandes. Il est à la tête de quatre autruches, coiffées de bonnets à poils de grenadiers. Derrière, des ânes représentent l'artillerie aristocrate et les fusiliers de l'armée. Des singes sont habillés en chasseurs et des dindons forment l'arrière-garde. A droite, le général Fayence admire l'armée qui défile. Il est placé entre Baillon qui tient un parasol et Gouvernail qui se repose sur son bâton de commandement (un balai). Le sergent-major est un estropié, portant des béquilles, le corps de la musique est constitué par trois ou quatre Chinois. Polichinelle aide de camp, est monté sur un lièvre. Dans le ciel, le pape joue aux bulles de savon. Un diable leur montre que le vent est contraire.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

507. — « **Le Va-t'en voir du petit Condé.** » — Carnavalet; Challamel, t. I, p. 227.
En bottes noires, il est monté sur des échasses. Il porte des lunettes sur le nez, et laisse pendre son sabre.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

508. — « **Aide de camp porteur des nouvelles de Varennes au petit Condé.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3971.
Monté sur des échasses, un aide de camp remet une lettre au petit Condé debout à un balcon. En bas, un chien fait des ordures sur le « manifeste du petit Condé. »
Le prince de Condé, étant à Worms, avait reçu de Duverger, commissaire du roi, le décret du 11 juin lui ordonnant de rentrer dans le royaume.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

509. — « **Le Chasseur Pigmée de Worms envoyé extraordinaire à Monsieur réfugié à Mons.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3936.
Un petit soldat coiffé d'un chapeau à plumes remet une lettre au Comte de Provence.
Le chasseur Pigmée représente-t-il « le petit Condé », alors à Worms, agent général des émigrés?
(Eau-forte coloriée anonyme.)

510. — « **Ètrennes aux fidelles, 1792, Saint Veto martir, patron des Emigrands et des Réfractaires.** » — Carnavalet;

Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2864; Challamel, t. I, p. 375.
Louis XVI est représenté entouré d'éclairs par un ciel d'orage.
(Aquatinte anonyme, peut-être de Villeneuve, gravée à Coblentz et publiée en France par ordre des princes.)

511. — « **Le Conseil électoral.** » — Carnavalet.
Assemblée de personnages caricaturés, délibérant sur les projets d'attaque de la République.
Parmi eux, les évêques de Spire, Cologne, Munster, Trèves; Mirabeau-Tonneau, Bouillé, Bender, Condé.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

512. — « **La Contre-révolution ne serait-elle qu'une caricature ?** » — Carnavalet; Grand-Carteret, p. 58 ; Champfleury, p. 168; Challamel, t. I, p. 225.
Deux aveugles guident l'armée de la contre-révolution jusqu'au Rhin, dominé par le fort de la Constitution française où flotte le drapeau de la Liberté. Le petit Condé reconnaît le fort, le prince de Lambesc le lorgne, deux trompettes sonnent la retraite. Calonne porte le trésor de l'armée, l'abbé Brûle-bon-Sens tient un réquisitoire contre la nation, le Cardinal Collier est tambour-major, l'abbé d'Eymar garde le pavillon aristocratique (*Lettres Pastorales*). Il y a dans cette armée Mirabeau-Tonneau, des capucins, Son Impuissance l'évêque de Spire, M. Lamotte, le Chevalier Va-t-en voir s'il viennent.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

513. — « **La Contre-révolution ratée ou les Paniers percés.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1962; Challamel, t. I, p. 225.
« Le mannequin Condé, ce colosse épouvantable, toujours conduit par le compère, ayant voulu procurer un divertissement à sa maîtresse, que l'histoire appelle plaisamment une Contre-révolution, se met en route avec sa suite grotesque, mais un bourdonnement causé par une abeille effraye le pauvre compère qui, ne voyant pas une motte de terre, tombe et perd la vie. La Contre-révolution dit : « Je suis perdue. » Charles-Philippe ou le loup-garou relève le compère avec une sangle et dit : « Mon petit cousin, courage. » Derrière, Mirabeau-Tonneau dans un panier, et une phalange composée de d'Autichamp, Lambesc et Bouillé dans un panier. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

514. — « **La Petite Contre-révolution, tragi-comédie en quatre actes exécutée à Strasbourg.** » — Carnavalet.
Personnage, tenant un étendard où sont représentées quatre scènes :
« 1° Émeute manquée.
2° Visite des dames aux casernes pour débaucher des soldats.

3o Sacrée conjuration du séminaire.
4° Arrivée des canons et fuite des aristocrates.
Air : « Va-t'en-voir s'ils viennent, Jean. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

515. — « **Les Aristocrates en Suisse.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3707.
Le Comte de XX et le Marquis de XX sont réduits à faire danser des chiens et des singes savants pour subsister.

Légende :
« Ils sont réduits au petit salé
« C'est la ressource de nos réfugiés. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

516. — « **Grand Conseil des Émigrants.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 58.
Assemblée de personnages caricaturés parmi lesquels le pape, le prince de Wurtemberg, le prince Palatin, d'autres princes allemands et les évêques de Cologne, Trèves et Mayence. Deux personnages, au nez très allongé, se battent dans le fond.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

517. — « **Ainsi va le monde. Dédié à tout ce qui reste de princes et de potentats en Europe.** » — Carnavalet ; estampe détachée des *Actes des Apôtres*, t. 10, et décrite ainsi :
« Une grande gondole, aux armes de Prusse, traîne sept médecins en costumes d'électeurs de l'Empire germanique. Trois d'entre eux, la mitre en tête, et la crosse à la main, représentent des évêques. Au brancard de cette voiture, est attelé un coursier rétif portant pour emblèmes les armes de l'Empire. Sur le siège, le cocher a une grande ressemblance avec le roi de Suède. Une grande dame presse de son mieux le cocher et le cheval. Cinq beaux messieurs, habillés en princes, poussent par derrière. En tête, une belle dame pousse, en sens inverse, le cheval hongre, tandis qu'un monsieur de sa compagnie met des bâtons dans les roues. A gauche, sur un rocher, un monsieur regarde passer le convoi. A droite, un morceau d'architecture imitant Saint-Pierre de Rome, représente le pape et tout son clergé. »
(Gravure anonyme à l'eau-forte et au burin.)

518. — « **Le Cauchemar de l'Aristocratie.** » — (Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3620.
Contorsions d'épouvante d'une femme couchée, à la vue d'un niveau avec le bonnet de la Liberté. A terre, des emblèmes aristocratiques.
(Stipple en couleurs par Sébastien Desmarets.)

519. — « **A solde de papier, soldats de papier.** » — Carnavalet.

Un général à cheval conduit cinq soldats. Ils dansent en tirant chacun les ficelles d'un pantin avec lequel ils s'amusent. Ils chantent : « ça ira, ça ira. » Dans le haut, on lit : l'Armée de ligne.
(Manière noire de Webert.)

520 — « **Exemple au conspirateur contre l'État.** » — Carnavalet ; Challamel, t. I, p. 125.
« 1° Pénitence : »
Personnage pendu à un gibet devant une foule assemblée.
« 2° Contrition : »
Nonne agenouillée devant un prêtre en face d'une église. Autour, des soldats.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

521. — « **Aristocrates de Coblentz.** » — Carnavalet.
Un personnage enfermé dans une maison qui flambe chante le « ç'a ira ». En bas, des démolisseurs.

« Quand j'ai bien bu, je croi,
« Que toute la terre est à moi. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

522. — « **Émigrant revenant à Paris.** » — Carnavalet.
Un émigrant, le pantalon en lambeaux, se promène, un bâton à la main, dans une allée plantée d'arbres. Cf. Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3717.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

523. — « **Fi donc, M. l'émigrant, vous foirez en vannant. Eh, vite un essuie-mains.** » — Carnavalet.
Un soldat s'approche, l'épée à la main, d'un émigrant qui laisse tomber sa culotte.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

524. — « **M. Brûle-bon-sens agent des émigrés.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3704 ; Challamel, t. I, p. 227 ; Jaurès, t. I, p. 1065.
Debout, une canne à la main, un émigré tient un papier. C'est peut-être le portrait de Calonne, devenu le représentant officieux du comte de Provence.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

525. — « **Désespoir de Louis-Joseph de Condé et de l'abbé Maury, en apprenant la mort de l'Empereur.** » Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 1990 ; Jaurès, t. I, p. 933.
Allusion à la mort de Léopold, 2 mars 1792.
Légende :
« Mon cher abbé, nous perdons gros aujourd'hui. — Mon prince, la mort est sans doute aveugle comme la fortune. »
Un soldat casqué et un abbé s'agitent dans des contorsions.

526. — **Retour de deux émigrants.** » — Carnavalet et Bibl. nat. ; Jaurès, t. I, p. 817.
Un émigrant monté sur un âne traînant un canon.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

527. — « **Retour des Aristocrates de la course de Londres.** » — Carnavalet, provenance Soulavie ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIII.
Dans le ciel volent des lanternes avec des ailes. A terre, Arlequin, une femme à cheval, un abbé avec deux ânes. Le cortège est conduit par Pierrot.
(Eau-forte anonyme,)

528. — « **La Visite du camp par les commissaires aristocrates.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, p. 3682; Challamel, t. I, p. 406 ; Cayla, p. 16.
Un abbé et un noble portant des lunettes s'approchent de trois soldats et reculent devant eux.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

529. — « **Le Gazetier de Coblentz.** » — Carnavalet.
Député de la cour de Vienne annonçant la guerre.
Une petite demoiselle évanouie à cette nouvelle. A droite, Don Xavier optant pour la défense de Bourbon le Cadet ; l'ex-ministre Calonne lit le journal.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

530. — « **Caricature sur la fuite des émigrés.** » — Bibl., nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3698.
Deux canons tirés par plusieurs chevaux. L'un est aux armes de France, l'autre aux armes épiscopales. Un âne et un loup en costumes ecclésiastiques, des renards en livrée.
(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE II

MARIE-ANTOINETTE
(531 A 543)

---

531. — « **Sire, nous fermons.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n 1135.
Pièce détachée des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 45. Bruel l'a décrite ainsi, p. 527 :

« Cette estampe passe généralement pour représenter les filles du Palais-Royal, venant se plaindre à Louis XVI, de la concurrence que leur fait la reine, et lui remettre les clefs de leurs maisons. Bien que les calomnies de tout genre n'aient pas épargné Marie-Antoinette, il faut se défier d'une fâcheuse tendance à exagérer dans ce sens. La présente estampe représente les comédiens aristocrates de la Comédie-Française, Mlle Contat, Mlle Raucourt, Naudet, Grammont et Fleury, avec au premier plan le ventre du célèbre Desessarts venant apporter au roi la clef de la Comédie-Française, où ils ne voulaient plus jouer avec le Jacobin Talma. La marotte de l'encadrement et la guirlande de sifflets tournent en dérision les comédiens que le public avait sifflés dans le *Charles IX* de Chénier. »

(Eau-forte et burin.)

532. — « **Marie-Antoinette sous les traits d'une harpye, « foulant sous ses griffes les Droits de l'homme et la constitution des Français.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck., t. I, n° 1148.

Elle est représentée avec le corps d'une harpye, les pattes armées de griffes, la croupe couverte d'écailles, des ailes de dragon, et deux queues dont l'une sert à saisir la proie, et l'autre à tuer.

(Aquatinte anonyme.)

533. — « **Marie-Antoinette tenant un sceptre.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1134.

Marie-Antoinette tient de la main gauche un sceptre et de la droite, une coupe et des ciseaux. A droite, Louis XVI, une épée plongée au travers du corps. Au-dessous, on lit les vers suivants :

« Un peuple est sans honneurs et mérite ses chaînes,
« Quand il baisse le front sous le sceptre des reines. »

(Gravure anonyme à l'eau-forte et au burin.)

534. — « **La Boîte de Pandore.** » — Carnavalet et Bibl. nat., coll. Histoire de France, Qb 1791 ; Jaime, t. II, 195 C ; Champfleury, p. 206.

Un chambellan tient ouverte la boîte de Pandore. Sur le couvercle sont les armes d'Autriche. Une poupée en sort. Le nom d'Antoinette se lit sur sa robe. Au bas de la boîte sont écrits ces mots : « De tous les maux, voilà le pire. » « Voilà le seul bijou d'Allemagne que l'on puisse mettre à prix », dit le Chambellan.

(Aquatinte anonyme.)

535. — « **Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche** », Londres, 1789. — Bibl. nat., coll. de Vinck, nos 1136 à 1140. Suite de six planches satiriques :

1° 1re partie, p. 53. *L'Attouchement de Dillon à Marie-Antoinette au bal.* La reine évanouie. A gauche, Louis XVI ; à droite, Dillon.

2° 1re partie, p. 78. *Le premier baiser avec le jeune commis de la guerre*. La scène se passe dans un des bosquets de Versailles.

3° 1re partie, p. 88. *Le decampativos de Vaudreuil*. La reine et Vaudreuil fuient sous un bosquet de Trianon.

4° 1re partie, p. 113. *Visite chez M. de Maurepas* La reine vient annoncer sa grossesse à Maurepas.

5° 2e partie, p. 3. *La reine se jette dans les bras du roi le jour de la Révolution à Versailles*. Allusion aux journées des 5 et 6 octobre 1789.

6° 2e partie, p. 111. *La reine donne le serment de l'ordre à ses courtisans dans son conseil privé*. Au milieu de barils de poudre, de boulets de canons, de fusils et de poignards, la reine, la main droite étendue, se tient devant une table où reposent les statuts de l'ordre. Plusieurs gentilshommes prononcent une formule de serment.

536. — « **Marie-Antoinette sur un sopha dans les bras du comte d'Artois.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1131.

Au-dessous « Il voit la fille des César. » Estampe détachée du *Supplément de la vie et aventures de la comtesse de Valois de la Motte*, Londres, 1793, p. 55.

Marie-Antoinette, la jupe troussée, est étendue sur un sopha dans les bras du comte d'Artois. A la porte de l'appartement apparaît Maurepas.

(Aquatinte anonyme.)

537. — « **Marie-Antoinette et la duchesse de Polignac enlacées et s'embrassant.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1144.

Au-dessous de l'estampe: « Je ne respire plus que pour toi. Un baiser, mon bel ange. »

Gravure illustrant la pièce : *Destruction de l'aristocratisme*, Chantilly, 1789. Bibl. nat., Yth 22127.

(Gravure à l'eau-forte et au burin, anonyme.)

538. — « **Marie-Antoinette dans les bras de La Fayette.** » — Bibl. nat. coll. de Vinck, t. I, n° 1128.

Au-dessous de la main, on lit : « Res public ». Dans un ovale : « Ma Constitution ».

« Marie-Antoinette étendue sur un sopha, relève sa robe au-dessus de la ceinture tandis qu'à ses pieds, un genou en terre, un personnage en uniforme (La Fayette) porte une main hardie sur le centre de ses charmes ».

(Aquatinte anonyme.)

539. — « Détachée du **Second mémoire justificatif de la comtesse de Valois La Motte** », écrit par elle-même. Londres, 1789. — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 1141.

Marie-Antoinette assise derrière une table sur laquelle elle s'accoude et qui supporte une aiguière. Elle tient une coupe empoi-

sonnée au comte de Vergennes qu'accompagne le cardinal de Rohan. A droite, le buste de Maurepas. Au-dessous de la gravure : « Sois satisfaite, il va rejoindre Maurepas. »

(Eau-forte anonyme.)

540. — « **Marie-Antoinette conduite au supplice.** » — Catalogue des dessins de la coll. Soulavie (25-26 avril 1904), n° 24. (Collection du baron Edmond de Rothschild).

(Dessin à la plume de Louis David, spectateur du convoi.)

541. — « **La Panthère autrichienne vouée au mépris et à l'exécration de la nation française dans sa postérité la plus reculée.** » — Carnavalet.

Dans une lanterne est représenté le médaillon de Marie-Antoinette avec cette inscription : « Marie-Antoinette, la Médicis du XVIIIe siècle. » Sous la gravure cette légende :

« Cette affreuse Messaline, fruit de l'un des plus licencieux concubinage, est composée de matière hétérogène, fabriquée de plusieurs races, en partie lorraine, allemande, autrichienne, bohémienne, de toutes pièces déjà connue, le sera plus encore par l'esquisse de ses traits. Elle porte la redoutable chevelure du treizième apôtre, du même caractère de Judas, comme elle mit les mains dans le plat pour voler et dissiper les trésors de la France. Ses yeux durs, traîtres et enflammés ne respirent que feux et carnages pour combler ses injustes vengeances. Son nez et ses joues sont bourgeonnées et pourprées par un sang corrompu qui se distille entre sa chair et son teint déjà plombé. Sa bouche fétide et infecte recèle une langue cruelle qui se dit pour jamais altérée du sang des Français.

(Aquatinte de Villeneuve, rue Zacharie-Saint-Séverin, Maison du passage, n° 21.)

542. — « **Grand combat à mort. — La Reine de France renversée par le taureau** » (symbolisant l'Assemblée législative.) — Carnavalet.

A gauche, le Roi de Suède et le Roi de Prusse retiennent le taureau avec des cordes. Le Roi de Bohême attrape la couronne de la Reine que le taureau fait sauter. A droite, le Comte d'Artois tue le taureau. Au centre, la Reine Marie-Antoinette renversée.

(Aquatinte anonyme).

543. — « **Ah! ça ira.** » — Bibl. nat., coll. de Vinck, t. I, n° 537.

Marie-Antoinette, à mi-corps, coiffée à boucles, en rouleaux, corsage droit décolleté en carré, avec ample manteau sur les épaules. La trace du couteau de la guillotine est nettement figurée sur la gorge de la reine. Dans un médaillon, deux écus acco-

lés censés avoir porté les armes royales sont masqués par une guillotine, Dans le haut, au pied de la guillotine, on lit : « Ah ! çà ira. » Dans le bas, gravés à l'envers, les vers suivants :

« La tête en bas, ah ! quel funeste sort.
« Je l'ai bien mérité, mais quelle affreuse mort ! »

Pièce détachée d'un pamphlet intitulé : *Confession dernière et testament de Marie-Antoinette, veuve Capet, précédés de ses dernières réflexions, mises au jour par un sans-culotte*, Paris, l'an II de la République.

(Portrait au stipple, le reste de l'estampe à l'eau-forte et au burin.)

CHAPITRE III

PROCÈS DU ROI ET DE LA REINE
LOUIS XVI ET LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE

(544 A 554)

---

544. — « **Apparition de l'ombre de Mirabeau dans l'armoire de fer aux Tuileries.** » — Bibl. nat., coll. Hennin et coll. *Hist. de France*, Qb. [94] ; coll. de Vinck, t. II, n° 1933 ; Challamel, t. I, p. 340, 20 novembre 1792 ; Fuchs, p. 140.

Roland, ministre de l'Intérieur, fait procéder par l'ouvrier Gamain à l'ouverture de l'armoire de fer. On y aperçoit le squelette de Mirabeau. D'une main, il défend la couronne, de l'autre il tient une bourse pleine d'or. De la cachette s'échappent des lettres de Dumouriez, des chefs de l'émigration, Bouillé, etc., adressées au roi et qui constituent contre lui une accusation.

Estampe parue à l'occasion de la découverte de l'armoire de fer pendant le procès de Louis XVI.

(Stipple anonyme.)

545. — « **Les crimes des rois cause première de toute révolution.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIII, p. 33.

La légende est la suivante :

« La Nature outragée et renversée sur les marches d'un palais, tombe sous le glaive de la tyrannie. En vain la Nature veut faire quelques efforts pour se relever et échapper à sa rage. Le Fana-

LA BALANCE DES ABUS

LES ANIMAUX RARES OU LA TRANSLATION DE LA MÉNAGERIE ROYALE AU TEMPLE

tisme portant une croix et la Discorde armée de serpents et de torches, accourent se réunir à ce monstre implacable. A quels monstres, grand Dieu, livrez-vous l'Univers ? »

A Paris, chez Villeneuve, graveur, 2, rue Zacharie-Saint-Séverin, maison du passage, n° 21.

(Aquatinte coloriée.)

546. — « **Leçon donnée par Ro... c'est semés des perles devant les pourceaus.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3993.

Louis XVI assis, mange un gigot. Robespierre lui parle en soufflant dans un porte-voix. Une truie allaite un cochon de lait.

Allusion à la séance du 23 juin où Robespierre s'éleva contre l'inviolabilité du roi.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

547. — « **Ah ! le cruchon. Le masque levé.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3999 ; Grand-Carteret, p. 53.

Louis XVI tenant sa tête de la main gauche et de la main droite son sceptre brisé. A la place de sa tête est placé un cruchon. Il est vêtu du manteau royal fleurdelysé.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

548. — « **Les deux font la paire.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3994 ; Grand-Carteret, p. 54.

Louis XVI est représenté à califourchon sur une truie (Marie-Antoinette).

(Eau-forte coloriée anonyme.)

549. — « **Cette leçon vaut bien un fromage sans doute.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3991.

Un porc (Louis XVI) montant sur un trône mange un fromage que lui présentent deux serviteurs. A gauche, Marie-Antoinette debout, tenant un hochet.

Cf. Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3992.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

550. — « **Fiez-vous à ces déclarations.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXV, p. 20. Extrait des *Révolutions de France et de Brabant*, n° 85.

Le roi, figuré sous la forme d'un porc, monté sur une hyène ayant la tête de la reine Marie-Antoinette. A droite, la France, sous la forme d'une vache. D'André est représenté sous les traits d'un renard qui monte sur le roi. A gauche, un singe tient une plume.

(Eau-forte anonyme.)

551. — « **Le passe-temps agréable des habitants de la tour du Temple.** » — Carnavalet.

A droite, Marie-Antoinette et sa fille se disputent : « Taisez-vous, impertinente. — Mais c'est vous qui êtes une effrontée. » Louis XVI assis dit : « Qu'est-ce que j'entends ? »

(Eau-forte anonyme.)

552. — « **Louis le dernier et sa famille conduits au Temple.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. I, p. 1249 ; Challamel, t. I, p. 362.

Légende : *Au Roi dépouillé.*

Louis XVI est représenté debout en chemise, entouré de citoyens et de citoyennes. Un personnage lui met dans la main un bonnet rouge. Dans le fond, la prison du Temple.

(Eau-forte anonyme coloriée.)

553. — « **Ah ! le maudit animal, il m'a tant peiné pour s'engraisser, il est si gras qu'il en est ladre. Je reviens du marché, je ne sais plus qu'en faire.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 3990 ; Grand-Carteret, p. 54.

Paysan considérant un porc à tête de Louis XVI, attaché à la patte avec une corde qu'il tient à la main.

Variante : « L'entrée franche ».

« Je me suis ruiné pour l'engraisser, à la fin je ne sais plus qu'en faire. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

554. — « **Les animaux rares ou la translation de la Ménagerie royale au Temple.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. II, p. 67 ; Renouvier, t. II, p. 484 ; Champfleury, p. 207 ; Challamel, t. I, p. 362.

Un sans-culotte portant de la main droite une pique et de la main gauche un fouet, conduit un dindon (Louis XVI), une louve (Marie-Antoinette) et trois louveteaux.

Le dindon dit : « A moi, La Fayette, ou sinon on me mènera à la guillotine. » La louve : « Ah ! maudits jacobins, ils ont fait échouer tous mes projets. » Le sans-culotte : « Maudits animaux, nous les engraissions de notre sang et ils voulaient nous faire égorger. »

(Eau-forte coloriée.)

CHAPITRE IV

EXÉCUTION DE LOUIS XVI (21 JANVIER 1793) (555-561)

---

555. — « **Louis le traître, lis ta sentence.** » — Carnavalet ; Challamel, t. I, p. 381 ; Jaurès, t. II, p. 777 ; Renouvier, t. II, p. 486.

Une main trace sur un mur, historié d'une guillotine, une légende où s'expriment ces sentiments patriotiques.

(Aquatinte anonyme.)

556. — « **Le nouvel Astre français ou la Cocarde tricolore suivant le cours du Zodiaque.** » — Carnavalet.

Le Temps, armé d'une faux se terminant par un éteignoir, éteint des chandelles et des flambeaux qui représente Joseph II, Gustave III, Pie VI, Catherine II, Stanislas-Auguste II, Victor-Amédée III, George III. Au premier plan, le bonnet de liberté sur un socle. Un fût de colonne avec cette inscription : « Louis XVI le traître, le dernier. »

(Aquatinte anonyme.)

557. — « **Le nouveau Calvaire.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 54 ; Champfleury, p. 231.

Louis XVI est mis en croix par les révoltés. Aux deux côtés de cette croix, sont d'autres croix pareilles où sont attachés Monsieur, comte de Provence et Monseigneur, comte d'Artois, « les deux frères, liés par les décrets des factieux. Robespierre à cheval sur la Constitution de 1791, suivi, dit la légende, de la gent jacobine, présente au roi l'éponge imbibée du fiel de ses motions régicides. Le prince de Condé tire son épée du fourreau. La duchesse de Polignac embrasse une des croix. »

(Aquatinte anonyme.)

558. — « **Danse des Jacobins autour de l'échafaud après l'exécution de Louis XVI.** » — Dauban, *la Démagogie en 1793*, Paris, 1868, p. 36.

Des citoyens jurent, sur le fût des canons, de défendre la liberté contre des hordes étrangères. Le citoyen et le soldat s'embrassent. Des jeunes gens épouvantés se jettent dans les bras d'un vieillard, qui déclare necessaire au salut de la patrie cet acte national. Un montagnard, coiffé du bonnet rouge, montre à des citoyennes l'instrument du supplice. Haletants de la soif du sang, des citoyens, le jarret tendu, dansent devant Samson.

(Dessin à la manière de David.)

559. — « **Matière à réflexion pour les Jongleurs couronnés.** » — Carnavalet; Renouvier, t. II, p. 486; Challamel, t. I, p. 39.

La caricature représente la tête de Louis XVI, coupée et dégouttant de sang, avec cette légende: «Qu'un sang impur abreuve nos sillons. »

Au-dessous cette inscription : « Lundi 21 janvier 1793, à 1 h. 1/4 du matin, le tiran est tombé. Ce grand acte de justice imprime un grand caractère à la Convention nationale et la rend digne de la confiance des Français. »

(Aquatinte de Villeneuve.)

560. — « **Réception de Louis Capet aux enfers par un grand nombre de brigands ci-devant couronnés.** » — Carnavalet; Grand-Carteret, p. 55 ; Renouvier, t. II, p. 486; Jaurès, t. II, p. 1301.

« Le parjure Capet, sa tête sous le bras, sort de la barque à Caron. Il est reçu par Charles IX, comme lui assassin des Français, qui le présente à Charles Ier, Joseph II et Léopold II. Sur le devant, ses fidèles agents, Favras, Brisac, etc... »

(Eau-forte de Villeneuve.)

561. — « **Appel aux diables par les corps sans têtes sur les jugements de Dieu.** » — Carnavalet; Renouvier, t. II, p. 486.

Le roi, la reine, le dauphin, la tête sous le bras, se présentent devant Minos.

« Infâmes, scélérats, monstres affreux, dit-il, vous n'êtes pas seulement dignes des enfers. »

(Eau-forte anonyme.)

CHAPITRE V

LES CHEFS DU PARTI MONTAGNARD

(562 à 568)

---

562. — « **Le vrai patriote Chabot.** » — Carnavalet.

Chabot est représenté comme un Janus à deux visages avec cette légende :

« Pas plus que moi ne connaît l'égalité. »
« Amour du peuple ».

(Eau-forte coloriée anonyme.)

563. — « **Diogène coiffé d'un bonnet rouge quitte son tonneau pour donner la main à Marat.** » — Carnavalet.

« Camarade sans-culotte, dit Diogène, je t'ai cherché longtemps. »
Marat répond : « On persécute la vérité. Je n'ai pas d'autre antre. »
(Eau-forte coloriée anonyme.)

564. — « **Triomphe de Marat.** » — Carnavalet.
Couronné, porté sur les épaules d'un citoven et entouré de musiciens et de gens qui chantent, Marat tient un écriteau : « Jugement du Tribunal révolutionnaire qui déclare Paul Marat innocent et ordonne qu'il sera mis en liberté. »
En bas ces vers :

Immortel défenseur du peuple et de ses droits
Il terrassa les grands et renversa le trône,
Fonda l'égalité sur la chute des rois.
De la vertu civique offrons-lui la couronne.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

565. — « **Il y a trop de jour là.** » — Carnavalet.
Caricature contre Marat.
Assis devant une table, dans une prison fermée par un grillage, il tient un livre « l'Histoire des proscriptions. » Il est coiffé d'un bonnet. A ses pieds un chien fume la pipe.
(Gravure au pointillé anonyme.)

566. — « **Le Calculateur Patriote.** » — Carnavalet; Bibl. nat., coll. de Vinck t. II, n° 1614 ; coll. Hennin, t. CXX, p. 17 ; Champfleury, p. 79 et 80 ; Bover de Nîmes, t. I, p. 279.
Un personnage de profil, à gauche, assis à une table supportant des têtes coupées, écrit sur un registre la soustraction suivante :
Qui de 20 paye 5, reste 15. Il a d'un côté un dessin sur lequel on lit : Prise de la Bastille », de l'autre un gros livre sur lequel on lit « proscription ».
Cette estampe vise-t-elle Marat comme le pensait Bruel, ou Camille Desmoulins ?
Il existe plusieurs états de cette caricature.
(Aquatinte noire anonyme.)

567. — « **Martyrs de la Liberté** ». — Carnavalet.
Les trois bustes de Lepelletier, Marat, Chalier sont représentés devant la statue de la Liberté surmontée d'un triangle. A droite, le Panthéon. A gauche, la Bastille en ruines avec un bâton surmonté du bonnet de la liberté et cette inscription :

« Vivre libre ou mourir. »

(Eau-forte anonyme.)

568. — « **Le Restaurateur des Sans-culottes.** » — Carnavalet.

Salle de restaurant où sont représentés plusieurs sans-culottes à table.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE VI

LA TERREUR
(569 à 579)

---

569. — « **Le triumvir Robespierre.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXXV ; Champfleury, p. 229 ; Challamel, t. II, p. 48.

Robespierre presse un cœur et en exprime le sang dans une coupe.

Au-dessous on lit ces vers tirés de La Harpe :

« Ce maître impérieux n'est plus qu'un vil coupable,
Il invoquait la force et la force l'accable,
D'autant plus malheureux quand son règne est passé,
Que sur son propre sort lui-même a prononcé,
Que rien en sa faveur ne peut se faire entendre,
Qu'à la pitié même il ne peut plus prétendre.
La vengeance publique insulte son trépas,
Et mourant dans la fange, on ne le plaindra pas. »

(Gravure au pointillé de Tassart.)

570. — « **C'est ainsi qu'on punit les traîtres.** » — Carnavalet ; Frontispice d'un ouvrage anonyme intitulé : *Portraits exécrables du traître Robespierre et ses complices tenus par une furie*, s. d. ; Champfleury, p. 229.

Une Furie tient quatre têtes coupées dégouttantes de sang. L'une est marquée des lettres R. B. P. désignant Robespierre. Les lettres S. J. inscrites sur le front de la seconde tête sont le signalement de Saint-Just. La troisième est peut-être celle de Couthon.

(Eau-forte anonyme.)

571. — « **La Marmite épuratoire des Jacobins.** » — Champfleury, p. 228, Challamel, t. I, pl. 26 ; Jaime, t. II, p. 176 C.

Une grande marmite contient plusieurs personnages. Robespierre, armé d'une écumoire, pêche les Jacobins qu'il donne à l'épuration. Il tient une loupe pour examiner chaque personnage. Celui qui se trouve placé sur l'écumoire est le célebre Anacharsis

Clootz. Il va aller rejoindre Pereyra Dubuisson, Paoli et Desfieux tombés à terre. Chaumette, Pache, Hebert, Danton, Camille Desmoulins s'agitent dans la marmite et reçoivent l'or tombé des poches d'Anacharsis Clootz.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

572. — « **Duel à outrance.** » — Carnavalet.

« L'empereur feuillant » est attaqué par Robespierre, qui se précipite contre lui avec une lance.

Légende : « Suite du duel le 2 mars 1792. »

Robespierre représente ici le champion de la France républicaine luttant contre la coalition.

(Aquatinte anonyme.)

573. — « **Le Peuple français ou le Régime de Robespierre.** » — Carnavalet ; Challamel, t. II, p. 48 ; Jaurès, t. II, p. 1821.

Un citoyen les yeux bandés est livré à la merci de toutes les furies politiques, de la Force, de l'Injustice, de la Mort. Il joue à colin-maillard, cherche le niveau de l'égalité et dit :

« En vain de tous côtés j'allonge chaque membre,
Tout s'enfuit dans ma main, quand je crois y toucher.
C'est moi dans ce jeu-ci que l'on veut attraper,
Et j'en serai longtemps, je crois, le pot de chambre. »

(Eau-forte anonyme.)

574. — « **Plat valet des valets de Robespierre.** » — Carnavalet.

Homme agenouillé, la corde au cou, devant une potence à laquelle il est attaché. A ses pieds, des clefs.

(Eau-forte anonyme.)

575. — « **Ainsi périsse** (*sic*) **les traîtres à la Patrie.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. II, p. 1645.

28 avril 1793 an II de la République à 10 h. 30 du matin.

En haut : *Ecce Custine.*

« Aux mânes de nos frères, sacrifiez par le traître. »

Une main tient une tête coupée.

(Aquatinte de Villeneuve.)

576. — « **La véritable guillotine ordinaire, ah ! le bon soutien pour la liberté !** »

1° Gravure représentant la guillotine sur une estrade, avec un escalier.

2° Même image avec cette inscription :

Traîtres, regardez et tremblez, elle ne perdra son activité que quand vous aurez perdu la vie.

(Eau-forte de Louvion.)

577. — « **Robespierre guillotinant le bourreau après avoir fait guillotiner tous les Français.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXXIII ; Renouvier, t. II, p. 487.

« Le graveur se nommait Hercy et pava son œuvre de sa tête. Elle fut offerte par le fils du conventionnel Comtois au comte de Seraincourt. » (Note de Herluisen donateur de cette pièce à Carnavalet.)

Robespierre marche sur deux volumes : *Constitution de 1791* et *Constitution de 1793*. Des guillotines sont destinées au Comité de Salut public, aux Jacobins, aux Cordeliers, aux Brissotins, Girondins, Philipotins, Chabotins, Hébertistes, Nobles et Prêtres, gens de talent, vieillards, femmes et enfants, soldats et généraux, autorités constitutionnelles, à la Convention nationale, aux sociétés populaires.

Le monument funéraire en forme de pyramide porte : « Ci-gît toute la France. »

(Eau-forte et burin.)

578. — « **Le Propagandier.** » — Carnavalet.

Des soldats de Bender font marcher un jacobin. Des jacobins sont pendus à un arbre. Le maréchal de Bender, Brissot, Basire, Isnard, Guadet s'enfuient.

Sur l'arbre cette inscription : « Mille écus à gagner pour celui qui livrera un jacobin. » En haut de l'arbre, sur un drapeau flottant, au-dessus des jacobins pendus : « Ah ! le beau fruit ! le maréchal de Bender est l'exécuteur des hautes œuvres. » Brissot, Basire, Guadet disent : « Nous y périrons. »

(Aquatinte de Webert.)

579. — « **Grand-maître de l'Ordre du cordon gris en habit de cérémonie.** » — Carnavalet.

Le grand-maître de l'Ordre est représenté comme un personnage en chemise enchaîné avec ce mot (Orlé-s).

Un homme du peuple le tient et le surveille.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE VII

LA RÉACTION THERMIDORIENNE CONTRE LA TERREUR

(580 à 593)

---

580. — « **L'Anarchie.** » — Carnavalet ; Bibl. nat., coll. de Vinck, t. II, n° 2900 ; Jaurès, t. II, p. 613.

Factus sum in proverbium.
« Je suis devenu proverbe. »

Un personnage, à chevelure formée de serpents, portant sur sa poitrine un médaillon avec ces mots, tient de la main droite une plume et de l'autre un papier avec ces mots « Apologie du vol. » A gauche, un garde poursuit trois femmes qui dérobent du sucre et crie : « Alte-là ! vous brissotez les propriétés. » (*sic*). « Le 25 février 1793 (lit-on en note) on vit paraitre des attroupements de femmes à la tête desquels se trouvaient des domestiques d'aristocrates, des émigrés même. Ceux qui dirigeaient ces rassemblements donnaient pour motif apparent la cherté du savon, du sucre et autres denrées. »

Lire la brochure, *le Dernier cri des sans-culottes qui manquent de pain*, Paris, s. d., Bibl. nat., imp. Lb[41] 609.

(Aquatinte de Villeneuve.)

581. — « **Tous les hommes sont égaux devant la loi.** » — Carnavalet.

Des guerriers combattent en haut d'une pyramide surmontée d'un arbre auquel est accroché le bonnet de la Liberté. En bas un noble et des abbés essayant de détruire le rempart.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

582. — « **Le Dégel de la Nation.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 59 ; Challamel, t. I, p. 306.

« Les sans-culottes ont élevé la statue de la Nation sur des immondices pétrifiées par l'air qui la fait fondre. Le soleil royal rend inutiles les efforts des Jacobins. Des tombereaux sont là où des conducteurs jettent avec leurs pelles des Feuillants, des Jacobins comme Barnave, Gorsas, Prudhomme. Fauchet et Brissot soufflent sur la statue. »

(Aquatinte anonyme.)

583. — « **Fin tragique de la Révolution française.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 60.

Une pyramide dans laquelle est un médaillon avec deux ânes criant : « Nous sommes tous égaux. » A droite, Voltaire dit : « Quand est-ce que finiront vos sottises ? » A gauche, un personnage le long de la pyramide crie : « U. f. U. f. Quelle cochonnerie ! »

Au premier plan, un arlequin porte sur son dos le décret de la Convention nationale, « la Constitution de 1793 » et dit : « Au traître, à la guillotine. » Un personnage se soulage sur un drapeau. Un oiseau crie en haut de la pyramide « cras-cras ».

(Eau-forte anonyme.)

584. — « **Intérieur d'un comité révolutionnaire. (Paris, 1795).** » — Bibl. nat.; coll. Hist. de France 1795 ; Jaurès, t. II, p. 1325.

Dans une grande salle carrée qui reçoit le jour par deux fenêtres

du fond et dont une longue table occupe le milieu, le Comité révolutionnaire est assemblé. Sur la porte qui s'entr'ouvre pour laisser passage à un noble, sa femme et son enfant, on lit ces paroles : « Ici, on se tutoyent, fermés la porte, s'il vous plaît. » De l'autre côté, entre les fenêtres, les bustes de Le Pelletier et de Marat. Une pique scellée dans le mur soutient à la fois un bonnet phrygien, et la Déclaration des droits de l'homme. On fume, on joue, on boit. Sur un tréteau, deux personnages signalent, par un geste véhément, la présence de deux ci-devant qui présentent un passeport à signer. Le président se lève et étend le bras pour qu'on lui passe le papier à viser. Le greffier écrit les noms des ci-devant pendant que trois ou quatre membres du comité hurlent des injures.

(Dessin de Bocquet.)

585. — « **Acte de justice du 9 au 10 thermidor.** » — Vente Clément, 1873.

« Le bras de la Justice tient un œil et une oreille. Le vent de la tempête, faisant tomber des têtes d'un panier, souffle sur la tête couronnée de poignards de Robespierre, tenue par une des deux furies qui entraînent d'autres têtes. A droite deux colonnes, surmontées de deux têtes, symbolisent la haine et la colère. Au milieu, un monument d'horreur formé d'os et de crânes. L'hymne à sa gloire est chanté par Cerbère. »

(Eau-forte d'après Viller, rue d'Angoulême.)

586. — « **Les Formes acerbes.** » — Carnavalet, Challamel, t. II, p. 51 ; Renouvier, t. II, p. 87 ; Jaime, t. II, n° 12 C.

« L'homme qui occupe le milieu du tableau foule à ses pieds des milliers de cadavres, décapités, dont une meute de tigres se disputent les restes palpitants. Placé entre deux échafauds, il remplit du sang qui coule de l'un une coupe fumante, pendant qu'il épuise avidement le sang qu'il vient de recueillir à l'autre. Un de ses complices que l'excès de ce breuvage a vaincu sans l'assouvir, reprend des forces à côté de lui pour le remplacer quand il sera rassasié. Au delà d'un ravin profond que les flots de ce sang répandu ont creusé, une foule d'hommes, de femmes et d'enfants qui viennent de franchir le seuil de la prison, élèvent vers le ciel leurs acclamations reconnaissantes. Au-dessus d'un nuage qui se dissipe, on reconnaît la France, éclairée par la Raison, qui vient de dévoiler la Verité. Un génie proclame le 9 thermidor, et avec lui le retour de l'humanité, de la justice, de la vertu. »

(Eau-forte anonyme.)

587. — 1° « **Président d'un Comité révolutionnaire s'amusant de son art en attendant la levée d'un scellé.** » — Carnavalet ; Jaime, t. II, n° 27 C ; Grand-Carteret, p. 60 ; Jaurès, t. II. p. 1365.

C'est un cordonnier assis qui répare des chaussures.

2° « **Président d'un Comité révolutionnaire après la levée d'un scellé.** » — Carnavalet ; Jaurès, t. II, p. 1373 ; Jaime, t. II, n° 27 C.

Il emporte dans ses poches des cuillers et fourchettes en argent.

(Eaux-fortes coloriées anonymes.)

588. — « **Un Sans-culotte, instrument des crimes, dansant au milieu des hommes, vient outrager l'humanité pleurant auprès d'un cénotaphe.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 61.

Il croit voir l'ombre de l'une des victimes de la Révolution qui le saisit à la gorge. Cette effrayante apparition le suffoque et le renverse.

Le Sans-culotte tient un drapeau avec ces mots : « Fête du 21 janvier » et danse sur des papiers intitulés « liste des noyés, pillage, incendie. » Dans le fond, des scènes de carnage.

(Pièce ronde en couleur.)

589. — « **Le Miroir du passé pour la sauvegarde de l'avenir ou tableau parlant du gouvernement cadavéro-faminocratique de 93 sous la tigrocratie de Robespierre et compagnie** » — Arsenal, t. 222 ; Renouvier, t. II, p. 488.

Gravure accompagnée de l'explication suivante :

« 1. Affiliation de la Mort au club des Niveleurs ou des brûleurs, égorgeurs, voleurs ;

2. Les cordons bleus de l'ordre du Caveau attendent la réception de la sœur niveleuse. Ce sont Hébert, Chaumette, Fouquier-Tinville, Carrier le Bon et Couthon. Robespierre tient la faux de la mort et montre un papier (loi du 22 prairial et du 17 septembre) ;

3. La Mort à la tribune prêche le pillage et l'incendie ;

4. Les secrétaires de la Mort écrivent avec un poignard dans une jatte de sang qui est l'encrier ;

5. La Tribune des chevaliers du Cimetière cadavérocrate écoute les prédications de la dame du Niveau ;

6. Les Tribunes populacières sont représentées par des hommes et des femmes avec des bandeaux sur les yeux et des chauve-souris voltigeant sur la tête ;

7. Une femme adresse une poignée de serpents à ses mandataires ;

8. Régénération du poulailler par des fouines énergiques ;

9. Les corbeaux de la Révolution ou les Cadavérocrates s'entretuant pour la curée des propriétaires égorgés ;

10. Un souverain à la Marat reçoit un quarteron de pain noir d'un démon ;

11. Une malheureuse femme de Sans-culotte expire avec son enfant dans les bras.

En haut, une main armée d'un poignard : « prendre et tuer. Stupete gentes. »

(Eau-forte et burin.)

590. — « **Un Club de femmes en 1793.** » — Carnavalet; Jaurès, t. II, p. 1309.

Femme en chaire haranguant d'autres femmes. Elles portent un bonnet orné de la cocarde, applaudissent ou se disputent.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

591. — « **Le Pouvoir de la Liberté ou l'effroi des Égoïstes et des Aristocrates. Dédié aux héroïnes françaises.** » — Carnavalet.

Des femmes défendent une citadelle. Des soldats les massacrent. On lit : « Hé bien, tas d'êtres vils et infâmes, avez-vous oublié ce que furent les Lacédémoniennes, les Spartiates et les Beauvoisiennes? Croyez-vous que les républicaines françaises soient moins insensibles pour leur liberté? Si nos hommes trahissent, fuient ou périssent, nous vous ferons danser la carmagnole au son du canon. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

592. — « **Liberté Française sous le règne des rois de la tyrannie.** » — Carnavalet.

Une femme en cage est vue à travers des barreaux.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

593. — « **Vive la Liberté.** » — Carnavalet.

Un arbre sans racines avec cette inscription : « Vivre libre ou mourir. » A gauche, le bonnet de la Liberté.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

CHAPITRE VIII

Caricatures contre les Anglais

(594 a 608)

---

594. — « **La Grande Éguiserie royale de poignards anglais.** » — Archives nationales, A F II, 66, dossier 489, fol. 24.

Le Comité de Salut Public arrête qu'il sera délivré au citoyen Dubois, peintre et graveur, un mandat de 1500 livres pour 1000 exemplaires de la caricature de *la Grande Eguiserie royale de poignards anglais*. Le 11 prairial an II.

Cette pièce est insérée à la fin du volume, avec cette légende : « Le fameux ministre Pitt aiguisant les poignards avec lesquels il veut faire assassiner les défenseurs de la liberté des peuples. Le gros Georges Dandin tournant la roue et haletant de fatigue. »

Un des poignards porte cette inscription : « Aimée-Cécile Regnault ».

Trois paquets de trois sacs avec ces mots : « Cordai, assassin de Paris l'Admiral. »

Voir Aulard, *Études et leçons sur la Révolution française*, 1re série, Paris 1893, p. 264.

(Gravure en couleurs.)

595. — « **Pitt mettant l'Angleterre en équilibre sur une loterie.** » — Archives nationales AF II, 66, dossier 489, fol. 28, 30 prairial an II.

Le Comité de Salut Public arrête qu'il sera délivré au citoyen Godefroid un mandat de 1500 livres pour 1000 exemplaires d'une caricature représentant *Pitt mettant l'Angleterre en équilibre sur une loterie et renversée par un sans-culotte.*

Signé : PRIEUR.

596. — « **Constitution d'Angleterre ou le Triomphe du Ministre Pitt foulant aux pieds la couronne d'Angleterre.** » — Carnavalet.

D'une main Pitt tient une chaîne dont il a su charger la Nation et le roi. De l'autre, il porte le drapeau de l'esclavage. Une foule de gens agenouillés l'entoure.

A droite, un échafaud.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

597. — « **Martin Pitt a attaché à son char celui de Georges Dandin qu'il mène par la bride. Le spectre s'appesantit sur le léopard enchaîné et les droits du peuple anglais sont outragés.** » — Carnavalet.

Un char contient deux personnages à tête d'âne et est conduit par un léopard.

(Aquatinte de Duval à Paris.)

598. — « **M. Pitt fabricant de nouvelles télégraphiques.** » — Jaime, t. II, n° 55 C.

« Caché derrière les planches de sa baraque, Pitt fait mouvoir des fils qui correspondent à de petits cadres où le peuple lit les fausses nouvelles qui le rassurent. Au-dessous de ce mécanisme, se trouve une sorte d'auge dans laquelle le bon peuple vient verser ses écus en échange des mensonges qu'on lui donne. Un homme du peuple s'est laissé prendre à cet appât et pendant que son petit enfant réclame son pain, le pauvre homme qui a rempli une vieille culotte de bonnes guinées, les verse dans le trésor de Pitt. Plusieurs hommes d'État s'empressent de recueillir leur

conquête, en remplissant des sacs, et en riant. A gauche, dans le fond, un personnage monté sur la tête et les épaules de trois autres pour saisir les dépêches télégraphiques dont le ministre donne l'indication.

599. — « **L'Échafaudage prêt à crouler de la puissance britannique.** » — Archives Nationales, AFII, 66, dossier 489, fol. 7, 7 germinal an II.

La Comité de Salut Public, sur la présentation qui lui a été faite par le citoyen Chaudet d'une caricature de sa composition représentant l'échafaudage ridicule et prêt à tomber de la puissance britannique, sous l'emblème d'un léopard apprivoisé monté par la famille de Georges et conduit par Pitt, arrête que l'artiste Chaudet remettra au Comité 1200 exemplaires de cette caricature et qu'il lui sera donné en indemnité un mandat sur la Trésorerie nationale de la somme de 1440 livres à prendre sur les 50 millions dont le Comité peut disposer.

CARNOT, COLLOT D'HERBOIS, VIRIEU.

600. — « **Subsistance portée par le duc d'York à Toulon.** » — Carnavalet.

Le duc d'York porte sur son dos un sac d'où sortent des pièces d'or. On voit apparaître une tête couronnée, un serpent et une épée.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

601. — « **Le duc d'York roi des sections de Toulon armé du flambeau de la Discorde et du serpent de l'Envie.** » — Carnavalet.

Il est représenté par un « spectre à tête de loup (dit la légende), désignant que les tirans sont des loups ravisseurs » et est accompagné du léopard anglais.

(Eau-forte coloriée.)

602. — « **La fuite du Roi des Marmottes.** » — Archives nationales AFII, 66, dossier 489, fol. 42, 14 vendémiaire an III.

Le Comité de Salut Public arrête qu'il sera délivré au citoyen Naigeon un mandat de 1.250 livres pour 1.000 exemplaires de la caricature *la Fuite du Roi des Marmottes*, qu'il a fournis au Comité.

(Cette pièce est insérée sous le n° 62, à la fin du volume.)

(Eau-forte coloriée anonyme.)

603. — « **La Vénalité des orateurs anglais.** » — Archives nationales AFII, 66, dossier 489, fol. 20 et 21, le 11 prairial an II.

La Comité de Salut Public arrête qu'il sera délivré au citoyen Massard, peintre et graveur, un mandat de la somme de 1000 livres pour 1000 exemplaires de la caricature *la Vénalité des orateurs anglais*, lesquelles 1000 livres seront prises sur les 50 millions mis à la disposition du Comité.

604. — « **L'Armée Royal-Cruche.** » — Archives nationales, AFII, 66, dossier 4896, fol. 17, 29 floréal an II.

Le Comité de Salut Public, sur la présentation qui lui a été faite par le citoyen David, peintre, de deux caricatures de sa composition : l'une représentant une armée de cruches, commandée par George mené par le nez par un dindon, l'autre représente le Gouvernement anglais sous la forme d'une horrible et chimérique figure, revêtu de tous ses ornements royaux, arrête que l'artiste David remettra au comité 1000 exemplaires de chacune de ces caricatures, 500 en noir, 500 en couleur, et qu'il lui sera donné en indemnité un mandat de 3000 livres à prendre sur les 50 millions dont le Comité peut disposer.

Signé : CARNOT et C. A. PRIEUR

Cf. Archives nationales. AFII, 66, dossier 489, fol. 1, 12 septembre 1793.

Le Comité de Salut Public de la Convention nationale arrête que le député David sera invité d'employer les talens et les moyens qui sont en son pouvoir, à multiplier les gravures et les caricatures qui peuvent réveiller l'esprit public et faire sentir combien sont atroces et ridicules les ennemis de la liberté et de la république.

Ont signé : CARNOT, BARÈRE, HÉRAULT
BILLAUD-VARENNE, A. PRIEUR.

Archives nationales, AFII, 66, dossier 489, fol. 18.

État des dépenses qu'occasionnera la gravure d'un dessin intitulé : *l'Armée Royal-Cruche :*

Pour le graveur.....	550 liv.
Pour les frais d'impression.	12 »
Pour papier les 100 feuilles.	15 liv.
	577 liv.

Cf. Archives nationales, AFII, 66, dossier 489, fol. 5, 4 germinal an II.

Le Comité de Salut Public arrête qu'il souscrit pour 500 épreuves de chacune des gravures faites contre les Anglais par le citoyen Courcelles et marquées 1, 2 et 3 sur les originaux.

605. — « **Le Gouvernement anglais. L'Anglais né libre.** » — Carnavalet.

Légende :

« Le Gouvernement est représenté sous la figure d'un diable écorché tout vif accaparant le commerce et revêtu de toutes les décorations royales ; le portrait du roi se trouve au derrière du Gouvernement lequel vomit sur son peuple une multitude d'impôts avec lesquels il le foudroye ; cette prérogative est attachée au sceptre et à la couronne. »

(Eau-forte de David.)

Archives nationales, AFII, 66, dossier 489, fol. 18 : « Le Gouvernement anglais représenté sous la forme d'une figure horrible et chimérique, revêtu de tous ses ornements royaux. Le roi se trouve au derrière du Gouvernement, lequel vomit sur son peuple une multitude d'impôts qui le foudroie. Cette prérogative est attachée au sceptre et à la couronne.

Il sera placé ainsi

N° 2 *L'Anglais né libre* *Gouvernement anglais.* »

606. — « **Le Neuf Thermidor ou la Surprise anglaise.** » — Arsenal, t. 222 ; Challamel, t. II, p. 49.

La France sous la forme d'une autruche « qui a eu le malheur, dans sa première ponte, de ne donner que des monstres, que la journée du 9 thermidor a fait disparaître. L'autruche, plus heureuse dans sa deuxième ponte, offre un ami de la paix et de la tranquillité ». Un Anglais occupé à manger est frappé de ce changement et témoigne sa surprise.

(Eau-forte coloriée par Louvion.)

607. — « **Le Contraste.** » — Carnavalet ; Challamel, t. II, p. 3.

Légende :

« Liberté française. »
« Liberté anglaise. »

Une furie tient une tête à la pointe d'une pique et agite un poignard.

Une femme symbolisant la Justice tient une balance, un papier.

Sous la première pièce on lit : Athéisme, cruauté, anarchie, meurtre, perfidie, ruine de la nation et des particuliers.

Sous la deuxième : Religion, indépendance, loyauté, justice, prospérité nationale, bonheur.

(Eau-forte anonyme.)

608. — « **La Savonnette à Vilain.** » — Carnavalet.

Légende :

« Nouvelle manière de faire la barbe aux Anglais, dessiné d'après nature à Dunkerque et Toulon. »

Un Anglais est assis sur des balles entre un soldat français qui le menace de son sabre et un citoyen coiffé du bonnet phrygien qui lui frictionne la joue avec une balle.

(Eau-forte coloriée de Duval, à Paris.)

CHAPITRE IX

LES GUERRES DE LA RÉPUBLIQUE
(609 A 629)

---

609. — « **Congrès des rois coalisés ou les Tyrans couronnés par le coq gaulois.** » — Carnavalet; Jaime, t. II, n° 40 H.

« Le bonnet phrygien, symbole de la République française, épouvante de son éclat les rois qui viennent de dérouler la carte de France dans une pensée de partage. Le coq gaulois, serrant entre ses serres le signe de l'Egalité, d'où s'élancent les flèches de la foudre, couvre de flammes les fronts des conjurés. L'empereur d'Autriche, coiffé à la Coblentz, rejette ce bonnet dont il a peur, tandis que son aigle à deux têtes entraîne, en expirant, la couronne des Césars. Le roi de Prusse vole à son secours. Catherine est sur le point de risquer une nouvelle enjambée, mais le feu révolutionnaire incendie les magnificences de son trône. Le roi de Pologne, exclu de la conférence, fait allusion à sa triste couronne déjà brisée. Amédée, le roi des marmottes, voit le calcul de ses deux gendres réduit à néant. Le roi d'Espagne porte, aveuglé, la main sur ses yeux. George jette l'or de la corruption sur le conseil de Pitt, qui cherche à crocheter Toulon. De dessous la table sort un singe (le roi de Naples). Il fait cadeau d'une haquenée au Saint-Père qui, cloué sur le Saint-Siège, tient d'une main incertaine la bulle dont il espérait des merveilles. »

Archives nationales, AFII, 66, dossier 489, fol. 3, 2 nivôse an II.

Le Comité de Salut Public arrête qu'il sera payé par la trésorerie nationale, au citoyen Mailly, artiste, la somme de 1.000 livres pour le prix de la gravure d'une caricature intitulée : *le Congrès des Rois.*

610. — « **La Coalition des rois ou des brigands couronnés contre la République française.** » — Jaime, t. II, n° 102 C. décrite dans la *Gazette française.* Cf. Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire.* Paris, 1898, t. I, p. 45.

« Une foule de gravures offre chaque jour les caricatures les plus heureuses sur la perversité des tyrans. Il vient d'en paraître une qui a pour titre : *la Coalition des rois ou des brigands couronnés contre la République française.*

Cette gravure représente tous les rois coalisés sous la figure d'animaux féroces et sauvages. Le roi de Prusse y paraît sous la

forme d'un hibou, l'empereur sous la forme d'une autruche, l'impératrice sous la forme d'une laie, le prince d'Orange sous la forme d'un crapaud, Brunswick sous la forme d'un cochon, le pape sous la forme d'un âne couronné, Pitt sous la forme d'un renard, George sous la forme d'un dindon. Tous ces personnages sont dans une attitude convenable à leur situation. Cette ménagerie est dominée par un rocher sur lequel paraît le peuple français qui terrasse la tyrannie et qui vient jeter l'épouvante parmi les rois. Au bas de cette gravure est gravé un vaudeville où le caractere de chaque puissance est tracé avec esprit et vérité. Une pareille caricature ne peut que contribuer à répandre les principes républicains en faisant mépriser les ennemis de la République. »

Cette caricature est également signalée et décrite dans *les Nouvelles politiques nationales et étrangères* du 8 fructidor.

Voir aux Archives nationales, AFII, 66, dossier 489, fol. 44.

Le Comité de Salut Public, 14 vendémiaire an III, arrête qu'il sera délivré au citoyen de Roo un mandat de 1250 livres pour 1000 exemplaires de la caricature *la Coalition des Rois*, qu'il a fournis au comité.

(Cette pièce est insérée à la fin sous le n° 64).

(Eau-forte coloriée anonyme.)

611. — « **L'Enjambée impériale.** » — Bibl. nat., coll. Hennin, t. CXXIII, p. 29 ; Boyer de Nîmes, t. I, p. 193 ; Jaime, t. II, n° 39 H.

Catherine de Russie est supposée avoir un pied sur la Russie et l'autre sur une des mosquées de Constantinople. Plusieurs rois grotesquement rangés au-dessous d'elle ont des rouleaux qui leur sortent de la bouche et sur lesquels sont écrits ce qui suit :

Le grand seigneur est censé dire : « Et moi aussi j'ai contribué à l'agrandir. »

L'empereur : « Pour moi je n'ai rien à me reprocher de ce côté-là. »

Le roi de Prusse : « Peste, ce n'est pas là des ouvertures de paix. »

Le roi de Suède : « Parbleu, elle n'avait que faire de moi, toute l'armée turque y passerait. »

Le roi d'Angleterre : « Pour ma prérogative, il y a quelque chose là-dessous. »

Le roi de France : « Nous avons fait une bien autre enjambée. »

Le roi d'Espagne : « Au miracle. »

Le pape : « Gare, mes chers fils en Jésus-Christ, voici un abyme prêt à vous engloutir. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

612. — « **Le Jeu de l'émigré. Au premier coup c'est bien jouer.** » — Carnavalet.

L'Impératrice de Russie, l'Empereur, le comte d'Artois, le roi de Suede, le roi de Prusse, Monsieur regardent des quilles tombées à

terre qui représentent Vergniaud, Condorcet, Chabot, Basire, Guadet et Isnard.

(Extrait de la *Collection complète des caricatures*, qui se trouve chez Webert.)

613. — « **L'Empereur à deux visages.** » — Boyer de Nimes, t. I, p. 283.

Caricature contre Léopold.

L'empereur est en pied avec un double visage. La moitié de son corps est vêtue d'une redingote à l'italienne, l'autre moitié porte l'armure de chevalier. Sa main droite tient une torche, sa main gauche est appuyée sur un livre intitulé : « Traité complet de dissimulation, très augmenté, à l'usage de l'illustre maison d'Autriche. » Une couronne impériale surmontée d'une girouette aux armes de la maison d'Autriche est posée sur sa tête.

(Aquatinte anonyme.)

614. — « **Le Sauveur de la Belgique.** » — Carnavalet ; Challamel, t. I, p. 414.

« Marche précipitée du perfide Dumouriez vers Paris pour protéger la partie saine de la Convention nationale, c'est-à-dire les soi-disant opprimés par une faction scélérate siégeant à la Montagne. »

Sur son sabre est écrit : « Je veux un roi. »

(Aquatinte de Villeneuve.)

615. — « **Arlequin général d'armée.** » — Carnavalet.

Légende :

« Le commandant en chef de l'armée des patriotes campée auprès de Bréda, ne voulant pas être connu, ne quitte jamais le masque ni l'habit d'Arlequin. C'est donc un important personnage. Le gouvernement impérial a mis sa tête a prix pour 30.000 florins ou 20.000 écus de monnaie de France ; lui, de son côté, a fait afficher à Bruxelles la tête de M. de Trautmansdorf au même prix. »

Arlequin à cheval paraît désigner Dumouriez.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

616. — « **Retour du roi de Prusse et des débris de son armée reçu par le prince Henry.** » — Carnavalet.

Il est à cheval, les mains jointes. Le prince Henry lui présente des verges.

Au-dessous de l'estampe ces mots :

« Vous n'avé (*sic*) pas voulu profité (*sic*) des sages avis que je vous avais donnés, voilà les lauriers que vous avez bien mérités ; vous croyiez qu'il était bien facile de vaincre les Sans-culottes, mais ils ont chassé votre armée avec la force et sans souliers. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

617. — « **Rentrée joyeuse et triomphante de Don Quichotte prussien en Allemagne, après la conquête de la France, sous la conduite de l'Aigle autrichien.** » — Carnavalet.

Deux personnages placés à rebours sur un cheval. L'un dit : « Comme ils se battent, ces chiens de Sans-culottes. » L'autre dit : « Qui l'aurait cru, j'allais vaincre, hélas je suis f... »

L'aigle qui les conduit dit : « Volons à de nouvelles conquêtes. »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

618. — « **Le Fameux Bender, épouvantail allemand.** » — Carnavalet.

Homme dont les jambes sont formées d'un pieu enfoncé dans les herbages.

Il est coiffé d'un bonnet à poil et tient un sabre.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

619. — « **Duel à outrance tel qu'il a eu lieu au pont de Kel. — Botte de Bender portant le coup de Jarnac.** » — Carnavalet; Challamel, t. I, p. 322.

« Luckner recevant le coup. Le Maréchal Rochambeau vient pour fermer l'écurie quand les chevaux sont volés. Le général Lafayette, voyant où le coup porte, se dispose à pleurer. »

(Aquatinte anonyme.)

620. — « **A qui mal veut, mal arrive.** » « Les Commissaires devenus otages, arrestation de Dumouriez. » — Carnavalet; Jaurès, t. II, p. 1181.

Sept personnages assis, coiffés d'un bonnet rouge, attachés à un mur par une corde passée au cou, avec ces inscriptions : « C'en est fait de nous. — Pas un trou pour échapper. — Damnation sur le traître Dumouriez. — Que diable, est-ce un traitement à faire subir aux commissaires d'une grande nation ? »

(Eau-forte coloriée anonyme.)

621. — « **Bombe nationale.** » — Carnavalet ; Grand-Carteret, p. 60.

Légende : (*sic.*)

« Un bonnet servant de couronne à un ballon auquel est adaptée une nacelle, dans laquelle sont plusieurs voyageurs aériens, parcourant le camp des Autrichiens et jetant sur leurs têtes quantité de bonnets et cocardes. On voit avec quelle ivresse ils reçoivent ces gages en insultant à la lâcheté des Français émigrés qui les font agir contre notre sainte liberté. L'armée française de l'autre rive du Rhin témoigne par les gestes de la plus grande satisfaction les sentiments qu'elle éprouve de voir la chute des dessins des despotes qui croyaient nous asservir. »

(Eau forte coloriée anonyme.)

622. — « **Bombardement de tous les trônes d'Europe et la chute des tyrans pour le bonheur de l'univers.** » — Carnavalet.

Montée sur trois rangs de membres de l'Assemblée nationale, agenouillés et déculottés, la Liberté, tient un bonnet rouge. Elle allume un canon intitulé « Emétique » dans le dos de Louis XVI couronné, qui vomit ces mots : « Pour la Liberté *Veto* ». Dans le ciel apparaît un aigle tenant dans son bec une couronne sur laquelle est inscrit : « Protection de l'Empire.» Il s'exclame : « Sans ces chiens de Sans-culottes je vous garantirais. » A droite, dans un groupe de rois, Catherine s'écrie : « Retournez-vous, poltrons, je vous ferai tous mordre la poussière. » Le pape à ses côtés dit : « Saint-Pierre et Saint-Paul ayez pitié de moi ». Du côté des Sans-culottes sortent ces mots : « Liberté, ça ira. »

(Eau-forte coloriée de l'Imprimerie du Culte social, 41, rue du Théâtre-Français, Paris.)

623. — « **Le Général d'Alton dansant une bourrée sur l'air des Volontaires brabançons.** » - Carnavalet.

Un lion tient le général par une chaîne ; elle est passée dans le nez du général. A droite, un tambour.

(Eau-forte et burin anonyme.)

624. — « **Rage et désespoir du petit électeur de Trèves en apprenant la résolution du Roi des Français de lui faire la guerre s'il protège plus longtemps les rassemblements des Émigrés.** » — Carnavalet.

(Eau-forte coloriée anonyme.)

625. — « **Correction Républicaine.** » — Carnavalet ; Jaime, t. II, p. 181 C. ; Voir aux Archives nationales. AFII, 67, dossier 489, fol. 33, 14 thermidor an II.

Jourdan et Pichegru, tenant chacun une poignée de verges, frappent à tour de bras, le premier Cobourg, le second le duc d'York, représenté en petit garçon avec des oreilles d'âne.

Le Comité de Salut Public arrête qu'il sera délivré au citoyen Dubois, peintre, un mandat sur la Trésorerie de 1250 livres, pour le prix de 1000 exemplaires de la caricature la *Correction républicaine*, qu'il a fournis au Comité.

(Eau-forte coloriée de Dubois.)

626. — « **La Pelle et les sabots sont du même bois.** » — Bibl. nat., coll. Histoire de France, 30 mai 1792.

Un personnage est assis, attaché à un poteau, les mains jointes et suppliant : *Miserere* Il invoque Notre-Dame de Bon Secours qui apparaît dans le ciel, symbolisant l'Assemblée Nationale. A droite de l'estrade où il est cloué au pilori, s'avancent les créanciers dont l'un montre un papier intitulé « 3 millions en papier à prendre sur le trésor public, décret du 30 mai 1792. » En haut

du poteau où il est attaché, on lit cette pancarte : « Guillaume tel qu'il le mérite pour le déficit de trois millions. »
(Aquatinte anonyme.)

627. — « **Révolution de Pologne.** » — Archives nationales, AFII, 66, dossier 489, fol. 36.
24 thermidor an II.
Le Comité de Salut Public arrête qu'il sera délivré au citoyen Bouarme, un mandat de 1250 livres, pour 1000 exemplaires de la caricature la *Révolution de Pologne* qu'il a fournie au Comité.

628. — « **La Lanterne magique** ». — Archives nationales AFII, 66, dossier 489, fol. 30 :
6 messidor an II.
Le Comité de Salut Public arrête qu'il sera remis au citoyen Dupuis, peintre, un mandat sur la Trésorerie nationale de la somme de 1150 livres, pour prix de 1000 exemplaires de la cariture de *la Lanterne magique* qu'il doit fournir au Comité.

Signé : Billaud-Varenne, Lindet, Barère, Prieur.

629. — « **Liberté triomphante ou les Sans-cœurs terrassés.** » — Carnavalet.
Une femme tenant la foudre et le bonnet de la liberté menace Léopold, le Grand Condé, Mirabeau-Tonneau. A droite, apparaissent les volontaires patriotes.
(Aquatinte anonyme.)

APPENDICE

ALMANACHS ET FRONTISPICES OU ILLUSTRATIONS DE PAMPHLETS

(630 a 667)

---

630. — « **L'Abeille aristocrate ou Étrennes des honnêtes gens** », à Rome, 1790. — Bibl. nat., Lc [22], 11 ; Tourneux, t. II, n° 11720.
Publication royaliste. Frontispice au pointillé représentant la France monarchique poignardée par un patriote dont les traits rappellent ceux de Mirabeau.

631. — « **Vignette du Père Duchesne, dite au Memento mori.** » — Bibl. nat., Lc², 508. Voir Charles Brunet, *Le Père Duchesne d'Hébert ou notice historique et bibliographique sur ce journal publié de 1790 à 1794*. Paris 1759.

Il fume sa pipe, tient de la main droite une hache et de la gauche un pistolet. A gauche, une table avec un verre et une bouteille. Le fusil est appuyé sur le tuyau du poêle. A droite, à ses genoux, un abbé s'approche, les mains jointes. Dans le fond, une croisée.

Variante, Bibl. nat., Lc², 513.

Les barreaux de la croisée, au lieu d'être placés en croix, forment un grillage. « *Memento mori, sacrée calotte.* »

Avis du Père Duchesne : « J'avertis que je mettrai mon véritable portrait à toutes mes feuilles et que l'on me reconnaîtra à une gravure portant d'une main une hache et de l'autre tenant un pistolet, ayant un sacré calotin à mes pieds. »

Du n° 1 au n° 12, la vignette du Père Duchesne le représente une pipe à la bouche et une carotte de tabac à la main. A partir du n° 13, il est représenté une hache à la main et avec le *Memento mori* ; le n° 23 est le premier numéro ayant des fourneaux.

632. — « **Calendrier des bons citoyens, 1791.** » — La gravure de cet almanach représente le Père Duchesne assis sur un coffre où figurent un blason et une fleur de lis renversés, le bras appuyé sur un fourneau et contemplant le globe de l'Univers. A côté de lui, plusieurs fourneaux et un chat qui dort sur un escabeau. L'épitre du Père Duchesne se termine ainsi :

« Si l'ouvrage est mauvais, l'intention est bonne et je me f... de ce qu'on en dira. »

633. — « **Calendrier du Père Duchesne ou le Prophète Sac à Diable pour la présente année 1791.** » — Tourneux, t. II, n° 11732, Paris, imp. du Père Duchesne (1791) ; Bibl. nat., Lc ²², 625.

Le frontispice représente le Père Duchesne lisant dans les astres et est orné de ce distique :

« Triste nom d'un tyran, dans mon observatoire,
Que de sots, de fripons, au temple de Mémoire. »

634. — « **Almanach du Père Duchesne, 1791.** — « Tourneux, 11731.

Frontispice reproduit dans Tourneux, t. II, p. 771.

635. — « **Etrennes à la vérité ou Almanach des Aristocrates** », in-8°, orné de deux gravures en taille-douce, 1790. A Spa, chez Clairvoyant, imprimeur-libraire de leurs Altesses Royales, à l'enseigne de la Lanterne ; Bibl. nat., Lc ²², 18. — Tourneux ; t. II, n° 11723.

La première figure serait un ancien cuivre retouché, un

bonnet phrygien planté sur une pique domine des casques avec ces mots : « Je me ris des despotes. » La deuxième gravure : « Les fripons craignent les réverbères. »

636.— « **Almanach du peuple pour 1792** » par Dusaulchoy. — Bibl. nat., Lc. [22], 382 ; Tourneux, t. II, n° 11747.
Frontispice orné de ces vers :

Auguste vérité, quand tu luis à nos yeux,
La tyrannie expire et le peuple est heureux,

637. — « **Les Lubies d'un aristocrate, almanach nouveau pour l'année 1792** ». A Paris, chez Francion, au Panache blanc. — Bibl. nat., Lc. [22], 43 ; Tourneux, t. II, n° 11745.
Frontispice anonyme dans lequel des hommes montés sur des échelles enlèvent, aux applaudissements des passants, les écussons, couronnes et emblèmes attachés aux murs.
Légende :
« Ainsi que l'Église, dans les jours de pénitence, voilà l'image du Christ et des saints, de même nous voilons tout ce qui pourrait nous rappeler l'éclat de la majesté royale. »

638. — « **Almanach des aristocrates ou Chronologie épigramnatique des apôtres** », à Rome l'an III de la Barnavocratie. — Bibl. nat., Lc. [22] 23 ; Tourneux, t. II, n° 11729.
Frontispice avec cette légende : « L'aristocratie vengée. »
P. 145 : « La Justice démaillotée », autre vignette, gravée sur bois.

639. — « **Almanach de la mère Girard** » pour 1792. — Bibl. nat., Lc. [22], 39 A ; Tourneux, t. II, n° 11742.
Cf. Champier (Victor), *les Anciens almanachs*, Paris, 1886, 44 à 47.
Grand-Carteret, *Bibliographie et iconographie des almanachs français*, Paris, 1893.
(Frontispice anonyme.)

640. — « **Almanach des Émigrants** », Coblentz, 1792. — Bibl. nat., Lc. [22], 32 ; Tourneux, t. II, n° 11736.
Frontispice avec ce quatrain :

« De la France aujourd'hui voilà la triste image,
« Des brigands furieux l'ont mis toute au pillage,
« Ils emportent notre or, laissant des assignats,
« Nos cris sont étouffés par des assassinats ».

641. — « **Almanach historique et critique des députés à la première Assemblée législative, pour l'année 1792.** » — Bibl. nat., Lc. [22], 40 ; Tourneux, t. IV, n° 20641.
« A Coblentz, de l'imprimerie des Princes français, sous les yeux de MM. l'abbé Maury et le marquis de la Querle. »
Le frontispice représente les préliminaires de la pendaison d'une douzaine de députés désignés par des chiffres. (Basire, Bris-

sot, etc...) L'abbé Maury et le cardinal de Rohan remplissent les fonctions d'aumôniers. Le roi de Suède est à la tête d'un peloton de cavaliers parmi lesquels le comte d'Artois, le vicomte de Mirabeau.

« L'almanach est accompagné, dit le titre, de gravures analogues à leur mérite. »

642.— « **Le Guide national ou l'Almanach des adresses.** » — Tourneux, t. II, n° 11730.

« A l'usage des bonnes gens pour faire suite à l'Almanach des aristocrates. De l'imprimerie de la Liberté. L'an dernier de la despotico-jacobinocratie. »

(Frontispice anonyme intitulé *Targinette en goguette.*)

643. — « **Étrennes patriotiques aux armées françaises** », Paris, 1793. — Tourneux, t. II, n° 11751.

Frontispice de Queverdo avec cette légende :

« Guerre aux tyrans, Paix et Liberté aux peuples. »

644. — « **Nouveau Dictionnaire français.** » — Bibl. nat., Lb. [39], 3976 ; Tourneux, t. IV, n° 20601.

« A l'usage de toutes les municipalités, des milices nationales et de tous les patriotes, composé par un aristocrate.

Dans les départements, chez les 40.000 maires, juin 1790. »

Frontispice au lavis, représentant un prisonnier enchaîné par le cou et la taille. Au-dessus : « Vive la Liberté, vive la Liberté. »

645. — « **Louis IX à Saint-Cloud ou Apparition de Saint-Louis à Louis XVI.** » — Imp. des Patriotes ; Bibl. nat., Lb. [39], 4266.

Frontispice gravé représentant Louis IX qui apparaît à Louis XVI dans une forge.

« O père des Bourbons soulage donc mes peines,
« Dois-je passer mes jours à me forger des chaînes. »

Signé : Un ami du roi.

646.—« **La Passion et la mort de Louis XVI, roi des Juifs et des Chrétiens, à Jérusalem** », 1790. — Bibl. nat., Lb[39], 3180 ; Tourneux, t. IV, n° 20869.

Frontispice à l'eau-forte avec cette légende :

« Crucifixerunt eum inter duos latrones » est représenté Louis XVI attaché sur la croix entre le Clergé et la Noblesse.

647. — « **Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche... ou causes et tableau de la Révolution** » par M. le Chevalier de Mayer, S.l. 1794, in-8° ; — Bibl. nat., Lb. [33], n° 6209 B ; Tourneux, t. IV, n° 21267.

Frontispice à l'eau-forte représentant un tombeau, surmonté d'un buste voilé et portant l'inscription suivante que trace un

personnage : « Un trône brillant lui avait été promis, elle n'a pas même un tombeau. »

D'autres eaux-fortes ornent ce volume.

P. 48, « Ils prient pour nous. »

P. 62, « J'ai tout vu, tout su, et j'ai tout oublié. »

P. 74, « Le Palais de ce bon Prince (l'Electeur de Trèves) était devenu le Louvre et Coblentz la première caserne de l'Oriflamme sacré. »

P. 111, « La nuit venait et on les séparait, ils se taisaient. »

P. 131, « Elle est bien faible et vile, la Nation qui pleure et qui égorge en pleurant ses victimes. »

648. — « **Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche**», Londres, 1789. — Tourneux, t. IV, n° 22051.

« Essai historique, 2e partie, chez la Montpensier, hôtel des Courtisanes à Versailles » quatre planches.

P. 53. — 1° L'attouchement de Dilon (*sic*) à Marie-Antoinette au bal.

P. 78. — 2° Le premier baiser avec le jeune commis de la guerre.

P. 89. — 3° Le Décampativos.

P. 115. — 4° Visite chez M. de Maurepas.

649. — « **Vie privée, libertine et scandaleuse de Marie-Antoinette d'Autriche ci-devant Reine des Français** », Paris 1793. — Bibl. nat., Lb. 39, 6208 Réserve ; Tourneux, t. IV, n° 21055.

Les figures des trois premières parties sont obscènes.

650. — « **Vie de Marie-Antoinette d'Autriche femme du dernier tyran des Français, depuis son arrivée en France jusqu'à sa mort.** » — Tourneux, t. IV, n° 21054.

Maison Egalité. Paris, 2e année de la République, quatre parties en trois tomes in-8°.

Le frontispice du t. II représente la comparution de la reine devant le Tribunal.

« Une loi juste autant que nécessaire
Va punir une femme hardie et téméraire. »

Le frontispice du tome III montre la reine sur l'échafaud au moment de l'exécution.

« De l'audace et du crime ainsi telle est la fin.
Tremblez, conspirateurs, c'est là votre destin. »

651. — « **Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France.** » Pour servir à l'histoire de cette princesse. Londres, chez Stampe, 1789, in-8°. — Tourneux, t. IV, n° 21049.

Deux figures à l'aquatinte gravées finement.
La première a pour légende :

« Pan vole annoncer en tous lieux
Qu'un Dauphin est né (*sic*) à la France
Mais garde-toi d'ouvrir les yeux
Sur le secret de sa naissance. »

La deuxième intitulée : « Occupation du R... »

Car après tout n'en pouvant faire
Il peut bien bercer celui-là
Le Débonnaire. »

652. — « **Les Amours de Charlot et Toinette.** » — Tourneux, t. IV, n° 21046.

Pièce contre Marie-Antoinette, pièce dérobée à V. (S. l., 1779, in-8°, avec deux gravures gouachées de Desrais, représentant l'une Marie-Antoinette avec le comte d'Artois, l'autre Louis XVI se soumettant à l'examen de la Faculté de Médecine.

Réimprimée en 1796 dans le *Mornus recidivus* de Mercier. Voir collection Leber à Rouen, n° 2281,

653. — « **La Journée amoureuse ou les derniers plaisirs de M... A..** » — Tourneux, t. IV, n° 21202.

Comédie en trois actes en prose représentée pour la première fois au Temple le 20 août 1792. Au Temple, chez Louis Capet, l'an Ier de la République. Bibl. nat., Lb. 39, 10821, Réserve. Deux figures dont une obscène.

654. — « **Fureurs ut.... de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI, 1791.** » — Tourneux, t. IV, n° 21192 ; Bibl. nat., Lb. 39, 10259, Réserve.

655. — « **Les Derniers soupirs de la g.... en pleurs.** » — Tourneux, t. IV, n° 21190.

Frontispice obscène.

656. — « **La G.... en pleurs.** » — Tourneux, t. IV, n° 21189.

« Au b..., et se trouve au magasin dans les appartements de la reine, l'an de la f... terie 5790. »

Frontispice obscène.

657. — « **Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, Paris, an II.** » Frontispice signé Louvois.

La Reine Marie-Antoinette est entre les mains de ses bourreaux. Au-dessous ces vers :

« Antoinette lubrique ainsi que Messaline,
Pour prix de ses forfaits, gagna la guillotine. »

658. — « **C'est ce qui manquait à la collection.** » A Vienne, en Autriche, 1789. — Tourneux, t. IV, n° 1168.

P. 3, Ode à la Reine. Au verso, petite eau-forte représentant une femme en grand chapeau à califourchon et à rebours sur un âne dont elle tient la queue. Le conducteur de l'animal porte un bonnet surmonté de cornes.

659.— « **Mémoires de la comtesse de Valois de la Motte écrites par elle-même** », avec figures, 1887, Ln[27], 11288. — Tourneux, t. IV, n° 211418.

660.— « **Vie et aventures de la comtesse de Valois de la Motte écrites par elle-même** », avec figures, Londres, 1793, in-12. — Bibl. nat., Ln[27], 11295 Réserve. — Tourneux, n° 21144.

P. 78. Aquatinte de Bosquet.

P. 258 C. (Coigny), un des huit favoris de la reine,

Coigny, brûlant d'un feu nouveau,
D'amour allumait le flambeau,
Sans moucher la chandelle.

661. — « **Second mémoire justicatif de la comtesse de Valois de la Motte écrit par elle-même.** » — Tourneux, t. IV, n° 21143 ; Bibl. nat., La[2], 11289, Réserve, Londres, 1789.

Frontispice : « Sois satisfaite, il va rejoindre Maurepas. »

Cf. Bibl. nat., Lb[39], n° 9479, Réserve. Tourneux, t. IV, n° 21185, « Marie-Antoinette dans l'embarras. »

Frontispice obscène avec cette légende :

« Bravo, bravo, la Reine se pénètre de la patrie. »

662. — « **Histoire naturelle des moines écrite d'après la méthode de M. de Buffon** », ornée d'une figure, Paris, 1790. — Bibl. nat. Lb.[39], n° 8435 ; Tourneux, n° 15451.

La figure qui représente des moines cornus broutant l'herbe aux pieds d'un prieur, est placée entre la préface et le texte.

663. — « **Liste de tous les prêtres trouvés en flagrant délit chez les filles publiques de Paris sous l'ancien régime.** » — Tourneux, 15452.

« Tirée de papiers trouvés à la Bastille. Paris, 1790, in-8°, chez les marchands de nouveautés », Lb.[39], 2988, Réserve.

Frontispice anonyme, grossièrement gravé, représentant l'arrestation d'un moine chez des filles. Sur un papier sortant de la poche des personnages, on lit : « chenue (*sic*) commacaire » (*sic* pour commissaire).

664. — « **La Destruction de l'aristocratisme** (*sic*). » — Tourneux, t. IV, n° 21178.

Drame en 5 actes en prose destiné à être représenté sur le

théâtre de la Liberté. A Chantilly, par ordre et sous la direction des princes fugitifs, 1789, in-8°.

Cinq figures dont l'une représente Marie-Antoinette et Mme de Polignac tendrement enlacées : « Je ne respire plus que pour toi. »

665. — « **La Constitution en vaudeville** » suivie des Droits de l'homme, de la femme. — Tourneux, t. II, n° 11744. Paris, 1792 ; Lc 22, 42.

Frontispice représentant un patriote jouant avec une émigrette.

666. — « **Folies nationales pour servir de suite à la Constitution en vaudeville**, 1792. » — Tourneux, t. II, n° 11744 ; Bibl. nat., Lc 22, 42.

Frontispice représentant un aristocrate qui tient une marotte près d'un poignard posé sur une table avec cette légende :

« La marotte est pour moi,
« Le poignard est pour les autres. »

667. — « **La Révolution française en vaudeville.** » — Coblentz, 1792 ; Bibl. nat., Lc 32, 31 ; Tourneux, t. II, n° 11737.

Frontispice satirique anonyme.

BIBLIOGRAPHIE

Actes du Comité de Salut Public, Arch. nat., AF, II, 66, dossier 489.

Aulard. — *Études et leçons sur la Révolution française*, 1re série, Paris, 1893.

— *La Société des Jacobins*, Paris, 1889.

— *Les Orateurs de la Révolution. L'Assemblée constituante*, Paris, 1905.

Aulard. — *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, 1903.

Benoît (François). — *L'Art français sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1897.

Blum (André). — *L'Estampe satirique et la caricature en France au* XVIIIe *siècle*, (*Gazette des Beaux-Arts*, mai à déc. 1910.)

Boyer de Nîmes. — *Histoire des caricatures de la Révolte des Français*, Paris, *Journal du Peuple*, 1792.

Bruel. — *Inventaire analytique de la collection de Vinck*, t. I, Paris, 1909; t. II, Paris, 1914.

Catalogue d'estampes, portraits et pièces historiques de la Révolution de 1789 composant le cabinet L (Laterrade), Paris, 1858.

Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution, Paris, Charavay, 1862.

Cayla. — *Histoire de la caricature politique pendant la Révolution française*, Paris, 1850.

Challamel (Augustin). — *Histoire-Musée de la République*, Paris, 1857.

Champfleury. — *Histoire de la Caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*, Paris, 1877.

Collection Leber. — *Catalogue des livres et estampes*, 1839-1852.

Dreyfous (Maurice). — *Les Arts pendant la période révolutionnaire*, Paris, s. d.

Ferrières. — *Mémoires*, Paris, 1822.

France (Noël). — *Description historique et bibliographique de la collection Labédoyère*, Paris, 1862.

Goncourt. — *Du Barry*, Paris, 1878.

Goncourt. — *Histoire de la Société française pendant la Révolution*, Paris, 1880.

Gower (Lord Ronald). — *Iconographie de la reine Marie-Antoinette*, Paris, 1883.

Grand-Carteret. — *Les Mœurs et la caricature en France*, Paris, 1888.

Intermédiaire des chercheurs et des curieux, 10 avril 1888.

Jaime. — *Musée de la Caricature*, Paris, 1838.

Jaurès. — *Histoire socialiste*, Paris, 1901.

Journal de la Société républicaine des Arts, séante au Louvre, salle du Laocoon.

Manuel. — *La Police de Paris dévoilée*, An II.

Mellottée. — *L'Histoire de l'Imprimerie*, Paris, 1905.

Mercier. — *Paris pendant la Révolution*, Nouvelle édition, Paris, 1862.

Mercure de France, 1790.

Millin. — *Lettre aux représentants de la Commune de Paris sur les dangers et la défense qu'ils ont faite de publier des estampes et écrits burinés sans l'approbation du censeur qu'ils ont nommé*, Bibl. nat., Lb. [39], 2241.

Monseignat (Ch. de). — *Un chapitre de la Révolution française ou Histoire des journaux en France, de 1789 à 1795*, Paris, 1853.

Musnier-Desclozeaux. — *Indiscrétions.—Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire*, Paris, 1835.

Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution, Paris, 1791.

Pièces originales du procès de Fouquier-Tinville, Paris, an III.

Renouvier (Jules). — *Histoire de l'Art pendant la Révolution, considérée principalement dans les estampes*, Paris, 1863.

Schmidt (Ad.). — *Paris pendant la Révolution d'après les rapports de la police secrète*, Paris, 1880 à 1890.

Soderhjelm (A.). — *Le Régime de la Presse pendant la Révolution*, Helsingfors, 1900.

Spire Blondel. — *L'Art pendant la Révolution*, Paris, 1887.

Tourneux. — *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, Paris, 1890-1906.

Tuetey (Alexandre). — *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, Paris, 1890-1910.

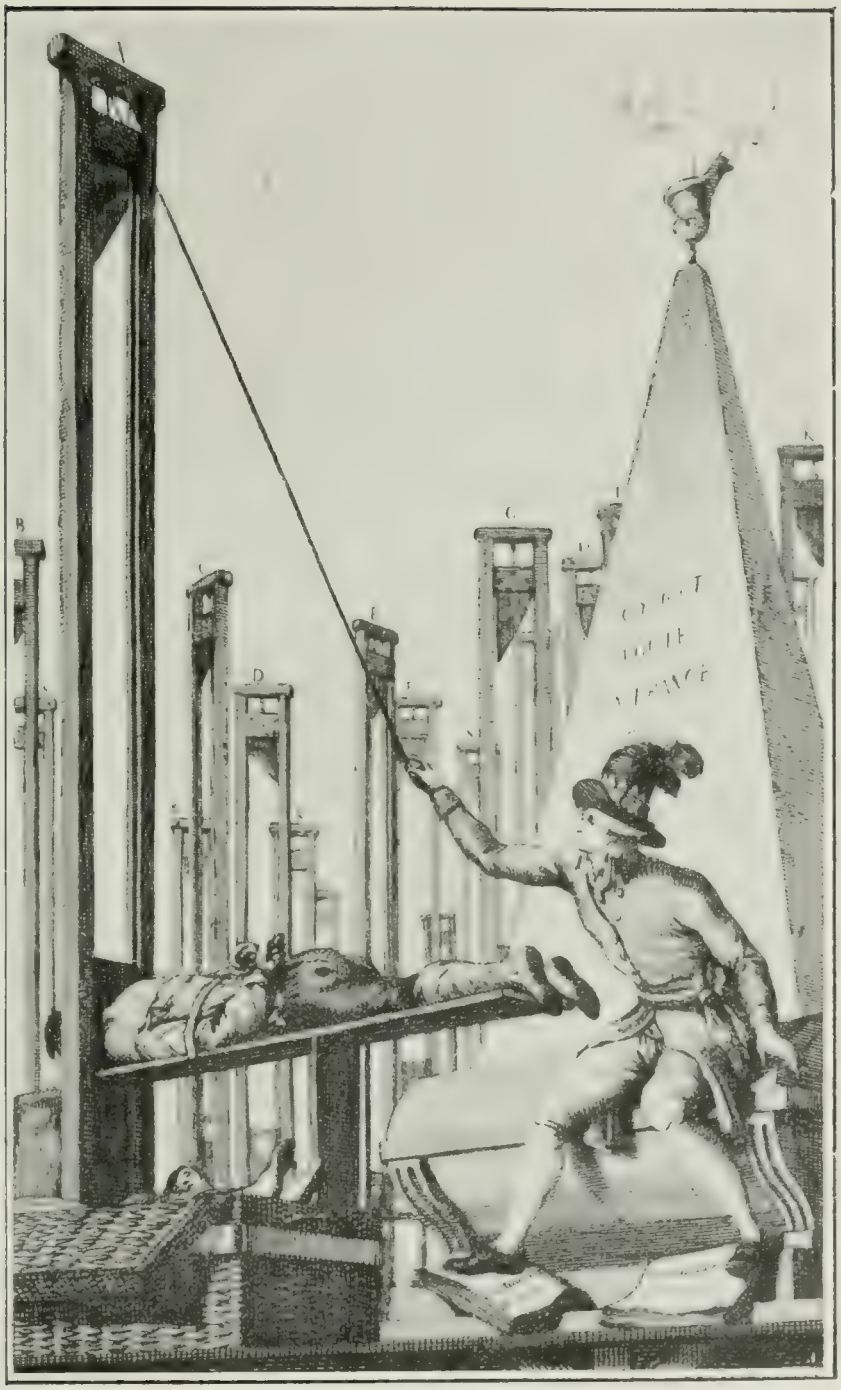

ROBESPIERRE GUILLOTINANT LE BOURREAU,
APRÈS AVOIR FAIT GUILLOTINER TOUS LES FRANÇAIS

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

L'Assemblée Constituante

5 mai 1789-30 septembre 1791

Pages

Chapitre premier. — La Chute de l'Ancien Régime. . . 61

1. Convoi de Très Haut et Très Puissant Seigneur des Abus.
2. Le Grand Abus.
2 *bis* et 3. A faut espérer qu'eu jeu-là finira bentôt (2 pièces).
4. La Bonne Justice.
5. Le Temps passé.
5 *bis*. Le Temps présent.
6. Le François d'autrefois.
7. Le François d'aujourd'hui.
8. Ils ne voulaient que notre bien.
9. L'Homme de Village.
10. Ah ! que le temps est dur.
11. Délivrez-nous, Seigneur ! (4 p(ièces.
12. Conclusion des procès ou les Deux Plaideurs.
13. Un animal à tête couronnée.
14. Oh ! moi, je me connais plus en argent qu'en esprit.

Chapitre II. — La Suprématie du Tiers-État. 64

15. Le Perruquier patriote
16. Le Tems donnant des cendres à la noblesse et au clergé
17. Et millions d'empeignes, un peu de patience !
18. Le Paysan goguenard

19. Je les donne au diable de bon cœur.
20. Le noble pas de deux.
21. Pauvre mourant, quelle est donc ta folie!.
22. Saute, marquis... et toi Hipocrite.
23. Tronc national des Dames Françaises.
24. Allégorie dédiée au Tiers-Etat.
25. Le Temps passé n'est plus.
26. Le Pied de bœuf.
27. Quand cera la poule au pot.
28. La Partie d'échecs.
29. Le Tiers-État prophète.
30 Le François d'aujourd'hui. Le François d'autrefois.
31. Sans vous je périssais.
32. Le Confesseur indulgent.
33. Un seul fait les trois.
34. Trois têtes sous le même bonnet.
35. Le Jeu de quilles.
36 et 36 *bis*. Monsieur des Trois États. — Madame des Trois États.
37. J' suis du Tiers État.
38. Palsangué, Messieurs, v'là le coup.
39. Réveil du Tiers État.
40. Entre nou trois pas de façons.
41. Cette fois-ci la justice est du côté du plus fort.
42. J' savois ben que j'aurions not tour.
43. Je crois qu'il veut encore remuer.

CHAPITRE III. — Caricatures contre Necker. 71
44. La Nouvelle taille.
45. M. Necker ne pouvant se résoudre d'abandonner son écusson.
46. Le Compte rendu.
47. Le Niveau national.
48. Patience, ça ira, y n' faut que s'entendre.
49. Le Législateur La Ressource.
50. Le Roi reproche à Necker son charlatanisme.
51. Une femme de condition fouettée pour avoir craché sur le portrait de Necker.
52. Caricature contre Necker.
53. Nouveau moyen de régénérer la France.

CHAPITRE IV. — La Réunion des Trois Ordres. 56
54. Il faut que tout le monde vive.
55. Chacun joue son jeu.
56. Le Jeu de hasard.

57. Magicienne consultée sur la Révolution.
58. Le Triomphe des Trois Ordres.
59. Départ des Trois Ordres pour Versailles.
60. Tiers État laboureur.
61. La Réunion des Trois États.
62. Entre nous que ma place est utile.
63. L'Orgue du palais ou le temps perdu.
64. La Réunion des Trois Ordres.
65. Voilà le costume désiré.
66. Quid sum.
67. Ma fine, Monsieur, je crois que vot habit d'officier m'irait bien.
68. Le Conclusum de la Diète.
69. Les Aumônes du Tiers État.
70. La Bénédiction des armes.
71. Chantons, célébrons la réunion des Trois Ordres.
72. A la bonne heure, chacun son écot.
73. Touchez-là, M. le curé.
74. Aux trois Obstinés.
75. Il faut faire trois choses.
76. Les Trois Ordres avec leurs attributs sous le niveau.
77. Vive la danse et le pas de trois.
78. Le Concert.
79. L'Œuf à la coque.
80. Honni soit qui mal y voit.
81. Le Serment des Trois Ordres.
82. Liste de MM. les députés du Clergé de Paris.
83. Bon, nous voilà d'accord.
84. Le Temps présent veut que chacun supporte son fardeau.
85. Le Triple accord.
86. Allons, plus de distinction.
87. Le souhait accompli.
88. Patience, Margot....

CHAPITRE V. — Prise de la Bastille (14 juillet 1789). . . . 79
89. — Chasse patriotique à la grosse bête.
90. Adieu, Bastille, adieu !
91. V'là un grand pas de fait.
92. Portrait du sieur Humbert.
92 *bis*. Portrait du sieur Harné.
93. Vive la Liberté ! vive la Liberté !
94. Destruction de la Bastille
95. La France soutenue par Bailly et de La Fayette
96. La Liberté triomphe et détruit les abus.

97. Mrs Delaunay, Flexelles, Berthier et Foulon .
98. Ah ! vive la Liberté !

CHAPITRE VI. — Nuit du 4 août 1789. 81
99. Le Vœux accompli.
100. A bas les impiots !
101. Le *Mea Culpa* du prince Lambesc.
102. Nuit du 4 août ou le Délire patriotique.
103. Soleil national.
104. Le Français d'aujourd'hui. — La Mort aux rats.
105. Le Restaurateur embarrassé.
106. Don patriotique d'un capucin.

CHAPITRE VII. — Déclaration des Droits de l'Homme (26 août 1789) 83
107 et 107 *bis*. Ah ! le bon décret (2 pièces).
108. Le Soleil au Signe du Capricorne.
109. La Chute en masse.

CHAPITRE VIII. — Journées des 5 et 6 octobre 1789 . . . 84
110. D'Aiguillon.
111. Avant-garde de femmes allant à Versailles.
112. Retour des Héroïnes Parisiennes.
112 *bis*. Le Retour triomphant des Héroïnes de Versailles à Paris.
113. Française devenue libre.
114. Information des journées des 5 et 6 octobre 1789.
115. Les Grands comédiens du cirque de Pantin.

CHAPITRE IX. — Décret du Marc d'Argent. 86
116. La Romaine aristocratique.
117. Législateur futur
118. Le Grand Diable Mammon patron de la Finance.
119. Marc d'Argent. — Je suis éligible.
120. Balance éligible du Marc d'Argent

CHAPITRE X. — Décret du 2 novembre 1789 sur la nationalisation des biens ecclésiastiques 87
121. Enterrement de très-haut, très puissant et magnifique seigneur Clergé, décédé le jour des Morts 89.
121 *bis*. Pompe funèbre de très haut, très puissant et magnifique seigneur Clergé de France, décédé le 2 novembre 1789
122. Le déménagement du clergé.
123. Il faut donc mourir, puisqu'il n'y a plus de son .
124. Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

125. Ils sont passés, ces jours de fête.
126. Le Pressoir.
126. Le Gros moine devenu maigre.
128. Heum! si je l'avais prévu.
129. Vive la Nation.
130. Pape abandonné et ruiné.
131. L'Abbé dérangé.
132. M. l'Évêque déguisé en petit abbé.
133. Je t'avais bien dit, mon ami, qu'ils nous feraient tout rendre.
134. L'abbé Furet émissaire du Clergé.
135. Par moy vous êtes tous frères.
136. Ils les avaient trop longs.
137. L'Abbé commandataire déguisé en petit Cadédis.
138. O rage, ô désespoir !
139. Hé! prenez toujours, M. le Curé.
140. Hélas! je ne peut vous donné puisque l'on m'a tout ôté.
141. Le grand mal de cœur de Monseigneur.
142. Le Dentiste patriote.
143. Vous êtes rasé, M. l'Abbé.
144. M. le Chanoine rasé de près par les Antiaristocrates.
145. Vox populi.

CHAPITRE IX. — Décret du 3 novembre 1789 sur l'abolition de la féodalité. 91
146. Générosité revue et corrigée de l'Assemblée constituante.
147. Un monstre à trois têtes s'occupe à dévorer le cadavre du peuple.
148. Virieu tombé.
149. Les Aristocrates aux Capucins.
150. Portraits des Impartiaux.
151. Vous aurez, mon prince, tous les plus nouveaux journaux.
152. L'Aristocratie mourante.
153. Je ch... sur les Aristocrates.
154. Le Tiers État confesseur.
155. L'Écueil des Aristocrates.
156. Le Géant Iscariotte aristocrate.
157. Avis aux Aristocrates.
158. Les Aristocrates aux diables.
159. C'est ainsi que l'on punit les traîtres.
160. Le Chasseur patriote.
161. Polichinelle vainqueur des Aristocrates.

162. L'Aristocratie à l'agonie.
163. L'Assemblée des Aristocrates.
164. Rien n'est plus certain.
165. Est-ce que le diable sera toujours à notre porte !

CHAPITRE XII. — L'Émission des assignats et leur circulation. 95
166. L'Homme aux assignats.
167. L'Allégorie est assez claire.
168. La Graine de niais.
169. Rébus sur les assignats.
170. Cas des assignats chez l'étranger.

CHAPITRE XIII. — Suppression des ordres religieux . . . 96
171. Le Tiers État mariant les Religieux avec les Religieuses.
172. Le Mariage de Frère Giroflée avec sœur Pâquerette.
173. Le Froc aux orties.
174. La Soirée du Palais-Royal.
175. Le Joli moine profitant de l'occasion.
176. Le Juif et le Capucin.
177. L'Enrôlement de trois Religieux.
178. Fait miraculeux arrivé à Paris.
179. Qui vive?
180. Réjouissance d'un Monastère.
181. La Provision échapée.
182. Au Gagne-Petit.
183. La Coupe des Bois.
184. Eh bien, mon fils, j'avais bien raison.
185. L'excellent Pourvoyeur.
186. Don Isachart grand Inquisiteur.
187. Rosine, ma chère Rosine.
188. Les Moines apprennent à faire l'exercice.
189. Hé oui da, j'ai quitté ma soutane.
190. Je suis comme le Temps au Gagne-Petit.

CHAPITRE XIV. — L'abolition des droits nobiliaires . . . 100
191. Encore eut-il mieux valu plier que rompre.
192. Les Gros ont toujours mangé les petits.
193. L'Aristocratie démasquée.
194. Les voilà, ces jolis tyrans.
195. La Chasse aux Aristocrates.
196. Fameux combat de Jean Bart, le père Duchesne, etc.
196 *bis*. Combat entre le Père Duchesne et l'abbé Caisse.
197. La Noblesse est donc dans ton habit ?.
198. Fédération antipatriotique des ci-devant Aristocrates.

199. Le Maître de danse des Aristocrates.
200. L'Enterrement de l'Aristocratie.
201. Les Aristocrates anéantis.
202. Tombeau des Aristocrates.
203. L'Abolition des titres de Noblesse.
204. Les Voyageurs de nuit.
205. Déguisement aristocrate.
206. Eh bien, J... F.
207. Les Aristocrates à Lanternopolis.
208. Aristocrate berné par les Patriotes.
209. Le Sort mérité.
210. L'Onguent national.
211. Grande ronde au Tembour.
212. L'Instituteur des Aristocrates.
213. Halte-là, plus d'Aristocratie.
214. Naissance des Aristocrates.
215. Fesse-Mathieu.
216. Le Voyageur ou les Échasses.
217. La Marque des Sots.
218. Les fripons craignent les réverbères.
219. Essais de la guillotine.
220. La Complaisance de Pandore.
221. La Visite du jour de l'an au Roi.
222. La Noblesse et le Clergé conduits par Caron dans leur domaine.
223. Les Trois Fumeurs.
223 *bis*. Le Fumeur patriote.
224. Caricatures à un seul personnage.

CHAPITRE XV. — Constitution civile du Clergé (12 juillet 1790) 106
225. Le Curé de St... demande à Belzébuth d'empêcher l'exécution de la Constitution civile.
226. Quel malheur, plus d'indigestion !.
227. On n'entre pas ici, monsieur l'Abbé.
228. Rébus sur les Abbés.
229. Combat d'Arlequin avec le Révérend Père don Asinon.
230. La Culbute.
230 *bis*. Pour avoir passé les bornes, il s'est cassé le nez.
231. Ils ont fait de ma maison une caverne de voleurs.
232. Translation de deux prétendues côtes de saint Romain.
233. Le Pied de nez.
234. Étrenne du Tiers État au Clergé.

235. Vanité des vanités.
236. Au voleur ! à l'assasin !
237. Le Ventillateur.
238. Mascarade.
238. Les Ténèbres constitutionnelles.

CHAPITRE XVI. — Fête de la Fédération (14 juillet 1790). . 109
240. Le Champ de Mars.
241. Renversement de l'Aristocratie.
242. Les Aristocrates désespérés.
243. Cupidon, tambour-major national.
244. Les Fédérés.
245. Les Efforts patriotiques.
246. Le Feu sacré du patriotisme.

CHAPITRE XVII. — Décret sur les Parlements 110
247. Monterai-je ?
248. Ménagerie Nationale.
249. Je crois que cette bourrasque nous emportera.
250. Départ des Apothicaires patriotes.
251. Le Parlement de Rome en marche.

CHAPITRE XVIII. — Bref du Pape. 111
252. Bulles du XVIIIe siècle
253. La Bulle du Pape.
254. Réponse à l'auteur de la Chronique
255. Bref du Pape.
256. Saint-Père, les Français croiront....
257. Les Pèlerins de Saint-Jacques
258. La Brûlure.
258 *bis*. Le Mannequin du Pape brûlé au Palais-Royal.
259. Le Pape montant au Paradis.
260. Saint-Pierre reniant le Pape .
261. Présentation des Hacquenées.
262. Ah ! comme ils mangent du fromage !
262 *bis*. Le Pape mangeant du fromage de Roquefort.
263. Matinée du Palais-Royal.
264. Le Vendeur d'Indulgence.
265. Arrivée du Pape aux Enfers. — Arrivée du Pape au Paradis.
265 *bis*. Lancez et vomissez Saint-Père.
266. Départ de l'Etat-major du Pape.
267. La Bizarrerie.

268. Nouvelle sinagogue de l'encien curé de Saint-Sulpice.

Chapitre XIX. — L'Organisation de la régie des douanes . 116
269. La Querelle des Chats et des Rats de cave.
270. Le Fermier général allant en consultation.
271. Le Doyen des Fermiers généraux porté par quatre commis.
272. Recette pour faire périr les Rats de cave.
273. Convoy d'un Fermier général.

Chapitre XX. — La Fuite à Varennes (21 juin 1791). . . 117
274. Enjambée de la Sainte-Famille des Thuileries.
275. L'Égoût royal.
276. Hu dada !
277. Fuite du Roi.
278. Louis le Parjure fuyant.
279. Le Promenoir royal.
280. Je fais mon tour de France
281. Troc pour troc.
282. Le Gourmand.
283. Le Roi mangeant des pieds à la Sainte-Menehould.
284. Il est pris.
285. Les derniers hoquets de l'Aristocratie.
286. Trait de l'Histoire de France du 21 juin 1791.
287. Ci-gît Louis le faux Capet l'aîné.
288. Je vois la honte et le supplice.
289. Bouillé.
290. L'Aveugle mal conduit.
291. Que faites-vous, ma fille ?
292. Au lieu d'un trésor, ne voici qu'un gros sou
293. Il a des rats plein sa cervelle.
294. La Famille des cochons ramenée à l'étable.
295. L'Idole renversée

Chapitre XXI. — Décret donnant une garde au roi. . . 122
296. Je garde une grosse pièce dont on ne veut plus.
297. La grande colère de Capet l'aîné.
298. Père des Bourbons, soulage donc mes peines.
299. Ventre Saint Gris ! où est mon fils ?
300. Pénitence du 25 juin 1791.
300 *bis*. Que faites-vous là ? Je suis en pénitence.

Chapitre XXII. — L'Affaire du Champ-de-Mars. . . . 123
301. L'Age d'or et l'Age de fer
302. Le Roi Soliveau

CHAPITRE XXIII. — Club des Jacobins 124
303. Club des Jacobins.
304. Je viens des Jacobins.
305. Le Père-Nicieux, Jacobin.
306. Grognard dit le Sanguinaire.
307. Le Déménagement prochain des Jacobins.
308. Grand convoi funèbre de M.M. les Jacobins.
309. Les Intrigants foudroyés.
310. Indigestion mortelle d'un Jacobin.

CHAPITRE XXIV. — La Constitution de 1791 125
311 et 311 *bis*. La Balance patriotique. — La Bascule patriotique.
312. Les Couches de M. Target.
313. Les Douleurs de Target.
314. La Dévideuse patriotique.
315. Tôt ! tôt ! tôt ! battez chaud !
316. Ah ! je serions bien content.
317. L'État actuel du royaume de France.
318. Bravo ! Vive la Constitution !
319. L'Optique naturelle.
320. La Constitution française.
321. La Constitution entre les mains des Brissotins.
322. Étrenne à la Noblesse.
323. Halte-là ! les monstres !
324. Digestion de la Constitution.
325. La Poule d'Autryche.
326. En reviendra-t-elle ?
327. Chute prochaine de la Fille à Target.
328. L'Expirante Targinette.
329. Le roi Janus.
330. Ça ira.
331. Le Patrouillotisme chassant le Patriotisme du Palais-Royal.
332. Que fais-tu là, Beau-frère ?.
333. Le Pouvoir exécutif à cheval sur la Constitution.

LIVRE II

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(1er octobre 1791-20 septembre 1792)

CHAPITRE PREMIER. — Caricatures contre les prêtres réfractaires et autres caricatures religieuses. 130

334. Moyen de faire prêter serment aux évêques et curés aristocrates.
335. Sujet de sainte colère.
336. Les Réfractaires allant à la Terre promise.
337. Le Diable présidant à l'assemblée tenue à la Sorbonne.
338. Naufrage des Prêtres réfractaires.
339. Conseil des mauvais ecclésiastiques.
340. Messieurs les Noirs lancent leur venin.
341. Dernière procession constitutionnelle.
342. L'Abbé Vert dansant une bourrée avec la sœur Rose.
343. L'Abbé d'autrefois. — L'Abbé d'aujourd'hui.
344. On me rase ce matin et je me marie ce soir.
344 *bis* On me rase aujourd'hui et je me marie demain.
345. Le Jeu de la Clinemusette.
346. Le Coup de Filet.

CHAPITRE II. — Les Ministères feuillant et girondin. . . . 133
347. Pas de deux entre un Jacobin et un Feuillant.
348. Le Ministre Linotte déclarant la guerre à la Noblesse française
349. Grand retour du ministre Linotte.
350. Grande séance aux Jacobins de janvier 1792.
351. La Prise de Porc en Truie.
352. La Chute du ministre Linotte.
353. D'un tas de fumier les Jacobins tirent un ministère de la Guerre.
354. Oh ! si Louis XVI avait ma tête et mon fouet !
355. Adoration des patriotes à l'aspect d'un gros sou.
356. Recrue patriotique allant à la guerre.
357. Échantillon de l'affaire de Mons.
358. Discours des Sans-culottes à l'Assemblé.

CHAPITRE III. — Caricatures contre La Fayette. . . . 136
359. Mes amis, menez-moi coucher à Versailles.
360. La Fayette traité comme il le mérite.
361. M. de la Fayette est comme une chandelle.
362. Le Sans-Tort.
363. Caricature contre La Fayette.
364. La Fayette prend la lune avec ses dents.
365. La Fayette à terre.
366. Le Général à la mode.
367. Épouvantail de la Nation.
368. Scène des Pages.
369. Lequel des deux croire ?

370. L'Homme à deux faces.
371. Avis aux honnêtes gens.
372. L'Éléphant blanc.
373. Deux Pendus dans la lune.
374. Le Bâton de Maréchal.
375. Grande colère de La Fayette.
376. Journée du 17 juillet 1791.
377. Je suis entre le peuple et la loi.
378. Le Général Va-t-en guerre.

CHAPITRE IV. — Caricatures contre diverses personnalités. 140
379. Assemblée des Aristocrates.
380. Triomphe de l'abbé Royou.
381. Branle d'Autun.
382. Je suis de la ci-devant Noblesse.
383. Les Coups de Rabot.
384. Allusions aux trames ministérielles.
385. Calonne en paralysie.
386 et 386 *bis*. Gare aux faux pas ! (2 pièces).
387. Le Petit Dum... et Pétion.
388. Les Parques nationales parisiennes.
389. La Liberté donnant à Pétion l'écharpe.
390. Dernier effort des Jacobins.
391. L'Homme de la Cour (1791). — L'Homme du Peuple (1789)
392. L'Aristocrate charlatan.
393. Les Aristocrates en enfer.
394 et 394 *bis*. Le ministre Grave (2 pièces).
395. Trésorerie nationale.
396. D'animaux malfaisants c'était un très bon plat.
397. Eh donc, co co !
398. L'Astronome B.
399. Régénération du capucin Chabot.
400. Etrennes aux Patriotes.
401. La Religion vendue.
402. L'Impayable Rentier de l'État.
403. La Balance de Thémis.
404. A l'abbé Sieyès.
405. L'abbé Raynal en délire.
406. Les Marseillais et le buste de l'abbé Raynal.
407. Les Loups ne se mangent pas entre eux.
408. Les Puissances étrangères faisant danser les députés
408 *bis*. Ça va mal.
409. Brissot mettant des gants.
410. Le Général en Raccourcy fuyant de Noyon.

411. La Cour des Pairs.
412. Riquetti Cravate.
413. Avec autant de matière on peut faire des déjeûners.
414. Mirabeau prêt à partir pour Aix-la-Chapelle.
415. Mirabeau-Tonneau à Kehl.
416. Mirabeau dans les forteresses.
417. Allons, monsieur le Vicomte.
418. Riquetti Cravate retrouvé par l'abbé Maury.
419. Mirabeau gros, major de l'Armée Noire.
419 *bis*. Mirabeau, chef d'une légion.
420. La Maîtresse de Mirabeau-Tonneau.
421. Le grand colonel Tonneau.
422. Mirabeau escaladant la tribune.
423. Jugement en dernier ressort de l'Aristocratie.
424. Avec la patience on vient à bout de tout.
425. C'est bien dégoûtant.
426. La Bête noire.
427. L'abbé Sans-suré.
428. Danse aristocrate.
429. Il faut en goûter
430. Chassez le naturel, il revient au galop.
431. Arrivée de l'abbé Maury aux Enfers.
431 *bis*. L'abbé Maury chassé des Enfers.
432. Fustigez.
432 *bis*. Frappez fort.
434. Punition de J.-F. Maury.
434 *bis*. Retour de l'abbé Maury chez son père.
435. La Rage souffle par sa bouche.
436. Eh l'Abbé, l'Abbé, prends garde à la Lanterne.
437 et 437 *bis*. Deux portraits-charges de l'abbé Maury.
438. Ego Stultus propter Christum.
439. Les deux Diables en fureur.
440. Épicier droguiste du château
441. Au Coq André.
442. Mounier travesti en jockey.
443. M. Veto.
444. Héritiers de la Constitution.
445. J'use tout mon savon et ne puis vous blanchir.
446. Grands envoyés extraordinaires de Leurs Majestés les Jacobins.
447. Avis aux perturbateurs.
448. Les braves Brigands d'Avignon.
449. Je fais mes visites.
450. Pétion et Brissot.

451. Le Général d'Alton poursuivi.
452. Lettre du traître Bouillé.
453. Mme de Balb.
454. Tiens, voilà Depiballe.
455. M. Lucas se disant député.
456. Départ de Talleyrand et Chauvelin pour Londres.
457. Abbé de Tangolo.
458. Pladoyer par M. de Malesherbes.
459. Le Peintre amoureux de son modèle.
460. Philippe pique.
461. La Balance des Abus.
462. Tesserae Tirannidis.
463. Mon cher ministre, il ne faut pas sortir de notre place.
464. Cambon calculant la ruine.
465. La Vertu fuit le Crime.
466. Ouverture du Club de la Révolution.

CHAPITRE V. — La Journée du 20 juin 1792. 159
467. Louis XVI coiffé du bonnet rouge.
467 *bis*. Louis seize.
468. Le Roi protecteur de la Révolution.
479. Louis XVI boit comme un Templier.
470. Louis XVI roi de France et de Navarre.
471. Le Roi s'aperçoit qu'il n'a plus de tabatière.
472. La Partie d'échecs.
473. Le Salut impérial.
474. Nouveau pacte de Louis XVI avec son peuple.
475. Le Crible de la Révolution.
476. Le Gargantua du siècle.
477. Le ci-devant grand couvert du Gargantua moderne.
478. Vive la Liberté.
479. J'ai écarté les cœurs.
480. La Trinité Bourbonnaise.

CHAPITRE VI. — Manifeste du duc de Brunswick. . . 163
481. Pauvre manifeste, tu devais avoir un sort plus noble.
482. La Querelle des Brigands.
483. Rentrée joyeuse et triomphante des don Quichotte prussiens.
484. La Grande foire remportée par Brunswick en France.
485. Amende honorable du prince de Brunswick.
486. Brunswick saignant du nez.

487. Le Trium-Gueusat.
488. La Désolation de l'armée prussienne battue.
489. Frédéric-Guillaume roi de Prusse.

CHAPITRE VII. — Journée du 10 août 1792 165
490. Le Traître Louis XVI, voué au mépris et à l'exécration.
491. Patrouille révolutionnaire.
492. J'en ferai un meilleur usage.
493. *Domine fac salvum.*

LIVRE III

LA CONVENTION

(20 septembre 1792-26 octobre 1795)

CHAPITRE PREMIER. — L'Émigration. 167
494. La Grande armée du ci-devant prince de Condé.
495. Envoi d'un supplément d'armée au prince de Condé.
496. La Contre-Révolution.
497. Défaite des Contre-Révolutionnaires.
498. L'Attaque de la Constitution.
499. Marche du don Quichotte moderne pour la défense du Moulin des Abus.
500. La Foire de Coblentz.
501. L'arrestation de Mesdames de France.
502. Les Princesses Victoire et Adelaïde.
503. La Mascarade royaliste.
504. La Noblesse tirée d'embarras par le Clergé.
505. Le Petit Condé.
506. La Revue du Général Fayence.
507. Le Va-t-en-voir du Petit Condé.
508. Aide de camp porteur des nouvelles de Varennes.
509. Le Chasseur pigmée de Worms.
510. Étrennes aux Fidèles.
511. Le Conseil électoral.
512. La Contre-Révolution ne serait-elle qu'une caricature?
513. La Contre-Révolution ratée.
514. La Petite Contre-Révolution.
515. Les Aristocrates en Suisse.
516. Grand Conseil des Émigrants.

517. Ainsi va le monde.
518. Le Cauchemar de l'Aristocratie.
519. A solde de papier, soldats de papier.
520. Exemple au conspirateur contre l'État.
521. Aristocrates de Coblentz.
522. Émigrant revenant à Paris.
523. Fi donc, M. l'Émigrant.
524. M. Brûle bon-sens, agent des émigrés.
525. Désespoir de Louis-Joseph de Condé.
526. Retour des deux Émigrants.
527. Retour des Aristocrates de la course de Londres.
528. La Visite du camp par les Commissaires aristocrates.
529. Le Gazetier de Coblentz.
530. Caricature sur la fuite des Émigrés.

CHAPITRE II. — Marie-Antoinette. 176
531. Sire, nous fermons.
532. Marie-Antoinette sous les traits d'une harpie.
533. Marie-Antoinette tenant un sceptre.
534. La boîte de Pandore.
555. Essais historiques sur Marie-Antoinette.
536. Marie-Antoinette dans les bras du comte d'Artois.
537. Marie-Antoinette et la duchesse de Polignac.
538. Marie-Antoinette dans les bras de La Fayette.
539. Second mémoire de la Comtesse de la Motte.
540. Marie-Antoinette conduite au supplice.
541. La Panthère autrichienne vouée au mépris et à l'exécration.
542. Grand combat à mort.
543. Ah ! ça ira !

CHAPITRE III. — Procès du Roi et de la Reine. — Transfert de Louis XVI et de la famille royale au Temple. . 180
544. L'Ombre de Mirabeau.
545. Les Crimes des Rois cause première de toute révolution.
546. Leçon donnée par Ro.
547. Le Masque levé.
548. Les Deux font la paire .
549. Cette leçon vaut bien un fromage.
550. Fiez-vous à ces déclarations.
551. Le Passe-temps agréable des habitants de la tour du Temple.

552. Louis le Dernier et sa famille conduits au Temple.
553. Ah! le maudit animal!
554. Les Animaux rares ou Translation de la Ménagerie royale au Temple.

CHAPITRE IV. — Exécution de Louis XVI (21 janvier 1793). 183
555. Louis le traître, lis ta sentence.
556. Le Nouvel Astre français.
557. Le Nouveau Calvaire.
558. Danse des Jacobins autour de l'échafaud.
559. Matière à réflexion pour les jongleurs couronnés.
560. Réception de Louis Capet aux Enfers
561. Appel aux Diables.

CHAPITRE V. — Les Chefs du parti Montagnard 184
562. Le vrai patriote Chabot.
563. Diogène coiffé d'un bonnet rouge.
564. Triomphe de Marat.
565. Il y a trop de jour-là.
566. Le Calculateur patriote.
567. Martyrs de la Liberté.
568. Le Restaurateur des Sans-Culottes.

CHAPITRE VI. — La Terreur 186
569. Le Triumvir Robespierre.
570. C'est ainsi qu'on punit les traîtres.
571. La Marmite épuratoire des Jacobins.
572. Duel à outrance.
573. Le Régime de Robespierre.
574. Plat valet des valets de Robespierre.
575. Ainsi périssent les traîtres à la patrie.
576. La Véritable Guillotine.
577. Robespierre guillotinant le bourreau.
578. Le Propagandier.
579. Grand Maître de l'Ordre.

CHAPITRE VII. — La Réaction thermidorienne contre la Terreur 188
580. L'Anarchie.
581. Tous les hommes sont égaux devant la Loi.
582. Le Dégel de la Nation.
583. Fin tragique de la Révolution française.
584. Intérieur d'un Comité révolutionnaire.
585. Actes de justice du 9 au 10 thermidor.
586. Les Formes acerbes.

587. Président d'un Comité révolutionnaire (2 pièces).
588. Sans-Culotte dansant.
589. Le Miroir du Passé.
590. Un Club de femmes en 1793.
591. Le Pouvoir de la Liberté.
592. Liberté française sous le règne des rois de la tyrannie.
593. Vive la Liberté !

CHAPITRE VIII. — Caricatures contre les Anglais. . . . 192
594. La grande Éguiserie royale des poignards anglais.
595. Pitt mettant l'Angleterre en équilibre sur une loterie.
596. Le Triomphe de Pitt.
597. Pitt attachant à son char celui de George Dandin.
598. Pitt fabricant de nouvelles.
599. L'Échafaudage prêt à crouler de la puissance britannique.
600. Subsistance portée par York.
601. Le duc d'York.
602. La Fuite du Roi des Marmottes.
603. La Vénalité des orateurs anglais.
604. L'armée Royal-Cruche.
605. L'Anglais né libre.
606. Le 9 Thermidor ou la Surprise anglaise.
607. Le Contraste.
608. La Savonnette à vilain.

CHAPITRE IX. — Les Guerres de la République. 197
609. Congrès des Rois coalisés.
610. La Coalition des Rois ou des Brigands couronnés contre la République française.
611. L'Enjambée Impériale.
612. Le Jeu de l'Émigré.
613. L'Empereur à deux visages.
614. Le Sauveur de la Belgique.
615. Arlequin, général d'armée.
616. Retour du Roi de Prusse.
617. Rentrée joyeuse et triomphante du don Quichotte prussien.
618. Le fameux Bender épouvantail allemand.
619. Duel à outrance.
620. A qui mal veut mal arrive.
621. Bombe nationale.
622. Bombardement de tous les trônes d'Europe.

623. Le général d'Alton dansant une bourrée
624. Rage et désespoir du petit Électeur de Trêves.
625. Correction républicaine.
626. La Pelle et les Sabots sont du même bois.
627. La Révolution de Pologne.
628. La Lanterne magique.
629. Liberté triomphante.

CHAPITRE X. — Almanachs et frontispices. — Illustrations de pamphlets 202

630. L'Abeille aristocratique.
631. Vignette du Père Duchesne.
632. Calendrier des Bons citoyens.
633. Calendrier du Père Duchesne.
634. Almanach du Père Duchesne.
635. Étrennes à la Vérité.
636. Almanach du peuple pour 1792.
637. Les Lubies d'une Aristocrate.
638. Almanach des Aristocrates.
639. Almanach de la mère Girard.
640. Almanach des Émigrants.
641. Almanach des Députés pour 1792.
642. Le Guide national ou l'Almanach des Adresses.
643. Étrennes patriotiques aux armées françaises.
644. Nouveau dictionnaire français.
645. Apparition de saint Louis à Louis XVI.
646. La Passion et la mort de Louis XVI.
647. Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, cause de la Révolution.
648. Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche.
649. Vie privée de Marie-Antoinette.
650. Vie de Marie-Antoinette d'Autriche, femme du dernier Tyran.
651. Essai historique sur Marie-Antoinette.
652. Les Amours de Charlot et Toinette.
653. La Journée amoureuse.
654. Fureurs ut... de Marie-Antoinette.
655. Les Derniers soupirs de la G... en pleurs.
656. La G... en pleurs.
657. Procès criminel de Marie-Antoinette.
658. C'est ce qui manquait à la collection.
659. Mémoires de la comtesse de la Motte.
660. Vie et aventures de la comtesse de la Motte.

661. Second mémoire justificatif de la comtesse de la Motte.
662. Histoire naturelle des Moines.
663. Liste de tous les prêtres trouvés chez les filles publiques.
664. La Destruction de l'Aristocratisme.
665. La Constitution en vaudeville.
666. Folies Nationales.
667. La Révolution française en vaudeville.

TABLE DES PLANCHES

Pages

Le triumvir Robespierre . . . . . Frontispice
Pompe funèbre de Très-Haut, Très-Puissant et magnifique Seigneur Clergé de France. 20
Rien n'est plus certain, ils filent leurs cordes. Courage, il leur en faut beaucoup. 20
Le Grand Abus. 68
Cette fois-ci la justice est du côté du plus fort. 68
Les Deux diables en fureur. 84
Le Voyageur ou les Échasses. 84
Nouvelle synagogue de l'ancien curé de Saint-Sulpice. . 116
Générosité revue et corrigée de l'Assemblée constituante. . 116
Gravure extraite des *Révolutions de France et de Brabant*. . 132
Les Coups de Rabot. 132
La Balance des Abus. 180
Les Animaux rares ou la Translation de la Ménagerie Royale au Temple. 180
Robespierre guillotinant le bourreau après avoir fait guillotiner tous les Français. 212

Imp. Jouve et Cie, 15, rue Racine. Paris. — 3029-16

Author Blum, André
Title La caricature révolutionnaire.
150115
HF.Bb.
B6588c

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU